UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00284400 9

UNIV OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s4cahiersdelaquinz17pg

DIX-SEPTIÈME CAHIER DE LA QUATRIÈME SÉRIE

AFFAIRE DREYFUS

DÉBATS PARLEMENTAIRES

INTERVENTION JAURÈS. — INVALIDATION SYVETON. — CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — SÉANCES DU LUNDI 6 ET DU MARDI 7 AVRIL 1903. — COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE IN EXTENSO D'APRÈS LE JOURNAL OFFICIEL. — ÉDITION COMPLÈTE

261372
20/11/31.

CAHIERS DE LA QUINZAINE
paraissant vingt fois par an
PARIS
8, rue de la Sorbonne, au rez-de-chaussée

AP
20
C15
sér. 4
no 17

14

Sur les documents, renseignements, contributions, les travaux et les œuvres concernant l'affaire Dreyfus publiés dans les trois premières séries des cahiers, se référer au

Sixième cahier de la quatrième série, cahier de courrier, courrier de Paris, inventaire des cahiers, *en forme de catalogue, un cahier de 72 pages,* *un franc*

Vient de paraître chez Pages libres, *8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement, le trente-et-unième mille de*

DOCTEUR OYON. — **Précis de l'Affaire Dreyfus,** *lettre à un ami qui ne sait pas,* préface d'ANATOLE FRANCE, une piqûre in-36 de 72 pages, trente centimes

Nous reviendrons sur cette brochure. — Adresser les commandes à M. André Bourgeois, administrateur des cahiers, 8, rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, Paris, cinquième arrondissement.

AFFAIRE DREYFUS

textes et documents

DÉBATS PARLEMENTAIRES

INTERVENTION JAURÈS. — INVALIDATION SYVETON. — CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — SÉANCES DU LUNDI 6 ET DU MARDI 7 AVRIL 1903. — COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE IN EXTENSO D'APRÈS LE JOURNAL OFFICIEL. — ÉDITION COMPLÈTE

IX

compte rendu sténographique

Chambre des Députés, huitième législature, session ordinaire de 1903, compte rendu *in extenso*, soixante-cinquième séance, *séance du lundi 6 avril*. — *Journal officiel* du mardi 7 avril 1903 :

Présidence de M. Étienne, vice-président.

Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales du deuxième arrondissement de Paris et tendant à la validation de ces opérations : MM. Jaurès, Lucien Millevoye, Henri Brisson, Godefroy Cavaignac, Syveton, Massabuau, Paul Beauregard, rapporteur. Renvoi, au scrutin, de la suite de la discussion au lendemain.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales du deuxième arrondissement de Paris.

La commission conclut à la validation des opérations électorales.

La parole est à M. Jaurès.

M. Jaurès. — Messieurs, c'est contre les conclusions du rapport, c'est plus encore contre la façon dont la

commission a conduit l'enquête, que j'ai demandé la parole.

Dans la période électorale, M. Syveton s'est approprié l'affiche de la Patrie française dénonçant aux bons citoyens le ministère de l'étranger ; il l'a faite sienne, il en a pris la responsabilité.

Je lui rends cette justice que durant toute l'enquête il a gardé nettement la même attitude. Il ne s'est pas fait humble ; il n'a cherché ni à équivoquer, ni à ruser ; il a essayé de démontrer qu'il avait le droit de dénoncer le Gouvernement républicain d'alors comme le ministère de l'étranger et, par conséquent, son adversaire, M. Mesureur, qui avait soutenu ce Gouvernement, comme le candidat de l'étranger.

La thèse de M. Syveton et de ses amis est celle-ci. Une tentative a été faite après le procès de Rennes pour faire casser par la justice civile la décision de la justice militaire. Cette tentative n'a avorté que parce que M. le général de Galliffet, ministre de la guerre, s'y est opposé. M. de Galliffet a marqué son opposition par une lettre écrite au président du conseil ; il lui disait : « Si vous vous risquez à cette tentative, il y aura, d'un côté, le législateur, le pays, l'armée et, de l'autre, les dreyfusards, le ministère et l'étranger. » Et M. Syveton dit : « Pour justifier l'affiche de la Patrie française et l'usage que j'en ai fait, il me suffit de démontrer que la phrase de la lettre du général de Galliffet est authentique. »

C'est d'abord cette démonstration d'authenticité que, par ses témoins, MM. Lemaître, Judet et Cochin, il a apportée devant la commission.

Messieurs, je ne conteste en aucune manière l'authen-

ticité de la phrase attribuée à M. le général de Galliffet ; il faut bien que de temps à autre on se serve contre nous de pièces authentiques. *(Applaudissements et rires à l'extrême gauche et à gauche)* Celle-là est du nombre. On pourrait se demander, même si toute la lettre de M. de Galliffet se réduisait à cette phrase, si vous aviez le droit d'en conclure que tout un parti, tout le grand parti républicain était le parti de l'étranger.

Peut-être pourrait-on s'étonner que la lettre entière n'ait pas été produite devant la commission. Je ne veux pas chercher à atténuer le sens de cette phrase ; je m'étonne seulement un peu de la facilité, de la complaisance avec laquelle la commission a accepté les explications du général de Galliffet. Il invoque contre elle, pour ne pas lui donner le texte complet de la lettre, le secret professionnel, alors que cette lettre que le secret professionnel lui interdit de montrer à une commission du Parlement, il l'avait montrée à M. Jules Lemaître, à M. Judet et à d'autres.

Je m'attendais à ce que la commission exprimât, sur ce point, dans son rapport, au moins un étonnement et un regret ; elle n'y a pas songé.

M. Paul Beauregard, *rapporteur.* — Vous n'expliquez pas les choses comme elles se sont passées !

M. Jaurès. — Monsieur Beauregard, je m'applique à ne prononcer aucune parole qui puisse, par la violence des mots, ajouter à la gravité du débat, et comme j'ai une longue carrière à parcourir je vous prie de réserver vos réponses et vos rectifications pour la tribune. *(Très bien ! très bien ! à gauche)*

Les témoins de M. Syveton et M. Syveton lui-même

ne s'en sont pas tenus là, et voici d'abord ce que dit M. Judet, commentant la phrase du général de Galliffet :

Je lui demandai — [à M. de Galliffet] — un entretien. Il savait quel en serait l'objet et s'empressa de m'indiquer un rendez-vous. Je m'en réjouis, car j'avais pris trop ardemment parti contre l'agitation Dreyfus pour ne pas souhaiter d'être fixé sur le mandat réel et sur les manœuvres du cabinet Waldeck. Trois ans j'avais souffert avec tous les Français de l'oppression d'une politique qui subissait à nos yeux deux influences certaines, l'une directement issue de l'étranger voulant nous imposer à tout prix la solution qui lui plaisait dans un procès de trahison, l'autre émanant d'une faction que l'opinion a flétrie sous le nom de syndicat Dreyfus.

Pour nous, le ministère Waldeck était à la fois le ministère Dreyfus et le ministère de l'étranger. Trois ans, nous l'avons proclamé, parce que nous en étions moralement sûrs ; mais à une époque où les criminels deviennent si aisément innocents quand ils ne sont pas saisis en flagrant délit, toute preuve d'accusation est d'une importance exceptionnelle.

Dans cette longue série d'incidents louches, soigneusement cachés à la nation, nous suivons désormais la série d'audaces et de roueries que le zèle gouvernemental multiplia pour le salut, puis pour la réhabilitation de Dreyfus. Peut-être serait-elle niée malgré les assertions catégoriques de M. le général de Galliffet, si sa lettre, lancée à l'heure décisive, d'une signification imperturbable, ne survivait pas à l'orage.

Voilà la conclusion que l'on veut tirer de la phrase de M. le général de Galliffet, voilà le droit que l'on réclame ; voilà le droit que l'on défend — la commission, par un témoignage consigné aux annexes de son rapport, M. Syveton et ses témoins ensuite — celui de qualifier tout le parti républicain de parti qui subit la direction de

l'étranger. *(Applaudissements à gauche. — Dénégations au centre)*

Voilà la flétrissure; et à la flétrissure, on ajoute la menace :

M. de Galliffet est assurément armé. Son trésor intact de constatations, de notes et de pièces précieuses n'est pas de ceux qui se vident en quelques conversations improvisées. Je rends hommage à la prudence avec laquelle il défend sa responsabilité; je souhaite qu'il en recueille les fruits, qu'il ait enfin le droit de parler à cœur ouvert devant la seule juridiction qui lui convienne, qu'il appelle de tous ses vœux, devant la Haute Cour, pour laquelle il a la sagesse et le courage de faire patienter les secrets redoutables dont il est le détenteur.

M. Syveton, à son tour, a pris la responsabilité de ces conclusions; il a dit que la démonstration faite contre le ministère de l'étranger lui donnait le droit de dire que M. Mesureur, qui avait soutenu ce ministère, était le candidat de l'étranger.

C'est dans ces termes que l'enquête a été conduite. Et savez-vous, messieurs, quel jugement la commission porte sur ces procédés de diffamation à l'égard de tout notre parti, de tout le parti républicain? *(Interruptions au centre. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

M. LE COMTE DU PÉRIER DE LARSAN. — Il n'y a pas que vous dans le parti républicain.

M. JAURÈS. — Je vous remercie de protester et de rectifier, et je m'empresse de vous donner satisfaction : je vous mets en dehors des injures de M. Judet. *(Nouveaux applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Jules-Louis Breton. — Et en dehors du parti républicain. *(Exclamations au centre)*

M. Jaurès. — Je n'exclus personne, je ne juge personne, j'essaye de continuer ma démonstration. Je dis que la commission n'a fait, sur ces procédés de polémique, sur ces procédés de diffamation à l'égard de tout un parti, aucune réserve sérieuse. Elle s'est bornée à regretter la violence des affiches échangées, comme s'il s'agissait là d'une des banales violences de la période électorale, comme si l'accusation portée par des Français contre tout un parti et contre le pouvoir qui gouverne au nom de ce parti de subir systématiquement la direction de l'étranger était une de ces banales injures qu'il suffit d'effacer par un regret. *(Très bien! très bien! à gauche et à l'extrême gauche)*

Messieurs, la question qui se pose est celle-ci : Il s'agit de savoir si la Chambre ne jugera pas utile de faire la réponse que n'a pas faite sa commission; il s'agit de savoir si nous accepterons indéfiniment ce système de calomnies, et, lorsque nous élevons ici la parole pour répondre et pour protester, il y a des hommes, même dans le parti dont je suis, qui nous disent : « Prenez garde, il ne faut pas rouvrir une agitation qui a été close! »

Et moi, je dis qu'il ne faut pas être dupes de la tactique perfide de l'ennemi. *(Très bien! très bien! à l'extrême gauche et à gauche)* Il prétend clore l'agitation pour nous et la continuer pour lui-même, il a donné de l'amnistie une interprétation unilatérale. Au nom de la politique d'amnistie, il prétend nous interdire de continuer, dans l'intérêt de ce que nous avons cru et de ce que nous croyons être la vérité et le droit, des recher-

ches légitimes et lui, il ne laisse passer aucune occasion d'exploiter contre nous ce qui a pu rester encore d'obscurité dans les esprits.

Ce sont les élections : ministère de l'étranger, parti de l'étranger; c'est l'affaire Humbert qui s'ouvre. On essaye, par la déposition de M. du Paty de Clam, d'y rattacher l'affaire Dreyfus et de nous noyer, nous tous, dans la fange de l'affaire Humbert. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Rumeurs au centre et à droite)*

Voilà comment on entend l'amnistie, voilà comment on pratique l'apaisement.

Je dis que cette politique perfide nous donne à nous le droit et nous crée le devoir de répondre à toutes ces calomnies par une vigoureuse offensive.

Vous avez prétendu, il a été dit, dans les témoignages imprimés dans le rapport, que l'intervention présumée du gouvernement, après le procès de Rennes, n'était qu'un épisode dans une longue série d'opérations louches — ce sont les paroles mêmes de M. Judet, témoin de M. Syveton. — On a dit, dans les dépositions mêmes que cette action louche s'était exercée d'abord pour tenter de fausser le verdict même du procès de Rennes.

Messieurs, je pourrais répondre que si quelque chose a pu, au procès de Rennes, étonner et scandaliser, c'est la faiblesse de ce gouvernement dont vous dénoncez les violences prétendues. *(Exclamations à droite et au centre)*

Il y a eu ce fait sans précédent que l'arrêt de la cour de cassation proclamant, toutes Chambres réunies, que tout : l'écriture, le papier, indiquaient que le bordereau

sur lequel Dreyfus fut condamné... *(Nouvelles rumeurs au centre et à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

Il est étonnant que devant les hommes qui ont si longtemps réclamé contre nous le respect de la chose jugée, je ne puisse pas rappeler les décisions de la cour de cassation. *(Applaudissements à gauche)*

Il est extraordinaire et sans précédent que l'arrêt qui attribuait à Esterhazy le bordereau sur lequel en 1894 Dreyfus avait été condamné n'ait pas trouvé dans l'organe du ministère public à Rennes le défenseur qui était dû à la cour de cassation. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

Je ne veux pas m'attarder aux détails de la procédure et je ne veux pas toucher au fonctionnement du mécanisme judiciaire, mais je veux dire ici, nettement, jusqu'au bout, à ceux qui nous ont accusés d'être le parti de l'étranger, à ceux qui dans l'enquête même ont renouvelé cette accusation, à ceux qui triompheront demain, si votre faiblesse laisse passer sans protestations et sans sanction cette flétrissure inscrite contre nous dans des documents officiels *(Applaudissements sur les mêmes bancs)*, je veux rappeler à ceux qui nous accusent d'être le parti de l'étranger que, moins que d'autres peut-être, ils ont le droit de porter contre nous cette accusation, car si je voulais, moi aussi, recourir après vous à ces violences de vocabulaire, je dirais que le vrai parti de l'étranger, c'est celui qui pendant quatre ans, dans l'intérêt de ses combinaisons, a fait appel par le faux à la signature d'un souverain étranger. *(Nouveaux applaudissements)*

Je veux démontrer devant cette Chambre et devant

le pays que, en effet, pendant quatre ans, toute la presse nationaliste, plusieurs des orateurs du parti nationaliste, toute la grande presse catholique ont affirmé qu'il existait, à la charge du condamné de 1894, une lettre, une note écrite et signée de la main de Guillaume II lui-même et accablante pour l'accusé.

Messieurs, c'est l'histoire de la légende monstrueuse créée autour de ce faux et c'est l'histoire de ce faux lui-même, centre de la légende, que je veux suivre pas à pas. Je serai obligé d'infliger à la Chambre, contre mon gré, de trop nombreuses et trop longues lectures. J'espère que je pourrai la dédommager, au cours de mon exposé, par la communication d'un document inédit et bref. *(Interruptions sur divers bancs. — Mouvements divers)*

Je prie nos amis de ne pas s'émouvoir de quelques interruptions et je prie mes adversaires eux-mêmes de ne pas se hâter ; car s'ils protestaient trop vite ce n'est pas contre moi, ce n'est pas contre mes affirmations, c'est contre les affirmations multipliées et prolongées où leurs amis politiques ont engagé leur responsabilité et leur honneur qu'ils se trouveraient avoir protesté.

Messieurs, le texte de la note prétendue de l'empereur d'Allemagne est en allemand, mais la traduction en a été donnée et certifiée par des garants que nos adversaires ne récuseront pas, et vous verrez qu'à travers de très légères variantes dans la traduction, le texte est identique. M. Millevoye, dans une réunion publique du 15 février 1898 à Suresnes, affirme qu'il y a à la charge du condamné une lettre de l'empereur d'Allemagne, dont il donne le texte : « Que cette ca-

naille de Dreyfus envoie au plus tôt les pièces promises. Signé : Guillaume. »

M. Lucien Millevoye. — J'ai fait allusion à cette lettre, mais je n'en ai pas donné le texte.

M. Jules-Louis Breton. — J'ai déjà rappelé cet incident à la tribune.

M. Jaurès. — Je donne acte très volontiers à M. Millevoye de cette demi-rectification ; j'avais d'ailleurs l'intention de préciser tout à l'heure, car vous comptez bien que je reviendrai sur cet incident.

Le récit de la réunion se trouve dans un compte rendu du journal *le Temps*, que M. Millevoye n'a pas démenti à cette époque. Il se peut qu'il n'ait pas reproduit le texte littéral de la lettre de Guillaume II, tel que M. Millevoye l'a donné, mais il me suffit à cette heure de constater que M. Millevoye ne dément pas — et il ne saurait le démentir — qu'il a fait allusion à Suresnes, devant des milliers de citoyens, à l'existence de cette lettre, et qu'il en a indiqué le sens et le texte approximatif.

La Libre Parole du 6 septembre 1899 donne le texte suivant :

Envoyez le plus vite possible les pièces mentionnées. Faites en sorte que la canaille de Dreyfus se hâte.

M. Rochefort, sous sa propre signature et sa propre responsabilité, à la date du 15 décembre 1900, donne le texte que voici :

Envoyez-moi au plus tôt les pièces désignées. Faites en sorte que cette canaille de Dreyfus se dépêche.

M. Ferlet de Bourbonne, un de ceux qui ont été les propagateurs les plus actifs de la légende, a donné à

madame Séverine, qui l'a reproduit dans l'article du 20 décembre 1900, et tout récemment au journaliste russe, correspondant des *Novosti*, M. Séménof, qui a publié dans *l'Européen* le texte que voici :

Envoyez-moi au plus tôt les pièces désignées. Faites en sorte que cette canaille de Dreyfus se dépêche. Signé : Wilhelm.

Enfin, les deux grands journaux catholiques *la Croix* et *la Vérité*, affirment l'existence... *(Bruit à droite)* — Je reprends *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)* : ces deux grands journaux catholiques, *la Croix* et *la Vérité*, affirment l'authenticité de cette lettre de Guillaume II et ils en donnent le même texte.

La Croix du 20 septembre 1899 :

Envoyez-moi le plus vite possible les pièces indiquées. Faites en sorte que cette canaille de Dreyfus se dépêche.

Et *la Vérité* du 17 octobre 1899 la confirme d'une manière absolue.

A quel moment cette pièce, dont toute la grande presse nationaliste et catholique affirme l'existence et donne le texte, est-elle apparue ? Est-ce dès 1894 ?

Il y a eu dans la presse antisémite, dès le mois de décembre 1894, des notes obscures et ambiguës. *La France* du 10 décembre 1894 affirme que les deux pièces principales...

M. LE MARQUIS DE DION. — On pourrait parler de l'élection Syveton ! Ce que vous dites n'a rien à voir avec l'élection. *(Réclamations à l'extrême gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — Pardon, c'est la discussion du rapport.

M. LE MARQUIS DE DION. — Nous ne voulons pas qu'on

reprenne l'affaire Dreyfus ! Le pays n'en veut plus entendre parler. *(Bruit)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous invite, messieurs, à écouter l'orateur.

Au centre et à droite. — Nous l'écoutons !

M. JAURÈS. — Je ne me plains pas de l'attention de la Chambre, je l'en remercie au contraire ; mais j'aurais le droit de me plaindre si on prétendait systématiquement gêner la marche de ma discussion.

M. LE MARQUIS DE DION. — On a parlé pendant trois ans de l'affaire Dreyfus. Cela suffit ! Il n'est pas admissible qu'on la prolonge indéfiniment ! L'affaire est classée. Qu'on nous laisse tranquilles, maintenant ! *(Bruit à gauche)*

M. JAURÈS. — Je réponds à ceux qui croient devoir me rappeler à la question que lorsque les témoins de M. Syveton ont porté devant la commission d'enquête un jugement sur toute la politique de la majorité républicaine depuis trois ans, comme notre collègue M. Morel observait : « La commission d'enquête a une mission étroite à remplir ; elle n'est pas chargée de la revue rétrospective d'événements politiques ; elle ne doit s'éclairer que sur les faits qui concernent spécialement la politique électorale du deuxième arrondissement », le président de la commission intervint et dit :

« Les faits dont on parle sont connexes. »

Je réclame pour moi le bénéfice de cette connexité. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

J'ai donné, d'après tous nos adversaires, le texte de la lettre prétendue de l'empereur d'Allemagne. Vous constatez qu'elle est une réponse présumée à un envoi de documents annoncé. Elle est donc une réponse pré-

sumée au bordereau sur lequel l'accusé de 1894 avait été condamné; et tout le système qui va se développer obscurément pendant trois ans et qui ira peser enfin sur le procès même de Rennes pour troubler l'esprit des juges, tout ce système est celui-ci :

La note de Guillaume II est, en effet, une réponse au bordereau qui annonçait l'envoi de documents. Ce bordereau n'a pas été écrit sur un papier mince, sur le papier pelure qui a été soumis aux juges de 1894, il a été écrit sur du papier fort, sur du papier épais, il est arrivé à Berlin, l'empereur d'Allemagne y a inscrit de sa main en marge la note qui y est citée et reproduite, mais il a fallu, sur la sommation de l'ambassade d'Allemagne, restituer à l'ambassade un document compromettant pour la paix internationale et pour le souverain étranger. On en a gardé des photographies et on en a fait prendre copie sur du papier mince, où on l'a décalqué. C'est ce décalque, fait peut-être de la main d'Esterhazy, qui a été soumis aux juges de 1894. Le bordereau original envoyé à Berlin était un bordereau sur papier épais où l'empereur Guillaume a inscrit la note ainsi citée. *(Interruptions à droite)*

Ce n'est pas ma faute si ce système vous paraît monstrueux : il a été celui de tous vos journaux, de tous vos orateurs. *(Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Lasies. — Mais après cela, le conseil de guerre de Rennes s'est prononcé !

M. le marquis de Dion. — Nous avons lu cela pendant trois ans dans les journaux.

M. le président. — Veuillez garder le silence, monsieur de Dion.

M. Jaurès. — Je crains que ce système n'ait été celui de vos juges.

A quelle date, disais-je, est apparu ce document? Il y a dans quelques-uns des journaux antisémites, dès 1894, comme une première trace, obscure encore et incertaine, de la légende qui se préparait, mais il est certain, par le témoignage même des juges, — je citerai le capitaine Freystætter, — qui ont dénoncé la communication illégale des pièces secrètes aux juges de 1894, il est certain, dis-je, qu'au procès de 1894 ce système n'a pas été soutenu et que cette pièce n'a pas été produite. Elle est apparue officiellement, en quelque sorte, pour la première fois en novembre 1897 ; et c'est dans une déposition de M. Paléologue, représentant du ministère des affaires étrangères, que j'en trouve la première trace.

M. Paléologue était chargé officiellement des relations du ministère des affaires étrangères avec le service des renseignements du ministère de la guerre. Déjà, en septembre et octobre 1897, au moment où l'on commençait à se préoccuper des doutes formulés par M. Scheurer-Kestner et de l'enquête commencée par lui, il y eut entre M. Paléologue et le lieutenant-colonel Henry plusieurs entretiens.

M. Paléologue témoigne devant la cour de cassation :

Au mois de septembre ou d'octobre 1897, j'eus l'occasion de revoir le colonel Henry, au moment où l'on recommençait à parler de l'affaire Dreyfus. Je mis la conversation sur le télégramme du 2 novembre 1894.

Je lui en rappelai l'importance, en raison particulièrement de la date, l'agent B... n'ayant pu savoir, le 2 novembre, lendemain du jour de l'arrestation de Dreyfus, si l'inculpé avait fait des aveux. Henry me répondit que le

document lui semblait de peu d'importance, étant données les preuves accablantes d'autre part, contre Dreyfus. Il me signala ce jour-là l'existence au dossier d'une lettre de l'agent B... dans laquelle Dreyfus serait nominativement désigné.

C'est la pièce, messieurs, qui est maintenant connue, et à jamais, dans l'histoire sous le nom de faux Henry.

Mais Henry ne s'en tint pas là avec M. Paléologue ; comme il voyait que la production de la pièce qui est le faux Henry ne suffisait pas à le convaincre, il poussa plus loin sa démonstration, et voici ce que M. Paléologue dépose devant la cour de cassation :

Le président de la cour lui demande :

Pouvez-vous dire ce qu'il y a de vrai dans les allégations relatives à une lettre de l'empereur d'Allemagne à son ambassadeur en France dans laquelle il serait question de Dreyfus, comme ayant été en relations avec le gouvernement allemand, et à un certain nombre de lettres que Dreyfus aurait adressées à ce gouvernement ?

Et M. Paléologue répond :

A ma connaissance, il n'y a jamais eu aucun document de cette sorte. La première et seule fois que j'ai entendu parler d'un document de ce genre, c'est le 2 ou le 3 novembre 1897, par le colonel Henry, qui d'ailleurs ne fit qu'allusion à l'existence d'une pareille pièce.

Ainsi, messieurs, dans les conversations officielles engagées pour la constitution et la mise en ordre du dossier entre le ministère des affaires étrangères, représenté par M. Paléologue, et le service des renseignements, dirigé en fait à cette époque par le lieutenant-colonel Henry, le lieutenant-colonel Henry se risque à

opposer aux arguments de M. Paléologue l'existence de la lettre prétendue de l'empereur Guillaume. C'est la première apparition officielle du faux, et je dis qu'il est impossible qu'au moment où le lieutenant-colonel Henry se risquait à parler ainsi de l'existence de cette pièce au représentant officiel des affaires étrangères, il n'eût pas en mains, matériellement, cette pièce même, car il était exposé à ce qu'on lui demandât communication matérielle d'un document aussi grave. Et, de même qu'il était prêt à produire...

M. LE MARQUIS DE DION. — C'est un crime de lèse-patrie, ce qui se passe ici! *(Exclamations à gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas la parole, monsieur de Dion.

M. LE MARQUIS DE DION. — J'ai bien le droit de protester.

M. JAURÈS. — ... et de même que le lieutenant-colonel Henry était prêt à produire matériellement à M. Paléologue la pièce qu'il lui avait récitée et qui s'appellera plus tard le faux Henry, il était prêt à coup sûr aussi à lui produire matériellement la pièce émanée prétendument de Guillaume II et dont il lui affirmait l'existence.

Comment le chef du service des renseignements pouvait-il se risquer, en 1897, à une affirmation aussi monstrueuse? Comment pouvait-il faire usage d'un faux aussi prodigieux? Car j'ai à peine besoin de démontrer à la Chambre en quelques paroles rapides que ce ne peut être qu'une pièce fausse.

M. LASIES. — Qui l'a découvert?

M. JAURÈS. — M. Drumont nous a dit que nous étions étranges de contester *a priori* l'authenticité d'une pièce écrite ainsi par un souverain étranger; il nous a rappelé

dans un puissant article de *la Libre Parole* que tous les grands souverains laborieux entraient dans le détail des affaires, que Louis XIV se faisait communiquer journellement les rapports de police, que Napoléon Ier entrait aussi dans les moindres détails d'administration de son immense empire, que Louis XV avait toute une police et toute une diplomatie occulte; il aurait pu ajouter qu'il nous reste du Comité de salut public des notes de police annotées de la main de Robespierre lui-même.

Mais, messieurs, si nous contestons l'authenticité possible du document attribué à Guillaume II, ce n'est pas parce que les souverains ne peuvent pas s'intéresser aux choses de police, c'est parce que, lorsqu'ils emploient des instruments de police, ils les traitent comme des instruments, comme des choses, et qu'ils ne s'abaissent pas à les injurier, parce qu'ainsi ils s'abaissent eux-mêmes; *(Très bien! très bien! à l'extrême gauche. — Mouvements divers)* c'est ensuite parce qu'il est impossible d'attribuer à un souverain étranger une imprudence que ses agents accrédités en France ne commettaient pas.

Le bordereau n'est pas signé par celui qui l'a écrit. Les correspondants, les attachés militaires étrangers Panizzardi et Schwarzkoppen, dont on a cité dans toute cette affaire de si nombreuses dépêches et de si nombreuses lettres, quand ils s'écrivaient, le faisaient sous de faux noms. Et voici qu'il n'y a qu'un homme qui oublie ces précautions élémentaires, il n'y a qu'un homme qui prenne la peine d'inscrire, sur un bordereau compromettant qu'il renvoie à Paris, tout à la fois le nom du traître et le nom de l'empereur, c'est Guil-

laume II! *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite)*

J'ajoute, messieurs, que si une pièce pareille avait existé, elle se rattache aux événements de 1894, au premier procès de l'affaire; elle aurait donc, dès l'arrivée de ce bordereau, révélé aux bureaux de la guerre le véritable nom du coupable. Or, il résulte de tous les documents officiels et judiciaires que, pendant trois semaines, on a été obligé de faire une enquête à tâtons avant de faire porter le soupçon sur tel ou tel homme.

Donc, la pièce n'était pas arrivée alors; donc c'est une pièce fausse; donc le colonel Henry ajoutait au faux que le général de Pellieux a produit plus tard en cour d'assises le faux le plus monstrueux, le plus colossal, d'une prétendue lettre de l'empereur allemand. *(Applaudissements à gauche. — Interruptions à droite)*

Comment le colonel Henry a-t-il pu se risquer à produire une pièce aussi monstrueusement fausse? Il y était acculé, messieurs. Il savait que la preuve allait être faite qu'une erreur avait été commise en 1894; il savait que la pièce connue sous le nom de faux Henry, récitée par M. le général Billot à M. Scheurer-Kestner au mois de juillet 1897, ainsi que M. Scheurer-Kestner l'a inscrit dans ses mémoires dont une page m'a été communiquée, il savait que la communication de ce premier faux n'avait pas suffi à arrêter M. Scheurer-Kestner qui en avait démêlé tout de suite le caractère frauduleux, et alors il fallait aller plus loin et plus haut.

Au lieu d'imaginer une pièce fausse, attribuée seule-

ment à des attachés militaires et qu'on pouvait discuter, il fallait imaginer une pièce fausse attribuée à un souverain étranger, de sorte qu'on pût tout ensemble s'en servir, mais la retirer à la discussion publique en alléguant le péril que cette communication formidable ferait courir à la paix. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

En sorte que si ce faux a été imaginé, s'il a été construit, c'est à raison même de sa monstruosité et de son énormité, qui le mettaient au-dessus des débats.

Et puis on savait très bien que lorsque le bordereau serait publié, que lorsque les fac-similé d'écriture apparaîtraient, l'Allemagne, s'apercevant de l'erreur commise en 1894, ferait parvenir une communication officielle. Et en effet, dès le 17 novembre 1897, l'ambassade allemande faisait parvenir l'affirmation solennelle qu'elle n'avait jamais connu le condamné de 1894. *(Mouvements divers)*

M. Gaston Galpin. — C'était son devoir.

M. de l'Estourbeillon. — Elle ne pouvait pas dire autrement.

M. Jaurès. — Et le colonel Henry voulait être en état d'opposer à cette affirmation de l'Allemagne une preuve écrite en sens contraire.

Il fallait pour la production de ce faux que le colonel Henry comptât, et c'est là ce qui est grave, c'est là ce qui, politiquement, est grave, il fallait qu'il comptât sur la complaisance, je dirai presque sur la complicité du haut état-major de cette époque. *(Interruptions et bruit à droite. — Applaudissements à gauche)*

M. Lasies. — Je demande la parole.

M. Jaurès. — De quel droit, messieurs, prétendrait-on que la politique du faux se serait nécessairement arrêtée à un certain grade et qu'elle n'a pas pu s'élever au-dessus du grade de lieutenant-colonel ? *(Rires et applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

M. le lieutenant-colonel Rousset. — C'est une insinuation.

M. Jaurès. — Je vous ai dit tout à l'heure que je vous communiquerais un document inédit et vrai.

M. le marquis de Dion. — Montrez-le-nous !

M. Jaurès. — Il viendra à son heure.

Je dis et je démontre qu'une pareille pièce jetée ainsi officiellement par le lieutenant-colonel Henry dans la balance où allait de nouveau se juger l'affaire, je dis que cette pièce n'a pu être affirmée que par la complaisance des chefs du lieutenant-colonel Henry.

Oui ! pour ce qu'on a appelé le faux Henry — quoiqu'à mon avis, ce ne soit ni vrai ni juste — on peut limiter au lieutenant-colonel Henry tout seul la responsabilité. Le faux Henry est une dépêche qui est supposée écrite en 1896. Quand elle arrive au ministère, le lieutenant-colonel Henry peut dire à ses chefs, au général Gonse, au général de Boisdeffre : « Voilà un document qui a été apporté par le service des renseignements », et le général de Boisdeffre peut, à la rigueur, logiquement, être trompé lui-même le premier par l'affirmation du lieutenant-colonel Henry. *(Bruit à droite)*

Mais, pour la fausse lettre de Guillaume II, il ne peut pas en être ainsi. Cette fausse lettre n'a pas servi au procès de 1894, c'est-à-dire à sa vraie date ; elle n'apparaît qu'en 1897, et, pour que le lieutenant-colonel Henry puisse la produire, il faut qu'il en ait fait accepter l'hypothèse

par ceux qui dirigèrent le procès en 1894... *(Exclamations à droite)* Écoutez, messieurs..., par le général de Boisdeffre et par le général Mercier.

Cette lettre, qui est affirmée en 1897, est supposée remonter par sa date à 1894. Il faut donc que les hommes qui ont conduit le procès de 1894, et qui savent que cette pièce n'y a pas figuré, acceptent du lieutenant-colonel Henry une explication qui rend plausible l'apparition tardive, en 1897, d'une lettre qui, par sa date, sa nature et son objet, remonte à 1894. *(Applaudissements à l'extrême gauche)*

Autrement, il eût été trop facile au général de Boisdeffre de dire comme chef d'état-major, en 1894 : je n'ai pas connu ce document, j'aurais dû le connaître alors, puisqu'il est censé avoir été écrit à cette époque, je ne le connais pas, c'est un faux.

Il eût été trop facile au général Mercier, qui a dirigé le procès, qui avoue lui-même devant le conseil de guerre de Rennes avoir adressé aux juges les pièces secrètes, il lui eût été trop facile de dire : Mais non, cette pièce-là qui était la pièce capitale, la pièce décisive, je ne l'ai pas connue en 1894 ; je n'aurais pas tâtonné en 1894 si j'avais connu cette pièce.

Donc, invinciblement, dès que le lieutenant-colonel Henry affirmait en 1897 l'existence d'une lettre de Guillaume II remontant à 1894, le premier cri du général de Boisdeffre, le premier cri du général Mercier devait être : C'est une pièce fausse ; à moins que Henry n'ait obtenu d'eux le silence complaisant qui a tout couvert. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

Et ainsi, bien assuré qu'il avait affermi le terrain sous ses pas, bien assuré qu'il ne serait pas désavoué par

des chefs auxquels, depuis 1894, le liait je ne sais quel pacte mystérieux de l'erreur commune, ayant ainsi assuré le terrain, le lieutenant-colonel Henry pouvait entreprendre la formidable campagne de publicité du faux à laquelle vous allez assister.

Dès le lendemain du jour où M. Paléologue recevait du colonel Henry la confidence de la fausse lettre de Guillaume II, *la Libre Parole* disait — la conversation est du 3 novembre, l'article de *la Libre Parole* est du 4 novembre... *(Interruptions et bruits à droite)*

Vous allez voir, messieurs, que nous avons été tous bien imprudents et bien étourdis de ne pas attacher une suffisante importance aux articles de votre presse. On s'est contenté beaucoup trop de hausser les épaules devant la violence et l'énormité de certaines affirmations; mais cette campagne n'est que le prolongement, à travers ce pays, du mensonge et du faux organisés par le lieutenant-colonel Henry au centre de l'état-major.

La Libre Parole du 4 dit :

La pièce accusatrice dont il a été tant parlé n'a pas été produite en original devant le conseil de guerre. Elle constituait une preuve si accablante de la culpabilité de Dreyfus, que Münster vint trouver Mercier et le somma de la restituer. Si le ministre refusait, c'était la guerre. Le général Mercier céda, mais il fit photographier la pièce. L'original fut rendu, et c'est la photographie qui fut mise sous les yeux des juges.

Voilà le premier décalque, dans la presse, du faux imaginé à l'état-major. Et c'est par un contre-coup, par un choc en retour vraiment extraordinaire, le lende-

main 5 novembre, qu'Esterhazy écrit à M. le Président de la République Félix Faure :

La femme qui m'a mis au courant de l'horrible machination ourdie contre moi m'a remis une pièce qui est une protection pour moi, puisqu'elle prouve la canaillerie de Dreyfus...

Vous reconnaissez là une partie même du texte de la lettre de Guillaume II.

... puisqu'elle prouve la canaillerie de Dreyfus et un danger pour mon pays, parce que la publication avec le fac-similé de l'écriture forcera la France à s'humilier ou à faire la guerre.

Messieurs, vous saviez, nous savions, par les documents saisis chez Esterhazy et apportés devant la cour de cassation, qu'il y avait eu collusion entre Esterhazy et l'état-major ; nous savions, par la lettre aux deux écritures, que M. du Paty de Clam l'avertissait de la marche de l'enquête et lui suggérait les réponses qu'il devait faire au général enquêteur de Pellieux ; nous savions par les aveux de M. du Paty de Clam lui-même, qu'il avait collaboré aux lettres de menaces et de chantage qu'Esterhazy adressait au président de la République ; mais ce que nous n'avions pas assez remarqué c'est que le lieutenant-colonel Henry avait muni Esterhazy, dès le 5 novembre, de la pièce dont il avait parlé à M. Paléologue. Esterhazy était muni d'un document faux, mais parce qu'il portait la formidable signature de l'empereur d'Allemagne, Esterhazy le patriote pouvait faire chanter le Président de la République, le Gouvernement et la Chambre ! *(Applaudissements à l'extréme gauche)*

Voilà l'usage qui était fait du bordereau annoté, voilà l'usage qui était fait de la lettre de Guillaume II.

Lorsque Mathieu Dreyfus dénonça Esterhazy, lorsqu'il le nomma comme l'auteur du bordereau le 16 novembre, il fallut redoubler d'efforts, et l'état-major songea à s'assurer non plus seulement le concours de *la Croix* et de *la Libre Parole*, mais le concours de *l'Intransigeant*. Et c'est alors que le commandant Pauffin de Saint-Morel, chef de cabinet du général de Boisdeffre, fut envoyé chez M. Rochefort lui-même. *La Patrie* du 18 novembre publiait sous ce titre : *La vérité sur l'affaire Dreyfus*, une interview de M. Rochefort :

Je ne vois aucun inconvénient à vous répéter les paroles de cet officier. Il m'a dit presque mot pour mot : Non seulement nous possédons la preuve indubitable que le commandant Esterhazy est la victime d'un infâme complot; mais, en ce qui concerne Dreyfus, je suis autorisé à vous dire que nous possédons des documents absolument probants qui établissent péremptoirement la culpabilité du prisonnier de l'île du Diable. Ces documents, le syndicat Dreyfus en ignore même l'existence : lorsque le moment sera venu on les lui servira.

Messieurs, quelles étaient ces pièces auxquelles le commandant Pauffin de Saint-Morel, chef de cabinet du général de Boisdeffre, faisait allusion devant M. Rochefort? C'est *l'Intransigeant* lui-même qui nous l'indique dans l'article du 13 décembre 1897 sous le titre : *La vérité sur le traître. — La pièce secrète.*

Voici ce que publie *l'Intransigeant :*

Une des fameuses pièces secrètes est une lettre de l'empereur d'Allemagne lui-même. Elle fut dérobée, photographiée et replacée où elle avait été prise. Dans cette lettre adressée à M. de Münster, Guillaume II nommait tout au

long le capitaine Dreyfus, commentait certains renseignements et chargeait l'agent de l'ambassade communiquant avec lui d'indiquer au traître les autres renseignements à recueillir nécessaires à l'état-major allemand.

Telle est l'origine de la principale pièce secrète. Nous possédions depuis longtemps une version qui nous avait été fournie par une personnalité militaire des mieux placées pour être admirablement informée, analogue à celle que nous publions aujourd'hui en toute certitude.

Ainsi *l'Intransigeant* proclame qu'une des pièces dont une personnalité militaire des mieux placées pour être admirablement informée avait parlé à M. Rochefort — c'est évidemment le commandant qui avait fait une visite à M. Rochefort — c'est la prétendue lettre de Guillaume II. Vous voyez, messieurs, qu'elle a fait du chemin.

Le gouvernement de M. Méline s'émeut et, par un communiqué de l'agence Havas, il déclare qu'il n'y a rien de fondé dans des allégations relatives à de prétendues lettres d'un souverain étranger. M. Rochefort lui répond sous ce titre : *Démenti négligeable :*

Billot avait sous les yeux la pièce secrète avec laquelle il lui était si facile de moucher Scheurer-Kestner, quand ce vieil imbécile venait dans son cabinet lui étaler les paperasses incohérentes de son prétendu dossier.

La Patrie dit :

La nature des révélations de notre confrère oblige le Gouvernement à un démenti officiel. Déjà, lors de l'affaire Dreyfus, un démenti analogue avait été donné. Mais les faits restent les faits.

La France dit :

On sait que M. Rochefort est bien et sûrement renseigné. Ce ne sont pas des hypothèses, ce sont des faits et le

démenti embarrassé, et en quelque sorte nécessaire, de l'agence Havas, n'y changera rien.

L'Intransigeant ajoute que :

L'émotion produite est très vive, [que] l'échange de dépêches entre l'ambassade allemande et Guillaume II en est un signe. Il n'est que trop certain, à l'empressement que met l'ambassadeur à opposer un démenti, que notre récit est l'expression de la vérité.

Vous le voyez, c'est toujours le même système : on suscite une invention énorme, elle est démentie et on dit : « Oui, mais elle est si énorme que le gouvernement est obligé de la démentir ». Et toute la presse nationaliste : *la France*, *la Patrie*, *l'Intransigeant*, que vous n'allez pas, j'imagine, désavouer brutalement aujourd'hui, toute la presse nationaliste prend prétexte du démenti officiel du gouvernement, pour affirmer de nouveau la vérité de la légende et la réalité de la pièce fausse.

M. Méline fait annoncer par une nouvelle note que le gouvernement allait demander, s'il le fallait, au Parlement, les moyens nécessaires de mettre un terme à cette campagne de presse. Mais, laissez-moi le dire, M. le général Billot avait en mains des moyens plus rapides et plus décisifs qu'il a étrangement négligés.

D'abord, lorsque le commandant Esterhazy prétendait avoir en mains des documents capables de jeter l'émoi en Europe et lorsqu'il venait rapporter ce document ou un autre au ministère de la guerre, il fallait au moins l'interroger.

M. Jules Méline. — Je demande la parole.

M. Jaurès. — Il fallait au moins demander à l'état-major, qui avait communiqué à M. Paléologue l'exis-

tence de cette lettre, d'où provenait cette campagne. Il est prodigieux que vous ayez songé à menacer la presse qui ne faisait que reproduire les affirmations de l'état-major et que votre ministre de la guerre n'ait pas songé à porter la question au cœur même de l'état-major. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

Et puis, voilà un officier dont la qualité est assez importante, un officier qui venait d'être attaché à la personne du Président de la République pendant le voyage en Russie, un officier qui est le chef de cabinet de votre chef d'état-major : il va porter dans les journaux la légende qui, peu à peu, se répand, se communique, ébranle toute la presse, et, en même temps, ébranle le pays.

Vous demandez compte à la presse irresponsable et dispersée que vous ne pouvez pas saisir, mais cet officier que vous avez là, sous vos ordres, que vous pourriez sommer de vous dire quelle communication il est allé porter chez M. Rochefort, vous ne l'interrogez pas, vous ne le questionnez pas, et pourquoi ? parce que vous avez besoin de son silence pour continuer votre politique d'équivoque. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

M. le lieutenant-colonel Rousset. — Il a été puni de trente jours d'arrêts de rigueur par le ministre.

M. Jaurès. — Je recueille cette observation disciplinaire de notre collègue, M. le lieutenant-colonel Rousset. Il me dit : mais cet officier a été puni de trente jours d'arrêts de rigueur ! *(Rires à gauche et à l'extrême gauche)*

Il y a un problème qui émeut le pays et voilà un officier qui se fait, dans la presse nationaliste, le véhicule

d'une pièce fausse, d'une pièce redoutable ; oh ! on le consigne chez lui ; mais on ne le questionne pas ! Qu'il reste bien enfermé, mais qu'il se taise et que le monde l'oublie !

C'est ce que demandait à cette heure le général Billot.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL ROUSSET. — Rien ne dit qu'il n'a pas été questionné.

M. LASIES. — Monsieur Jaurès, le commandant Cuignet a demandé à être questionné ; avez-vous demandé, vous, qu'on lui posât des questions ? Vous vous en êtes bien gardé.

M. JAURÈS. — Ainsi couverte par la complaisance du Gouvernement de M. Méline, l'intrigue continue ; la légende se développe et la pièce fausse circule. Et, au procès Zola, le lieutenant-colonel Henry a l'audace de faire publiquement allusion à l'existence de la fausse lettre de Guillaume II.

Messieurs, on n'y a pas pris assez garde parce que la pièce fausse sensationnelle connue sous le nom de faux Henry, et qui n'était pour Henry qu'un faux d'ordre secondaire, cette pièce fausse sensationnelle a pris la place du véritable faux Henry, de celui auquel Henry lui-même attachait une importance décisive, la seule dont il ait fait mention devant les jurés de la cour d'assises. Voici, en effet, ce qu'il dit le 14 février, à une heure où il était acculé par ses contradictions au sujet de la communication du dossier secret :

Eh bien ! allons-y ! Il faut vous dire que, lorsque le colonel Sandherr m'a remis ce dossier le 16 décembre 1894, je lui ai dit : « Mais comment se fait-il que vous n'ayez plus besoin de ce dossier ? » Il m'a répondu : « J'en ai un plus

important, et je vais vous montrer une lettre de ce dossier. » Il m'a fait voir une lettre, en me faisant jurer de n'en jamais parler. J'ai juré; il m'a montré une lettre plus importante encore que celle du dossier. Il m'a dit : « J'ai avec cela quelques documents, mais je les garde par devers moi, et je m'en servirai si besoin est. »

Vous le voyez, il ne s'agit pas ici de la pièce connue sous le nom de faux Henry et qui est de 1896, il s'agit d'une lettre plus importante que toutes les autres, d'une lettre si redoutable que le colonel Sandherr avait fait jurer au lieutenant-colonel Henry de n'en point parler, une lettre qui remonte à 1894 et qui est évidemment la fausse lettre de Guillaume II dont déjà le colonel Henry, le 3 novembre, a parlé à M. Paléologue.

Quelle est la tactique du colonel Henry ?

C'est d'abord, en affirmant ainsi, sous forme implicite mais certaine, l'existence de cette pièce devant le jury, c'est de lier ses chefs s'ils hésitaient encore, c'est de les obliger ou à le désavouer et à désavouer ainsi le procès de 1894 qu'ils voulaient maintenir et dont lui, Henry, avait été le principal agent, de les obliger ou à le désavouer ou à subir en silence le faux monstrueux qu'Henry avait construit pour la garantie commune. Et je me demande, à ce moment, si Henry ne voulait pas par là construire un pont qui permettait au général Mercier de passer du système d'accusation de 1894, fondé sur le bordereau papier pelure, au nouveau système d'accusation fondé sur la fausse lettre de Guillaume II. Il voulait, par le mystère dont le colonel Sandherr avait enveloppé à l'égard de tous en 1894 cette fausse lettre de Guillaume II, suggérer au général Mercier une hypothèse plausible qui lui permît d'accepter l'exis-

tence de cette pièce fausse dont il n'avait pas été fait état au procès de 1894. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

Voilà l'affirmation, et voici maintenant l'écho :

Le 3 novembre, le colonel Henry avait parlé de la lettre à M. Paléologue ; le 4 novembre commençait la campagne de presse. Le 14 février, le colonel Henry, solennellement, fait allusion à la lettre de Guillaume II à la cour d'assises ; le 15 février, dans la réunion publique de Suresnes, M. Millevoye affirme l'existence de cette pièce et il en donne approximativement le texte.

Voici le compte rendu publié alors dans le journal *le Temps*.

M. Lucien Millevoye. — La question a déjà été portée à la tribune par notre collègue, M. Breton. J'ai répondu.

M. Jules-Louis Breton. — Vous n'avez pas répondu.

M. Lucien Millevoye. — Maintenant je dis que la tribune n'est pas un confessionnal, et que si j'avais à choisir un confesseur, monsieur Jaurès, ce n'est pas vous que je choisirais. *(Rires à droite)*

J'ignore quelles confidences vous avez pu recevoir de l'autre côté de la frontière. *(Exclamations à gauche)* Vous n'êtes pas non plus un juge d'instruction, et ce n'est qu'à un juge d'instruction seul, et saisi légalement, qu'il m'appartiendra de répondre.

M. Jaurès. — M. Millevoye demande une enquête. *(Rires à gauche)*

Je reconnais que M. Millevoye l'avait demandée déjà, par voie d'interruption, d'une façon formelle lorsqu'en effet mon ami M. Breton porta pour la première fois une partie de ce débat à la tribune. Que M. Millevoye me

permette de le lui dire, nous ne sommes pas ici dans des affaires d'ordre civil et privé ; il s'agit de responsabilités politiques *(Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et à gauche)*, et nous avons le droit de demander des explications à un parti politique sur des affirmations publiques qu'il a produites devant le pays. *(Applaudissements sur les mêmes bancs)*

M. Millevoye me dit qu'il ne me prendrait pas pour confesseur ; qu'il me permette de le lui dire, il est un peu tard pour recourir à la confession privée lorsqu'on a commencé par la confession publique devant des milliers de citoyens réunis à Suresnes. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

En tout cas, que vous répondiez ou non — je vous emprunterai une des formules que vous avez appliquées à propos de cette affaire même à M. Casimir-Perier — si vous ne répondez pas, je dirai, selon votre propre formule, que votre silence est éloquent. *(Sourires à gauche)* Mais je veux lire le compte rendu du *Temps*, sauf à vous à le rectifier ou à ne pas le rectifier. Il n'a pas été rectifié à cette époque.

M. Millevoye, faisant l'historique de l'affaire Dreyfus, arrive à la pièce secrète. — Elle existe ? crie-t-on de toutes parts. — Eh bien, oui ! citoyens, elle existe, a dit l'orateur..

(Rires à l'extrême gauche)

Nous avons eu tort d'en rire, messieurs.

Voulez-vous en connaître la teneur, citoyens ! — Oui ! oui ! — Eh bien ! la voici. Elle dit : « Que cette canaille de Dreyfus envoie au plus tôt les pièces promises : signé Guillaume. »

Cette révélation est accueillie par un rire général. Ce sont pendant cinq minutes des clameurs étourdissantes...

L'orateur termine en disant que vu les déclarations de M. de Bülow, la publication de la pièce secrète prouverait le parjure de l'empereur d'Allemagne et ce serait la guerre.

C'est toujours l'application du même système, la production de faux monstrueux abrités par la menace de la guerre. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

En sorte que, par cette jurisprudence prodigieuse qu'on prétend instituer, il suffirait maintenant de produire des pièces fausses accablantes pour des adversaires, sous la signature de souverains étrangers d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne, pour échapper à toute explication et à toute responsabilité. *(Applaudissements sur les mêmes bancs)*

Eh bien ! messieurs, quelles que puissent être les réserves que m'oppose M. Millevoye, je veux lui soumettre un scrupule, je veux lui dire, en toute sincérité, il le sait : Vous êtes — et tous vos adversaires le reconnaissent pleinement — vous êtes un honnête homme ; même lorsque vous vous êtes trompé, même lorsque vous avez eu le malheur d'apporter à cette tribune des documents faux...

M. Lucien Millevoye. — Trompé indignement par votre ministre des affaires étrangères.

M. Jaurès. — Monsieur Millevoye — et ceci n'est pas, je vous l'affirme, une précaution oratoire ; je vous donne ma parole d'honneur que je dis toute ma pensée — je mets pleinement votre bonne foi hors de cause et je dis même que, dans l'erreur que vous avez commise, il y a deux traits qui vous font honneur. Le premier, c'est qu'à une heure trouble où la calomnie se répandait impersonnelle, anonyme, inavouée, vous avez eu

le courage de prendre la responsabilité individuelle, la responsabilité personnelle d'une accusation précise et redoutable ; vous vous trompiez, mais c'était un acte de courage et de bonne foi. Puis il y a un autre trait qui vous fait honneur. Lorsque vous avez cru que votre pays était livré à l'étranger pour de misérables subsides, vous n'avez pas seulement jeté au gouffre d'infamie vos adversaires comme Clemenceau, vous n'avez pas craint d'apporter une liste de trahison sur laquelle était inscrit le nom de votre ami et de votre allié de la veille, M. Rochefort. Vous aviez le courage de sacrifier à ce que vous jugiez l'intérêt de la nation trahie, même vos alliances et vos amitiés.

M. Gabriel Syveton. — Le nom même de Rochefort rendait cette liste invraisemblable.

M. Jaurès. — Mais laissez-moi vous dire qu'au moment où, à Suresnes, vous affirmiez l'existence d'une lettre de l'empereur Guillaume II, écrasante si elle était authentique, il y avait deux hommes en cause, il y avait M. Zola, accusé, qui comparaissait devant la justice de son pays et il y avait à l'île du Diable un condamné dont le sort se débattait ; la pièce apportée par vous pour faire la conviction du pays et contre Zola et contre le condamné Dreyfus, cette pièce était importante, elle pouvait être décisive, elle pouvait déterminer ou la condamnation ou l'acquittement ; et j'imagine bien qu'après la cruelle expérience que vous aviez faite de la facilité avec laquelle on peut être trompé par des documents faux, vous vous étiez juré à vous-même de ne produire aucune pièce mystérieuse sans en avoir vérifié l'authenticité et l'origine. Vous étiez donc couvert à coup sûr par des hommes qui vous avaient garanti de haut l'au-

thenticité de cette pièce. Vous vous devrez un jour devant l'histoire de les nommer, pour vous justifier vous-même. *(Vifs applaudissements prolongés à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Lucien Millevoye. — Je remercie M. Jaurès de l'hommage qu'il a bien voulu faire à mon caractère. Je suppose que nous n'avons pas l'intention de rouvrir le débat sur l'affaire Norton, qui mettrait en cause quelques-uns des ministres de la République.

Quant à l'invitation que vous m'adressez, monsieur Jaurès, je vous répondrai avec la sincérité qui est dans mon caractère.

Vous me demandez une indication précise ; vous me demandez d'indiquer ici, à la tribune, sous quelles conditions une révélation ou un renseignement qui intéresse mon pays a pu m'être donné. Je m'y refuse de la façon la plus absolue *(Exclamations à gauche et à l'extrême gauche)*, parce que le débat soulevé en ce moment et que vous voulez réduire à des proportions que je n'accepte pas, aux proportions d'une sorte de duel de parti ou de duel de groupe, est infiniment plus étendu.

Vous oubliez que ce qu'il y a en ce moment en jeu, c'est votre pays, la France *(Applaudissements à droite et au centre. — Bruit à gauche)*, à laquelle pendant quatre ans vous avez fait beaucoup de mal en allant chercher des arguments dans les journaux étrangers. *(Réclamations à l'extrême gauche)*

En disant cela, je parle pour vous sans doute, mais surtout pour ceux de vos auxiliaires...

M. Aristide Briand. — Nous n'avons jamais commis de faux, nous ! Nous n'avons pas dit de mensonges ! *(Bruit)*

M. Lucien Millevoye. — Je parle de ceux qui pen-

dant quatre ans sont allés chercher dans les journaux directement inspirés par l'étranger des flots de boue sous lesquels ils ont essayé de salir l'uniforme et le drapeau français *(Applaudissements à droite. — Protestations et interruptions à l'extrême gauche et à gauche)*; je parle de cette abominable campagne qui dure encore et qui a eu pour conséquence cette chose inouïe de laisser croire qu'on peut planter impunément le drapeau français dans le fumier *(Réclamations et interruptions à l'extrême gauche et à gauche)*; je parle de ce *Manuel du soldat*, de tous ces imprimés, de tous ces encouragements à la désertion.

Je ne veux pas remuer ce fleuve de boue.

Je ne me reconnais pas le droit, par voie incidente, de rouvrir ici l'affaire Dreyfus et je vous en laisse toute la responsabilité. *(Applaudissements à droite)*

M. Jaurès. — Je constate, en effet, que vous m'en laissez toute la responsabilité *(Rires approbatifs à gauche)* et je prends acte de votre refus de répondre. Je prends acte de ce fait, qu'après avoir produit publiquement, non pas à coup sûr pour écraser un homme, mais pour accabler tout un parti, une pièce d'une gravité aussi formidable, à l'heure où il apparaît, à d'innombrables symptômes, que cette pièce est fausse et quand vous vous devez à vous-même, au pays, quand vous devez à la France dont il ne faudrait pas usurper sans cesse le nom pour couvrir les faux *(Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*, vous refusez de dire à quelle source cachée vous avez puisé les accusations de cette sorte.

Quoi qu'il en soit, messieurs, vous voyez la légende se développer, s'affirmer, s'étaler de plus en plus; de

l'état-major, elle passe dans le prétoire, du prétoire dans les journaux, des journaux dans les réunions publiques et le système monstrueux qui a été imaginé par le colonel Henry et ses complices prend peu à peu possession du pays.

Voici maintenant qu'éclate le faux Henry. Il semblait que ce faux, avoué par son auteur, devait enfin mettre un terme aux polémiques. Si le bon sens de ce pays avait été laissé à lui-même, si la conscience de ce pays avait été laissée à elle-même, la conviction unanime se serait faite dès le lendemain qu'une cause qu'on était réduit à servir par des pièces fausses était une cause injuste et mauvaise.

Il y a eu, messieurs, dans bien des consciences, un mouvement de révolte ; à cette heure, bien des yeux se sont ouverts qui, jusque-là, étaient restés obstinément clos, et parmi les hommes qui ont crié non pas leur trouble mais leur colère, parmi les hommes qui ont crié aux machinateurs de faux : vous avez trompé le pays et vous m'avez trompé, il y a au premier rang celui qui avait été votre représentant le plus populaire, celui qui avait conduit l'enquête sur Esterhazy, celui qui, au procès Zola, avait porté la parole au nom de l'armée avec le plus d'autorité et le plus d'éclat, c'est le général de Pellieux que je veux dire.

Eh bien, lorsque le général de Pellieux a appris l'aveu d'Henry, il a écrit au ministère de la guerre une lettre qui a été cachée au pays, une lettre qui n'a été montrée ni aux juges de la cour de cassation ni aux juges du conseil de Rennes...

M. Massabuau. — On vous l'a montrée depuis, à vous ? *(Bruit à gauche)*

M. Jaurès. — ... Une lettre dont les termes appelaient une enquête nécessaire. Cette lettre, des personnes qui ont vécu dans l'entourage du général de Pellieux et qui ont recueilli ses confidences désespérées m'en ont donné le texte que je communique à la Chambre :

Le général de brigade adjoint au général de division commandant Paris, à M. le ministre de la guerre

Paris, le 31 août 1898

Dupe de gens sans honneur, ne pouvant plus espérer compter sur la confiance des subordonnés sans laquelle le commandement est impossible, et, de mon côté, ne pouvant avoir confiance en ceux de mes chefs qui m'ont fait travailler sur des faux, je demande ma mise à la retraite.

(Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)

M. Henri Brisson. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Brisson, avec l'assentiment de M. Jaurès.

M. Henri Brisson. — Monsieur Jaurès, pardonnez à mon émotion de vous interrompre. *(Rumeurs à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

Vous avez dit, si je vous ai bien entendu — et je vous prête, vous pouvez le croire, toute mon attention — que cette lettre du général de Pellieux était datée du 31 août 1898.

M. Jaurès. — Oui.

M. Henri Brisson. — Président du conseil d'alors, je déclare que le gouvernement dont je faisais partie n'en a pas eu connaissance. *(Nouveaux applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Georges Berry. — Elle a paru dans tous les journaux.

M. Rouland. — C'est un effet d'audience ; un scénario préparé. *(Bruit)*

M. Godefroy Cavaignac. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Cavaignac.

M. Godefroy Cavaignac. — Je voudrais bien savoir quelles conclusions vous avez l'intention de tirer d'une lettre que vous prétendez avoir été cachée et qui a été accompagnée à la même heure d'une interview semblable parue dans tous les journaux. *(Bruit)*

Quand vous venez spéculer sur ces faits, je dis que vous jouez une pure comédie... *(Bruit prolongé à gauche)*

M. le président. — Il ne se joue pas de comédie ici.

M. Godefroy Cavaignac. — ... et quant au jugement dont vous prétendez tirer parti ici et que le général de Pellieux aurait porté sur ses chefs, je déclare que je n'en ai pas tenu compte. *(Bruit)*

De ce qui a été fait alors, je prends la responsabilité et j'apporte ici aux hommes qu'on a mis en cause et contre lesquels on dirige dans le vague je ne sais quelles insinuations ou accusations dont on n'ose même pas prendre la responsabilité complète, le témoignage de ma confiance entière dans leur loyauté et dans leur bonne foi. *(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre)*

M. Henri Brisson. — Messieurs, je ne veux faire ici qu'une constatation. Je savais déjà par la déposition de M. le capitaine Cuignet devant la cour de cassation, que M. Cavaignac, ministre de la guerre, était, dès le 14 août — c'est la propre expression de M. le capitaine Cuignet — convaincu que ce que l'on a appelé « le faux Henry » était un faux. Or, il n'en a averti le président du conseil que le 30 août, et j'apprends maintenant que

le 31 août, le jour où le colonel Henry mourait sous vos verroux, vous aviez cette lettre du général de Pellieux !

M. Georges Berthoulat. — Elle a été publiée dans tous les journaux.

M. Henri Brisson. — Vous saviez, le 31 août, que le général de Pellieux avait écrit cette lettre et vous déclarez que vous n'en avez tenu aucun compte et vous n'en avisez ni le président du conseil ni le Gouvernement dont cette lettre pouvait aider à former l'opinion. *(Très bien ! très bien ! à gauche)*

Ah ! je vois bien la suite de vos actes. Entre le 14 août, jour où vous étiez convaincu du faux Henry, et où vous l'aviez apporté à cette tribune, entre le 14 août et le 30 août, vous êtes allé au Mans présider le conseil général, dit M. le capitaine Cuignet, mais au Mans vous vous êtes rencontré et vous avez pu sans doute vous concerter sur la conduite à tenir avec le général commandant le corps d'armée, M. le général Mercier. *(Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

La suite de ce concert aurait-elle été de vous pousser à cacher des pièces décisives au Gouvernement dont vous faisiez partie et dont la loyauté se reposait sur votre renommée. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Rumeurs au centre et à droite)*

Voilà ce que vous avez fait, monsieur Cavaignac. Le voilà ! *(Nouveaux applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

Eh bien ! bénissez l'amnistie, car si elle n'avait pas été votée, vous mériteriez d'être mis en accusation. *(Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Bruit à droite et au centre)*

Mais que serait-il besoin d'un châtiment matériel en

présence du châtiment moral qui pèse sur vous et vous atteint ? *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)* Ce parti qui vous couvrait de ses acclamations il y a quelques années, lorsque vous déposiez des projets de réformes démocratiques, ce parti, regardez-le, entendez-le, écoutez-le ! *(Nouveaux applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

Parmi ceux qui faisaient votre éloge j'ai le droit de me ranger. Un jour, à la tribune, j'ai rappelé que, quelques jours auparavant, vous aviez déposé une proposition de réforme fiscale et sociale, de réforme démocratique, et je vous ai félicité de marcher sur les traces de celui dont vous portiez le nom et le prénom, de ce Godefroy Cavaignac dont vous sembliez suivre la tradition.

Depuis de longs jours, hélas ! je passe au cimetière Montmartre devant sa statue et je salue tristement ce bronze. Eh bien ! je me demande à cette heure où retentit à cette tribune la révélation que vous venez d'entendre, si ce bronze ne va pas se dresser et, tenant entre ses doigts crispés la plume et l'épée que Rude y avait mises comme pour exprimer que ce paladin de la République donnait à sa cause et son âme et sa vie ; je me demande s'il ne va pas se dresser devant vous et vous crier : « Vous n'êtes plus dans la République ; vous n'êtes plus de notre lignée ! » *(Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Bruit sur divers bancs au centre et à droite)*

M. Godefroy Cavaignac. — J'ai trois choses à répondre à M. Henri Brisson... *(Interruptions)*

A droite. — Des Bouches-du-Rhône. *(Exclamations à gauche)*

M. Krauss. — Paris vous a répondu hier !

M. Godefroy Cavaignac. — Il n'a pas craint de dire que sur la question du faux Henry ma conviction était faite le 14 août ; cela n'est pas vrai.

M. Charles Bos. — C'était fait avant. *(Bruit au centre)*

M. Godefroy Cavaignac. — Ma conviction n'a été faite sur le faux Henry que le jour où, après être sorti volontairement des procédures régulières, j'ai fait venir devant moi l'homme qui avait commis cet acte et où, par la force de ma résolution et de ma volonté, j'ai obtenu de lui un aveu que personne autre que moi ne lui aurait arraché.

Ah oui ! si j'avais voulu faire ce que vous paraissez insinuer sans oser le dire, si j'avais voulu écarter ou dissimuler l'aveu, savez-vous ce que j'aurais fait ?

Le jour où le premier doute est venu dans mon esprit, oui, j'aurais livré, sans aller jusqu'au bout de mon enquête, j'aurais livré le lieutenant-colonel Henry...

M. Pajot. — C'est ce que vous avez eu l'intention de faire !

M. Godefroy Cavaignac. — ... à quelqu'une, monsieur Henri Brisson, soit de ces instructions judiciaires où vous avez su accumuler les garanties pour l'accusé à tel point qu'il n'en reste plus pour la recherche de la vérité. *(Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche)*

M. Aristide Briand. — Vous avez préféré lui envoyer un rasoir. *(Bruit)*

M. Godefroy Cavaignac. — Peut-être aussi, monsieur Henri Brisson, à quelqu'une de ces enquêtes par-

lementaires dont on nous parle aujourd'hui, dont vous avez dirigé l'une et où vous savez si bien combien la vérité échappe façilement à ceux qui la cherchent. *(Applaudissements et rires sur les mêmes bancs au centre et à droite)*

Eh bien, non ! Je suis sorti volontairement des voies régulières ; j'ai fait venir le coupable devant moi et j'ai obtenu de lui ce que des voix sorties de vos rangs ont appelé un jour, dans un accès de franchise, le seul atome de vérité prouvée qu'il y ait dans cette affaire ; j'ai arraché de lui par ma résolution et par ma volonté l'aveu que vous essayez aujourd'hui d'exploiter contre nous. *(Bruit à l'extrême gauche)*

Vous avez encore, monsieur Henri Brisson, insinué ou affirmé que j'aurais établi à ce sujet un concert avec le commandant du quatrième corps. Sur ce point, c'est bien simple : je vous oppose le démenti le plus net et le plus formel. *(Applaudissements sur divers bancs, au centre et à droite)*

Quant à cette autre affirmation que vous avez été singulièrement imprudent de porter ici, monsieur Henri Brisson, d'après laquelle je vous aurais dissimulé la pièce dont a parlé M. Jaurès, je n'ai jamais, quant à moi, connu cette pièce ; aucune des personnes avec qui j'ai été en rapport au ministère de la guerre, ne m'en a jamais soufflé un seul mot.

M. Jean Codet. — Monsieur Cavaignac, vous avez dit tout à l'heure le contraire ?

M. Maurice Viollette. — Vous avez dit que vous n'en aviez pas tenu compte !

M. Godefroy Cavaignac. — Je croyais que M. Henri Brisson faisait allusion à la prétendue lettre de l'empe-

reur d'Allemagne, sur laquelle M. Jaurès a appuyé son argumentation.

M. Jaurès. — Mais vous ne contestez pas la lettre du général de Pellieux ? Non ! C'est entendu !

M. Godefroy Cavaignac. — Mais s'il s'agit de la lettre du général de Pellieux, en quoi cette lettre était-elle une pièce du dossier ? *(Exclamations à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Jaurès. — Je demande la parole ! *(On rit)*

M. Godefroy Cavaignac. — Je demande en quoi une appréciation produite, formulée par M. le général de Pellieux — vous ne savez pas même s'il l'a maintenue dans son esprit *(Exclamations à l'extrême gauche)*, et je crois savoir qu'il l'a regrettée aussitôt après l'avoir écrite — je demande en quoi cette lettre de M. le général de Pellieux constituait une pièce du dossier ? *(Interruptions à gauche)*

Je répète que tout le dossier a été mis à la disposition de M. Henri Brisson, qui l'a reconnu lui-même à cette tribune, dans la séance du 18 décembre.

M. Henri Brisson a terminé en mêlant à cette affaire la politique et les excommunications de parti. *(Exclamations ironiques sur les mêmes bancs)* Il a prononcé des jugements au nom de la conscience universelle, comme si notre conscience, à nous, ne valait pas au moins la sienne. *(Applaudissements au centre et à droite. — Bruit à gauche)*

Vous n'êtes pas des juges ; vous êtes des adversaires politiques, et des adversaires politiques que nous combattrons sans relâche.

M. Henri Brisson évoquait ici le souvenir des républicains d'autrefois, des républicains dont nous nous hono-

rons de revendiquer les traditions, et faisait appel à leurs témoignages. Oui, je voudrais bien qu'on les appelât ici, les hommes qui ont fondé autrefois la République contre les régimes de corruption de jadis; je voudrais bien qu'on les appelât ici...

M. Jules-Louis Breton. — Ils vous enverraient à l'échafaud, ceux-là!

M. Godefroy Cavaignac. — J'ai peut-être plus de droits que M. Henri Brisson de parler au nom de ceux qu'il a eu l'audace d'évoquer tout à l'heure. Oui, je voudrais qu'on rappelât ici les hommes qui ont fondé la République autrefois en face des monarchies et qui ont créé ce parti d'honnêteté politique et de fierté nationale qu'était le parti républicain. Je voudrais bien qu'on rappelât ici... *(Interruptions et bruit à l'extrême gauche et à gauche)*

M. Jules-Louis Breton. — Si nous étions la Convention, il y a longtemps que vous seriez guillotiné ! *(Bruit)*

M. le président. — Monsieur Breton, je vous rappelle à l'ordre.

M. Godefroy Cavaignac. — ... ceux qui ont fondé le parti républicain en face de la monarchie parlementaire de Juillet, je voudrais qu'on pût leur demander si le régime d'aujourd'hui ressemble plus à celui qu'ils avaient rêvé qu'à ceux qu'ils ont combattus et renversés. *(Applaudissements au centre)*

M. le président. — La parole est à M. Jaurès.

M. Jaurès. — Je n'ai qu'un mot à ajouter sur cet incident.

Je n'ai jamais dit que M. Cavaignac ait eu connaissance de la lettre de Guillaume II; mais je prends acte

de sa déclaration relativement à la lettre du général de Pellieux : il l'a reconnue authentique et il reconnaît l'avoir reçue.

Ce que cette lettre a de grave, monsieur Cavaignac, et ce qui est vraiment étrange, c'est que vous n'ayez pas remarqué...

M. Godefroy Cavaignac. — Voulez-vous me permettre un mot? *(Exclamations à gauche)*

M. Jaurès. — Soit ! parlez !

Je crois, messieurs, que les documents que j'apporte peuvent soutenir la contradiction, et je n'ai qu'un regret, c'est qu'on n'ait pas soumis à la même épreuve ceux que M. Cavaignac apportait jadis à cette tribune. *(Très bien ! à l'extrême gauche et à gauche)*

M. Godefroy Cavaignac. — J'ai pris, et je prends, je le répète, la responsabilité de tout ce qui a pu être fait au sujet de la lettre du général de Pellieux.

Cependant, comme il s'agit de souvenirs qui remontent à cinq années, je ne puis pas dire si elle est arrivée au ministère ou si elle y est arrivée avant ou après mon départ.

Le sens de mes paroles est celui-ci : je déclare que, même si cette lettre fût parvenue au ministère alors que j'y étais, je n'en aurais tenu aucun compte. *(Très bien ! très bien ! à droite et sur divers bancs. — Bruit à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Jaurès. — Voilà un fait qu'il vaudra vraiment la peine de tirer au clair.

Il s'agira de savoir qui a pris la responsabilité, dans cette crise, de garder pour lui-même un document qui, selon nous, pouvait éclairer le problème d'un jour décisif. Ce qui paraît avoir échappé, à moins qu'ils ne l'aient

trop bien vu, à ceux qui ont gardé pour eux cette pièce, c'est qu'elle est grave, particulièrement grave, en ce que le général de Pellieux, qui avait conduit l'enquête Esterhazy qui a servi de base à tout le développement ultérieur, c'est que le général de Pellieux, rappelant ses souvenirs, les éclairant à la lumière de l'aveu d'Henry, accuse certains de ses chefs, non pas de s'être trompés comme lui, mais de l'avoir systématiquement et délibérément trompé... *(Mouvements divers)*

Lorsqu'il dit : « Dupe de gens sans honneur », et lorsqu'il ajoute qu' « il ne peut garder sa confiance en ceux de ses chefs qui l'ont fait travailler sur des faux », c'est l'accusation directe de complicité morale avec Henry que porte le général de Pellieux. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite)*

Et notez qu'il dit qu'on l'a « fait travailler sur des faux » c'est-à-dire qu'on a égaré sur des pièces fausses l'enquête d'où devait résulter pour ce pays la lumière et l'apaisement.

Voilà ce qui était grave au moment où Henry avouait le crime commis par lui, et où il importait de savoir si c'était un crime isolé ou bien s'il se rattachait à tout un système de mensonge et de faux. Cette pièce pouvait avoir une importance capitale. En tout cas c'était le devoir de ceux qui l'avaient reçue d'appeler le général de Pellieux à s'expliquer sur son contenu non seulement devant eux-mêmes, mais devant tout le Gouvernement responsable qui avait à prendre solidairement des décisions et des responsabilités. C'est ce devoir qui n'a pas été rempli : et lorsque vous dites que vous ne savez pas si le général de Pellieux n'a pas en partie retiré la pen-

sée exprimée par lui dans cette lettre, j'ai des raisons de croire qu'il l'a maintenue, j'ai des raisons de croire qu'il a insisté pour que la pièce qui lui était renvoyée retournât au point où il avait voulu la destiner, mais je serai d'accord avec vous, si vous le demandez, pour réclamer que sur ce point où il importe que la lumière soit faite, le ministre, le Gouvernement, nous apportent après enquête le résultat nécessaire que doit attendre le pays républicain.

Mais, messieurs, laissez-moi vous dire — et cela se rattache étroitement au plan que j'ai développé ici — aissez-moi vous dire qu'en cachant cette lettre du général de Pellieux qui aggravait la signification du faux Henry et la portée de ses aveux, on a permis au parti du faux, au parti du mensonge de se recueillir, de se ressaisir, et, après quelques journées de stupeur, de recommencer autour d'un autre faux, la lettre de Guillaume II, la même campagne plus audacieuse encore et plus cynique. *(Applaudissements à l'extrême gauche)*

M. Georges Grosjean. — Le témoignage du général de Pellieux n'a pas manqué à Dreyfus, puisqu'il a été recueilli dans l'enquête de la chambre criminelle.

M. Jaurès. — Je demande à la Chambre, étant fatigué aujourd'hui, la permission de remettre à demain, au début de la séance, la suite de cette discussion. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Exclamations sur divers bancs à droite et au centre)*

M. Gabriel Syveton. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Syveton.

M. Gabriel Syveton. — Si la Chambre veut conti-

nuer à s'occuper demain de l'affaire Dreyfus, je n'y vois pour ma part aucun inconvénient, mais il me semble que nous ne devons point oublier le point de départ qui est l'élection du deuxième arrondissement de Paris. *(Très bien! très bien! à droite et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche)*

Vous pourriez peut-être, messieurs, en jugeant tout de suite le cas électoral donner satisfaction au suffrage universel, qui, après tout, m'a envoyé ici. *(Bruit à gauche)*

M. Massabuau. — Je demande la parole. *(Exclamations à gauche)*

M. le président. — Il est d'usage que la Chambre accorde à l'orateur qui le demande la remise au lendemain. *(Très bien! très bien!)*

M. de Boury. — Pas toujours ! On a forcé jadis M. Prache à continuer son discours.

M. le président. — La parole est à M. Massabuau.

M. Massabuau. — Je ne fais pas d'opposition à la remise à demain de la suite du discours de M. Jaurès, mais à la condition qu'il sera bien entendu qu'une fois que M. Jaurès aura parlé, la Chambre ne prononcera pas la clôture du débat et qu'elle nous permettra de lui répondre. *(Bruit à gauche)*

M. Paul Beauregard, *rapporteur.* — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur.

M. Paul Beauregard, *rapporteur.* — Au nom de la commission, permettez-moi de dire, messieurs, qu'il est incompréhensible qu'on s'oppose à ce que nous proposons. Il est tout naturel que M. Jaurès demande le ren-

voi à demain, et que ce renvoi soit voté, mais rien n'empêche que nous achevions ce soir l'examen des opérations électorales du deuxième arrondissement. *(Interruptions à l'extrême gauche et à gauche)*

Je ne dis rien là qui puisse blesser personne. Je tiens à dégager la responsabilité de la commission... *(Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs)*

Un débat a été greffé sur un autre : la commission demande que la Chambre statue sur la remise à demain de cette discussion et qu'ensuite elle se prononce sur l'élection qui est en cause. *(Très bien! très bien! au centre et sur divers bancs. — Mouvements divers)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte la Chambre sur la remise à demain de la suite de la discussion.

Il y a une demande de scrutin signée de MM. Féron, Bagnol, Aristide Briand, de Pressensé, Desfarges, Genet, Colliard, Levraud, Lafferre, Raymond Leygue, Basly, Baudon, Rouby, Dubief, Pajot, Lesage, Dasque, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants		529
Majorité absolue		265
Pour l'adoption.	327	
Contre	202	

La Chambre des députés a adopté.

En conséquence, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Annexe au procès-verbal de la séance du lundi 6 avril

SCRUTIN

Sur le renvoi de la séance à demain

Nombre des votants.		473
Majorité absolue		237
Pour l'adoption.	309	
Contre.	164	

La Chambre des députés a adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Abel-Bernard. Albert-Poulain. Aldy. Allard. Andrieu. Antoine Gras. Arbouin. Arène (Emmanuel). Aristide Briand. Astier. Aubry. Augé. Authier.

Bachimont. Bagnol. Balandreau. Baron (Gabriel) (Bouches-du-Rhône). Barthou. Basly. Baudet (Charles) (Côtes-du-Nord). Baudet (Louis) (Eure-et-Loir). Baudin (Pierre). Baudon (Oise). Beauquier. Begey. Bellier. Bénézech. Bepmale. Bersez. Berteaux. Berthet. Bertrand (Lucien) (Drôme). Bertrand (Paul) (Marne). Bichon. Bizot. Bony-Cisternes. Bouhey-Allex. Bourrat. Boutard. Braud. Breton (Jules-Louis). Brisson (Henri) (Bouches-du-Rhône). Brunard. Brunet. Buisson (Ferdinand) (Seine). Bussière. Buyat.

Cadenat. Camuzet. Capéran. Cardet. Carnaud. Carnot (François). Carpot. Castellane (comte Stanislas de). Catalogne. Cazauvieilh. Caze (Edmond). Cazeaux-Cazalet. Cazeneuve. Cère (Emile). Chaigne. Chambige. Chambon. Chanal. Chandioux. Chapuis. Charles Bos. Charles Chabert (Drôme). Charonnat. Charpentier. Charruyer. Chastenet (Guillaume). Chaumet. Chaussier. Chautemps (Alphonse)

(Indre-et-Loire). Chautemps (Émile) (Haute-Savoie). Chauvière. Chavoix. Chenavaz. Clament (Clément) (Dordogne). Clément (Martinique). Clémentel. Cloarec. Cochery (Georges). Codet (Jean). Colin. Colliard. Compayré (Émile). Constans (Paul) (Allier). Constant (Émile) (Gironde). Corderoy. Cornet (Lucien). Coulondre. Coutant (Jules) (Seine). Cruppi.

Dasque. Dauzon. David (Alban) (Indre). David (Fernand) (Haute-Savoie). Debaune (Louis). Debève (François). Debiève (Anatole). Debussy. Decker-David. Defontaine. Defumade. Dejeante. Delarue. Delaune (Marcel). Delbet. Deléglise. Delmas. Delombre (Paul). Delory. Denécheau. Denis (Théodore). Déribéré-Desgardes. Desfarges (Antoine). Deshayes. Devèze. Dormoy. Doumer (Paul). Dron. Dubief. Dubois (Émile). Dufour (Jacques). Dumont (Charles). Dunaime. Dupuy (Pierre). Durand. Dussuel.

Éliez-Évrard. Émile Chauvin. Empereur. Escanyé. Euzière.

Fernand-Brun. Féron. Ferrero. Ferrier. Fiquet. Fitte. Fleury-Ravarin. Fournier (François).

Gabriel Denis. Gabrielli. Galy-Gasparrou. Gauvin. Genet. Gentil. Gérault-Richard. Gervais (Seine). Gerville-Réache. Girod. Godet (Frédéric). Gontaut-Biron (comte Joseph de). Goujat. Gouzy. Grosdidier. Grousset (Paschal). Guieysse. Guingand. Guyot-Dessaigne.

Harriague Saint-Martin. Henrique-Duluc. Herbet. Hubbard. Hubert. Hugon. Hugues (Clovis) (Seine).

Iriart d'Etchepare (d'). Isambard. Isnard.

Janet (Léon) (Doubs). Jaurès. Jeanneney. Jehanin. Jourdan (Louis). Judet. Jules Legrand (Basses-Pyrénées). Jumel.

Krauss.

La Batut (de). Labussière. Lachaud. Lacombe (Louis). Lafferre. Lamendin. Lanessan (de). Lannes de Montebello. Lassalle. Lauraine. Laurençon. Lebrun. Lechevallier. Leffet. Lepez. Lesage. Le Troadec. Levet (Georges).

Levraud. Leygue (Honoré) (Haute-Garonne). Leygue (Raymond) (Haute-Garonne). Lhopiteau. Lockroy. Loque. Loup.

Magniaudé. Malaspina. Malizard. Mando. Maret (Henry). Martin (Bienvenu) (Yonne). Martin (Louis) (Var). Mas. Massé. Maujan. Maure. Menier (Gaston). Merlou. Meslier. Messimy. Michel (Henri) (Bouches-du-Rhône). Mil (Louis). Minier (Albert). Mirman. Monfeuillart. Morel. Morlot. Mulac. Muteau.

Noël.

Ozun.

Pajot. Pams. Pasqual. Pastre. Paul Meunier. Pavie. Périer (Germain). Péronneau. Perrin. Perroche. Petit. Petitjean. Peureux. Pichery. Pierre Poisson. Piger. Pradet-Balade. Pressensé (Francis de). Puech.

Rabier (Fernand). Ragot. Rajon (Claude). Razimbaud. Régnier. Renault-Morlière. René Renoult. Réveillaud (Eugène). Rey (Émile). Ridouard. Rivet (Gustave). Rouanet. Rouby. Rougier. Rousé. Rozet (Albin). Ruau.

Sabaterie. Salis. Sandrique. Sarraut (Albert). Sarrazin. Saumande. Sauzède. Schneider (Charles) (Haut-Rhin). Selle. Sembat. Sénac. Serres (Honoré). Sibille. Siegfried. Simonet. Simyan. Sireyjol.

Tavé. Théron. Thierry-Delanoue. Thivrier. Thomson. Tiphaine. Tourgnol. Tournier (Albert).

Ursleur.

Vacherie. Vaillant. Vazeille. Veber (Adrien). Vialis. Vigne (Octave) (Var). Vigné (Paul) (Hérault). Vigouroux. Villault-Duchesnois. Villejean. Viollette. Vival.

Walter.

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Adam (Achille). Alsace (comte d'), prince d'Hénin. Amodru. Anthime-Ménard. Archdeacon. Argeliès. Arnal. Audiffred. Audigier. Auffray (Jules).

Bansard des Bois. Baron (Jules) (Maine-et-Loire). Baudry d'Asson (de). Beauregard (Paul) (Seine). Beauregard (de) (Indre). Benoist (de) (Meuse). Berger (Georges). Berry (Georges). Bignon (Paul). Boissieu (baron de). Bonnevay. Bonvalot. Borgnet. Bouctot. Bougère (Ferdinand). Bougère (Laurent). Bourgeois (Paul) (Vendée). Brice (Jules) (Meurthe-et-Moselle). Brindeau. Brisson (Joseph) (Gironde). Broglie (duc de).

Cachet. Caffarelli (comte). Caraman (comte de). Castelnau (de). Cavaignac (Godefroy). Chambrun (marquis de). Charles Benoist (Seine). Cibiel. Cochin (Henry) (Nord). Cornudet (vicomte). Corrart des Essarts. Coutant (Paul) (Marne).

Dansette (Jules). Darblay. Daudé. Dèche. Delafosse (Jules). Delarbre. Derrien. Desjardins (Jules). Dion (marquis de). Drake (Jacques). Dubuisson. Duquesnel. Dutreil.

Elva (comte d'). Engerand (Fernand). Ermant. Estourbeillon (marquis de l').

Fabien-Cesbron. Failliot. Faure (Firmin). Ferrette. Flandin (Ernest) (Calvados). Fontaines (de). Fouché. Fouquet (Camille).

Gailhard-Bancel (de). Gaillard (Jules). Galot (Jules). Galpin (Gaston). Gauthier (de Clagny). Gautier (Léon) (Vosges). Gayraud. Gérard (baron Maurice) (Calvados). Gérard (Edmond) (Vosges). Gervaize (Meurthe-et-Moselle). Gévelot. Ginoux-Defermon. Gonidec de Traissan (comte le). Goujon (Julien). Gourd. Grandmaison (de). Grosjean. Groussaux. Guilloteaux. Guyot de Villeneuve.

Halgouet (lieutenant-colonel du). Hémon.

Jacquey (général). Jules Jaluzot.

Kerjégu (J. de). Krantz (Camille).

Labourdonnaye (comte de). La Chambre. La Ferronnays (marquis de). Lamy. Laniel (Henri). Lanjuinais (comte de). Largentaye (Rioust de). Laroche-Joubert. La Rochethulon

(comte de). Lasies. Laville. Lebaudy (Paul). Lefas. Legrand (Arthur). Le Hérissé. Lemire. Lepelletier (Edmond). Lerolle. Lespinay (marquis de). Lévis-Mirepoix (comte de). Limon. Ludre (comte Ferri de).

Mackau (baron de). Marot (Félix). Maurice Binder. Maurice Spronck. Maussabré (marquis de). Michel (Adrien) (Haute-Loire). Millevoye. Miossec. Montaigu (comte de). Montalembert (comte de). Montjou (de). Moustier (marquis de). Mun (comte Albert de).

Ollivier. Ornano (Cuneo d'). Osmoy (comte d').

Pain. Passy (Louis). Paulmier. Pichat. Pins (marquis de). Plichon. Pomereu (comte de). Prache. Proust. Pugliesi-Conti.

Ramel (de). Rauline. Reille (baron Amédée). Reille (baron Xavier). Ripert. Roche (Ernest) (Seine). Roche (Jules) (Ardèche). Roger-Ballu. Rohan (duc de). Roscoat (vicomte du). Rouland. Rouvre (Bourlon de). Rudelle.

Saint-Martin (de). Saint-Pol (de). Savary de Beauregard. Schneider (Eugène) (Saône-et-Loire). Suchetet.

Tailliandier. Tournade.

Villiers.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Arago (François). Astima (colonel). Aynard (Édouard).

Ballande. Barrois. Bartissol. Bérard (Alexandre). Berthoulat (Georges). Bischoffsheim. Bonte. Boucher (Henry). Bourgeois (Léon) (Marne). Boury (de). Brice (René) (Ille-et-Vilaine).

Cardon. Coache.

Delcassé. Delelis. Deloncle (François). Doumergue (Gaston). Duclaux-Monteil. Dujardin-Beaumetz. Dulau (Constant).

Étienne.

Fabre (Léopold). Flourens. Fruchier.

Gaffier. Gellé. Guillain.

Haudricourt. Holtz.

Lachièze. Laurens-Castelet (marquis de). Léglise. Lozé.

Mahy (de). Maruéjouls. Massabuau. Méline. Motte. Mougeot.

Pelletan (Camille). Périer de Larsan (comte du).

Raiberti. Ribot. Riotteau. Rose. Rousset (lieutenant-colonel).

Thierry. Trannoy. Trouillot (Georges). Trouin. Turigny.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

les députés dont l'élection est soumise à l'enquête :

MM. Congy.
Syveton.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Ancel-Seitz. Armez.

Babaud-Lacroze. Balitrand. Beharelle. Bouveri. Boyer (Antide).

Caillaux. Castellane (comte Boni de). Castillard. Cauvin (Ernest). Chabert (Justin) (Rhône). Chamerlat. Chanoz. Chevalier. Cochin (Denys) (Seine). Couyba.

David (Henri) (Loir-et-Cher). Decrais. Derveloy. Deschanel (Paul). Devins. Disleau.

Estournelles (d').

Flandin (Étienne) (Yonne).

Gérald (Georges).

Hugues (François) (Aisne).

Jonnart.

Klotz.

Larquier. Le Bail. Le Mare. Le Moigne. Leroy (Modeste). Leygues (Georges) (Lot-et-Garonne).

Mercier (Jules). Millerand. Mollard.

Noulens.

Péret. Plissonnier. Poullan. Pourteyron.

Quilbeuf.

Richard (Pierre). Robert Surcouf. Roch.

Sarrien.

Thierry-Cazes. Torchut.

Vallée. Vogeli.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants		529
Majorité absolue		265
Pour l'adoption.	327	
Contre	202	

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

[Les rectifications au scrutin de ce jour sont portées, dans le numéro suivant de l'*Officiel*, après les scrutins du lendemain.]

Chambre des Députés, huitième législature, session ordinaire de 1903, compte rendu *in extenso*, soixante-sixième séance, *séance du mardi 7 avril. — Journal officiel* du mercredi 8 avril 1903 :

Présidence de M. Étienne, vice-président.

Suite de la discussion des conclusions du rapport de la commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales du deuxième arrondissement de Paris et tendant à la validation de ces opérations : MM. Jaurès, Syveton, Georges Grosjean, le ministre de la guerre, Camille Krantz, Godefroy Cavaignac, Henri Brisson, Lasies, de Pressensé, Paul Beauregard, rapporteur. Scrutin. Pointage. Rejet. — Annulation des opérations électorales.

. . . . . .

Projets de résolution : 1° de M. Jaurès et plusieurs de ses collègues; 2° de M. Paul Constans et plusieurs de ses collègues; 3° de M. Magniaudé. — Demande de priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Jaurès. — Demande de l'ordre du jour pur et simple : MM. Ribot, Chapuis, Cavaignac, le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes; Walter, Magniaudé, Charles Bos, Émile Chautemps, Astier. — Projets de résolution : 1° de M. Astier;

2° de M. Chapuis et plusieurs de ses collègues. — Demande de l'ordre du jour pur et simple : MM. le président du conseil, Ribot, Chapuis, Vazeille. Retrait. — Rejet, au scrutin, de la priorité en faveur du projet de résolution de M. Jaurès et plusieurs de ses collègues. — Sur la priorité en faveur du projet de résolution de M. Chapuis et plusieurs de ses collègues : MM. Magniaudé, Massabuau. Adoption, au scrutin. — Adoption, au scrutin, au fond, de la première partie de ce projet de résolution. — Adoption, au scrutin, de la seconde partie. — Adoption, au scrutin, de l'ensemble.

Suite de la vérification des pouvoirs

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des conclusions du rapport de la commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales du deuxième arrondissement de Paris.

La parole est à M. Jaurès pour continuer son discours.

M. JAURÈS. — Messieurs, hier dans la houle qu'a provoquée l'incident entre M. Brisson et M. Cavaignac, je n'ai pas entendu deux observations présentées par deux de nos collègues. M. Cavaignac a dit : la lettre n'est pas d'ailleurs nouvelle; une interview en avait donné une idée très exacte dès le 3 septembre.

Je réponds à cela trois choses : il n'y a aucun rapport entre une interview dont l'authenticité ne peut être assurée, où les termes ne peuvent pas être contrôlés et une lettre authentique, officielle, signée par un homme

comme le général de Pellieux. *(Très bien! très bien! à gauche)*

En second lieu, entre les termes de l'interview et ceux de la lettre, il y a de notables différences. Les expressions les plus fortes de la lettre ne se retrouvent pas dans l'interview, et enfin on cherche inutilement comment une interview publiée le 3 septembre pouvait dispenser le ministre de la guerre, s'il a reçu la lettre, de la communiquer au président du conseil et au Gouvernement responsable. *(Applaudissements à gauche)*

M. Fernand Engerand. — L'a-t-il reçue?

A l'extrême gauche. — Il l'a reconnu!

M. Gabriel Syveton. — Permettez-moi de fixer ce point du débat.

Je crois que la presse non seulement a donné une interview du général de Pellieux, mais encore elle a signalé sa lettre en en donnant le sens général et même une des phrases principales. Car voici ce que *le Gaulois* du 2 septembre 1898 a publié :

Le document dont le général de Pellieux a été appelé à se servir...

il s'agit du faux Henry

... est aujourd'hui reconnu faux. Il est constant que le général de Pellieux a été trompé indignement. Il s'en est expliqué avec une franchise brutale dans la lettre qu'il a adressée hier à M. le gouverneur militaire de Paris, — la lettre était adressée au ministre; mais, suivant la voie hiérarchique, elle est parvenue au général gouverneur de Paris, — et par laquelle il sollicitait sa mise à la retraite pour éviter d'être confondu avec des gens sans honneur.

Ce texte établit que l'existence de la lettre, son sens général, une des phrases principales étaient connus dès

le 2 septembre 1898. *(Très bien! très bien! à droite et sur divers bancs au centre. — Bruit à gauche)*

M. Jaurès. — Mon observation demeure tout entière. Je maintiens de la façon la plus nette qu'il y a un abîme... *(Bruit à droite)*

M. le marquis de Dion. — Il est mort!

M. le président. — Tout le monde le sait, mais laissez, je vous prie, l'orateur s'expliquer.

M. le marquis de Dion. — Si M. Jaurès juge que l'affaire Dreyfus est, comme la triple alliance, un contrepoids nécessaire au chauvinisme français, cela le regarde; mais nous ne pouvons pas laisser passer de telles paroles sans protester.

M. le président. — Monsieur de Dion, si vous persistez à interrompre, je serai obligé de vous appliquer les peines du règlement.

M. le marquis de Dion. — J'ai le droit de donner mon sentiment.

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre et je vous prie encore une fois de garder le silence.

M. le marquis de Dion. — Je répète que si M. Jaurès... *(Bruit à gauche)*

M. le président. — Monsieur de Dion, ne me forcez pas à vous rappeler à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. le marquis de Dion. — M. Jaurès a déjà dit que la triple alliance était un contrepoids nécessaire au patriotisme français et il essaye de démontrer que l'affaire Dreyfus doit jouer le même rôle. *(Exclamations et rumeurs à l'extrême gauche)*

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre avec

inscription au procès-verbal. *(Très bien! très bien! à l'extrême gauche)*

M. LE MARQUIS DE DION. — Oui! vous pouvez m'expulser de votre Parlement, je me sentirai très honoré quand j'aurai été mis à la porte par vous tous. *(Bruit)*

M. JAURÈS. — Quand l'adversaire crie, c'est qu'il se sent touché. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

Je maintiens qu'il y a une différence décisive, au point de vue de l'effet sur l'opinion et au point de vue des décisions immédiates que le Gouvernement devait prendre, entre une interview où même il serait fait allusion à la lettre du général de Pellieux et le texte si vigoureux de cette lettre.

M. GABRIEL SYVETON. — Pardon, monsieur Jaurès!...

M. JAURÈS. — Oh! monsieur Syveton! je vous en prie.

M. LE PRÉSIDENT. — L'orateur préfère continuer.

M. LE MARQUIS DE DION. — C'est une manœuvre pour paralyser et détruire notre pays.

M. PRACHE. — Enfin, est-ce qu'il s'agit de l'élection de Dreyfus?

M. LE COMTE DE LA ROCHETHULON. — Que l'orateur dise tout ce qu'il voudra. Tout cela n'a aucune importance.

M. LE MARQUIS DE DION. — C'est un défi porté au pays!

M. JAURÈS. — Laissez-moi vous dire que ces manifestations concertées, tapageuses et injurieuses viennent un peu tard... *(Bruit à droite)*

Hier, vous m'avez écouté en silence, parce que vous n'imaginiez pas que je vous porterais les coups que je

vous porte. *(Applaudissements à gauche. — Exclamations à droite)*

Vous vous êtes donné le mot d'ordre pour essayer de couvrir ma voix aujourd'hui; je vous assure... *(Bruit)*

M. LE MARQUIS DE DION. — Nous avons bien le droit de manifester notre opinion!

M. LE PRÉSIDENT. — L'orateur ne peut pas continuer ainsi, je vous prie de garder le silence.

M. JAURÈS. — ... je vous assure qu'en agissant ainsi, vous ne servez pas votre cause devant le pays.

M. LE MARQUIS DE DION. — Ce n'est pas notre cause, c'est celle du pays que nous servons.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette attitude est intolérable!

M. LASIES. — Monsieur Jaurès, voulez-vous me permettre une observation?...

M. JAURÈS. — Volontiers.

M. LASIES. — Aujourd'hui, M. Jaurès veut bien faire échange de bons procédés avec moi, et je l'en remercie.

M. Jaurès a dit qu'on s'était concerté pour l'empêcher de parler. Chacun assiste à la discussion, monsieur Jaurès, avec son tempérament. J'ai des amis qui ont le tempérament ardent, et ils le prouvent. Mais il n'y a rien de concerté.

Nous ne craignons pas les coups que vous nous portez. Je vous le prouverai tout à l'heure en essayant de vous en porter qui vous gêneront beaucoup plus que les vôtres ne nous gênent. *(Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — J'espère que maintenant on écoutera vos bons conseils, monsieur Lasies, et que chacun fera silence.

M. JAURÈS. — Il est donc entendu que les amis de

M. Lasies ne retarderont pas le moment où il pourra nous porter des coups décisifs.

M. Massabuau. — On ne le laissera pas parler.

M. Jaurès. — M. Grosjean — et c'est la deuxième observation qui m'avait échappé et que je relève d'un mot, je l'ai vue ensuite au *Journal officiel* — m'a dit : mais qu'importe que la lettre de M. le général de Pellieux n'ait pas été connue d'abord dans son texte authentique? M. le général de Pellieux a néanmoins été entendu par la cour de cassation, qui a pu recueillir son témoignage.

Messieurs, de très bonne foi M. Grosjean a commis une erreur matérielle, que, tout à l'heure, je lui ai fait constater à lui-même. Il y a aux annexes de la cour de cassation des incidents où M. le général de Pellieux intervient; mais ils se réfèrent à des enquêtes disciplinaires sur Esterhazy antérieures à la découverte du faux Henry. M. le général de Pellieux n'a point été entendu comme témoin devant la cour de cassation, il est probable qu'il l'aurait été à la requête de la défense si celle-ci avait été saisie du texte authentique de la lettre; — et voilà un des effets du silence gardé par l'honorable M. Cavaignac.

M. Georges Grosjean. — Voulez-vous me permettre un mot, monsieur Jaurès? *(Exclamations à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Jaurès. — Très volontiers! *(Bruit à droite)*

Messieurs, je prie M. Grosjean de s'expliquer.

M. Georges Grosjean. — L'intérêt qu'avait la chambre criminelle à recueillir le témoignage de M. le général de Pellieux consistait à savoir de lui ce qui s'était passé au cours de l'enquête Esterhazy, qu'il avait con-

duite. Il n'était point nécessaire, pour faire appel à ce témoignage, de connaître la lettre dont M. Jaurès vous a lu hier le texte à cette tribune. J'ajoute que si cette lettre vous a privé d'un moyen d'émotion sur l'opinion, elle n'a pas privé les juges d'un élément d'appréciation et voici pourquoi : Si considérable que soit l'intérêt que vous attachez à ce document, vous reconnaîtrez cependant que les aveux d'Henry avaient une force autrement considérable. Eh bien! je vous rappelle que l'arrêt de la cour a écarté, comme fait nouveau, le faux, les aveux et la mort d'Henry.

M. Jaurès. —Vous ne contestez pas vous être trompé matériellement hier?

M. Georges Grosjean. — Je le reconnais.

M. Jaurès. — Nous discuterons ensuite sur les conséquences de votre erreur. *(Bruit à droite)*

M. le marquis de Dion. — Alors, la Chambre est transformée en cour de cassation! Qu'on nous donne la robe rouge !

M. le président. — Et quand on interrompra vos orateurs, vous vous plaindrez !

M. Jaurès. — L'aveu d'Henry a donné tout à coup à la lettre de l'empereur Guillaume une importance nouvelle et un rôle plus grand.

Après l'aveu du faussaire reconnaissant qu'il avait fabriqué une pièce pour charger un condamné, il n'y avait plus que deux attitudes à prendre : ou bien ceux qui avaient soutenu jusque-là la culpabilité du condamné de 1894 devaient reconnaître que cette culpabilité devenait plus que douteuse, puisqu'il avait fallu l'appuyer de pièces fausses ; ou bien ils devaient expliquer que si le lieutenant-colonel Henry avait fabriqué

une pièce fausse, ce n'était pas pour appuyer une accusation fausse, c'était pour suppléer devant l'opinion par une pièce qui pût être produite, une autre pièce plus grave qui ne pouvait pas être montrée, et comme par hypothèse le faux Henry pouvait être montré, comme le faux Henry représentait une correspondance entre les attachés militaires de deux grands pays, il fallait pour expliquer que l'autre document ne pût pas être produit lui donner une origine beaucoup plus haute.

Et voilà pourquoi on est alors remonté jusqu'à la lettre impériale, voilà pourquoi au lendemain du faux Henry, ceux qui voulaient maintenir la condamnation de 1894 ont adopté comme système fondamental que le faux Henry était destiné à suppléer la fausse lettre de Guillaume II, qui ne pouvait pas être produite. Avant l'aveu d'Henry cette fausse lettre ne constituait qu'une sorte de réserve et, suivant l'expression d'Esterhazy lui-même, une « garde impériale »; mais après l'aveu d'Henry, cette réserve devenait le véritable corps d'armée; c'est la lettre de Guillaume II qui devait donner à fond dans la bataille.

Messieurs, le nouveau chef, celui qui hérite des pouvoirs de la direction et des documents d'Henry disparu, celui qui va maintenant donner le mot d'ordre à toute la presse nationaliste, en organiser et en coordonner les mouvements, M. le général Mercier, ne s'y est pas trompé, et dès le lendemain ou le surlendemain de l'aveu d'Henry aussitôt que le parti nationaliste, d'abord accablé, se ressaisit et se retrouve, c'est la lettre de Guillaume II qui devient son moyen suprême de défense.

Que dit M. Rochefort le 1er septembre? Il n'a pas eu

encore, lui, à ce moment, le temps de se ressaisir tout à fait ; il fait des réserves, mais il commence à indiquer le système :

Le crime du colonel Henry est à la fois odieux et stupide. A quel sentiment misérable ou à quelle idée biscornue a pu obéir le chef du service des renseignements ? Je le cherche vainement. Peut-être, s'il ne s'était suicidé hier, aurait-il essayé d'expliquer qu'il avait fabriqué un document apocryphe afin d'éviter d'en fournir d'authentiques dont la divulgation eût pu compromettre la sûreté de l'État. Ce serait là en tout cas une excuse étrange attendu que ce témoignage ne pourrait servir qu'à infirmer la sincérité des autres.

M. Rochefort est traversé par le doute ; mais le doute n'habitera pas longtemps en lui. *(Sourires à gauche)*

La Patrie du 3 septembre précise le système et elle le met en quelque sorte sous le patronage d'Henry lui-même :

Nous devons à une indiscrétion de connaître la déclaration suivante qu'aurait faite le colonel Henry :

« J'étais obsédé par l'impossibilité de rendre publiques les pièces établissant de façon irréfutable la culpabilité de Dreyfus. Cette publication mêlerait l'étranger à l'affaire et serait grosse de conséquences pour la France. Il fallait cependant faire la contre-partie de la campagne poursuivie en vue de prouver l'innocence du traître. Devant cette impérieuse nécessité, j'ai fabriqué une pièce, j'ai fait un faux, je l'ai fait en mon âme et conscience

(Exclamations ironiques à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche)

dans l'intérêt de la justice, acculé par l'impossibilité où nous nous trouvons de livrer à la publicité des documents secrets. »

Il pouvait, sans péril, livrer à la publicité les documents secrets émanés de Schwarzkoppen ou de Panizzardi. Quel était donc, sinon la lettre impériale, le document secret qu'on ne pouvait sans péril livrer à la publicité ? *(Applaudissements sur les mêmes bancs)*

M. LE MARQUIS DE DION. — Il n'y a que les morts qui parlent !

M. JAURÈS. — C'est pour cela que vous parlez ! *(Rires à l'extrême gauche. — Interruptions à droite)*

M. LE MARQUIS DE DION. — Ce n'est pas très spirituel !

M. JAURÈS. — Le 3 septembre, dans *le Petit Journal*, M. Judet qui est venu dans l'enquête formuler le système de défense de M. Syveton, dit :

L'explication du faux qu'il a commis, qui brise si lugubrement toute une carrière de devoir et de vaillance, se tire du sentiment exagéré des responsabilités personnelles devant une menace de revision. Il savait que le dossier Dreyfus renfermait des documents capables, par leur divulgation, d'entraîner des complications internationales et la guerre. Voilà pourquoi il voulait mettre en circulation des pièces qui dispensent de recourir aux autres, aux plus graves, sortes de billets de banque dont la valeur fiduciaire reposait à ses yeux sur l'existence de pièces authentiques maintenues prudemment dans l'ombre.

M. DE BOURY. — C'est l'*Argus* de la presse ! *(Rires à droite)*

M. JAURÈS. — *La Libre Parole* du 3 septembre reproduit l'article de M. Judet, et ajoute :

Je ne crois pas qu'on ait encore formulé aussi heureusement, aussi exactement l'explication du faux.

Et *la Patrie* du 3 annonce que, pour faire valoir ce système, pour faire accepter au pays l'idée d'une pièce

secrète formidable qui avait obligé l'état-major à y substituer des pièces fausses d'une gravité moindre, un véritable syndicat d'officiers va se constituer ; ce sera le bataillon carré de la défense nationale autour de la lettre fausse de Guillaume II :

Nous croyons savoir,

dit ce journal,

qu'un général qui a joué un rôle prépondérant dans les dernières affaires relatives à Dreyfus serait disposé à quitter l'armée, si ce n'est déjà fait, et à déchirer tous les voiles. L'idée d'un groupement d'officiers supérieurs et généraux qui résigneraient leurs fonctions et proclameraient ensuite la vérité, fait son chemin. Ces officiers connaissent le secret de l'affaire Dreyfus ; ils estiment que si la revision du procès Dreyfus doit se faire, les nouveaux débats ne pourront pas avoir lieu à huis clos et qu'il faudra tout dire à la France. « C'est la guerre certaine, » disait l'un d'eux ce matin. Pourquoi est-ce la guerre ; sinon parce qu'on aurait à produire un document qui mettait personnellement en cause un souverain étranger ?

Messieurs, le système se propageait si abondamment dans la presse nationaliste de France qu'il y fut répondu par une communication officieuse de la *Gazette de Cologne*, du 7 septembre :

Les soi-disant feuilles d'état-major français continuent à vouloir faire croire que la France, par tous les documents du procès Dreyfus, va au devant d'une guerre menaçante avec l'Allemagne. On sait à peu près aujourd'hui, grâce aux communications de certaines feuilles, à quels documents on fait allusion et qu'il s'agit certainement des prétendues lettres de l'empereur allemand.

Nous pouvons attendre ici avec un grand calme ces publications. Car, il est à peine nécessaire de le dire, il ne peut s'agir que de faux, un empereur allemand ne corres-

pond pas avec les espions au service de l'Allemagne. Si quelque agent subalterne ou même un officier supérieur a falsifié le nom de l'empereur, nous n'y verrions pas de raison pour que l'Allemagne, de ce chef, déclare la guerre à la France. Ce serait tout au plus pénible pour les officiers qui auraient donné un instant dans le piège d'un faux aussi grossier que ridicule.

Vous me permettrez de dire, puisque très souvent de véhémentes déclarations de patriotisme sont jetées dans nos débats, qu'il y aurait eu peut-être quelque patriotisme à ne pas organiser notre état-major de telle sorte que nous obligions l'étranger à le rappeler d'une façon si humiliante au bon sens élémentaire et au sens commun. *(Réclamations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

M. Pugliesi-Conti. — Parlez-nous donc de l'opinion que professe sur votre compte Liebknecht.

M. Lasies. — Vous trouvez cela très bien, monsieur le ministre de la guerre; pour moi, je trouve cela écœurant. *(Applaudissements à droite. — Interruptions et bruit)*

M. Jaurès. — Mais, messieurs, c'est le journal *la Croix* qui a formulé le système avec le plus de suite, avec le plus de perfidie dans les mois de septembre et d'octobre qui ont suivi les aveux d'Henry.

La Croix essaye, avec une science tout à fait perfide, d'exploiter l'équivoque diplomatique qui s'était produite en 1894. Cette équivoque avait été créée tout ensemble par la faute de l'ambassade allemande et par la faute du ministère français de 1894.

L'ambassade allemande avait pris, à propos d'une affaire antérieure d'espionnage, l'engagement qu'aucun des organes de l'ambassade ne continuerait à se livrer

à Paris à cette sorte d'opération. L'engagement fut oublié, ou bien un des attachés militaires se livra à quelqu'une de ces opérations sans avoir prévenu l'ambassadeur lui-même, si bien que, lorsqu'en 1894 un bordereau fut trouvé à l'ambassade allemande, le démenti opposé par l'ambassade n'était pas inspiré seulement par des raisons de fierté et de susceptibilité nationales, il s'y mêlait encore le dépit de la constatation qui était faite que des règles de convenance internationale n'avaient pas été observées.

De son côté, le gouvernement français, le ministère de cette époque, tout en ayant la sagesse de consentir à des communiqués à l'agence Havas qui atténuaient ce qu'il pouvait y avoir de fâcheux dans les événements qui se produisaient, eut le tort d'employer des formes ambiguës qui paraissaient non pas atténuer, mais démentir la vérité, et où il paraissait nier qu'un bordereau eût été trouvé dans une ambassade étrangère.

Messieurs, cette équivoque, la démarche faite par M. de Münster auprès du président de la République, ont été savamment exploitées. Et comme, au procès Zola, M. Casimir-Perier, adoptant une règle de prudence outrée, dont heureusement il s'est départi devant la cour de cassation et devant le conseil de guerre de Rennes, où il a dit toute la vérité, comme M. Casimir-Perier avait dit au procès Zola : « Mon devoir m'empêche de dire toute la vérité », le parti clérical essaya de profiter de cette réticence et de l'obscurité qui restait dans le pays sur les incidents diplomatiques de 1894 pour y glisser la légende de la fausse lettre de Guillaume II.

Il fut entendu que si, à cette époque, des communi-

qués furent échangés, s'il y eut visite de l'ambassadeur d'Allemagne au président de la République, c'est parce que la pièce saisie portait une signature et une annotation de l'empereur d'Allemagne lui-même, que l'ambassadeur était venu exiger la restitution de cette pièce et qu'on n'avait ensuite pu produire au procès qu'une photographie expurgée de ce document redoutable.

Voilà comment, à la faveur de l'obscurité qui était restée en 1894 sur les rapports diplomatiques de la France et de l'Allemagne, une grande partie de la presse catholique a essayé d'acclimater la légende de la lettre de Guillaume II. *(Mouvements divers)*

La Croix des dimanche 4 et lundi 5 septembre dit :

Cependant la revision du procès Dreyfus s'impose et chacun sait que cette revision c'est la guerre. Ce n'est plus un secret pour personne que la retraite inexpliquée de M. Casimir-Perier s'est produite après la scène de M. de Münster réclamant sous menace de guerre les papiers volés. Les papiers furent restitués contre l'avis du président. Ils sont de nature à rendre un conflit inévitable, si on invoque les réclamations faites par M. de Münster comme une épreuve. Donc, c'est la guerre quand nous ne sommes pas prêts et quand l'ennemi qui attend cette explosion a des camps de 200.000 hommes approvisionnés à la frontière.

La Croix, du 28 septembre 1898, sous le titre : *Casimir-Perier et les pièces secrètes*, raconte ceci :

M. Casimir-Perier déclare dans l'intimité ceci : Münster s'est fâché. Perier a reconnu qu'en effet il y a une pièce, mais qu'on pourrait s'en passer au procès. Soit, mais je demande absolument qu'elle soit rendue.

Et,

ajoutait l'ancien président :

Elle fut restituée.

Ce document a été photographié. Il contient, paraît-il, des instructions détaillées, peut-être de la main de l'empereur lui-même, instructions dont l'ensemble donne toute authenticité et, incidemment, il nomme en toutes lettres le traître Dreyfus. Bon nombre de personnes l'ont vu. Quelqu'un qui a vu ce dossier a déclaré qu'avec une seule pièce on convaincrait les plus aveugles.

(Interruptions à droite)

Messieurs, c'est à l'aide de ce système que, pendant tout le mois de septembre et tout le mois d'octobre, la presse catholique essaye d'abolir peu à peu dans ce pays l'effet produit par l'aveu d'Henry.

C'est au moyen de ce système, c'est en dénonçant le ministère qui semblait vouloir prendre l'initiative de la revision comme un ministère de trahison tout ensemble et d'aventures, qui n'allait pas craindre, pour réhabiliter un coupable, d'exposer la France à la guerre par la production de documents redoutables, c'est au moyen de ce système que, pendant tout le mois de septembre et tout le mois d'octobre, le parti clérical a combattu le ministère Brisson, le ministère de la revision.

Si vous lisez *la Croix* de cette époque, vous y verrez la haine implacable, *(Rumeurs à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)* l'appel à la curée contre le ministère de lumière et de revision.

Et c'est avec le système que je viens de vous montrer de la fausse lettre de Guillaume glissée à la faveur de l'obscurité et de l'équivoque diplomatique de 1894, c'est avec ce système qu'on essayait de battre en brèche la conviction de vérité et de bon sens qui avait commencé à se produire dans le pays. C'est avec ce système qu'on battait en brèche le Gouvernement qui

voulait donner à la révélation du faux Henry, par la revision, sa sanction nécessaire.

Aujourd'hui, messieurs, il vous est facile de désavouer cette presse. *(Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)* Aujourd'hui, quand je vous apporte les citations de vos propres journaux, quand je saisis, que je dénonce votre système non pas d'après les imaginations de vos adversaires, mais d'après les publications permanentes de vos propres amis, il vous est facile de railler et de parler d'une sorte de revue rétrospective et d'Argus de la presse ! C'est la vôtre, c'est celle dont vous vous êtes servis ! *(Protestations à droite. — Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

M. Pugliesi-Conti. — Non ! non !

M. Gaston Galpin. — Non, non, je ne connais pas cette presse, je ne connais pas *la Croix !* Je n'ai jamais ouvert un numéro de *la Croix.*

M. le président. — Monsieur Galpin, M. Jaurès ne s'adresse pas à vous personnellement, ni à vous, monsieur Pugliesi-Conti. Veuillez garder le silence !

M. Jaurès. — Non ! non, me dit M. Galpin, je ne connais pas *la Croix;* quel est ce journal ? Où paraît-il ? Peut-être est-il publié en Allemagne ! *(Applaudissements à l'extrême gauche)* Non, me dit aussi M. Pugliesi-Conti. En vérité, messieurs, laissez-moi... *(Vives interruptions et bruits à droite)*

M. Pugliesi-Conti. — Parlez-nous donc de M. Urbain Gohier et de son opinion sur l'affaire. Il nous serait agréable de la connaître. *(Bruit)*

M. le président. — Monsieur Pugliesi-Conti, je vous rappelle à l'ordre.

M. Jaurès. — Vous donnez ici, messieurs, un spectacle singulier ! *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions à droite)*

Divers membres à droite. — C'est vous qui le donnez.

M. le comte de Lanjuinais. — Et c'est un spectacle bien attristant que vous nous donnez. *(Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions à gauche)*

M. Jules-Louis Breton. — Nous comprenons cela !

M. de l'Estourbeillon. — Vous êtes en train de martyriser la patrie !

M. Pugliesi-Conti. — Vous êtes les pires ennemis de la patrie.

M. le président. — Je serai obligé de vous rappeler à l'ordre, avec inscription au procès-verbal, si vous persistez à interrompre.

M. Jaurès. — Dans les citations que j'ai faites, dans les extraits que j'ai apportés à cette tribune depuis l'origine du débat, je n'ai pas pris, par une sorte de sélection trop habile, tel ou tel journal représentant exclusivement telle ou telle catégorie de l'opposition nationaliste, conservatrice ou catholique ; j'ai emprunté des citations, des articles à tous vos grands journaux de toutes vos nuances, de toutes vos catégories ; j'ai emprunté des citations décisives à *la France*, à *la Presse*, au *Jour*, à *la Patrie*, à *l'Intransigeant*, à *la Libre Parole*, à *la Croix*, à *la Vérité*, à tous vos journaux.

M. le comte de la Rochethulon. — A la *Gazette de Cologne ?*

M. Jaurès. — Et maintenant, je dis que c'est un spectacle étrange, lorsque dans tous vos journaux je

retrouve et je dénonce le même système, lorsqu'il est apparu qu'il n'y a pas chez eux l'inspiration ou la fantaisie de tel ou tel individu, mais que c'est un plan d'ensemble, un plan commun où se résument les procédés de bataille de toutes les fractions de votre parti, *(Bruit à droite)* c'est un spectacle singulier de voir, maintenant que vous avez tiré de cette presse et de ses affirmations... *(Interruptions à droite. — Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*... maintenant que vous avez tiré de cette presse, de ses affirmations, de ses inventions, de ses systèmes, de ses mensonges, tout le parti électoral et politique... *(Interruptions à droite et sur divers bancs)*

M. Anthime-Ménard. — Mais c'est vous qui en avez tiré parti.

M. Charles Dumont *s'adressant à la droite.* — Il fallait désavouer dans la période électorale. Vous êtes les élus de ces faux. *(Bruit. — Exclamations à droite)*

M. Jaurès. — ... tout le parti électoral et politique que vous en pouviez tirer, lorsque l'heure est venue de rendre des comptes... *(Exclamations et bruit à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

M. de l'Estourbeillon. — Le pays vous en demandera des comptes!

M. Borgnet. — Vous vivez de pourriture, voilà la vérité!

M. Prache. — Qui a ouvert les écluses du syndicat?

M. le président. — Messieurs, je vous en prie...

M. Jaurès. — ... lorsque je fais défiler devant vous une cohorte d'articles de journaux dont les mensonges sont désavoués maintenant parce qu'ils ne peuvent plus servir... *(Applaudissements sur les mêmes bancs)*

M. Louis Ollivier. — Nous ne désavouons rien du tout !

M. Jaurès. — ... il est étrange de voir tout un parti se renier lui-même en reniant... *(Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

M. Louis Ollivier. — Nous ne sommes pas des renégats !

M. Lucien Millevoye. — Nous ne renions absolument rien, rien, rien ! *(Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche)*

M. Massabuau. — Nous ne désavouons rien ! *(Nouvelles exclamations à gauche)*

M. Jaurès. — Je dis qu'il est prodigieux de voir tout un parti se renier lui-même en reniant aujourd'hui... *(Vives dénégations à droite. — Applaudissements à gauche)*

M. Cachet. — Ce n'est pas vrai !

M. le baron Xavier Reille. — Nous ne renions rien !

M. Savary de Beauregard. — Nous protestons contre vos paroles.

M. Fernand de Ramel. — Il n'est pas possible de prêter à un parti de la Chambre une telle attitude.

Divers membres à droite.—Renégat ! *(Bruit à gauche)*

M. Georges Berry. — C'est une inexactitude de plus que vous portez à la tribune.

M. Jaurès. — Quel triomphe... *(Bruit à droite)*

M. le président. — Je fais appel à tous nos collègues pour qu'ils laissent la discussion se poursuivre dans le calme.

M. Lucien Millevoye. — Je demande la parole.

M. Jaurès. — Vous l'aurez ; pour le moment, je l'ai.

Quel triomphe, pour moi, de vous faire hurler en vous citant votre presse ! *(Vives réclamations à droite et au centre. — Applaudissements à gauche)*

M. Prache. — Qui payait la vôtre ?

M. Cachet. — Il est naturel que nous nous révoltions en vous entendant parler contre les intérêts de la patrie.

M. Jaurès. — C'est le désaveu public et collectif de toute la presse de l'opposition par toute l'opposition... *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

A droite. — Il n'y a aucun désaveu.

M. le président. — Vous avez protesté. C'est entendu. Maintenant gardez le silence.

M. Jaurès. — ... contre toutes les inventions...

M. Georges Berry. — Vous parlez de désaveu : oubliez-vous que Urbain Gohier vous a désavoué ? *(Très bien ! très bien ! à droite)*

M. le président. — Monsieur Berry, vous n'avez pas la parole.

M. Georges Berry. — Je dis que nous n'avons rien à désavouer.

M. le président. — Monsieur Berry, je vous rappelle à l'ordre. *(Réclamations à droite)*

M. Savary de Beauregard. — Nous ne sommes pas disposés à nous laisser injurier !

M. le président. — Quand vos orateurs seront à la tribune, je leur maintiendrai la liberté de la parole. Pour le moment, la parole est à M. Jaurès seul. *(Très bien ! très bien !)*

M. Jaurès. — Messieurs, je m'étais borné à des lectures, non pas à des lectures de journaux de la majo-

rité, mais à des lectures de journaux de la minorité et on me disait sans cesse d'un ton railleur : Mais qu'est-ce que cela ?

La Croix a dit ces choses : que nous veut la *Croix ?* — *L'Intransigeant* a produit ce système : qu'est-ce que *l'Intransigeant ?*

M. Rochefort a signé cet article ? — Où donc réside maintenant M. Rochefort ? *(Rires et applaudissements à l'extrême gauche. — Réclamations à droite. — Interruptions et bruit)*

M. Gabriel Syveton. — L'orateur invente des interruptions. Personne n'a dit cela.

M. Jaurès. — C'est M. Drumont, c'est *la Libre Parole.* Tout cela n'est rien ?

M. Lasies. — Qui a dit cela ?

M. Jaurès. — Expliquons-nous bien alors !

A droite. — Oui ! oui !

M. Jaurès. — Oui, expliquons-nous !

Je me suis efforcé de démontrer, hier et aujourd'hui, que votre presse, toute votre presse, dès 1897, a affirmé l'existence d'une prétendue lettre de l'empereur d'Allemagne annexée à un bordereau sur papier épais. J'ai démontré, hier et aujourd'hui, par des citations multipliées de toute votre presse et de plusieurs de vos orateurs, que c'est avec ce système que vous prétendiez maintenir votre opinion dans l'affaire Dreyfus. Tout à l'heure, M. Millevoye me disait : non, nous ne désavouons rien !

M. Lucien Millevoye. — Rien !

M. Jaurès. — Eh bien ! j'en prends acte. Il est entendu par conséquent, que vous maintenez aujourd'hui...

M. Lucien Millevoye. — J'attends le résultat de votre enquête. D'ailleurs, je vais vous répondre.

M. Jaurès. — Il est entendu, dis-je, que vous maintenez aujourd'hui l'affirmation produite par vous à Suresnes sur la lettre de Guillaume II. Ni les uns, ni les autres vous ne désavouez rien.

M. Cachet. — Nous maintenons le jugement de Rennes !

M. le marquis de Dion. — Parlez-nous de l'élection Syveton. *(Exclamations à gauche)*

M. Jaurès. — Vous pourrez, en m'obligeant à lutter contre des interruptions continues, essayer de briser mes forces, *(Dénégations à gauche)* je vous avertis que vous n'y réussirez pas.

Je vous dis : Oui ! expliquons-nous. Il faut savoir si vous prenez la responsabilité de votre presse et de ses affirmations collectives et permanentes. *(Applaudissements à gauche)*

A droite. — Ce n'est pas la question !

M. le comte de la Rochethulon. — Prenez-vous la responsabilité des affirmations de M. Gohier ?

M. Jaurès. — Il faut savoir s'il sera permis à un parti quel qu'il soit, de produire tout un système d'accusations par sa presse, à l'heure où ce système d'accusations peut servir ses intérêts politiques, il faut savoir s'il lui sera permis pendant quatre ans... *(Interruptions à droite)*

M. Pugliesi-Conti. — Nous répondons de l'enquête de nos juges militaires, voilà de quoi nous répondons.

M. le marquis de Dion. — Mais quel rapport cela a-t-il avec l'élection de M. Syveton ?

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de Dion, laissez-moi diriger le débat ou venez prendre ma place. *(On rit.)*

M. JAURÈS. — Il faut savoir s'il sera permis à ce parti pendant quatre ans, de laisser faire sa presse, de laisser parler ses orateurs, de permettre à quelques-uns de ses orateurs et à toute sa presse, la propagation de monstrueuses légendes, qui peuvent servir un intérêt de parti, et puis, quand la vérité apparaît, *(Exclamations à droite)* quand vous avez retiré de cette légende monstrueuse toute la substance, tout le profit que vous pouvez en retirer, et lorsque le moment est venu pour vous ou de vous solidariser avec le mensonge collectif et permanent de votre presse pendant quatre ans, ou de la désavouer, il faut savoir si vous allez renier votre presse et vous renier vous-mêmes. *(Applaudissements à gauche)*

A droite. — Nous ne renions rien.

M. JAURÈS. — Eh bien ! c'est entendu, vous prenez à votre compte ces affirmations...

M. PUGLIESI-CONTI. — Nous nous solidarisons avec notre armée et avec nos juges militaires de Rennes.

M. LE MARQUIS DE DION. — Mais cela n'a rien à voir avec l'élection Syveton. *(Bruit à gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous prie encore une fois de garder le silence. L'orateur discute le rapport présenté à la Chambre.

M. JAURÈS. — Vous prenez donc à votre compte les affirmations de M. Millevoye sur la lettre de Guillaume II, à votre compte les affirmations de *l'Intransigeant*, de *la Patrie*, de *la Croix*, de *la Libre Parole* sur la lettre de Guillame II. Il est entendu que cette presse est avec vous. *(Applaudissements à l'extrême gauche)*

M. Pugliesi-Conti. — Parlez-nous donc de l'opinion du général de Galliffet sur la culpabilité de Dreyfus.

M. Jaurès. — Maintenant vous comprenez bien que si le système que je viens d'esquisser tout à l'heure, d'après les journaux de l'opposition, vous comprenez bien que si ce système a été affirmé et propagé par toute la presse de l'opposition, après le faux Henry et avant l'arrêt de la cour de cassation, ce système est devenu plus nécessaire encore lorsque la cour de cassation eut attribué à Esterhazy le bordereau sur lequel avait été condamné Dreyfus. C'est alors qu'il fallut substituer plus que jamais à tous les documents frappés de caducité et de néant un document nouveau.

Mais ce n'est pas seulement dans la presse que se faisait cette propagande de légendes et de mensonges. Les hommes compromis de l'état-major, ceux qui voulaient maintenir à tout prix l'arrêt de 1894, essayaient de calmer autour d'eux les inquiétudes de conscience qui commençaient à s'éveiller jusque dans le monde où ils vivaient. Pour calmer ces inquiétudes de conscience, ils allaient affirmant, eux aussi, l'existence du bordereau annoté et ils en faisaient voir des photographies à ceux dont ils voulaient rassurer la conscience troublée.

M. Scheurer-Kestner écrit dans une page de ses mémoires que, dès novembre 1897, l'état-major proposait ce système de bordereau annoté :

L'état-major

écrit-il,

inventait tous les jours une nouvelle histoire. Cela l'amusait beaucoup, et comme le dit le général de Sancy à M. de Bernis, qui l'a conté à un de mes amis, voici un nouvel échantillon de la fécondité d'esprit de nos grands

chefs. Il y a eu un incendie, racontait donc le général de Sancy, à l'ambassade d'Allemagne. C'est pendant cet incendie qu'on a dérobé le bordereau, accompagné de plusieurs lettres de Dreyfus adressées à l'attaché militaire. Le comte de Münster est venu déclarer au ministre des affaires étrangères qu'il demanderait son passeport si on ne rendait pas le bordereau. Quant aux lettres de Dreyfus, il n'en parlait pas. Le bordereau lui a été rendu, mais on en a fait faire une copie et cette copie a été faite par Esterhazy lui-même. De là, le papier pelure sur lequel le bordereau a été écrit. On n'a donc pas l'original au ministère de la guerre, mais seulement la copie faite par Esterhazy. Et le général de Sancy ajoutait : « On s'amuse beaucoup de cela à l'état-major. »

Cette photographie du bordereau annoté, le général Mercier, avec ses amis, l'ont pendant deux ans colportée ; et, ici encore, nous allons voir si vous désavouerez les affirmations de votre presse. *(Interruptions à droite)*

Mais il y a mieux ici que les affirmations des journaux...

M. de l'Estourbeillon. — Il y a l'élection de M. Syveton qui est en discussion.

M. Jaurès. — Il y a des hommes qui témoignent que cette photographie du bordereau frauduleux a été montrée, et je ne serai pas démenti par M. Émile Ollivier si je rappelle les termes exacts d'une déclaration faite par lui.

Il n'a jamais vu ni jamais dit qu'il eût vu le bordereau annoté par l'empereur d'Allemagne et restitué par Casimir-Perier à l'ambassadeur de Münster, mais qu'un de nos amis, absolument digne de confiance, a vu une des huit photographies qui en avaient été tirées avant la restitution.

Un des efforts principaux, l'un des plus habiles fait par les faussaires, a été de convaincre de l'authenticité de la pièce un homme qui avait, pendant des années, vécu en Allemagne et qui pouvait, de son autorité, authentiquer en quelque sorte la pièce, c'est du colonel Stoffel que je veux parler. *(Interruptions à droite)*

On avait su que le général Schneegans avait parlé de ces photographies du bordereau ; il a été interviewé par le journal *le Temps* et il a répondu le 3 février 1899 en termes volontairement estompés, mais où la vérité perce.

Je n'ai pas vu le général de Boisdeffre depuis près de vingt ans, il n'a donc pas pu me prendre pour confident. Néanmoins, je me souviens vaguement avoir entendu parler par le colonel Stoffel d'une lettre de l'empereur d'Allemagne au prince de Münster à propos de Dreyfus ; quelqu'un colportait, paraît-il, cette lettre autographiée.

Allez-vous récuser, messieurs, le témoignage direct et personnel de M. Robert Mitchell, racontant à M. Ranc qu'il tient du colonel Stoffel lui-même que celui-ci a vu la photographie du bordereau annoté.

C'est vous, M. Mitchell, vous même — lui dit M. Ranc, dans *le Radical* du vendredi 7 février 1902, — c'est vous, M. Mitchell, vous-même qui, le premier, — et vous ne m'avez pas demandé le secret, — m'avez parlé de fausses lettres de l'empereur Guillaume. Nous étions sur le boulevard en face du Crédit Lyonnais, souvenez-vous-en. Vous teniez la chose du colonel Stoffel et, comme moi, vous vous esclaffiez de l'imbécillité des gens qui croyaient à ce faux impudent et grossier.

Et *le Gaulois* du 7 février, sous la signature de M. Robert Mitchell lui-même, écrit à M. Ranc :

Mon cher confrère, vous me rappelez fort à propos que, sur le boulevard, en face du Crédit Lyonnais, je vous ai

parlé, sans vous demander le secret, d'une lettre de l'empereur d'Allemagne où se trouvait affirmée la culpabilité de Dreyfus. Votre mémoire vous a bien servi. Il est exact, en effet, que le colonel Stoffel m'a révélé l'existence de ce document et j'avoue, en toute sincérité, que je n'ai pu croire à son authenticité. Je ne dirai pas qu'à ce sujet je me suis esclaffé, selon votre familière expression ; mais il est vrai que j'ai montré quelque surprise. J'avais tort, car la lettre existe ; elle n'émane pas, il est vrai, de l'empereur allemand, mais je crois qu'on n'aurait pas grand'peine à retrouver ses origines.

Elle arrivait juste à point pour jeter le trouble dans les esprits non prévenus « et créer une présomption contre le bureau des renseignements militaires ; *is fecit cui prodest* ».

C'est entendu, messieurs, c'est nous qui avons fabriqué le faux bordereau annoté. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions et rires à droite)*

Mais je retiens — vous pouvez sourire et les beaux esprits en peuvent railler; mais cela demeure, cela aura ses conséquences ; cela portera ses fruits — je retiens que le parti de l'état-major et du faux avait converti à l'idée du bordereau annoté le colonel Stoffel. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

J'en retiens que le colonel Stoffel s'était fait l'agent de cette propagande, j'en retiens que le colonel Stoffel affirmait l'existence de cette lettre, de ce document ; et il est facile, après avoir désavoué, au moins à demi, la presse qui colportait publiquement la légende et le faux, il est facile aussi de railler quand on apporte à cette tribune cette sorte de propagande occulte et mondaine ; mais elle est dans vos habitudes, elle est un des secrets de votre action; *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)* elle est un des moyens subtils par

lesquels on fausse l'opinion des salons, qui fausse, peu à peu, l'opinion d'un monde plus étendu ; et comme les officiers fréquentent le monde où vous faites colporter ces pièces fausses, comme la caste d'où sortiront les juges qui jugeront demain le procès fréquente aussi ce monde... *(Exclamations au centre et à droite)*

Oh ! je dis « demain » en me reportant à 1898, ne vous effrayez pas avant l'heure, *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)* et comme vous savez bien que les officiers, qui peuvent être appelés éventuellement à juger ces sortes de procès, rencontrent et subissent, dans ce monde, cette sorte de propagande ; comme vous savez qu'il était ainsi facile de propager, de bouche en bouche, la légende monstrueuse, après avoir montré la photographie de la pièce fausse dans quelques salons, il était facile de préparer ainsi l'action occulte que cette pièce fausse jouerait dans les prétoires militaires. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

Mais, messieurs, après tous ces efforts de propagande, propagande de presse et propagande mondaine... *(Interruptions à droite)* Voulez-vous savoir à quel degré elle s'était produite, comment elle s'était organisée et systématisée ? Écoutez la déposition du comte de Turenne devant la chambre criminelle, le 24 janvier 1899 :

Le seul fait que je puisse porter à la connaissance de la cour, c'est une conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. le comte de Münster le 24 avril dernier, 1898. A cette époque le bruit courait dans Paris que des lettres émanées de l'empereur d'Allemagne étaient renfermées dans un des dossiers. Personnellement, je ne croyais pas à l'existence de ces lettres.

Le soir dont il s'agit, M. de Münster m'ayant pris à part,

me parla des bruits courant sur l'existence de ces lettres. Il comprit aussitôt à ma réponse que je n'y croyais pas; il me dit qu'il en était très heureux et il ajouta qu'il était très satisfait de pouvoir me confirmer dans mon opinion.

Quelques jours après, je rencontrai M. Hanotaux, je crus devoir lui faire connaître l'impression qui résultait pour moi de ma conversation avec M. de Münster.

M. Hanotaux ne parut pas surpris et me remercia simplement.

M. LE MARQUIS DE DION, *ironiquement.* — C'est très grave !

M. JAURÈS. — Ce n'est pas grave, mais c'est un indice plus sérieux que vous n'imaginez. Lorsque l'effort occulte et obscur que vous avez fait pour tromper l'opinion, lorsque cet effort est surpris, vous haussez les épaules : « C'est une bagatelle ! » Mais c'est par cette œuvre patiente, obscure, subtile de mensonges quotidiens, par la propagande dans tous les mondes que vous opérez peu à peu et que vous faussez les jugements. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

Cette double propagande, propagande par la presse et propagande mondaine, dont le général Mercier était l'artisan principal et le centre, voici qu'à la veille de l'ouverture du procès de Rennes, elle pose devant le général Mercier un dramatique problème et lui crée une grave responsabilité. Le général Mercier avait le droit d'être préoccupé quand le procès de Rennes allait s'ouvrir. Une demande de mise en accusation devant la Haute Cour avait été déposée contre lui par un ministère qui s'étonna peut-être lui-même le lendemain de l'avoir risquée, par l'honorable M. Charles Dupuy, mais la

Chambre statua qu'il serait sursis au vote sur le renvoi du général Mercier devant la Haute Cour, jusqu'à ce que le conseil de guerre de Rennes eût prononcé. En sorte que le conseil de guerre de Rennes allait statuer non seulement sur Dreyfus, mais sur le général Mercier et que le général Mercier était acculé à obtenir la confirmation du jugement de 1894, s'il ne voulait pas voir s'ouvrir devant lui les portes de la Haute Cour. *(Applaudissements sur les mêmes bancs)*

Il se demanda s'il allait faire usage publiquement devant le conseil de guerre de Rennes du document photographié qui avait servi depuis des mois à raffermir la conviction chancelante de ses amis ; beaucoup de ceux autour de lui qui avaient propagé la légende estimaient que l'heure était venue pour lui de s'exécuter, que l'heure était venue pour lui de se découvrir. On lui disait : Vous avez fait notre conviction au moyen du bordereau annoté et de la photographie qui nous a été montrée par le colonel Stoffel et par d'autres, il faut que devant les juges de Rennes vous produisiez enfin la vérité, toute la vérité.

Cette sorte de sommation lui était adressée par *la Libre Parole* en juillet. Elle lui était adressée par M. Déroulède dans une lettre écrite par lui à M. Galli le 7 août 1899, quelques jours avant l'ouverture du procès. M. Déroulède le suppliait, le sommait presque de ne réserver aucun des secrets d'État qu'il détenait.

Quelqu'un porta au journal *le Petit Caporal*, le 3 août 1899, un article qui résumait tout le système du bordereau annoté qui devait être dans le procès de Rennes le système du général Mercier. Il l'annonça, le

3 août, sous le titre : *L'Empereur d'Allemagne et l'affaire Dreyfus. — La pièce secrète.*

Demain, nous publierons une communication des plus graves sur la pièce secrète du procès Dreyfus.

Cette communication traite aussi, avec une compétence particulière, la question des actes personnels de l'empereur d'Allemagne dans cette affaire. Nous croyons que la lecture d'une telle communication peut jeter sur le drame qui va se dérouler à Rennes un jour nouveau.

Au témoignage qu'il en a rendu ces jours-ci et qui a été publié, c'est M. Ferlet de Bourbonne qui avait porté cette communication au *Petit Caporal*. Je suis sûr qu'il en prendra la responsabilité.

Le lendemain, 4 août, le journal disait sous le même titre :

Nous annoncions hier que nous publierions aujourd'hui une communication des plus graves sur la pièce secrète du procès Dreyfus. Cette note nous a valu la visite d'un personnage dont le nom est intimement mêlé à l'affaire Dreyfus et qui est appelé à se rendre à Rennes pour déposer au procès qui se déroulera la semaine prochaine. Sur les instances de notre visiteur et pour lui laisser sa complète liberté d'action et de déposition, nous avons consenti, dans l'intérêt de la justice, à priver nos lecteurs d'un article vraiment sensationnel et dont tous les termes étaient, nous en avons reçu l'affirmation catégorique, l'expression de la vérité. Cette vérité sera du reste démontrée au cours du procès d'une façon irréfutable par le témoin auquel nous faisons allusion, et comme, d'après les renseignements qui nous parviennent, nous avons lieu de croire que les juges du conseil de guerre de Rennes jugeant en leur âme et conscience, ne se laisseront influencer par aucune cause étrangère à la justice, c'est avec confiance que nous attendons le verdict.

Il résulterait de l'article que ce serait le général Mercier lui-même qui aurait demandé au *Petit Caporal* de ne pas publier un système qui devait être soutenu au procès de Rennes. M. Ferlet de Bourbonne déclare, — je m'empresse d'ajouter que je n'ai pu, sur ce point, contrôler son affirmation, — que c'est notre collègue, il l'a déclaré dans un article récent de *l'Européen*, M. Firmin Faure qui est allé au *Petit Caporal*, au nom du général Mercier, demander qu'on ne publiât pas le système qui devait servir de règle à l'accusation, au général Mercier devant le procès de Rennes.

Pourquoi supprimer à la veille du procès l'exposé d'un système qui depuis des mois ou plutôt depuis des années faisait le fond des affirmations de presque toute la presse d'opposition, pourquoi le supprimer? Si c'était vrai, le général Mercier devait une fois de plus laisser s'en produire l'expression; jamais, depuis des années, il n'avait pris la peine de démentir le système que la presse de l'opposition avait créé. Pourquoi prend-il la peine, à la veille du procès, d'en arrêter l'expression? Pourquoi? c'est parce qu'il ne voulait pas avant l'ouverture des débats que ses mains fussent liées par un système précis. Il voulait se réserver, selon le tour des débats, ou bien de produire publiquement le bordereau annoté, et de le jeter aux juges en disant : « On l'a voulu ; dût la guerre sortir de là, j'ai été obligé de produire toute la vérité devant le pays. » Ou bien, il voulait se réserver un moyen d'agir d'une façon plus discrète et plus occulte en créant autour des juges un état d'opinion qui déterminât leur verdict sans l'exposer à la discussion directe et contradictoire du système qui, depuis des années, s'affirmait sans qu'il le

démentît. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Rumeurs à droite)*

Voilà pourquoi avant le procès de Rennes *le Petit Caporal* fut prié de ne pas produire le système qui avait fait jusque-là le fond même de l'accusation.

Mais à Rennes, le général Mercier n'a pas pu le produire publiquement ; il n'a pas pu, parce qu'il s'est heurté dès la première audience à la déclaration décisive de M. Casimir-Perier, affirmant qu'il disait tout, qu'il ne restait pas d'inconnu dans l'incident diplomatique de 1894. Mais, si le général Mercier n'a pas pu produire publiquement le système qui était le sien et celui de ses amis, il a tout fait, dans sa déposition même, pour en suggérer l'hypothèse à l'esprit des juges et pour jeter ainsi la confusion et le trouble dans les consciences.

Il a affirmé que l'empereur Guillaume lui-même était en correspondance directe avec ses chefs d'espionnage. Il a affirmé que, dans la nuit du 5 janvier 1895, la guerre avait été à nos portes et il a essayé d'indiquer ainsi que si l'on ne pouvait pas dire la vérité tout entière, c'est parce qu'en 1894 un conflit mortel avait été sur le point d'éclater entre la France et l'Allemagne. Enfin il a dit aux juges, leur suggérant ainsi l'hypothèse des manipulations multiples du bordereau, il leur a dit, dans sa déposition :

Je laisse de côté

Retenez bien, messieurs, ces paroles :

Je laisse de côté toutes ces considérations relatives aux écritures parce que je considère qu'elles ont peu d'importance, attendu que, quelle que soit la personne qui a fait

le bordereau, quelle que soit la personne qui l'a écrit, je persiste à croire qu'il est du capitaine Dreyfus.

(Exclamations à gauche)

Et dans le texte revisé par lui, qu'il a fait ensuite distribuer aux juges, on lit :

Je persiste donc à croire que le bordereau a été écrit par le capitaine Dreyfus ! mais je n'attache pas grande importance à cette question parce que même si le bordereau a été écrit par un autre, son examen cryptographique va démontrer qu'il n'a pu l'être que sous l'inspiration du capitaine Dreyfus.

M. Maurice Viollette. — C'est un joli misérable !

M. Jules-Louis Breton. — C'est un fou simplement !

M. Jaurès. — Voilà le système. Mais, prenez garde ! Ce n'est pas autant que vous l'imaginez de la folie pure ; c'est le point par où le système du bordereau annoté, qu'on n'ose pas produire publiquement et officiellement vient cependant affleurer comme par une pointe à la surface du procès.

Le général Mercier avertit les juges qu'ils ne sont pas en face de l'écriture première et originale ; il les avertit que peu importe de quelle main est le bordereau qui est sous leurs yeux. Qu'importe que ce ne soit pas l'écriture du capitaine Dreyfus ? et on leur suggérait ainsi : Qu'importe que le bordereau qui vous est soumis ne soit pas le bordereau original ? Si un décalque est intervenu, si une copie en a été faite, si, dans cette copie, se retrouve la trace d'une autre main, qu'importe ? L'auteur original, le véritable inspirateur, c'est le capitaine Dreyfus, et c'est ainsi que M. le général Mercier suggérait aux juges... *(Réclamations à droite. — Ap-*

plaudissements à l'extrême gauche)... par toutes les indications de son témoignage, le système qu'on n'osait pas produire directement. C'est toujours le même procédé, le procédé occulte, le procédé insinuant, le procédé d'hypothèses corruptrices. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

Il faut bien que dès lors l'esprit des juges soit hanté de cette hypothèse. L'un d'eux lui demande :

Mon général, a-t-on jamais fait l'hypothèse que le bordereau sur papier calque pouvait bien être la copie d'un bordereau original ?

Voilà des années que ce système est propagé, qu'on y a mêlé le général Mercier, voilà la première fois que ce système fait, par une question des juges, son apparition officielle dans le procès. Que va faire le général Mercier ?

Si ce système est faux, s'il veut le désavouer, il va saisir l'occasion qui lui est donnée de protester publiquement contre une invention qui est compromettante pour lui-même. Ne l'oubliez pas, en 1894, ce n'est pas sur le bordereau en papier épais, c'est sur le bordereau en papier mince que Dreyfus a été condamné ; par conséquent, si le bordereau de 1894 n'était qu'une copie, un décalque du bordereau original, le général Mercier aurait assumé en 1894 la lourde responsabilité de faire juger un homme sur un document dont il n'aurait pas révélé aux juges le véritable caractère. *(Très bien ! très bien ! à gauche)*

Le général Mercier va protester ? Écoutez :

J'ai vu — dit le général Mercier d'un air détaché — j'ai vu cette hypothèse dans les journaux, mais elle n'a jamais

été faite à ce moment-là au ministère de la guerre. Nous avons toujours admis que le document sur papier pelure était bien le document original du bordereau.

Le général Mercier ne dit pas : l'hypothèse est fausse, absurde, impossible; il dit — retenez bien ces paroles profondément calculées d'un homme qui a du moins le mérite de les mesurer toutes exactement — : « L'hypothèse n'a pas été faite à ce moment-là », — c'est-à-dire en 1894, indiquant ainsi le changement de système qui, dans son propre esprit, s'est produit postérieurement à l'intervention d'Henry et à la légende de Sandherr par tout le système qui s'est développé dans la presse nationaliste et cléricale. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

Au risque de faire huer encore un journal de nos adversaires par nos adversaires eux-mêmes, je vais lire et je dois lire la lettre ouverte que *le Gaulois* du 14 août 1899 adressait au général Mercier, le surlendemain de sa déposition.

Le témoignage du général Mercier est du 12 août, la lettre est datée du 13 et elle paraît dans *le Gaulois* du 14. La voici :

A Monsieur le général Mercier

Général,

Dans votre déposition vaillante, loyale, irrésistible, vous avez dit une grande partie de la vérité ; mais l'avez-vous dite tout entière? J'en doute et voici pourquoi : vous constatez que l'empereur d'Allemagne s'occupe journellement des affaires d'espionnage ; qu'à la suite de la remise du bordereau l'empereur d'Allemagne a éprouvé une violente colère, telle que, pendant quelques heures, la guerre avait paru imminente ; mais ce que vous ne dites pas, c'est ce qui a d'abord irrité l'empereur au point de menaces de

guerre et ce qui l'a ensuite calmé. Votre silence, sur ce point, laisse planer, sur votre déposition, et sur toute l'affaire une obscurité redoutable... et que je sens dans les esprits. Un homme des plus sérieux m'a expliqué ainsi qu'il suit le drame dont vous n'avez soulevé qu'un coin.

Le bordereau avait été écrit par Dreyfus sur papier fort et envoyé au chef de l'espionnage allemand, de l'empereur Guillaume.

En face de chaque pièce se trouvait indiqué le prix exigé. L'empereur renvoya le bordereau à Paris avec une note de sa main, en allemand, dont le sens était que décidément cette canaille de Dreyfus était bien exigeant, qu'il fallait veiller à ce qu'il livrât le plus tôt possible les documents annoncés.

Ce bordereau ainsi annoté fut remis au colonel Henry. On comprend l'émoi de l'ambassade d'Allemagne quand on s'aperçut de la disparition du fameux document.

Le comte de Münster tempête, menace; il ne se calme que sur la promesse solennelle de ne jamais parler de l'incident; mais avant de communiquer aux ministres politiques le bordereau, le ministre de la guerre en a fait faire une photographie; vous possédez un des exemplaires de cette photographie et vous l'avez apportée sur vous à Rennes.

Ces faits expliquent le quiproquo d'Esterhazy; pour motiver les poursuites sans découvrir l'empereur d'Allemagne on chargea Esterhazy de décalquer sur papier pelure la photographie du bordereau en omettant l'annotation de l'empereur d'Allemagne. Ainsi, Esterhazy a pu dire avec vérité que le bordereau avait été écrit par lui; vous avez pu soutenir avec vérité qu'il était l'œuvre de Dreyfus.

Si cette affirmation est très sérieuse et très exacte, confirmez-la : si elle est en partie erronée, rectifiez-la. Quoi que vous disiez, la France honnête et patriote l'acceptera comme l'expression définitive de la vérité.

Mais le général Mercier se taisait. L'article du *Gaulois* était distribué à Rennes dans les cercles militaires,

envoyé directement aux juges, il faisait l'objet de leurs commentaires constants.

Et représentez-vous l'impression que produisaient de pareilles affirmations sur l'esprit de ces officiers habitués à voir dans le général Mercier, ancien ministre de la guerre, justicier de 1894, le défenseur de la justice et le défenseur de l'honneur de l'armée.

Ses amis, les journaux qui le soutenaient et le glorifiaient lui disaient par lettre ouverte : « Vous avez sur vous une photographie du bordereau annoté. » Et il ne démentait pas, il gardait le silence ! Les officiers juges se disaient :

S'il ne parle pas, c'est parce qu'il ne veut pas compromettre la patrie,

(Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)

c'est parce qu'il ne veut pas jouer la France et la paix sur cette carte décisive, mais nous voilà informés, nous voilà avertis. Dans sa déposition, il nous a dit autant qu'il pouvait nous dire, il nous a avertis autant qu'il pouvait nous avertir et le silence d'acquiescement par lequel il consacre à cette heure les révélations autorisées de ses amis, est une confirmation nouvelle de la lettre de l'empereur.

L'œuvre de sophistication, l'œuvre de falsification des esprits se continuait. *(Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

Messieurs, la preuve que les juges étaient hantés de cette hypothèse dont on les imprégnait, saturés de cette atmosphère de légende dont on les enveloppait, je la trouve dans des détails en apparence minuscules, mais qui révèlent à ceux qui veulent observer de bonne foi la réalité profonde des choses comme des symptômes

superficiels révèlent au médecin la lésion profonde de l'organisme.

Quand madame veuve Henry, le 16 août 1899, vient déposer devant les juges de Rennes, écoutez les questions d'abord déconcertantes, bizarres, plaisantes si vous voulez, que posent les juges. Elle vient de raconter que le soir où le bordereau accusateur avait été remis à son mari, le jour où il l'avait trouvé parmi les papiers débrouillés et reconstitués par lui, il lui avait dit tristement :

« J'ai bien peur qu'un officier français ne soit compromis dans une aventure de trahison, » et il était, dit-elle, resté à veiller préoccupé et anxieux jusque vers minuit.

Ce papier que votre mari dépouillait, le soir, tard, vous rappelez-vous si c'était du papier épais?

(Exclamations et rires à droite)

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas de quoi rire! *(Très bien! très bien!)*

M. JAURÈS. —

Madame veuve Henry. — Je n'ai pas vu le bordereau de près.

C'est entendu! J'ai perçu quelques ricanements dont je ne m'émeus pas, et je dis : Pour tous les hommes qui ont le courage de chercher de bonne foi, même à des indices qui peuvent paraître légers d'abord mais qui à la réflexion sont décisifs, je leur demande si ce n'est pas le signe d'une grave préoccupation d'esprit chez les juges de Rennes. Voici un autre détail qui pourra exciter la verve de certains de nos collègues.

Le même membre du conseil de guerre. — Mais vous l'avez vu travailler sur ce papier?

Madame veuve Henry. — Il avait des papiers de toutes sortes. Il était onze heures du soir. Je n'ai pas vu.

Un autre membre du conseil. — Voulez-vous nous dire, s'il vous plaît, si dans les bureaux où travaillait le colonel Henry il y avait une table?

Madame veuve Henry. — C'était dans la salle à manger.

Le même membre du conseil. — Il y avait une table, quand vous y étiez, vers onze heures du soir, et que le colonel Henry était occupé à travailler? Ce papier était sur la table?

Madame veuve Henry. — Sur la table, tous les papiers étaient épars; il y avait une toile cirée qui couvrait toute la table.

— N'y avait-il pas une partie de la table qui était dégarnie de la toile?

A droite. — Singulière question!

M. Jaurès. — Oui, messieurs, la question est bizarre, déconcertante, si on ne se rappelle pas pour avoir consulté les hommes qui font du décalcage, que pour faire les travaux de décalque il faut le point d'appui solide et homogène d'une table qui ne soit pas recouverte d'une substance un peu fléchissante. Le juge du conseil de guerre était si hanté de l'idée, qu'à peine en possession du bordereau sur papier épais auquel venait de faire allusion son collègue, le colonel Henry avait dû se préoccuper d'en prendre des décalques, qu'il demanda s'il y avait sur la table où il travaillait, une toile cirée, et il demanda à madame veuve Henry si un coin de la toile cirée n'était pas relevé de façon à mettre la table à nu. *(Mouvements divers)*

Messieurs, après tout ce travail de suggestion produit sur l'esprit des juges et qui se révèle par les questions en apparence étranges que je viens de commenter rapidement devant vous, de même que dans la première

semaine du procès le journal *le Gaulois* était venu affirmer le système du bordereau annoté, dans la dernière semaine, le 6 septembre 1899, c'est *la Libre Parole*, trois jours avant le verdict, qui reproduit, elle aussi, pour les juges le même système et qui les avertit — messieurs, vous allez souligner de votre attention ce passage — que le général Mercier lui-même avait dans sa déposition donné l'indication discrète du système :

Les deux bordereaux. — L'extraordinaire visite de M. de Münster à l'Élysée devient au contraire tout ce qu'il y a de plus simple, de plus naturel et de plus logique si l'on admet qu'en apprenant l'arrestation de Dreyfus, l'Allemagne se soit sentie compromise et qu'elle ait redouté qu'on ne retrouvât sur le document saisi quelques traces de cette compromission. Plusieurs journaux, tant français qu'étrangers, ont un instant éventé cette piste que nous avons de bonnes raisons de croire des plus sérieuses.

Le vrai bordereau. — Mais si le bordereau qu'on nous présentait jusqu'à ce jour n'est pas le vrai bordereau, quel était donc le bordereau inconnu, et qu'est-il devenu ?

Et après avoir raconté l'interview de M. Casimir-Perier et de M. de Münster :

L'Allemagne, dit *la Libre Parole*, voulut bien passer l'éponge, mais à la condition qu'il ne serait jamais question du vrai bordereau. D'un commun accord il fut convenu que ce document serait dorénavant considéré non seulement comme n'existant plus mais comme n'ayant jamais existé. Les deux gouvernements s'engagèrent à n'en jamais faire état, à n'y faire jamais la moindre allusion quoi qu'il arrivât. Dès ce moment et par cette grosse faute de M. Casimir-Perier, l'affaire Dreyfus devenait un véritable casse-tête chinois, une énigme dont le secret ne pouvait être pénétré que par de très rares initiés.

L'annotation. — Qu'était maintenant ce véritable bordereau ? Dans sa teneur, il ne différait en rien du bordereau

qui fut au procès de Rennes et qui, selon toute vraisemblance, n'est qu'un fac-similé, une photographie, mais le bordereau initial, le vrai, portait quelque chose de plus, quelque chose d'essentiel, une annotation écrite et signée de la main d'un très grand personnage.

Cette annotation qui se composait de deux phrases, n'était pas écrite en français, cela va sans dire. Nous croyons cependant pouvoir affirmer que la traduction suivante en reproduit très fidèlement le sens : Envoyez le plus vite possible les pièces mentionnées ; faites en sorte que la canaille de Dreyfus se hâte.

Vous voudriez connaître le nom de l'annotateur ? Nous ne le dirons pas. Mais... —

écoutez, messieurs, —

...nous pensons qu'en relisant attentivement certaines dépositions du procès de Rennes, il ne sera pas impossible de le deviner avec quelque certitude de ne pas se méprendre.

Ainsi on avertit les juges du véritable sens du témoignage du général Mercier.

Messieurs, quel effet toutes ces déclarations, toutes ces suggestions ont-elles pu produire sur l'esprit des juges ? Ils vivaient dans ce milieu militaire, ils vivaient sous l'action immédiate des grands chefs, qui résumaient pour eux tout le prestige de la vie, et il n'est pas douteux que dans le milieu même qui les enveloppait on essayait de les diriger vers une solution particulière.

Je n'ai pas besoin de rappeler à M. Syveton... *(Ah ! ah ! à droite)*

M. le duc de Rohan. — Enfin ! on va parler de l'élection. C'est la première fois depuis l'ouverture de la discussion.

M. Jaurès. — Je n'ai pas besoin de rappeler à

M. Syveton l'article qu'à la mort du colonel de Villebois-Mareuil il lui a consacré, article vigoureux, d'ailleurs, et émouvant.

M. Syveton rappelait un des épisodes de la vie du colonel de Villebois-Mareuil, et M. Syveton qui, comme moi, a assisté, au moins pendant une partie des débats, au procès de Rennes, rappelait, dans un article de *l'Écho de Paris*, à quelle propagande se livrait le colonel de Villebois-Mareuil.

Il le montrait — je crois pouvoir reproduire à peu près de mémoire le passage où il parle de cet incident *(Mouvements divers)* — M. Syveton me rectifiera si je me trompe, — M. Syveton montrait le colonel de Villebois-Mareuil sur le canapé vert d'un hôtel de Rennes, assis côte à côte d'un officier qu'il n'a pas nommé — mais qui est, à n'en pas douter, M. de Bréon — tout employé, disait-il, à le disputer à son confesseur.

Non, on ne disputait pas M. de Bréon à son confesseur, on essayait de le disputer à sa conscience : il fallait plier cet homme...

Un membre à droite. — Êtes-vous sûr de cela, monsieur Jaurès ?

M. Georges Berthoulat. — Vous n'avez pas le droit de faire parler ce grand mort ! *(Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre et à droite)* Je proteste ! Si vous aviez entendu comme moi le colonel de Villebois-Mareuil avant son départ pour sa campagne au Transvaal, vous sauriez quel grand idéal de patriotisme l'animait, idéal que vous êtes peut-être incapable de comprendre. *(Nouveaux applaudissements au centre et à droite. — Bruit à gauche)*

M. Jaurès. — Je ne veux pas qu'il y ait de malentendu et je ne veux forcer en rien le sens des déclarations de M. Syveton. Je constate seulement, d'après lui...

M. Gabriel Syveton. — Voulez-vous me permettre un mot ?

M. Jaurès. — Volontiers !

M. Gabriel Syveton. — J'ajoute un détail qui était, je crois, dans mon article, mais je n'en suis pas tout à fait sûr : M. de Villebois-Mareuil était le cousin de M. de Bréon ; il n'y avait donc rien d'étonnant que, dans cette ville, où ils se trouvaient ensemble, ils eussent des entretiens à l'hôtel où était descendu M. de Villebois-Mareuil et où j'étais descendu moi-même.

M. de Villebois-Mareuil n'avait pas entrepris une campagne de catéchisation sur M. de Bréon, mais il m'a dit : « C'est étonnant comme mon cousin de Bréon est orienté vers le dreyfusisme par son propre confesseur, et nous discutons là-dessus ensemble. » *(Mouvements divers. — Bruit)*

M. Jaurès. — C'est entendu, et je suis heureux de prendre acte des précisions de M. Syveton.

M. le comte de la Rochethulon. — Il n'y a pas de quoi !

M. Jaurès. — Ainsi lorsqu'on croit remarquer que sous l'inspiration, dit-on, de son confesseur...

M. le comte de La Rochethulon, *ironiquement*. — A bas la calotte ! *(On rit.)*

M. Jaurès. — ... Un des juges du procès de Rennes semblait incliner vers l'acquittement de l'accusé, un autre officier...

M. Gabriel Syveton. — C'était son cousin !

M. Jaurès. — Un autre officier, son cousin — je ne conteste pas que ce fût son droit — mais un autre officier, non muni de documents spéciaux, essayait de faire dériver dans un autre sens la conviction du juge...

M. le comte de la Rochethulon. — Ce n'est pas digne de vous, monsieur Jaurès.

M. Jaurès. — Messieurs, presque tout le clergé régulier ou séculier avait pris parti dans l'affaire... *(Vives réclamations au centre et à droite)*

M. Aynard. — Ce n'est pas exact ! *(Si ! si ! à gauche)*

M. Jaurès. — J'ai dit : presque tout le clergé ; je ne prétends pas qu'il n'y ait eu de nombreuses et nobles exceptions. Mais l'immense majorité du clergé régulier et séculier considérait que l'acquittement du juif condamné par l'autorité serait une défaite pour l'Église elle-même et pour le principe d'autorité. *(Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Vives protestations à droite et sur divers bancs au centre)*

M. Gayraud. — Comment pouvez-vous dire cela ? Vous savez bien que c'est faux !

M. Jaurès. — Et alors, lorsque dans ce clergé presque tout entier, obstiné à maintenir quand même une décision d'autorité ; lorsque dans ce clergé un homme se trouve confident, à cette heure de crise, d'un des juges qui doivent juger, et lorsqu'on apprend qu'au lieu de s'abandonner au vertige de l'esprit d'autorité et de caste, cet homme, par hasard, rappelle son devoir à celui qui demain sera juge et qui ne doit en effet être qu'un juge cherchant la vérité, on s'inquiète, on s'émeut

(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche) et on mande auprès de cette conscience inquiète et tourmentée un officier pour lui rappeler qu'avant ses devoirs envers la vérité et envers l'Église, il a des devoirs envers une corporation armée qui exige quand même le sacrifice d'un homme! *(Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit à droite)*

M. Jules Auffray. — Vous n'avez pas le droit de dire cela du colonel de Villebois-Mareuil.

M. Pugliesi-Conti. — Parlez-nous donc de l'ingérence des rabbins juifs et des pasteurs protestants dans cette affaire. Vous oubliez le rôle qu'a joué notamment M. Zadoc-Kahn! *(Bruit à gauche)*

M. Gayraud. — Je demande la parole.

M. Jaurès. — Et lorsque cet officier éprouvait ainsi le besoin de se défendre, contre combien de sollicitations avaient à lutter les autres juges, enveloppés partout de l'influence militaire elle-même et de la légende créée et alimentée pendant quatre ans!

Messieurs, il viendra sans doute un jour où, comme les juges de 1894, les juges de Rennes, lorsqu'ils sentiront peser trop lourdement sur eux le fardeau de certaines inquiétudes et de certains souvenirs, diront exactement quelles sont les causes qui ont déterminé leur jugement. Nous savons combien ceux de 1894 ont hésité à avouer ce fait pourtant grossier, brutal, de la communication illégale des pièces secrètes. Il a fallu trois ans avant que l'un d'eux commençât timidement à parler, et on n'a pas pu obtenir le témoignage des autres, quoiqu'aujourd'hui cette communication ne soit plus contestée, quoiqu'elle ait été reconnue à Rennes par le général Mercier lui-même. Aussi ce ne serait pas miracle

si les juges de 1899 ne parvenaient pas à débrouiller tout de suite et à affirmer tout haut, bien vite, les influences diverses qui ont pu agir sur eux.

Mais ici qu'il n'y ait pas d'équivoque ! Ce n'est pas d'une procédure de revision qu'il s'agit, et, même si le système du bordereau annoté, si la légende de la lettre de Guillaume II, dont je vous ai raconté l'histoire, n'avait pas eu sur l'esprit des juges de Rennes l'influence troublante qu'elle a eue sans doute, même si le verdict s'expliquait uniquement ou surtout par d'autres causes, le programme politique et social resterait, la responsabilité politique et sociale resterait, et nous, hommes politiques, nous, parti républicain, nous aurions le devoir de chercher comment, du service des renseignements, a pu se propager pendant trois années une aussi monstrueuse légende. *(Très bien! très bien! à gauche)*

Mais il y a eu déjà quelques balbutiements de confidences, le trouble de l'un au moins des juges a commencé à se laisser deviner ; je ne ferais ici qu'une allusion, si je ne craignais de forcer le sens du récit que j'ai entre les mains, et c'est par un scrupule de loyauté que je veux en donner une lecture complète à la Chambre :

Monsieur, je crois de mon devoir de vous faire connaître dans l'intérêt de la vérité, les diverses conversations que j'ai eues au courant du mois d'octobre dernier, avec le commandant en retraite Merle, juge en 1899 au procès de Rennes, dans l'affaire Dreyfus.

C'est le témoignage d'un médecin, M. Dumas, qui s'offre à certifier devant toute juridiction, sous la foi du serment, l'exactitude de son récit. Vous allez voir qu'il

ne convient pas d'en forcer le sens. Ce n'est qu'une indication, mais je crois de mon devoir de la donner à la Chambre dans sa teneur littérale.

La première conversation à ce sujet date du lundi 13 octobre.

Je me trouvais avec lui à Avignon en excursion.

Comme je lui demandais s'il avait été souvent juge dans les conseils de guerre :

— Souvent, m'a-t-il répondu.

— C'est parfois une grande responsabilité à endosser ?

— Jamais. Pour ma part, j'ai toujours suivi ce que me dictait ma conscience.

— Et vous n'avez jamais eu de doute après condamnation ?

— Jamais !

— Cependant pour le capitaine Dreyfus, il me paraît qu'à votre place, je serais ravagé de doutes.

— Non, oh ! non ; là, la certitude était absolue.

— Absolue ? une certitude ; vous voulez dire votre conviction ?

— Oui, certainement, mais elle était absolue.

— Et cependant, moi qui ai suivi chaque ligne de ce procès, j'aurais acquitté sans l'ombre d'un doute.

— Il était impossible à un autre qu'un juge de se faire une conviction.

— Pourquoi ? puisque tout se passait au grand jour ?

— Non ! non ! pas tout.

— Mais alors enlevez-moi toute angoisse à ce sujet. C'est une véritable souffrance pour moi que de croire à l'innocence d'un homme deux fois condamné. Citez-moi la déposition qui vous a convaincu. Est-ce celle de Mercier ?

— Non, non. Mais nous parlons de l'affaire Dreyfus, et je n'en parle jamais. Il ne faut pas en parler, vous ne pouvez pas savoir.

— C'est donc le dossier secret qui vous a édifié ?

— Non, non, ne m'en parlez plus.

— C'est donc la déposition secrète de ce misérable Czernuski ?

— Non, d'aucune façon. Ne vous occupez pas des dépositions, on ne peut pas se faire une impression sur elles. Nous avons eu des éléments que vous ne pouviez pas connaître et qui nous ont fixés.

— Enfin, voyons, le bordereau est d'Esterhazy. Il ne peut y avoir de doute.

— Laissez de côté Esterhazy et le bordereau; tout cela n'a rien à faire là-dedans.

— Mais alors, ce serait donc vrai, cette abominable histoire d'un bordereau portant une annotation signée de l'empereur d'Allemagne, d'un bordereau sur papier épais et où Dreyfus serait nommé dans l'annotation?

— Quoi? Que dites-vous?

Le commandant Merle paraissait stupéfait et épouvanté. J'ai répété les mêmes termes.

— Ne parlez pas d'une affaire pareille. Il ne faut jamais en parler, cette affaire pourrait remonter sur l'eau.

— Mais elle y est remontée, commandant.

Une enquête va être demandée par la famille auprès des juges, pour savoir s'ils ont subi une pareille pression, une telle illégalité.

— Ne parlez pas de cela, je ne veux pas en parler.

Il fuyait, marchait vite, agité.

— Pourquoi, si vous êtes sûr de vous? Pourquoi, si vous n'avez pas fait erreur?

— Non, je n'ai pas fait erreur. Il était coupable.

— Mais si votre conviction s'était faite sur une pièce fausse?

— Non, non, je ne veux pas parler.

— Mais vous pensez bien que je n'ai pas deviné cela. Si je le sais, c'est qu'on a parlé.

— Et qui?

— Mais Mercier lui-même en a parlé. Il en a parlé à Émile Ollivier, à la princesse Mathilde. D'autres enfin ont parlé.

— En tout cas, ce n'est pas moi, non ce n'est pas moi qui ai parlé. Si quelqu'un a parlé, ce n'est pas moi.

Je vous ai résumé là, monsieur, cette première conversation en tâchant de reproduire jusqu'aux termes précis

employés par le commandant Merle. Si j'ai dû, comme pour tout récit de conversation, émonder bien des détails, je n'ai pas écrit un seul mot qui n'ait été prononcé.

Revenu à Montpellier avec le commandant, j'ai continué à le voir tous les jours. A la fin de la semaine, le dimanche 19 octobre 1902, je me suis trouvé à Saint-Georges chez son frère.

En causant seul avec le commandant, je lui ai demandé :

— Eh bien, commandant, que comptiez-vous faire ?

— A propos de quoi ?

— A propos du bordereau annoté communiqué à Rennes et pour établir votre bonne foi. La mort de Zola a pu retarder la demande d'enquête, mais d'un moment à l'autre, elle va être faite.

— Écoutez, docteur, m'a-t-il dit, vous croyez bien que tout le monde peut être trompé ? (A Avignon, j'avais tâché de lui démontrer nettement la fausseté de la pièce en question.)

— Certes, et je ne doute pas de votre sincérité.

— Eh bien ! si l'on m'a trompé, je ne demande pas mieux, en cas d'enquête, que de le reconnaître.

L'arrivée d'un tiers a changé la conversation. Mais je me suis cru, deux jours après, autorisé par cette déclaration à adresser, en quittant momentanément Montpellier, une lettre au commandant sur ce sujet. Je lui ai répété notre conversation d'Avignon et de Saint-Georges, j'ai tâché de lui démontrer l'évidence de l'inauthenticité de la pièce et la gravité de la pression secrète exercée sur les juges. Je l'adjurai enfin, pour se laver de tout soupçon de complaisance coupable, de prendre l'initiative de la réparation.

A mon retour, j'ai vu le commandant dans la soirée du vendredi 24 octobre. Pressé par moi de parler, il a répondu qu'il ne voulait rien faire et a ajouté à plusieurs reprises : « Je n'ai rien dit. » Et comme je lui faisais remarquer que je ne pouvais m'associer à son silence, et lui demandais de me laisser libre de parler à sa place, il m'a répondu : « Faites ce que vous voudrez, mais pour ma part, formellement, je n'ai rien dit. »

Dans ma conversation à Saint-Georges, avec le commandant Merle, j'ai négligé un point important.

Quand je lui demandais ce qu'il comptait faire au sujet du bordereau annoté, il hésita. Je lui dis alors : « Enfin, voyons, commandant, cette pièce est fausse. »

C'est alors qu'il me dit : « Écoutez, docteur, vous admettez bien qu'on peut être trompé de bonne foi ! »

(Mouvements divers)

Je ne veux exagérer en rien la valeur de cette première confidence. Mais pour quiconque sait avec quelle réserve étroite les juges se sont toujours défendus contre des communications et des confidences de cet ordre, il y a de quoi éveiller tout au moins un commencement d'inquiétude dans les esprits.

Je n'ajoute rien au point de vue du fond de l'affaire dont ni vous ni moi ni le Gouvernement ne sommes juges, mais je dis que le problème politique reste, et je dis à nos adversaires, à ceux qui ont apporté ici dans l'élection dont vous avez à juger le caractère et la moralité, *(Interruptions)* à ceux qui ont apporté ici contre le parti républicain l'accusation formelle d'être le parti de l'étranger, à ceux qui ont apporté contre la majorité républicaine...

A droite. — Pas contre tout le parti républicain.

M. Jaurès. — Messieurs, vous aggravez l'injure en la précisant. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

M. le baron de Boissieu. — Parfaitement !

M. Jaurès. — J'ai le droit de dire à ceux qui ont apporté ici contre le Gouvernement de la majorité républicaine, celui d'hier continué par celui d'aujourd'hui,

l'accusation d'être le Gouvernement de l'étranger, j'ai le droit de leur dire qu'après la campagne menée autour d'une pièce fausse et d'une légende inepte et coupable pendant quatre années, une alternative redoutable se pose pour eux. Ou bien le parti nationaliste a cru à la réalité de ces pièces et à la vérité de cette légende et jamais un parti ne descendit plus bas dans l'ordre de l'intelligence... *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Interruptions et bruit à droite)*

M. LE COMTE DE LANJUINAIS. — Ce n'est pas poli, mais cela n'a pas d'importance.

M. JAURÈS. — ... ou bien il n'y a pas cru... *(Nouvelles interruptions à droite)*

Vous serez toujours libres, messieurs, d'échapper à un des termes de l'alternative en vous réfugiant dans l'autre. *(Rires à gauche)*

Ou bien il n'y a pas cru et jamais parti politique n'est descendu plus bas dans l'ordre de la probité. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

Messieurs, je n'attends pas de ceux qui ont parlé, affirmé, inventé en votre nom, qu'ils viennent s'expliquer ici à fond sur les affirmations produites par eux. Déjà M. Millevoye a refusé de s'expliquer. *(Interruptions à droite)*

M. LUCIEN MILLEVOYE. — Je ne refuse pas du tout de m'expliquer. Je m'expliquerai s'il le faut dans un débat contradictoire portant sur l'affaire tout entière.

M. JAURÈS. — Le 25 décembre 1900, dans un article que je recommande encore aux méditations irritées de nos collègues de droite...

M. LE BARON XAVIER REILLE. — Nous ne sommes pas irrités, mais écœurés.

M. Jaurès. — ...M. Rochefort, sous le titre : *Les Mystères du Mont-Valérien*, raconte toute l'histoire du bordereau annoté, et il s'offre à en témoigner soit devant le jury, soit devant une commission d'enquête quelconque ; puis il ajoute :

A cette époque il y avait peut-être du patriotisme à se taire ; il y en a maintenant à parler.

Eh bien, messieurs, je dois à M. Rochefort des excuses. J'avais cru qu'il avait pris parti violemment dans cette affaire par esprit de parti, par passion mauvaise ; je suis obligé de reconnaître qu'il était de bonne foi, je suis obligé de reconnaître qu'il a pris au sérieux la pièce de Guillaume II. Oui, l'état-major l'a converti.

Il l'a converti le premier afin de se servir de lui comme d'une caution envers les autres ; il en a fait, dans cette affaire, la dupe fondamentale. *(Rires à gauche)*

Messieurs, je n'espère pas que M. Rochefort s'explique, tout en ayant déclaré que le patriotisme faisait maintenant une loi de s'expliquer ; c'est un patriotisme aux obligations variables !

M. Firmin Faure. — Il n'a jamais varié comme vous !

M. Jaurès. — Et maintenant, j'imagine que la prudence viendra corriger les élans de ce patriotisme. Non ! ils ne parleront pas ; non ! ils ne s'expliqueront pas, même après les affirmations d'eux que j'ai produites à cette tribune et dont ils devraient prendre la responsabilité en indiquant les origines du système allégué par eux. Ils garderont le silence pour continuer à s'abriter dans l'équivoque. Mais il est démontré maintenant — et

cela suffirait — qu'on peut parler à cette tribune de ces choses, *(Interruptions à droite)* qu'on peut parler du bordereau annoté, de la fausse lettre de Guillaume II, sans déchaîner des orages. La guerre ne gronde plus sur nos têtes, le prétexte patriotique, allégué par eux, est dissipé, *(Interruptions)* ils peuvent parler sans ébranler la paix de l'Europe. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

Qu'ils parlent donc ! Qu'ils s'expliquent !

Quant à nous, qui avons vu dans quelles conditions, encore mystérieuses, la lettre du général de Pellieux a fait une courte apparition au ministère de la guerre; quant à nous qui avons vu par le témoignage officiel, devant la cour de cassation, de M. Paléologue, que notre service des renseignements a été l'officine où a été fabriqué le faux monstrueux et inepte de la lettre Guillaume II, *(Rumeurs à droite)* nous avons un double devoir : D'abord le devoir de demander au gouvernement républicain, au Gouvernement responsable envers la majorité et envers le pays, de chercher comment il est possible, dans le mécanisme des bureaux de la guerre, qu'une pièce aussi grave que la lettre du général de Pellieux, apparaissant au moment où elle pouvait jeter une lumière décisive, ait été subitement mise sous le boisseau; nous avons le devoir de demander à ce Gouvernement comment il a été possible à notre service des renseignements d'accréditer une légende dangereuse et scélérate. *(Très bien ! très bien ! à gauche)*

M. de Boury. — C'est l'affaire de la justice !

M. Jaurès. — Non; ce n'est pas empiéter sur l'ordre judiciaire; ce sont des questions d'ordre exclusivement

politique et gouvernemental. *(Applaudissements à gauche)*

Nous avons le droit et le devoir de le connaître, et nous avons en même temps le devoir de condamner par un vote précis l'abominable système de calomnie électorale par lequel on a essayé de ruiner le crédit du parti républicain dans la conscience même de la patrie. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs)* Nous avons le devoir d'y mettre un terme et de prouver au parti nationaliste déclinant que son impuissance d'aujourd'hui ne doit pas être une excuse à ses méfaits d'hier. *(Vifs applaudissements à gauche. — Interruptions à droite)*

M. Firmin Faure. — Si vous n'aviez pas eu la candidature officielle vous ne seriez pas ici.

M. Jaurès. — Si vous ne le faisiez pas, vous consacreriez vous-mêmes une jurisprudence électorale, politique, de calomnie meurtrière allant jusqu'aux racines mêmes de la vie nationale de ce pays. Que le parti qui a, depuis cinq ans, la responsabilité de tant de fautes commises, de tant de faux accumulés, que ce parti ait osé contre nous, contre la République, se dresser en accusateur ; si vous le tolériez, ce serait la stupeur de l'histoire, le scandale de la conscience et la honte de la raison. *(Applaudissements vifs et répétés à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit prolongé à droite.— L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses amis.)*

M. le président. — La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le général André, *ministre de la guerre.* — Messieurs, le Gouvernement entend faciliter dans la

plus large mesure, la recherche et la mise en évidence de la vérité dans l'affaire dont il s'agit aujourd'hui. *(Applaudissements sur divers bancs)*

M. Fabien-Cesbron. — Mais les juges ont parlé !

M. le ministre de la guerre. — Pour mon compte, je tiens à affirmer que l'honneur de l'armée n'est à aucun degré engagé dans cette affaire. *(Applaudissements)* Des condamnations ont été prononcées, je le reconnais, mais à aucun moment, je n'ai pu être heureux de voir condamner, pour le plus infâme des crimes, un officier français. *(Nouveaux applaudissements)*

M. le comte du Périer de Larsan. — Nous sommes tous de cet avis.

M. le président. — Bien entendu, tout le monde partage ce sentiment.

M. le ministre de la guerre. — Je ne suivrai pas l'honorable M. Jaurès dans l'examen assez détaillé qu'il a fait de cette affaire. Je m'en tiens au jugement du dernier conseil de guerre. *(Vifs applaudissements au centre et à droite)*

M. le ministre de la guerre. — Mais j'estime que la conscience de ce pays a singulièrement été inquiétée par l'apparition des circonstances atténuantes dans un crime de cette nature. *(Mouvements divers)*

M. Julien Goujon (Seine-Inférieure). — Le décret de grâce l'a rassurée.

M. le ministre de la guerre. — Tout en restant, comme membre du Gouvernement, respectueux de la vérité légale, je comprends parfaitement les inquiétudes et l'anxiété de certains d'entre vous.

Pour apporter en ce moment une contribution à la vérité, j'apporte la lettre du général de Pellieux, dont

il a été question. *(Applaudissements à gauche. — Mouvements à droite)*

Les secrets dont j'ai la garde et que je conserve, je les communique au Parlement. *(Applaudissements à gauche. — Exclamations et rires à droite)*

M. Gayraud. — C'est un étrange moyen de les conserver.

M. le ministre de la guerre. — Permettez! je les communique dans la limite où je le crois possible.

Il y a d'abord une lettre du 31 août 1898 :

Le général de brigade de Pellieux, commandant le département de la Seine, adjoint au général de division commandant la place de Paris.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien transmettre à M. le ministre de la guerre la demande ci-jointe que je lui adresse,

de Pellieux

Paris, 31 août

Vu et transmis :

Le général commandant la place de Paris,

Borius

Il n'y a rien avec cette pièce. Pourquoi n'y a-t-il rien?

Mais voici une note :

J'ai l'honneur de retourner cette demande au général commandant la place de Paris. Le général de Pellieux a bien voulu consentir à la retirer.

2 septembre 1898

Le gouverneur militaire de Paris,

Zurlinden

Donc une pièce est arrivée au ministre.

Elle est arrivée au gouverneur et le gouverneur l'a retournée à son tour.

Continuons l'historique. Ceci est du 31 août 1898.

Le 4 juin 1899, le général Zurlinden, gouverneur de Paris, écrit au ministre de la guerre :

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une lettre du général de Pellieux du 31 août 1898, dont je vous ai parlé hier.

(Mouvements divers)

Cette lettre est écrite le 4 juin 1899.

Je crois que, pour fixer complètement votre opinion sur cet officier général, il serait utile que vous le fissiez venir dans votre cabinet. En quelques minutes de conversation vous verriez certainement plus clair dans son intervention et son rôle qu'à la suite de longues recherches.

Général ZURLINDEN

Post-Scriptum. —

C'est à la suite d'un entretien avec M. Cavaignac, alors ministre de la guerre, que le général de Pellieux a retiré sa demande du 31 août 1898.

(Exclamations à gauche)

(M. Godefroy Cavaignac fait un signe de dénégation.)

M. LE PRÉSIDENT. — Le silence convient dans la circonstance.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — C'est là une lettre d'envoi adressée au ministre de la guerre ; elle est du 4 juin 1899 et voici la lettre d'envoi qui accompagne la première.

C'est le général de Pellieux qui renvoie sa lettre.

A Monsieur le gouverneur militaire de Paris ;

C'est la voie hiérarchique.

Monsieur le gouverneur,

Conformément au désir que vous m'exprimez dans votre lettre du 3 juin, j'ai l'honneur de vous adresser la demande que je vous priais de transmettre à M. le ministre de la guerre en date du 31 août dernier.

Voici la lettre que le général de Pellieux a conservée pendant dix mois et qu'il renvoie au ministre de la guerre. Elle arrive avec sa date du 31 août 1898 :

Monsieur le ministre,

Dupe de gens sans honneur, ne pouvant espérer conserver la confiance de mes subordonnés sans laquelle il n'y a pas de commandement possible, ayant perdu de mon côté la confiance de ceux de mes chefs qui m'ont fait travailler sur des faux...

A l'extrême gauche. — Voilà !

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. —

... J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien liquider ma retraite pour ancienneté de services.

Voilà, vérifiée, certifiée officiellement, la lettre dont il vous a été donné lecture hier. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

Je le répète, je n'examine absolument pas la question, mais le Gouvernement, désireux de faciliter absolument la recherche de la vérité dans cette affaire, accepte entièrement d'être chargé de procéder administrativement à une enquête. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

J'ajoute que, pour sauvegarder ma responsabilité, je me propose, d'accord avec le Gouvernement qui en a ainsi décidé, de me faire assister par un certain nombre de magistrats dans le dépouillement des pièces auquel il sera procédé. *(Applaudissements répétés sur les mêmes bancs)*

M. Godefroy Cavaignac. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole serait à M. Lasies.

M. Lasies. — Je cède mon tour de parole à M Cavaignac.

M. Camille Krantz. — Je demande la parole pour un fait personnel.

Sur plusieurs bancs. — Parlez !

M. le président. — Je donne la parole à M. Krantz pour un fait personnel.

M. Camille Krantz. — J'ai demandé la parole pour confirmer ce que M. le ministre de la guerre vient de dire et pour expliquer dans quelles circonstances le ministre de la guerre de juin 1899 a pris connaissance de la lettre du général de Pellieux. A cette époque, 4 juin 1899, l'arrêt de revision était rendu. Le Gouvernement, dont j'avais l'honneur de faire partie, avait décidé de rechercher, après le prononcé de l'arrêt de revision, toutes les responsabilités qui pouvaient être engagées...

M. Paul Delombre. — Très bien !

M. Camille Krantz. — ... dans l'affaire Dreyfus et que cette revision avait révélées. Ayant succédé M. de Freycinet au ministère de la guerre et conformément à l'engagement qu'il avait pris dans le conseil, je me suis occupé de rechercher ces responsabilités et 'ai eu notamment à m'occuper du général de Pellieux.

C'est à cette occasion qu'ayant appris par M. le général Zurlinden, gouverneur de Paris, que le général de Pellieux, le 31 août 1898, à la suite de la découverte du faux Henry, avait demandé sa mise à la retraite et avait ensuite retiré cette demande, j'ai demandé communication de la lettre qu'il avait écrite.

M. Gustave Rouanet. — Elle n'avait donc pas paru dans les journaux ?

M. Camille Krantz. — Ce n'est pas dans les journaux que le ministre de la guerre a coutume de rechercher ce qui concerne les officiers sur le sort desquels il peut avoir à se prononcer. *(Applaudissements à droite et au centre)*

J'ai pris connaissance de cette lettre ; j'ai fait venir dans mon cabinet le général de Pellieux et, après l'avoir entendu, je me suis absolument refusé à le déplacer. *(Applaudissements au centre et à droite)*

M. Jules-Louis Breton. — Cela n'empêche pas que sa lettre avait été escamotée par M. Cavaignac. *(Exclamations et bruit au centre et à droite)*

M. le président. — La parole est à M. Cavaignac.

M. Godefroy Cavaignac. — Je n'ai tout d'abord qu'à renouveler ici la déclaration que j'ai faite hier devant la Chambre. Cette déclaration était celle-ci : Je prends la responsabilité de tout ce qui a été fait et j'estime qu'en présence d'une lettre comme celle du général de Pellieux, le ministre de la guerre n'avait qu'une résolution à prendre, c'était de n'en point tenir compte. *(Exclamations ironiques à l'extrême gauche et à gauche. — Applaudissements à droite et au centre)*

Cette première déclaration faite, afin que personne ne puisse supposer que dans l'examen des faits je

cherche à dégager ma responsabilité, j'en arrive à la précision sur des faits qui n'ont, à mes yeux d'ailleurs, je le répète, aucune importance. *(Rires ironiques à gauche)*

Lorsque M. le général de Pellieux s'est adressé au gouverneur militaire de Paris, M. le général Zurlinden — et je suis ici autorisé à parler au nom de M. le général Zurlinden — lorsque le général de Pellieux est venu apporter au gouverneur militaire de Paris la lettre qu'il lui avait adressée, celui-ci a fait ce que font en pareil cas tous les chefs militaires, toutes les fois qu'ils se trouvent en présence d'une demande faite dans un premier mouvement qu'ils peuvent juger irréfléchi ; il a dit au général de Pellieux : Je garderai votre lettre ; nous en reparlerons dans quelques jours.

Quelques jours après, le général de Pellieux est venu retrouver le général Zurlinden et il a repris sa lettre ; ceci confirme et explique notamment les pièces mêmes apportées tout à l'heure par M. le ministre de la guerre.

Sur plusieurs bancs à gauche. — Mais non !

A droite. — Mais si !

M. Godefroy Cavaignac. — Je vous demande pardon !

Ceci concorde absolument avec les deux pièces qu'a apportées M. le ministre de la guerre, la lettre de transmission du général Borius au général Zurlinden et la lettre en retour du général Zurlinden au général Borius, ne contenant plus la lettre reprise par le général de Pellieux.

Donc à ce moment je tire de là, s'il vous plaît de tirer des conclusions, je tire cette première conclusion

que, contrairement à ce que M. Jaurès a dit hier, le général de Pellieux n'a pas maintenu ce qu'il avait dit dans sa lettre. *(Interruptions et dénégations à l'extrême gauche et à gauche)*

Je vous demande bien pardon! C'était contesté hier et c'est établi aujourd'hui et par les déclarations que j'apporte et par celles qu'a apportées M. le ministre de la guerre. *(Mouvements divers)*

Je n'admets sur ce point aucune dénégation. Je dis que les déclarations que j'apporte de M. le général Zurlinden et celles que M. le ministre de la guerre a apportées sont parfaitement concordantes. *(Protestations à l'extrême gauche et à gauche. — Applaudissements à droite et sur divers bancs)*

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je veux faire remarquer que dans la lettre adressée par le général Zurlinden, gouverneur militaire de Paris, le 4 juin, il y a le post-scriptum suivant...

M. GODEFROY CAVAIGNAC. — Nous allons en parler tout à l'heure, monsieur le ministre de la guerre.

A l'extrême gauche. — Lisez! lisez! *(Bruit)*

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Voici le post-scriptum...

M. GODEFROY CAVAIGNAC. — Monsieur le ministre de la guerre, je m'expliquerai à la fin. Je ne laisserai pas interrompre ma discussion. *(Applaudissements à droite. — Vives exclamations et protestations à l'extrême gauche)* Vous imaginez-vous, messieurs, par hasard, que je suis ici pour subir vos volontés?

M. LE PRÉSIDENT. — Parlez en face, monsieur Cavaignac.

M. GODEFROY CAVAIGNAC. — Je parlerai comme il

me convient, et puisqu'on m'interrompt de ce côté, *(l'extrême gauche)* je parlerai aux gens qui m'interrompent. *(Rumeurs et protestations à l'extrême gauche. — Bruit)*

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, vous ne pouvez pas empêcher M. Cavaignac de s'expliquer. Il a été appelé à la tribune, il doit avoir le droit de discuter librement. Votre dignité est engagée à l'écouter dans le silence le plus complet.

M. GODEFROY CAVAIGNAC. — Vous figurez-vous que nous prendrons en face de vous l'attitude d'accusés? *(Oui! oui! à l'extrême gauche. — Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre)* Nous sommes en présence d'adversaires politiques, et s'il vous plaît de soulever ici des incidents personnels... *(Bruit)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne le tolérerais pas.

M. GODEFROY CAVAIGNAC. — ...je vous demanderai s'il y a sur vos bancs quelqu'un qui soit prêt à nous répondre au dehors ou si vous êtes tous des lâches comme M. Jaurès. *(Bruit prolongé. — Applaudissements à droite et sur divers bancs. — Exclamations et protestations à l'extrême gauche)*

Je reviens à l'examen des faits...

M. ALBERT POULAIN. — Je fais remarquer que M. Cavaignac a proféré une injure que personne n'a relevée, car elle n'atteint personne. *(Bruit)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je n'ai pas entendu les paroles que vous relevez.

M. GODEFROY CAVAIGNAC. — Je reviens à l'examen des faits, et je dis qu'il y a un premier point établi, *(Bruit à gauche)* sur lequel, malgré la diversion de M. le ministre de la guerre, je rappellerai l'attention de

la Chambre : c'est que la lettre adressée par M. le général de Pellieux à M. le général Zurlinden lui a été remise par celui-ci trois jours après; c'est la raison pour laquelle elle ne se trouve pas dans le dossier.

J'ajouterai, puisqu'en vérité, hier, on a paru attacher tant d'importance à ce que cette pièce du dossier, comme on disait, eût été entre les mains du ministre de la guerre et qu'il l'eût gardée et dissimulée à M. Brisson, ce que M. Brisson n'a pas craint de venir affirmer faussement ici hier... *(Vives protestations à gauche et à l'extrême gauche. — Applaudissements à droite. — Bruit)*

M. LE PRÉSIDENT. — Vous vous servez d'un mot, monsieur Cavaignac, que je ne puis tolérer.

M. HENRI BRISSON. — Je demande la parole. *(Rumeurs à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

M. HENRI BRISSON. — M. Cavaignac ne peut pas dire qu'il m'a communiqué la lettre de M. le général de Pellieux, car il a dit hier, répondant à M. Jaurès, qu'il ne se rappelle même plus s'il était encore au ministère de la guerre lorsqu'elle y est arrivée. *(Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

M. GODEFROY CAVAIGNAC. — Je suis autorisé par M. le général Zurlinden à dire ici qu'il a gardé cette pièce et qu'elle n'a jamais été au ministère de la guerre. Voilà une déclaration positive et nette. *(Applaudissements à droite)*

M. CHARLES BOS. — Et le post-scriptum?

M. GODEFROY CAVAIGNAC. — J'en viens à la phrase qu'a citée M. le ministre de la guerre, à cette phrase

dans laquelle M. le général Zurlinden explique que c'est à la suite d'un entretien avec moi que M. le général de Pellieux aurait retiré sa lettre. M. le général Zurlinden commet sur ce point une erreur. *(Exclamations à l'extrême gauche et à gauche)* Je n'ai pas vu le général de Pellieux et je ne l'ai pas déterminé à retirer sa lettre. Mais j'ajoute, pour vous mettre tout à fait à l'aise que ce point n'a aucune importance. *(Exclamations ironiques sur les mêmes bancs)*

Vous paraissez très préoccupés d'engager ma responsabilité dans cette affaire.

M. Jules-Louis Breton. — Vous l'y avez engagée tout seul.

M. le président. — Monsieur Breton, je vous rappelle à l'ordre.

M. Godefroy Cavaignac. — Je vous dis : ne vous inquiétez pas de la voir vous échapper ; ma responsabilité, je l'engage devant vous. Je déclare d'abord que je prends, comme chef, la responsabilité de ce qu'a fait M. le général Zurlinden, vous entendez bien ; et je déclare ensuite que si la lettre, au lieu d'être venue entre ses mains, et d'être restée là, était venue entre les miennes, j'aurais fait exactement ce qu'il a fait, j'aurais considéré que cette lettre était un acte irréfléchi et sans portée, *(Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre. — Interruptions et bruit à gauche)* et je lui aurais demandé de la retirer.

M. Viollette. — Vous avez dit le contraire hier.

M. Godefroy Cavaignac. — Je prends donc nettement aujourd'hui, comme je l'ai prise hier, la responsabilité de tout ce qui a été fait dans cette affaire. *(Très bien ! très bien ! à droite)*

Et maintenant, messieurs, je réponds à M. Jaurès.

M. Jaurès a mis ici le parti nationaliste en cause. Il a parlé de ces accusations qui ont été portées contre la majorité actuelle au cours des opérations électorales, que nous sommes censés discuter. Je n'ai pas à parler ici de la forme de ces attaques. Ce n'est pas de la forme, mais du fond que je veux parler. On a mis le parti nationaliste en cause.

Eh bien ! oui, nous nous sommes trouvés au cours de la dernière campagne électorale, en face de M. Jaurès, et nous avons dit au pays qu'on l'entraînait à son insu dans une entreprise de désorganisation nationale. *(Interruptions à gauche. — Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre)*

M. Jaurès et la majorité nous ont répondu à ce moment que la question n'était pas là; que le débat entre nous était purement politique, qu'il s'agissait seulement de la défense de la République et du progrès démocratique.

Eh bien ! je dis qu'aujourd'hui en engageant, en imposant à la Chambre le débat qu'il a apporté ici, M. Jaurès s'est chargé de prouver lui-même que c'est nous qui avions raison. Il est assez manifeste, par la futilité même des arguments qu'on a apportés à cette tribune, *(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre)* qu'il s'agit d'une entreprise politique. On ne viendra pas prétendre que c'est par amour de la vérité qu'on a apporté ici les allégations que nous avons entendues en ce qui concerne particulièrement la lettre du général de Pellieux. Nous nous trouvons en présence d'une entreprise politique nettement caractérisée ! Vous n'êtes pas ici les serviteurs de la vérité,

vous êtes simplement les esclaves de vos passions et de vos rancunes politiques. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs)*

M. Octave Vigne. — Vous ne réussirez pas à tromper le pays.

M. Godefroy Cavaignac. — C'est l'importance de la séance d'aujourd'hui ; M. Jaurès a imposé à la majorité une entreprise nouvelle qui donne raison à tout ce que nous avons dit au cours de la campagne électorale ; *(Applaudissements à droite)* il vient d'arracher la Chambre à cette entreprise qui paraissait absorber son attention, à cette entreprise où elle a transformé l'ancienne politique anticléricale du parti républicain, qui était une politique de neutralité religieuse, où elle l'a transformée en une entreprise dans laquelle elle met la puissance de l'État au service d'une lutte contre une doctrine religieuse. *(Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite)* M. Jaurès a réussi à imposer à la majorité qui n'en voulait pas, la continuation de ce que nous avons appelé et de ce que nous appelons encore une œuvre de désorganisation et de reniement national. *(Applaudissements sur les mêmes bancs)*

S'il pouvait y avoir un doute sur la nature et le caractère même de cette entreprise, ah ! j'en trouverais facilement la preuve dans les déclarations successives de M. Jaurès ; il a avoué lui-même un jour devant son parti que ce qu'il présentait ailleurs comme une campagne de justice et de vérité n'était au fond qu'une entreprise contre l'organisation militaire elle-même.

M. Jules-Louis Breton. — Ce n'est pas clair. *(Exclamations à droite)*

M. Godefroy Cavaignac. — Puis il a prononcé ici

même, à cette tribune, au mois de juin dernier, des paroles de reniement national, *(Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite)* lorsqu'il a dit que nous devions proclamer à la face du pays que la France n'avait plus rien dans le fond de sa conscience qui l'empêchât de réclamer le désarmement simultané des peuples. *(Applaudissements sur les mêmes bancs)*

Ce qu'on vise, ce ne sont pas telles ou telles personnalités, mais bien l'institution militaire elle-même. Cet aveu a échappé à M. Jaurès dans la surprise de son débat de l'autre jour avec M. Ribot, il a prononcé ici des paroles que je veux citer textuellement; il a dit...

A l'extrême gauche. — Est-ce un faux?

M. Godefroy Cavaignac. — Messieurs, j'entends une interruption que je relève.

Vous voulez, vous, un débat personnel...

M. le président. — Je ne le tolérerai pas, monsieur Cavaignac...

M. Godefroy Cavaignac. — Vous n'en avez pas l'air. *(Exclamations et bruit à l'extrême gauche)*

M. le président. — Je laisse à la Chambre le soin de juger si j'ai défendu le droit de parole de M. Cavaignac. *(Applaudissements)*

M. Godefroy Cavaignac. — J'ai demandé tout à l'heure — et je répète mes paroles pour qu'elles soient entendues — si vous étiez tous des lâches comme M. Jaurès. *(Vives protestations à gauche et à l'extrême gauche. — Cris: A l'ordre. — Applaudissements à droite)*

M. le président. — Il appartient au président...

M. Jaurès. — Je demande la parole... *(Très bien! très bien! à l'extrême gauche)*

Laissez-moi dire que je n'ai pas été, que je ne suis pas et que je ne serai pas dupe de la diversion grossière de M. Cavaignac. Cette provocation préméditée et personnelle que rien dans mes paroles n'avait justifiée, *(Applaudissements à gauche. — Exclamations à droite)* et qui est simplement la convulsion désespérée d'un homme aux abois, ne relève que de mon dédain. *(Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Rumeurs à droite et sur divers bancs au centre)*

M. LE PRÉSIDENT. — Après la réponse de M. Jaurès, je crois que le règlement n'a plus à intervenir. *(Marques d'assentiment)*

La parole est à M. Cavaignac.

M. JAURÈS. — La parole est à M. Cavaignac. *(Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et rires à droite. — Mouvements divers)*

A droite. — C'est M. Jaurès qui est dictateur.

M. LE PRÉSIDENT. — J'occupe encore le fauteuil, messieurs, et j'ai moi-même donné la parole à M. Cavaignac.

M. GODEFROY CAVAIGNAC. — Je reviens à ma discussion et je n'ai plus qu'un mot à ajouter. Je dis qu'il est clair, aujourd'hui plus que jamais, que nous sommes en présence d'une entreprise de désorganisation nationale. *(Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite. — Vives réclamations à gauche)*

Et lorsque vous prétendez que ce n'est pas l'institution militaire elle-même que vous attaquez, et que vous ne tentez pas, après avoir renié la pensée nationale, de briser entre les mains de la France l'instrument qui est la garantie de sa grandeur et de sa sécurité, je vous

réponds par les paroles mêmes que vous avez prononcées à cette tribune. *(Bruit à gauche. — Applaudissements à droite)*

Vous avez dit, il y a quelques jours :

Et lorsque le pays tout entier, lorsque les honnêtes gens du pays tout entier ont vu la profondeur de corruption, de parjure, de faux, de trahison, et lorsque le pays a pu se dire que cette politique de faux... avait empoisonné la conscience de l'armée elle-même...

(Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche)

Applaudissez, messieurs, j'en prends argument.

Ainsi il est bien établi par votre aveu même et par les applaudissements que la phrase de M. Jaurès vient de recueillir, il est bien entendu que ce n'est pas telle ou telle personne que vous visez ici, et s'il en est que vous visiez plus particulièrement parce qu'elles ont eu l'honneur, dans des circonstances difficiles, d'être les défenseurs des idées que vous attaquez, de cela encore, nous sommes fiers. Sachez-le bien, en face de vous, en face des idées que vous avouez aujourd'hui, vous nous trouverez armés d'une résolution inébranlable. *(Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre)*

Il est possible que nous ne soyons qu'une minorité. *(Oui! oui! à l'extrême gauche)*

Il est possible, dis-je, que nous ne soyons qu'une minorité, mais nous sommes une minorité résolue et une minorité forte... *(Exclamations ironiques à gauche et à l'extrême gauche. — Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre)*... forte de ce qui a été autrefois la grandeur et l'honneur du parti républicain et du parti socialiste lui-même...

M. Jules-Louis Breton (Cher). — Vous osez prétendre que votre parti est un parti républicain !

A l'extrême gauche. — Vous pouvez lui parler d'honneur !

M. Paul Constans (Allier). — Le parti socialiste est de bonne foi, lui !

M. le président. — Vraiment, messieurs, ces interruptions sont intolérables.

M. Paul Constans (Allier). — L'orateur n'a pas le droit, monsieur Cavaignac, de parler du parti socialiste, cela ne le regarde pas !

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Godefroy Cavaignac. — ... forte d'une foi indestructible dans la puissance et dans l'avenir des idées que nous représentons. *(Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.—Rumeurs à l'extrême gauche et à gauche)*

M. Henri Brisson. — Je demande la parole pour un fait personnel. *(Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

Voix nombreuses. — A la tribune !

(M. Henri Brisson monte à la tribune. — Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)

M. Henri Brisson. — M. Cavaignac a tout à l'heure prononcé le mot « faussement » en l'accolant à ce que j'avais dit hier et à mon nom. Je lui demande s'il applique ce mot « faussement » à l'assertion que j'ai produite hier, à savoir qu'il n'avait pas communiqué au Gouvernement ni à moi la lettre de M. le général de Pellieux. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

A droite. — Il ne l'avait pas.

M. Godefroy Cavaignac. — J'applique cette affir-

mation à la phrase dans laquelle vous avez dit que vous appreniez — en feignant d'ailleurs de l'apprendre au cours de la séance,... *(Applaudissements à droite. — Réclamations à gauche)* que vous appreniez que j'avais gardé une pièce qui ne vous avait pas été communiquée et que cette pièce était la lettre du général de Pellieux. *(Mouvements divers)*

M. Henri Brisson. — Donc il reste acquis que M. Cavaignac n'a pas communiqué au Gouvernement dont il faisait partie la lettre de M. le général de Pellieux. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit à droite)*

A droite. — Puisqu'il ne l'a pas eue !

M. Henri Brisson. — Il reste acquis de plus par la parole écrite de M. le général Zurlinden, que c'est après une conversation entre M. le général de Pellieux et M. Cavaignac que M. le général de Pellieux a retiré cette lettre. *(Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Godefroy Cavaignac. — Je demande la parole. *(Rumeurs à l'extrême gauche)*

M. le président. — Vous n'avez pas le droit de protester ainsi, messieurs. Une question a été posée, écoutez la réponse.

M. Godefroy Cavaignac. — Il reste acquis que ce n'a pas été à la suite d'une conversation qui n'a pas eu lieu, que M. le général de Pellieux a retiré sa lettre.

Il reste acquis que, contrairement à ce que vous avez affirmé vous-même, la lettre du général de Pellieux n'a jamais été au ministère de la guerre. *(Applaudissements à droite et au centre. — Exclamations à gauche et à l'extrême gauche)*

M. LE GÉNÉRAL ANDRÉ, *ministre de la guerre.* — Je demande la parole. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je donne de nouveau lecture à la Chambre... *(Non, non ! à droite. — Applaudissements à gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, vous l'avez voulu !

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — ... sans en tirer aucune conclusion de moi-même, de la version de la lettre du général Zurlinden, gouverneur militaire de Paris, lettre qui est datée du 4 juin 1899 :

Post-scriptum. — C'est à la suite d'un entretien avec M. Cavaignac, alors ministre de la guerre, que le général de Pellieux a retiré sa demande du 31 août 1898.

(Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Cavaignac. *(Bruit)*

M. GODEFROY CAVAIGNAC. — Messieurs, je commence par préciser bien exactement ce que j'ai dit hier, parce que j'ai cru comprendre par les interruptions de quelques-uns de mes collègues qu'il était dans la pensée de quelques-uns d'entre eux que j'avais dit hier avoir reçu la lettre du général de Pellieux.

M. FRANÇOIS FOURNIER. — Vous l'avez dit !

M. GUSTAVE ROUANET. — C'est au *Journal officiel.*

M. MAUJAN. — Vous vous êtes repris ensuite !

M. GODEFROY CAVAIGNAC. — Je ne l'ai pas dit du tout ! *(Bruit à l'extrême gauche)* J'ai même, afin qu'il n'y eût aucune équivoque, interrompu M. Jaurès après

qu'il avait repris la parole — et chacun s'en souvient. Pour bien préciser quel était le sens de mes déclarations, j'ai dit : « J'ai pris et je prends, je le répète, la responsabilité de tout ce qui a pu être fait au sujet de la lettre du général de Pellieux. » *(Exclamations à l'extrême gauche)*

Mais, messieurs, je donne lecture du *Journal officiel. (Interruptions et bruit à l'extrême gauche et à gauche)*

Si vous voulez, nous allons nous reporter à la sténographie.

M. Francis de Pressensé. — Reproduisez-nous votre première déclaration.

M. Godefroy Cavaignac. — J'irai jusqu'au bout. Si vous prétendez créer ici une équivoque...

A l'extrême gauche. — Ne renversez pas les rôles !

M. Godefroy Cavaignac. — Je vous demanderai quelle est votre singulière conception de la loyauté. *(Interruptions à l'extrême gauche)*

A l'extrême gauche. — Vous n'avez pas le droit de dire cela !

M. Godefroy Cavaignac. — Si vous prétendez prendre une partie de la pensée d'un homme sans en prendre le reste... *(Applaudissements au centre et sur divers bancs)*

M. Gustave Rouanet. — Il y a simplement deux passages contradictoires.

M. le président. — La tâche des interrupteurs est vraiment facile ! *(Très bien ! — On rit.)*

M. Godefroy Cavaignac. — J'ai dit — et ma déclaration ne pouvait avoir qu'un sens — que je prenais la responsabilité de tout ce qui avait été fait ; mais comme mes souvenirs remontaient à cinq années, je ne

pouvais pas savoir et je ne savais pas effectivement à ce moment-là, si la lettre était parvenue au ministère de la guerre avant ou après mon arrivée.

Voilà les paroles que toute la Chambre a entendues et vous pouvez, messieurs, si cela convient à vos passions politiques, fouiller toute la sténographie ; je vous défie de trouver une parole de moi par laquelle je déclare avoir reçu la lettre. *(Bruit à gauche)*

A l'extrême gauche. — Si, vous l'avez dit !

M. Godefroy Cavaignac. — C'est un peu fort !

M. Maurice Viollette. — Vous avez dit à peu près textuellement que vous l'aviez reçue et que vous n'en aviez tenu aucun compte, et c'est pour cela que je vous ai répondu dans une interruption.

M. Godefroy Cavaignac. — Vous aurez beau faire pour introduire dans ce débat la déloyauté de vos interruptions. *(Exclamations à l'extrême gauche)*

M. Maurice Viollette. — C'est vous qui...

M. le président. — Monsieur Viollette, vous n'avez pas la parole !

M. Godefroy Cavaignac. — Je répète donc ici quel a été hier le sens de mes déclarations et pour répondre à ce que vient de dire M. le général André, qui essaie de tirer une conclusion d'une note de M. le général Zurlinden et qui a reproduit cette note après la déclaration que j'avais apportée, je vais vous lire la lettre même que m'a adressée le général Zurlinden :

Monsieur le député...

M. Charles Bos. — La signature est-elle légalisée ? *(Exclamations au centre)*

A l'extrême gauche. — Quelle est la date de cette lettre ?

M. Godefroy Cavaignac. — Elle est du 7 avril 1903.

M. Aristide Briand. — C'est une lettre de complaisance. *(Bruit)*

M. Godefroy Cavaignac. —

Monsieur le député, toutes réflexions faites, voici comme à mon avis, doit être rétablie l'affaire de la lettre du général de Pellieux, demandant sa mise à la retraite, dont on a parlé hier lundi, à la Chambre des députés.

Aussitôt après la découverte du faux Henry, le général Borius, alors commandant de la place de Paris, le chef immédiat du général de Pellieux, est venu me trouver dans mon cabinet, aux Invalides, pour m'apporter cette lettre du général de Pellieux et appeler mon attention sur sa gravité.

(Ah! ah! à l'extrême gauche)

Je fis venir immédiatement le général de Pellieux. Il était très surexcité, très énervé à l'idée qu'on pourrait l'accuser d'avoir cité trop légèrement une pièce fausse au procès Zola ; douloureusement préoccupé surtout de la pensée que ses enfants pourraient un jour lui reprocher de n'avoir pas assez défendu l'honneur de leur nom.

(Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs)

J'essayai de le calmer, de lui demander des explications sur les accusations qu'il formulait; mais je ne pus rien en obtenir ; et je restai convaincu, — je le suis encore aujourd'hui, — que le général de Pellieux avait cédé ce jour-là à un premier mouvement de colère et de révolte bien compréhensibles ; et qu'il était de mon devoir d'attendre que le calme se fût fait dans l'esprit de cet excellent officier, qu'il importait d'essayer de maintenir dans l'armée...

Au centre. — Voilà la vérité !

M. Godefroy Cavaignac. —

... Je conclus en lui disant que je désirais lui donner le temps de réfléchir avant de transmettre sa demande ; que

je garderais sa lettre pendant deux ou trois jours ; et qu'ensuite je la lui renverrais par le général Borius, afin qu'il puisse agir à tête reposée...

M. Ribot. — Cette lettre est très honorable pour le général Zurlinden. *(Applaudissements)*

M. Godefroy Cavaignac. — Parfaitement.

M. Maurice Dutreil. — C'est ainsi qu'un chef soucieux de ses devoirs doit agir. *(Très bien! très bien!)*

M. Jules-Louis Breton. — Est-ce que vous trouvez que cette lettre est honorable pour M. Cavaignac ? *(Bruit au centre)*

M. Paul Guieysse. — Alors, monsieur Cavaignac, ce que M. le ministre de la guerre a lu du général Zurlinden serait d'après vous un faux ?

M. Godefroy Cavaignac. — Ainsi que vient de le dire M. Ribot, c'est une lettre très honorable pour le général Zurlinden, et j'estime que je m'honore en couvrant ce qu'il a fait de ma responsabilité, et, en déclarant, comme je l'ai fait à toutes reprises qu'à sa place et si j'avais été saisi de la lettre, j'eusse agi comme lui. *(Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre et sur divers bancs)*

M. Aristide Briand. — C'est vous qui avez besoin d'être couvert ! *(Bruit)*

M. Godefroy Cavaignac. —

... Le général Borius fut prévenu, la lettre fut retournée quelques jours après. Depuis, je n'en ai plus entendu parler, quoique j'aie vu plusieurs fois le général de Pellieux. C'était un homme énergique ; s'il avait voulu maintenir sa demande, rien ne l'en aurait empêché ; et réglementairement rien ne s'y opposait.

Les états-majors du gouvernement militaire de Paris

n'ont pas été mêlés à cette affaire. Il est probable qu'on ne trouvera rien dans les archives...

Et ici M. le général Zurlinden commet une erreur puisque M. le ministre de la guerre a retrouvé les pièces qu'il est venu lire à cette tribune. *(Exclamations et applaudissements ironiques à l'extrême gauche)*

Vous êtes bien fiers, messieurs, de votre infaillibilité si vous pensez qu'un homme ne puisse pas même se tromper sur des probabilités de cet ordre.

M. le général Borius est mort ; le général de Pellieux aussi. Je reste donc seul pour faire la lumière sur ce triste incident, et sur la suite qui lui a été donnée, dont j'accepte toute la responsabilité.

Peut-être ai-je parlé de cette affaire à votre chef de cabinet ? Mes souvenirs ne sont pas précis à cet égard...

M. Paul Gouzy. — Mais la lettre qui a été lue par M. le ministre de la guerre est précise. Le général Zurlinden dit qu'il a parlé à M. Cavaignac.

M. Godefroy Cavaignac. — Attendez un peu, monsieur Gouzy. Vous allez trouver la réponse aussi formelle que vous pouvez le désirer à l'allégation qui a été apportée ici par M. le ministre de la guerre.

M. Gustave Rouanet. — C'est un faux, alors ?

M. Paul Gouzy. — Il s'agit d'une lettre signée du général Zurlinden, ce n'est pas une allégation !

M. Godefroy Cavaignac. — Je poursuis :

J'ai cru hier vous en avoir parlé à vous-même, mon ancien ministre ; mais j'ai fait une confusion ; c'est pour une autre affaire, concernant aussi le général de Pellieux...

(Interruptions à gauche)

Mais enfin, messieurs, vous êtes véritablement bien extraordinaires ! Vous êtes véritablement bien assurés

de votre mémoire, si vous essayez de tirer argument, cinq ans après, de ce qu'un homme... *(Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs)*

M. Gustave Rouanet. — Dix mois après.

M. Godefroy Cavaignac. — De quelle date est la lettre dont M. le ministre de la guerre a donné lecture ?

M. Maujan.— L'allégation dont vous parlez est écrite de la main du général Zurlinden et signée par lui.

M. Godefroy Cavaignac. — Et après ? Qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve que M. le général Zurlinden, sur un fait qu'il ne connaissait pas et qu'il n'avait pas de raison de connaître, a eu une interprétation à ce moment et que, dans ses souvenirs, il retrouve aujourd'hui que cette interprétation a donné lieu à une confusion. *(Bruit à gauche)*

M. Ursleur. — Ses souvenirs étaient plus exacts il y a quatre ans.

M. Godefroy Cavaignac. — Je termine la lettre.

C'est pour une autre affaire concernant aussi le général de Pellieux, que j'ai prié un autre ministre, peut-être M. Krantz, de faire venir cet officier général dans son cabinet.

Je vous autorise à faire de cette lettre à la tribune de la Chambre l'usage qui vous paraîtra convenable.

Je vous demande en vérité, messieurs, ce que vous cherchez. Vous cherchez, alors que des hommes vous apportent, sur des événements qui se sont passés il y a cinq années, des souvenirs qui ne sont pas d'une précision absolue, vous cherchez à savoir comment les choses se sont passées. Quel intérêt cela a-t-il puisque je vous déclare que si M. le général de Pellieux était venu me trouver, j'aurais fait précisément ce que vous

pensez pouvoir me reprocher d'avoir fait ? *(Applaudissements à droite et sur divers bancs)* Quel est donc l'intérêt de ce débat ? Que cherchez-vous à faire ? Vous cherchez ici à créer des équivoques. *(Interruptions à gauche)*

Quel intérêt cela a-t-il que les choses se soient passées d'une façon ou d'une autre, que M. le général Zurlinden ait fait lui-même ce qu'il s'honore d'avoir fait, ou que j'eusse fait moi-même ce que je m'honorerais d'avoir fait, quelle importance cela a-t-il pour le but politique que vous poursuivez ? *(Applaudissements à droite et sur divers bancs. — Bruit à gauche)*

M. Gustave Rouanet. — Il s'agit de savoir si vous avez trahi votre président du conseil.

M. Godefroy Cavaignac. — Quant à ma responsabilité, je l'affirme ici pleine et entière solidaire avec celle de M. le général Zurlinden. *(Vifs applaudissements à droite et sur divers bancs)*

M. le président. — La parole est à M. Lasies pour une demande d'ajournement de la discussion.

M. Lasies. — Messieurs, j'aurais peut-être renoncé à prendre la parole dans ce débat malgré ce que je pourrais appeler, sans avoir d'intention blessante contre lui, les provocations de M. Jaurès ; jusqu'au dernier moment j'avais pensé que le Gouvernement, soit par une parole, soit par une indication quelconque, aurait fait comprendre à la Chambre combien il était mauvais pour le repos du pays de réveiller cette affaire qui l'a si longtemps divisé... *(Interruptions à gauche)* et qu'un gouvernement soucieux de ses devoirs n'aurait pas dû permettre de réveiller ici. *(Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche)*

M. Gustave Rouanet. — C'est la commission d'enquête qui a commencé !

M. Riotteau, *président de la commission d'enquête.*— Je demande la parole.

M. Gustave Rouanet. — Trop tard !

M. Maurice Viollette. — C'est M. Beauregard qui a réveillé l'affaire.

M. Gustave Rouanet. — Il ne fallait pas accepter le témoignage de M. Judet.

M. Savary de Beauregard. — Vous ne nous donnerez pas le change.

M. Lasies. — Messieurs, dans un débat récent, lorsqu'eut lieu cet incident sensationnel entre l'honorable M. Ribot et l'honorable M. Jaurès, je dis à M. Jaurès : « Vous voulez prendre la responsabilité de réveiller l'affaire Dreyfus ; je vous la laisse. » Et M. Jaurès de sa place me répondit : « Je l'accepte. »

Il a montré aujourd'hui qu'il acceptait en effet toute la responsabilité ; il a repris l'affaire depuis ses origines. Je pensais qu'au moins M. le ministre de la guerre dirait que l'incident était clos, que le conseil de guerre avait rendu son verdict et qu'il ne fallait plus le discuter.

M. Astier. — Il l'a dit.

M. Lasies. — Or, à notre grand étonnement, nous avons vu M. le ministre de la guerre monter à la tribune et...

A gauche. — Faire son devoir.

M. Lasies. — ... et déclarer qu'il allait se faire l'auxiliaire, je ne veux pas dire le complice, de ceux qui veulent renouveler l'agitation de l'affaire Dreyfus. *(Applaudissements à droite et au centre. — Bruit à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Henri Michel (Bouches-du-Rhône). — De ceux qui veulent la lumière et la vérité.

M. Lamendin. — Ce n'est pas un ministre qui dit des faux à la tribune celui-là !

M. Pastre. — Il ne fait que son devoir.

M. Lasies. — Ce que je dis vous fait sourire, monsieur le ministre de la guerre?

M. le ministre de la guerre. — Oui !

M. Lasies. — C'est tout ce que vous avez à répondre? Eh bien ! permettez-moi de vous faire connaître ce que pense l'étranger de l'affaire. *(Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements à droite)* Il faut que vous entendiez ces paroles et qu'elles restent sur votre conscience. *(Nouveaux applaudissements à droite)*

M. le ministre de la guerre. — Vous allez sans doute nous lire une correspondance qui vient de Paris. *(Applaudissements et rires à gauche)*

M. Lasies. — Je ne comprends pas la portée de votre interruption.

Écoutez cet article du *Reichswehr*, de Vienne, n° 1834, en date du 14 mars 1899. Je ne sais si c'est une correspondance de Paris; c'est l'écho de l'étranger que j'apporte ici pour qu'il reste dans votre conscience et que vous preniez vos responsabilités. *(Très bien ! très bien ! à droite)*

Le rempart de la patrie élevé par un patriotisme ardent et grâce à d'immenses sacrifices pécuniaires s'effondre lamentablement.

Grâce à l'Affaire, l'organisme de l'armée française est atteint de consomption incurable, un abîme s'est creusé entre l'armée et la nation où se sont engloutis avec d'innombrables milliards l'orgueil et l'espérance de la France — sa foi dans sa puissance militaire.

Chacun est maintenant libre de couvrir de boue et d'injure l'armée française qui seule maintient ce pays au rang de grande puissance.

En face de ces maux, un gouvernement qui n'est jamais sûr du lendemain, une représentation nationale agitée par toutes les passions du jour et courbée par elles comme le roseau sous la tempête.

(Interruptions à l'extrême gauche)

Aucune armée au monde ne saurait demeurer saine et vigoureuse dans de telles conditions. Et une armée aussi foncièrement nationale que l'est l'armée française, ne peut que succomber à la contagion.

L'armée française a subi un Sedan intérieur dont la répercussion sera plus profonde et plus durable que celle de la catastrophe du premier septembre 1870, car une défaite sur le champ de bataille peut bien être le plus terrible coup de la fatalité, mais ce n'est point une honte indélébile.

Mais le Sedan intérieur que la campagne dreyfusarde a infligé à la France est une défaite sans espoir ni ressource. Il n'y a plus de relèvement possible, car vous avez volontairement détruit la seule chose qui l'eût permis : la discipline.

(Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche)

Voilà l'œuvre à laquelle vous voulez coopérer, monsieur le ministre de la guerre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Pas le moins du monde !

M. LASIES. — Il aurait suffi d'un mot, lorsque M. Jaurès est venu dire ici — et il était dans son rôle — que l'état-major prussien avait rappelé l'état-major français au devoir et à la conscience. Vous n'auriez pas dû laisser passer une pareille parole sans protester. *(Applaudissements à droite)*

M. Gustave Rouanet. — Il n'a pas dit cela! C'est inexact! *(Si! si! à droite)*

M. Lasies. — Je sais bien, monsieur le ministre, que vous avez dit qu'avant tout vous vouliez la lumière et la vérité.

Oui! Vous prenez les formules de ceux qui vous applaudissent et vous soutiennent. La lumière et la vérité ce sont de bien belles choses, mais la France, qu'en faites-vous dans tout cela, monsieur le ministre? *(Applaudissements à droite et sur divers bancs. — Bruit à gauche)*

La lumière! La vérité! Vous osez venir dire que vous allez marcher avec ceux qui les réclament! Eh bien, moi, je veux me défendre contre les accusations portées contre tout mon parti par M. Jaurès. M. Jaurès a dit, et il veut faire planer ce doute sur tout le pays, que nous étions le parti des faussaires.

Oui, je me souviens que l'honorable M. Breton, au moment de la discussion sur l'amnistie, est monté à cette tribune pour nous dire que nous étions le parti des faussaires. Je suis monté après lui à la tribune et j'ai dit ce que je vous dis de nouveau aujourd'hui : Nous avons assez de ces accusations. Les faussaires, ils sont chez vous. *(Applaudissements à droite)*

M. Jules-Louis Breton. — Vous l'avez dit, mais il fallait le démontrer.

M. Lasies. — J'avoue que j'ai eu un moment d'inquiétude.

M. Henri Michel (Bouches-du-Rhône). — Monsieur Lasies, vous avez raison si par « faussaires » on entend ceux qui dénoncent les faux.

M. Lasies. — Monsieur Michel, je vous remercie de

l'interruption que vous m'adressez, avec l'autorité qui s'attache à votre nom dans votre parti. Vous venez nous dire que vous êtes le parti de la vérité parce que vous êtes ceux qui dénoncent les faux. Mais qui donc a dénoncé le faux que vous nous reprochez, si ce n'est celui que vous attaquez si violemment aujourd'hui? *(Applaudissements à droite)*

M. Gustave Rouanet. — Il était dénoncé avant.

M. Lasies. — Permettez-moi de préciser, monsieur Rouanet, les faits que j'apporte à cette tribune ; je n'en ai pas pour longtemps. *(Interruptions)* Je vous en supplie, dans une tâche si délicate et si périlleuse nous ne combattons pas à armes égales ; vous avez eu M. Jaurès ; pour lutter contre lui, je fais appel à votre attention. *(Parlez! parlez!)*

Donc M. Michel nous dit que c'est vous autres qui dénoncez les faux ; et dans une discussion qui a duré deux jours, M. Jaurès est venu reprocher au parti nationaliste de s'être appuyé sur le faux Henry. Mais le faux Henry, il a été puni dès qu'il a été connu ; il n'a pas servi au conseil de guerre de 1895 ; il n'a jamais servi à faire condamner Dreyfus, tandis que vous autres vous avez fait un faux à l'aide duquel vous avez essayé de le faire acquitter. Vous n'en parlez pas de celui-là ? Je viens vous rafraîchir la mémoire. *(Applaudissements à droite)*

M. Vazeille. — De quel faux parlez-vous ?

M. Lasies. — M. Jaurès, pour étayer sa discussion, est allé chercher tous les journaux nationalistes qui ont mené la campagne; il est allé chercher une parole prononcée par notre honorable collègue M. Millevoye, dans une réunion publique à Suresnes.

Eh bien, je dis à M. Jaurès :

Il y avait d'autres documents que vous pouviez consulter; il y avait d'autres documents que les journaux qui passent au jour le jour. Vous aviez les archives parlementaires, tous les débats qui ont eu lieu au cours de l'affaire Dreyfus. Et vous, qui êtes si soucieux de la lumière et de la vérité, vous auriez vu, en lisant ces débats, qu'il subsiste des points obscurs sur lesquels, nous, nous avions voulu porter la lumière. Cette lumière, vous l'avez étouffée, de complicité avec le Gouvernement. *(Applaudissements à droite)*

M. Henri Michel (Bouches-du-Rhône). — Faites-la; nous ne demandons pas mieux.

M. Lasies. — Certes, nous n'aurions point parlé de cette affaire que nous croyions oubliée, affaire qui fut provoquée par la lettre du général de Galliffet à M. Waldeck-Rousseau. Je suis peut-être un des premiers qui l'aient connue, je n'en ai jamais parlé à personne; je ne voulais pas prendre sur moi la responsabilité de renouveler cette agitation dans le pays qui vient à peine de s'en relever et qui en a tant souffert. Il faut que ce soit vous qui la recommenciez! *(Applaudissements à droite)*

Il vous serait bien commode, si nous nous taisions, de dire dans vos journaux et dans les réunions publiques que nous sommes le parti des faussaires et de l'état-major. Mais je ne veux pas que le pays reste sur cette impression, qu'il croie un seul instant que vous voulez la lumière et la vérité. Vous en parlez trop pour le vouloir. La lumière, vous ne la voulez point, non, vous ne la voulez pas et vous la redoutez, je vais vous le prouver. Et votre ministre qui se met à votre dévotion

pour accomplir cette triste besogne ne la veut pas davantage. *(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre)* Car, si vous l'aviez voulue, vous auriez pu faire la lumière.

Il y a eu un moment où, à cette tribune, un autre faux a été dénoncé. Par qui l'a-t-il été? Est-ce par le premier venu? Non. Qui avait découvert le faux Henry? C'est le commandant Cuignet.

M. Fernand Engerand. — Un vaillant soldat et un grand honnête homme! *(Très bien! très bien!)*

M. Lasies. — Lorsque le commandant Cuignet a découvert ce faux, vous vous êtes inclinés devant cet officier de l'état-major qui, comme vous le disiez, était par hasard un honnête homme. Il avait découvert le faux Henry, et dès qu'il l'avait eu découvert, il n'avait pas hésité à le montrer à son ministre.

Mais cet homme a découvert un autre faux, et lorsqu'il est venu vous dire : Un faux a été commis par les défenseurs de Dreyfus, vous avez mis un bâillon sur sa bouche et vous l'avez jeté aux oubliettes au Mont-Valérien. *(Applaudissements au centre et à droite)*

M. Fernand Engerand. — C'est l'exacte vérité!

M. Lasies. — Oui, M. Jaurès aurait pu consulter les débats parlementaires; il aurait vu ce qui s'est passé à cette tribune lorsque, me faisant l'écho du commandant Cuignet, je suis venu dénoncer le faux Panizzardi. Il aurait constaté que le Gouvernement avait étouffé le débat dont on ne voulait pas. En lisant le texte de l'interpellation que je vous adressais, monsieur le ministre de la guerre, sur la façon dont vous agissiez vis-à-vis du commandant Cuignet, M. Jaurès aurait vu que vous ne vouliez pas de la lumière que le commandant Cui-

gnet vous proposait de faire. Sa franchise vous fit peur, et vous avez reculé devant elle.

M. Jaurès est venu nous lire un document qu'il déclarait inédit et qui devait nous écraser, c'est cette lettre du général de Pellieux, lettre qui traîna dans tous les bureaux de rédaction.

Moi, je viens lire un autre document qui n'a traîné dans aucune rédaction, qui était mon secret à moi tout seul et dont je n'ai point jusqu'ici voulu parler. C'est vous qui m'y avez obligé. Oui, pour me défendre, je veux vous attaquer. J'en ai assez ! *(Applaudissements à droite)*

Ce document, il faut que ce ministre l'entende, ce ministre qui a dit à la tribune, pour vous flatter, qu'il voulait favoriser la découverte de la lumière, *(Applaudissements sur les mêmes bancs)* ce ministre qui songe bien plus à son rôle de politicien qu'à son devoir de soldat. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. — Vives réclamations à gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Lasies, je vous invite à surveiller vos paroles.

M. MARCEL SEMBAT. — C'est un système de provocations calculées et que vous ne pouvez pas laisser continuer, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — J'avertis monsieur Lasies qu'il s'engage dans une voie où je ne pourrai pas le laisser continuer.

M. LASIES. — Monsieur Sembat, je vous affirme qu'il n'y a rien là de calculé. Je veux arriver à la fin de ma discussion. Je viens de dire toute ma façon de penser. Si ma pensée a revêtu une forme trop vive, je le regrette, et je tâcherai à l'avenir de modérer mes expressions.

Il faut que ce ministre entende comment il vous aidera à faire la vérité ; il faut que vous sachiez ce qu'il a fait lorsqu'il pouvait la découvrir.

Un officier, le même qui avait découvert le faux Henry, est venu déclarer qu'il y avait un autre faux, le faux Panizzardi. Il l'a dit et il a employé la voie hiérarchique pour arriver jusqu'au ministre de la guerre.

Qu'a fait ce ministre de la guerre ? Comme je le disais, il a jeté cet officier dans des oubliettes, il l'a mis au Mont-Valérien pour le bâillonner, l'empêcher de parler.

Mais il s'est trouvé qu'à travers les grilles de la prison une parcelle de vérité a pu m'arriver. Je n'ai pas voulu la publier alors ; mais maintenant vous m'y obligez ; vous en porterez la responsabilité. *(Applaudissements à droite)*

Cette lettre, je n'ai pas demandé à son auteur la permission de la publier parce qu'il m'aurait dit : « Du moment que cela peut servir à une cause patriotique, publiez-la et ne vous inquiétez pas de moi. » *(Applaudissements à droite)* Cet officier a déjà brisé sa carrière pour la défense de la cause nationale ; si vous la brisez encore une fois de plus, peu lui importe ! *(Applaudissements à droite et sur divers bancs)*

Le faux Panizzardi fut dénoncé à la tribune. M. Jaurès aurait bien pu relire les explications que donna M. Delcassé ce jour-là, à la question que je lui posais ; cela eût été plus intéressant que le récit de la réunion publique donnée par M. Millevoye à Suresnes ou que la lettre du général de Pellieux. Il aurait dû consulter les comptes rendus de nos débats ; il y aurait vu qu'il est

des points où il fallait porter la lumière ; et peut-être alors M. Jaurès, homme indépendant, aurait été avec nous pour vous demander de la faire.

Au lieu de cela qu'avons-nous vu ? Dès que le faux fut dénoncé, immédiatement, dans la presse gouvernementale, ministérielle, il y eut un mot d'ordre donné : ne point répondre à l'accusation qui avait été portée, si nette et si précise.

Avec le commandant Cuignet nous avons cherché dans tous les journaux de Paris et de province une seule accusation contre nous, qui nous aurait permis de poursuivre ceux qui nous accusaient. Nous n'avons pu relever un seul acte. Le mot d'ordre était donné, et vos journaux écrivaient tous les jours : L'affaire Panizzardi et l'affaire Cuignet, mais il n'y a rien là-dedans.

Rien dans l'affaire Cuignet ? Écoutez, messieurs :

Le 24 décembre 1902, je recevais du Mont-Valérien cette lettre :

Mon cher ami,

Je lis dans la presse de ce matin que des efforts sont faits en vue de faire croire qu'il n'y a rien dans l'affaire Cuignet.

En réponse à cette insinuation, voulez-vous simplement faire connaître ce qui suit :

La dépêche Panizzardi contient l'aveu formel de la culpabilité de Dreyfus et de la complicité de l'attaché militaire italien. Quand j'ai eu signalé l'existence de la dépêche, et j'ai été le premier et le seul à le faire, il s'est produit un véritable affolement dans le camp des défenseurs de Dreyfus. On s'est adressé à l'étranger pour obtenir des arguments : et le concours de l'étranger a été payé par un acte de trahison commis par des Français contre la France.

(Mouvements divers)

Mais on s'est efforcé de me faire revenir sur mon témoignage et on a employé successivement à cet effet la tentative de subornation, la menace sous condition et enfin le faux.

M. Fernand Engerand. — Il est indispensable que le commandant Cuignet soit entendu; un gouvernement ne peut rester sous le coup d'aussi graves accusations.

M. Lasies. — Vous me direz : Mais le conseil de guerre de Rennes a eu lieu, la cour de cassation, toutes chambres réunies, a examiné l'affaire, pourquoi le commandant Cuignet n'a-t-il pas parlé ?...

M. Francis de Pressensé. — Il a parlé.

Je demande la parole.

M. Lasies. — Écoutez la suite de cette lettre :

J'ai dénoncé tous ces crimes avec preuves à l'appui au gouvernement de M. Dupuy; le Gouvernement n'a rien fait et s'est tu. J'ai voulu alors dénoncer ces faits à la cour de cassation, toutes chambres réunies : on m'a empêché de parler; je le prouverai par témoins.

J'ai été mis en non-activité, non pour l'article du *Petit Journal*, mais parce que je voulais, malgré tout, faire connaître la vérité. M. Krantz, le ministre qui a proposé, en dehors de son initiative et après coup, ma mise en non-activité, reconnaîtra l'exactitude de ce que j'avance, je fournirai des témoins. A Rennes, on m'a empêché de parler et maintenant on recommence à agir sur moi ; des essais de rapprochement étaient tentés par M. Paléologue. Je fournirai des témoins. Je dirai pourquoi je n'ai pas pu parler à Rennes et pourquoi je veux parler maintenant. Qu'on ne dise pas qu'il n'y a rien dans l'affaire ; il y a crime de faux, crime de forfaiture, crime de trahison, sans compter le reste.

Ah ! s'il n'y a rien dans l'affaire Cuignet, pourquoi ne pas me confondre ? Ce serait si facile ! On me jette en prison, on me traite, par ordre du Gouvernement, de façon humiliante ; on m'a appliqué le régime réservé aux officiers punis

d'arrêts de forteresse pour dettes. Il a fallu mes protestations pour faire cesser ce régime.

Eh bien! n'importe! je parlerai quand j'aurai enfin arraché le bâillon que depuis deux ans on tient serré sur ma bouche. Je parlerai et les honnêtes gens de toute opinion et de tous les partis jugeront et, j'en suis sûr, partageront mes conclusions.

Signé : CUIGNET

(Applaudissements prolongés à droite)

M. FERNAND ENGERAND. — Voilà le langage d'un Français : le pays l'entendra! Le ministre de la guerre laissera-t-il, cette fois, parler le commandant Cuignet?

M. FRANCIS DE PRESSENSÉ. — M. Lasies vient de nous donner lecture d'une lettre du commandant Cuignet, datée du mois de décembre 1900, si je ne me trompe, et alors je pose cette question : Est-il vrai que le commandant Cuignet, de concert avec le général Chamoin, devant la cour de cassation, toutes chambres réunies, a signé un procès-verbal par lequel il a déclaré reconnaître l'authenticité absolue de la dépêche Panizzardi et retiré toutes les articulations qu'il avait proférées contre elle. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

M. LASIES. — Messieurs, ne vous hâtez pas d'applaudir. M. de Pressensé, avec une bonne foi à laquelle je rends hommage, vient de commettre une bien grande imprudence. Oui, monsieur de Pressensé, il y a eu en effet un procès-verbal signé par le commandant Cuignet et le général Chamoin; et M. Delcassé a lu ce procès-verbal à la tribune, lorsque j'ai demandé à interpeller sur l'affaire Panizzardi; mais ce procès-verbal n'était pas seul; j'ai redemandé la parole et j'ai dit à M. Delcassé : Pourquoi lisez-vous des pièces tronquées, vous,

ministre des affaires étrangères? Ah! vous venez nous dire qu'il y a un procès-verbal signé Chamoin et Cuignet...

M. Francis de Pressensé. — Qui reconnaît l'authenticité de la pièce.

M. Lasies. — ... reconnaissant que les chiffres du soi-disant décalque correspondent au texte donné par les affaires étrangères. Oui! il y a un procès-verbal; mais à côté, portant le numéro suivant, il y a un autre procès-verbal signé par les mêmes signataires, commandant Cuignet et général Chamoin, et qu'a refusé de signer M. Paléologue, un autre procès-verbal où le général Chamoin et le commandant Cuignet déclarent que, dans la pièce qu'on leur a communiquée, l'écriture de l'adresse en clair et de la signature n'est pas celle de M. Panizzardi, que c'est un faux. *(Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre)*

M. Francis de Pressensé. — Ainsi, monsieur Lasies, le commandant Cuignet et le général Chamoin, après avoir signé un procès-verbal proclamant l'authenticité de la dépêche Panizzardi...

M. Firmin Faure. — L'exactitude de la version, ce qui n'est pas la même chose!

M. Francis de Pressensé. — ... auraient fait ensuite des réserves portant sur l'écriture. Mais comment me fera-t-on croire, quand il s'agit d'une dépêche en chiffres, que ces dépêches ne soient pas écrites de la main de l'expéditeur, mais de celle du chiffreur, et que toute la difficulté a porté sur l'interprétation de ce chiffre, qu'ils ont pu reconnaître ou ne pas reconnaître l'écriture de Panizzardi? *(Vifs applaudissements et rires à l'extrême gauche et à gauche)*

M. Jules-Louis Breton. — Vous avez tort de parler de l'affaire Dreyfus, monsieur Lasies, vous n'en connaissez pas le premier mot.

M. Lasies. — Il y a ici une question de bonne foi pour nous tous et il faut que les explications soient claires et nettement données. Voici les pièces auxquelles je fais allusion.

Voici le premier procès-verbal signé par M. le général Chamoin, M. Paléologue et M. le commandant Cuignet :

Paris, le 27 avril 1899

Par ordre de M. le premier président de la cour de cassation, les soussignés :

MM. le général Chamoin et le commandant Cuignet, délégués du ministre de la guerre,

D'une part,

M. Paléologue, secrétaire d'ambassade, délégué du ministre des affaires étrangères,

D'autre part,

se sont réunis le 27 avril 1899, dans le cabinet de M. le premier président, à l'effet de procéder au déchiffrement du décalque du télégramme du 2 novembre 1894, signé Panizzardi, tel qu'il a été remis à M. le premier président de la cour de cassation par l'administration des postes et télégraphes, avec les explications contenues dans la lettre du chef du cabinet du sous-secrétaire d'État de cette administration, en date du 22 avril 1899.

La traduction, opérée de concert par les trois délégués, a fait ressortir le texte suivant :

« Si le capitaine Dreyfus n'a pas eu de relations avec vous, il serait bon de charger l'ambassadeur de publier un démenti officiel, afin d'éviter les commentaires de la presse. »

En foi de quoi, lesdits délégués ont signé le présent procès-verbal.

Signé : Général Chamoin.
Commandant Cuignet.
Paléologue.

Mais lorsqu'on a communiqué aux deux premiers signataires de ce procès-verbal, ce décalque...

M. Francis de Pressensé. — En chiffres !

M. Lasies. — Mais monsieur de Pressensé, l'adresse n'était pas en chiffres ; on n'envoie pas de télégrammes avec une adresse en chiffres. *(Très bien ! très bien ! sur divers bancs. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche)*

Veuillez me laisser achever ma discussion qui n'est pas aisée ; donnez-moi toute facilité à cet égard.

Vous nous dites que ce n'était que des chiffres ; mais les réserves portent sur le texte de l'adresse et sur la signature, non sur les chiffres.

Voici d'ailleurs le procès-verbal qu'a refusé de signer M. Paléologue et qui, séance tenante, quelques minutes après le refus de M. Paléologue, a été signé par MM. le général Chamoin et le commandant Cuignet :

Paris, le 27 avril 1899

Les soussignés, général Chamoin et commandant Cuignet, ont opéré le déchiffrement du télégramme du 2 novembre 1894 en présence de M. Paléologue, sur une copie conforme au calque de l'original déposé au bureau de la rue Montaigne par le lieutenant-colonel Panizzardi, ou par son ordre.

Ce calque a été remis à la cour par l'administration des postes et télégraphes. Il est signé : Panizzardi.

L'examen de l'écriture, texte et signature, a permis de reconnaître que ladite écriture n'est pas de la main de Panizzardi.

Les soussignés ont fait part de cette constatation à M. Paléologue.

Signé : Général Chamoin.
Commandant Cuignet.

Non! nous ne voulons pas nous laisser traiter de parti des faussaires. Lorsqu'il y a eu un faux commis parmi les nôtres, il a été immédiatement dénoncé et puni. Il a été dénoncé par cet officier que vous avez frappé après, par le commandant Cuignet. C'était un honnête homme lorsqu'il a découvert le faux Panizzardi.

Oui, à ce moment, il était un esprit droit et clairvoyant, lorsqu'il a dénoncé un faux qui pouvait favoriser vos menées et vos projets.

Mais, je vous le demande, à vous tous, qu'auriez-vous dit à M. Cavaignac si, lorsque le commandant Cuignet a découvert le faux Henry, il avait agi vis-à-vis de lui comme a agi le général André lorsque le commandant Cuignet a découvert le faux Panizzardi? *(Applaudissements répétés à droite)*

Lorsque le commandant Cuignet a dit au ministre de la guerre d'alors: La pièce que vous avez lue à la tribune est un faux, le ministre de la guerre qui, prévoyant cependant tous les tracas que cette découverte provoquerait, sans hésiter un seul instant...

M. Jules-Louis Breton. — Quinze jours après...

M. Lasies. — ... A puni le coupable, tandis que lorsque le commandant Cuignet a découvert le faux Panizzardi, qu'a fait le ministre de la guerre, général André? Il l'a fait enfermer au Mont-Valérien. La voilà, votre justice! Le voilà, votre amour de la vérité! *(Applaudissements prolongés à droite et sur divers bancs)*

M. Maujan. — Le ministre de la guerre d'alors n'était pas le général André.

M. Fernand Engerand. — Mais si! ces faits se sont passés en décembre 1900.

M. Lasies. — Monsieur Maujan, quand vous serez

ministre de la guerre et que je vous interpellerai, vous me répondrez. *(Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions à gauche)*

En attendant, laissez-moi continuer.

Autre fait plus grave, monsieur le ministre de la guerre : lorsque le commandant Cuignet est sorti du Mont-Valérien ; lorsqu'il eut subi la peine que vous lui aviez infligée parce qu'il voulait dire la vérité dont vous prétendez être le partisan, il vous a renouvelé ses accusations par lettre, vous ne me démentirez pas ! *(Très bien ! très bien ! à droite)*

Il vous a dit : Monsieur le ministre de la guerre, j'ai découvert un crime ; je le dénoncerai ; je veux poursuivre ceux qui l'ont commis. Vous avez dit : Vous vous tairez : si vous ne vous taisez pas, je trouverai bien le moyen de vous empêcher de parler.

Voilà ce que vous avez dit au commandant Cuignet ! *(Applaudissements à droite)*

M. Fernand Engerand. — Monsieur le ministre de la guerre dément-il ce fait ?

M. le ministre de la guerre. — Messieurs, il est absolument de tradition parlementaire qu'une interpellation ne soit pas adressée à un ministre en cours de séance.

M. Lasies m'adresse une interpellation à laquelle je ne puis pas répondre. *(Rumeurs à droite et sur divers bancs au centre)* Je ne me rappelle pas si la peine dont il s'agit a été infligée par mon prédécesseur, je ne peux pas l'affirmer. *(Bruit sur les mêmes bancs)*

M. Fernand Engerand. — Je vous répète qu'elle a été infligée par vous, monsieur le ministre !

M. Camille Krantz. — Je demande la parole. *(Bruit prolongé)*

M. Lasies. — Je ne puis pas suivre la discussion au milieu de toutes ces interruptions.

M. Camille Krantz. — Un mot seulement.

M. Lasies. — La discussion est tellement délicate et difficile qu'il m'est impossible de la suivre au milieu de toutes ces interruptions. Je prie mes amis de vouloir bien me la laisser achever sans m'interrompre, j'ai fini dans quelques instants.

M. le président. — Monsieur Krantz, M. Lasies demande à continuer.

M. Lasies. — M. le ministre de la guerre me reproche de lui adresser une interpellation. Mais depuis deux jours que fait donc M. Jaurès si ce n'est une interpellation à nous tous? Parce qu'il exprime vos idées, vous ne vous en plaignez pas. Vous vous prétendez partisan de la vérité ; eh bien, avec moi, la vérité vous tient à la gorge et elle ne vous lâchera pas. *(Applaudissements a droite et sur plusieurs bancs au centre)*

Vous n'aviez pas le droit de vous faire le complice de M. Jaurès et de ses amis ; ils sont dans leur rôle, eux, en cherchant à perpétuer dans le pays l'agitation provoquée par l'affaire Dreyfus, qui est et doit rester une affaire close. S'ils ont des arguments nouveaux à faire valoir, qu'ils s'adressent à la justice. Mais, pour l'honneur de l'armée, vous n'auriez jamais dû, vous, leur tendre la main. *(Applaudissements sur les mêmes bancs)* Ils ont jeté l'accusation contre nous tous ; nous nous défendons. Vous êtes de leur côté ; c'est votre affaire, général André.

M. Jaurès nous a dit que nous reniions les nationalistes ; non, nous ne les avons pas reniés ; et il faut lui rendre à lui-même cette justice qu'il ne renie pas les

écrits de ses amis. Quand, à la tribune, nous avons lu des libelles disant aux jeunes soldats qu'il n'y avait plus de patrie, plus de drapeau, qu'il fallait déserter la caserne, M. Ribot, accomplissant le devoir que vous auriez dû accomplir, s'est tourné vers M. Jaurès et lui a demandé s'il reniait ces écrits, très bravement, M. Jaurès a refusé de les renier. Voilà vos amis, général André. *(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre)* C'est avec eux que vous voulez recommencer la bataille ; c'est vous qui nous avez déclaré la guerre. Eh bien ! nous l'acceptons, nous aussi. Mais nous dirons au pays que c'est vous qui êtes responsable de cette discorde que vous allez de nouveau déchaîner. *(Interruptions et bruit à gauche)* Messieurs, si je voulais aller au fond de votre pensée, je découvrirais peut-être le véritable mobile qui vous pousse. Irais-je jusqu'à dire que M. Jaurès et ses amis veulent détruire en France toute idée de patriotisme ? *(Protestations à gauche et à l'extrême gauche)* Je n'irai pas jusque-là, convaincu du reste, que le patriotisme est au-dessus de leurs attaques.

M. Marcel Sembat, *ironiquement.* — Vous êtes trop modéré.

M. Lasies. — Je n'ai posé qu'un point d'interrogation. *(Interruptions à l'extrême gauche)* Laissez-moi achever. Si vous ne voulez pas aller jusque-là, il est facile de démasquer votre but caché : il y a une question qui est liquidée, c'est la question des congrégations. Les congrégations, vous les avez exécutées, vous avez accompli la première partie de votre programme, mais à présent vous vous trouvez en face de votre programme économique et comme vous ne voulez pas l'exécuter,

vous cherchez une diversion dans l'affaire Dreyfus. *(Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre. — Exclamations et interruptions à gauche)*

Voilà ce que vous voulez, monsieur Jaurès, avec tous vos amis.

Ah ! il y avait des questions autrement importantes à traiter à cette tribune. Il y avait la question des retraites ouvrières, il y avait la question de l'impôt sur le revenu, mais votre Gouvernement vous a dit qu'il n'en voulait pas et alors pour faire diversion, comme il n'y a plus de moines et qu'il n'y aura bientôt plus de curés, vous avez tenté de ressusciter l'affaire Dreyfus, voilà la vérité. *(Exclamations à gauche et à l'extrême gauche. — Applaudissements à droite)*

Et je dis à M. Jaurès : Vous et vos amis, de complicité avec le Gouvernement actuel, vous trompez les masses ouvrières ; vous ne voulez pas exécuter le programme économique à l'aide duquel vous avez capté leur confiance. *(Vives protestations à gauche et à l'extrême gauche)* Vous ne voulez pas tenir vos promesses et vos engagements ; vous avez pris toutes ces admirables forces vives du prolétariat français.

M. Paul Constans. — Vous le traitez, vous, comme l'ont fait le père de M. Cavaignac et Galliffet.

M. Lasies. — Ne parlez pas de Galliffet ! Vous avez léché ses bottes. *(Bruit)*

Non, vous ne voulez pas qu'on se trouve en face de vos programmes économiques parce que le Gouvernement que vous soutenez, qui vous tient, ne veut pas de ces réformes économiques...

M. Paul Constans. — Nous verrons si vous les voterez.

M. Lasies. — ... et toutes ces forces vives du socialisme, que vous égarez, vous voulez les jeter aux pieds du veau d'or et les enchaîner derrière un juif millionnaire. *(Applaudissements à droite. — Interruptions à l'extrême gauche)*

Voilà ce que j'ai voulu dénoncer et je le résume d'un mot. Le parti des faussaires, dites-vous ? Quand il y a eu des faux parmi nous, nous les avons punis, nous les avons condamnés. C'est vous qui restez le parti des faussaires que vous couvrez. *(Vives protestations à gauche et à l'extrême gauche. — Applaudissements à droite)*

Si réellement vous voulez la vérité, si vous voulez un grand débat, usez donc de votre influence sur le ministre de la guerre, et dites-lui de faire comparaître le commandant Cuignet, de le nommer commissaire du Gouvernement. Nous verrons alors si vous osez reprendre ce débat. Vous ne l'oserez pas. *(Exclamations à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite)*

Non, quand on vous a mis la vérité sous les yeux, vous n'en avez pas voulu.

M. Jules-Louis Breton. — Il faut une certaine audace pour dire cela !

M. Lasies. — Et la preuve, c'est que quand le ministre de la guerre envoyait au Mont-Valérien celui qui voulait la faire voir, vous l'applaudissiez parce qu'il refusait mon interpellation !

Cependant l'officier qui venait la proclamer, cette vérité, était celui qui avait découvert le faux Henry. Vous l'avez frappé, vous avez voulu briser son avenir ; ce n'est pas un élève des jésuites cependant ; c'est un fils du peuple, un élève de l'Université. *(Vifs applaudis-*

sements à droite et sur divers bancs) Vous avez été sans pitié pour lui, monsieur le ministre de la guerre, parce qu'il a découvert que les faussaires étaient du côté de vos amis. *(Applaudissements à droite. — Rires ironiques à l'extrême gauche)*

On a accusé vos prédécesseurs d'être les chefs des faussaires de l'état-major ; vous, monsieur le général André, vous êtes le chef des faussaires de je ne sais quel groupe politique. *(Rumeurs à gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Lasies, je ne peux pas laisser passer un pareil langage.

M. LASIES. — Voilà dans quel parti et dans quelle cause vous allez ternir vos étoiles de général. *(Bruit prolongé)*

M. LE PRÉSIDENT. — Véritablement vous abusez !

M. LASIES. — En descendant de cette tribune, je vous mets au défi de laisser parler le commandant Cuignet et de lui laisser faire la lumière. Si tout à l'heure M. Jaurès nous propose un projet de résolution, nous y ferons une addition et nous verrons si M. le ministre de la guerre et ses amis l'acceptent. Vous voulez découvrir les responsabilités du faux Henry, c'est entendu ! mais il faudra aussi vous résigner à découvrir toutes les responsabilités du faux Panizzardi.

Vous êtes du côté de Dreyfus, général André, restez-y ; nous, nous sommes et nous restons du côté de la France ! *(Vifs applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations de ses amis)*

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. de Pressensé.

Sur divers bancs. — A demain !

M. FRANCIS DE PRESSENSÉ. — Messieurs, M. Lasies a

déclaré que le parti des faussaires n'était pas le parti qui avait compté dans ses rangs l'auteur du faux Henry...

A droite. — A demain !

M. LE PRÉSIDENT. — M. de Pressensé a la parole, vous ne prétendez pas la lui enlever, j'imagine. *(A gauche : Parlez ! parlez !)*

M. FRANCIS DE PRESSENSÉ. — ... mais que c'était notre parti parce que d'après notre collègue, la dépêche Panizzardi est un faux.

Je ferai une première remarque : c'est que le commandant Cuignet, le même officier qui, du fond de sa cellule du Mont-Valérien, a écrit la lettre dans laquelle il renouvelait ses accusations, avait signé devant la cour de cassation, de concert avec le général Chamoin, un procès-verbal par lequel il déclarait reconnaître l'exactitude de la traduction...

M. FERNAND ENGERAND. — Vous jouez sur les mots.

M. FRANCIS DE PRESSENSÉ. —... de la dépêche Panizzardi.

M. Lasies a déclaré qu'après avoir signé ce procès-verbal, le général Chamoin et le commandant Cuignet en avaient signé un second dans lequel ils s'étaient appuyés sur le fait que la signature ne leur semblait pas être de l'écriture de Panizzardi pour révoquer en doute l'exactitude de ce télégramme.

Je ferai remarquer à la Chambre que jamais un télégramme chiffré n'a été signé dans toute l'histoire de la diplomatie...

M. FERNAND ENGERAND. — Celui-là l'était, vous prouvez donc que c'était un faux.

M. LASIES. — Je demande la parole.

M. Francis de Pressensé. — ... que jamais on n'a mis autre chose qu'un sceau de nature à faire reconnaître l'origine de la dépêche.

J'ajoute que quand on prétend que la dépêche Panizzardi est un faux, on a singulièrement oublié l'histoire de cette pièce. Est-ce que son apparition dans l'affaire Dreyfus date de 1899 et de la procédure devant la cour de cassation ? N'est-ce pas déjà en 1894, au moment où le procès s'engageait, qu'elle a été versée et que le chef du bureau des renseignements à ce moment, le colonel Sandherr, qui avait reçu ou donné la première interprétation entièrement défavorable à l'accusé de cette dépêche, consentit à faire l'épreuve qui s'est faite sur les bases mêmes indiquées par lui ? Cette épreuve a donné le résultat qui a été reconnu et proclamé authentique par le colonel Sandherr et le bureau des renseignements en 1894 et a prouvé que la dépêche Panizzardi devait être traduite comme le ministère des affaires étrangères l'avait traduite la première fois.

Voilà la vérité sur l'histoire de la dépêche Panizzardi; même au bureau de l'état-major en 1894, elle a été reconnue comme authentique par le colonel Sandherr et par le bureau des renseignements lui-même. Ceux qui depuis lors se sont efforcés de la faire passer pour un faux ou bien ils ont oublié cette histoire, ou bien, ils essayent une fois de plus de faire illusion au pays trompé par des faux dont ils sont les fabricateurs. *(Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Bruit à droite et au centre)*

M. le président. — La parole est à M. Lasies.

M. Lasies. — Ce n'est pas moi qui ai rouvert le débat ; seulement on nous a convoqués à la bataille ;

je vous ai répondu que nous serions présents. Vous voulez que nous nous battions, battons-nous ! Vous verrez qui remportera la victoire. *(Applaudissements à droite et au centre)*

M. de Pressensé vient de nous dire qu'en 1894 on avait entendu parler de la dépêche Panizzardi ; je sais bien qu'il circulait des versions multiples. C'est pour cela que M. le ministre de la guerre aurait dû écouter le commandant Cuignet lorsqu'il voulait faire la lumière sur ce côté obscur.

Vous voyez, monsieur de Pressensé, que votre esprit si lumineux n'est pas toujours très éclairé.

Le commandant Cuignet vous l'a dit, monsieur le ministre de la guerre ; faites-le comparaître puisqu'il prétend prouver que la dépêche Panizzardi est un faux. Et vous, monsieur de Pressensé, qui êtes un homme de bonne foi, au lieu de nous combattre, vous devriez vous unir à nous... *(Interruptions à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Maurice Viollette. — En tout cas, c'était en 1894.

M. Francis de Pressensé. — C'est nous qui demandons l'enquête, monsieur.

M. Lasies. — Alors vous demanderez qu'elle porte aussi sur ces faits et que le commandant Cuignet soit entendu ?

M. Francis de Pressensé. — Nous demandons qu'elle porte sur tout.

M. Lasies. — Nous y apporterons chacun notre contribution en faisant connaître ce que nous savons.

M. de Pressensé a dit que le commandant Cuignet et

le général Chamoin avaient reconnu l'exactitude du texte de la dépêche Panizzardi. Ils ont reconnu que le chiffre qu'on leur soumettait correspondait bien au texte donné par le ministère des affaires étrangères; mais dans un autre procès-verbal, ils ont déclaré que le décalque qu'on communiquait ne pouvait être qu'un faux, parce que l'adresse et la signature n'étaient pas de Panizzardi. M. de Pressensé dit que jamais les dépêches ne sont envoyées en clair. Il y avait un moyen simple de vérifier si c'était un faux ; c'était de remettre l'original. *(Bruit à l'extrême gauche)*

Voulez-vous me permettre de terminer par une anecdote bien courte ? M. de Freycinet était ministre de la guerre ; depuis longtemps le commandant Cuignet réclamait la communication de l'original de la dépêche Panizzardi et, au ministère des postes on répondait : l'original a été détruit, conformément au règlement ; trois mois après, toutes les dépêches sont détruites et c'est pour cela qu'on ne donne qu'un décalque, l'original de la dépêche a été détruit.

Cette version donnée par le Gouvernement d'alors était déjà une version fausse car, en ce qui concerne les dépêches diplomatiques, le règlement, au lieu de dire qu'elles doivent être détruites, dit textuellement qu'elles doivent être conservées. Si M. de Pressensé qui est un esprit chercheur et curieux, veut se reporter à la page 143 de l'instruction sur le service des télégraphes, il verra à l'article 28 que « les originaux des dépêches officielles classés par jour sont enliassés par mois et conservés indéfiniment dans les archives ». *(Très bien ! très bien ! à droite)*

M. Francis de Pressensé. — Un télégramme adressé

au gouvernement italien n'est pas une dépêche officielle.

M. Lasies. — On entend par là les télégrammes officiels émanant des agents diplomatiques.

A l'extrême gauche. — Mais non chiffrés.

M. Lasies. — Par conséquent le Gouvernement que vous couvrez de votre protection, qui couvrait déjà Dreyfus de sa protection, a commis un premier mensonge en disant qu'il n'avait pas l'original de la dépêche Panizzardi parce qu'il s'était conformé au règlement pour la détruire ; c'est là un premier mensonge et nous en reverrons d'autres.

Lorsque M. Charles Dupuy, alors président du conseil, a fait parler le commandant Cuignet, il lui a dit : « Voici l'original de la dépêche Panizzardi que vous réclamez depuis si longtemps. »

Le commandant Cuignet prit entre ses mains le décalque que lui tendait le président du conseil, il l'examina avec soin.

Pendant qu'il l'examinait, M. Dupuy s'approcha du commandant Cuignet et lui dit : « Vous voyez, c'est bien l'original. »

« Non, dit le commandant Cuignet, ce n'est pas l'original. C'est un décalque. — Enfin, dit M. Dupuy, un décalque ou un original c'est la même chose, mais, dans tous les cas, vous reconnaissez bien l'écriture de Panizzardi ? Et tenez, ajouta M. le président du conseil, voyez la signature de M. Panizzardi avec cette singularité particulière qu'il a mis un *z* à l'allemande et l'autre à la française. »

M. le commandant Cuignet a dit à M. Dupuy, devant M. de Freycinet, ministre de la guerre : Cette pièce est

un faux, l'écriture n'est pas de Panizzardi, j'ai ici dans ma serviette deux cents exemplaires de l'écriture de Panizzardi, voulez-vous comparer ?

M. Dupuy congédia le commandant Cuignet et n'a pas voulu l'entendre.

Quelques jours après M. de Freycinet était démissionnaire, il n'avait pas voulu tremper dans un commencement de faux que vous prépariez. *(Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite. — Bruit à l'extrême gauche)*

M. Fernand Engerand. — La commission de la cour de cassation n'a-t-elle pas reconnu que ce décalque était un faux ? Il serait intéressant d'avoir sur ce point le témoignage de M. Mazeau et celui de M. de Freycinet.

M. Lasies. — Par conséquent, jusqu'à ce que la lumière soit faite, c'est vous qui êtes les faussaires, et si vous voulez vous laver de cette accusation, il faut que vous fassiez comparaître le commandant Cuignet. *(Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre)*

M. Francis de Pressensé. — J'ai appartenu moi-même à la diplomatie pendant un certain temps. Chiffreur dans une ambassade, j'ai été constamment chargé de chiffrer des dépêches, tantôt pour l'ambassadeur, tantôt pour l'attaché militaire. Si on avait reconnu à un moment donné mon écriture sur une dépêche de l'attaché militaire de France à Constantinople, elle n'en aurait pas moins été authentique, puisque c'était moi le chiffreur, et on aurait pu dire que ce n'était pas l'écriture de l'attaché militaire de France. Si vous vous fondez sur des suppositions pareilles, vous avez tort et vous

trahissez une complète ignorance des choses de la diplomatie.

D'ailleurs permettez-moi de vous faire observer que si la traduction de la dépêche de 1894 a été faussée — ce qui est absurde — ce n'est pas par M. Delcassé, qui n'était pas ministre des affaires à ce moment, mais par M. Hanotaux, qui ne vous est pas, je pense, suspect. Or cette dépêche a été versée au débat ; elle a été reconnue authentique par le service des renseignements lui-même, et vous ne pouvez avoir, sur ce point, rien de sérieux à alléguer contre elle. *(Très bien! sur divers bancs à gauche)*

M. Georges Grosjean. — Le chiffre du colonel Panizzardi lui était particulier ; il n'était pas celui de l'ambassade.

A gauche. — Comment le savez-vous ?

M. Georges Grosjean. — Par les documents. Je pourrais relater à cette occasion un incident fort grave dont je m'abstiendrai de me faire l'écho ici ; mais j'affirme l'exactitude de mes renseignements.

M. Francis de Pressensé. — Le chiffre de l'attaché militaire est toujours particulier à l'attaché militaire et c'est le chiffreur de l'ambassade qui est chargé de chiffrer avec le chiffre de l'attaché comme avec le chiffre de l'ambassadeur. Voilà la vérité. *(Très bien! très bien! sur divers bancs à gauche)*

M. Georges Grosjean. — Jamais en un cas pareil et l'attaché étant présent à l'ambassade. Ne m'obligez pas à préciser davantage.

M. Lasies. — Je vous ai indiqué à quelle source vous pourriez trouver la vérité et la lumière. Il s'agit de savoir si vous voulez aller jusqu'à cette source, si

vous voulez faire comparaître le commandant Cuignet.

Mais dans votre parti, on s'est servi non pas seulement de pièces fausses, mais encore vous dénaturez jusqu'aux sentiments des morts, qui ne sont pas là pour se défendre.

M. Jaurès en lisant l'autre jour la lettre du général de Pellieux a eu l'air de dire que le général de Pellieux était resté jusqu'à la fin persuadé qu'on lui avait fait commettre des faux pour faire condamner un innocent.

Permettez-moi de vous dire que vous connaissez bien mal le général de Pellieux : s'il avait cru qu'un innocent avait été condamné, il l'aurait crié bien haut. Comme il est mort, vous pourriez vous dire que c'est par ceux qui l'entouraient que vous savez que l'état-major était considéré comme un ramassis de faussaires. *(Mouvements divers)*

Eh bien ! moi, je veux vous lire une lettre du général de Pellieux ; la vôtre est de 1898, celle-ci est du 11 février 1899.

Cette lettre est écrite à celle qui était sa confidente, à sa mère.

Paris, 11 février 1899

Ma chère mère,

J'ai vu hier matin M.., et je voulais t'écrire dans l'après-midi ; mais j'ai voulu attendre après la magnifique conférence de M. Quesnay de Beaurepaire à laquelle j'ai assisté hier soir, après avoir naturellement pris part, dans la limite de mes moyens, à la campagne qui vient d'aboutir au dessaisissement de l'ignoble chambre criminelle.

(Exclamations à gauche)

Vous voyez l'opinion qu'il avait sur ceux qui combattaient de votre côté.

Où en sommes-nous en France et qu'avons-nous fait pour mériter une magistrature pareille? Et ce qu'on a appris n'est rien encore...

M. Vazeille. — Ce déballage est joli!

M. Lasies. —

... auprès de ce que nous savons et dirons. Certains des membres de cette Chambre doivent être et seront — s'il y a encore une justice au monde — traduits devant les tribunaux pour forfaiture. Enfin! A chaque jour suffit sa peine. Un grand point est acquis et nous pouvons attendre avec plus de confiance...

M. Gustave Rouanet. — Il était crédule!

M. Lasies. —

... je ne serais pas étonné d'ailleurs qu'un coup de théâtre se produisît. Dreyfus voyant ses affaires mal tourner renouvellera ses aveux et dénoncera ses complices, — car il en a; — et c'est ce que craignent les juifs.

L'aveu de Dreyfus, nous l'avons eu! Il a accepté sa grâce qu'il traîne aujourd'hui comme un boulet, dont il voudrait se débarrasser. *(Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre)*

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur.

Voix diverses. — A demain! La clôture!

M. le président. — J'entends demander le renvoi de la discussion à demain. *(Oui! — Non!)*

Insiste-t-on pour le renvoi? *(Non! non!)*

La parole est à M. le rapporteur.

M. Paul Beauregard, *rapporteur.* — La Chambre reconnaîtra aisément que, montant à la tribune en tant

que rapporteur de la commission d'enquête, je me trouve dans une situation assez singulière.

Voilà deux jours que nous discutons au sujet de l'élection du deuxième arrondissement de Paris.

M. Maurice Spronck. — On ne s'en douterait pas!

M. le rapporteur. — ... et jusqu'ici nous n'en avons pas parlé. Vous avez vu, messieurs, avec quelle extrême adresse M. Jaurès a su tisser le lien léger qui, il y a vingt-quatre heures, a rattaché, plus ou moins exactement, la question que nous avions à traiter au vaste développement qu'il a donné à l'affaire Dreyfus. Et puis, au moment où il allait descendre de la tribune, nous avons vu vaguement réapparaître le même lien; mais, dans l'intervalle, au cours d'un discours qui a duré quatre ou cinq heures, vous conviendrez, messieurs, qu'il n'y avait plus aucune espèce de rapport entre le sujet annoncé de notre discussion et les développements que nous entendions. Il résulte de là que nous nous trouvons et que particulièrement M. Syveton se trouve dans une situation qui n'est pas équitable. *(Interruptions à l'extrême gauche)* Oui, c'est pour lui se trouver placé dans une situation injuste que de voir les conditions de son élection réglées au milieu des passions que développe fatalement parmi nous tout débat sur l'affaire Dreyfus.

M. Gustave Rouanet. — Il fallait tenir ce langage à M. Judet!

M. le rapporteur. — Je vais précisément répondre sur ce point.

M. Lamendin. — Si vous parliez de l'élection Syveton! *(On rit. — Mouvements divers)*

M. le rapporteur. — Je sais bien qu'on serait heu-

reux de rendre la commission d'enquête responsable du réveil de l'affaire, mais le procédé est vraiment trop simpliste. La commission d'enquête avait une mission parfaitement définie : l'élection du deuxième arrondissement était attaquée, la commission devait accueillir tous les témoins qui lui étaient adressés par les plaignants, comme elle devait accueillir ceux que lui adressait la défense. *(Très bien! très bien! au centre)*

C'est ce qu'elle a fait. Elle n'a pas admis — et vous n'admettriez pas, messieurs, — qu'elle pût s'arroger le droit de supprimer un témoignage quelconque. Quant à moi, je ne me charge pas de supprimer des pièces. Nous avons entendu un certain nombre de déposants, nous avons reproduit aux annexes les dépositions reçues; mais si vous voulez, d'autre part, savoir quel a été l'esprit de la commission, permettez-moi de vous dire que vous n'avez qu'à lire les onze pages qui composent tout mon rapport, et vous verrez alors que nous nous sommes bien gardés de donner à certaines dépositions qui avaient pour objet très précis de justifier le contenu d'une affiche, et pas davantage; nous nous sommes, dis-je, bien gardés de donner à ces dépositions une importance exceptionnelle.

Voici, en effet, comment la question est traitée dans mon rapport :

Nous inspirant du motif de déférence qui avait guidé le neuvième bureau, nous éviterons d'entrer dans un examen comparatif, fatalement irritant, des affiches apposées par les deux candidats. Il nous suffira de constater que, si des violences et des accusations réciproques ont été échangées, aucune affiche de M. Syveton n'offre le caractère d'une manœuvre déloyale et qu'il a été loisible à son adversaire de répondre à chacune d'elles. Nous ajouterons, spécialement en ce qui

concerne l'affiche qu'avait surtout visée M. Berteaux — c'était l'affiche dite « de l'étranger » — que les seuls témoignages par nous recueillis au sujet des affiches de M. Syveton ont confirmé — dans la mesure du possible — l'authenticité du fragment de lettre qui en constitue le fond.

M. Gustave Rouanet. — Lisez donc la déposition de M. Judet, dont tous vos journaux ont fait état!

M. le rapporteur. — Monsieur Rouanet, vous répétez éternellement les mêmes phrases sans jamais écouter les réponses qui y sont faites. C'est un système qui vous est particulier. *(Très bien! très bien! au centre)* Quoi qu'il en soit, je ne perdrai pas mon temps à défendre l'élection du deuxième arrondissement contre des accusations qui ne se sont pas produites.

Je me borne à vous apporter, au nom de la commission d'enquête, la déclaration suivante : Nous avons examiné les divers chefs d'accusation; nous n'avons rien trouvé.

L'élection du deuxième arrondissement a été une élection loyale — oui, toutes les déclarations reçues, comme l'examen des faits eux-mêmes, nous ont démontré que l'élection de M. Syveton était une élection résultant du mouvement qui s'était produit à Paris. Remarquez bien, d'ailleurs, messieurs, que cette élection se trouvait toute préparée par les élections municipales qui l'avaient précédée, car, dans trois quartiers sur quatre, l'opinion représentée par M. Syveton avait triomphé; et dans le quatrième on était arrivé en quelque sorte à l'égalité puisqu'il y avait une différence d'une seule voix.

Dans ces conditions, nous ne pouvons que vous

demander de suivre la majorité de votre commission. Je sais — et je ne m'en étonne pas trop, connaissant comme vous les passions qui nous agitent dans cette enceinte — qu'il est sur ces bancs bon nombre de députés qui ne demanderaient pas mieux que d'invalider M. Syveton; c'est incontestable. Nous savons très bien que M. Syveton assume sur sa tête un grand nombre de rancunes, mais que voulez-vous? Je suis obligé de vous dire : Vous ne pouvez pas l'invalider. *(Très bien! très bien! au centre)* Vous étiez largement représentés dans la commission; si nous avions la majorité constituée par six membres, vous aviez, vous, une minorité représentée par cinq membres.

Eh bien! ces membres de la minorité ont suivi les séances de la commission d'enquête. J'aperçois en face de moi l'un d'eux, M. Morel, à qui je suis particulièrement heureux de rendre hommage, car il a été vraiment d'une exactitude en même temps que d'une loyauté et d'une bonne foi à laquelle nous rendons tous justice. *(Très bien! très bien!)*

Quand l'enquête a été terminée, que s'est-il passé? Les six membres de la majorité ont voté la validation; il n'y a pas eu une voix pour l'invalidation. Nos collègues de la minorité ont fait des réserves...

M. Morel. — Réserves très justifiées!

M. Riotteau, *président de la commission.* — Et partagées par la majorité.

M. le rapporteur. — Ils ont dit qu'il y avait dans les affiches des attaques, des accusations qui les froissaient. Cependant l'un d'eux a formellement déclaré que, si excessives que lui parussent ces attaques, elles ne lui semblaient pas pouvoir motiver l'invalidation.

Nos collègues, ne voulant pas paraître les couvrir par un vote positif, se sont abstenus.

C'est, je crois, la seule voie que vous puissiez suivre. Je ne vois pas, messieurs, comment vous pourriez aller plus loin. Il me paraîtrait incompréhensible que la Chambre, sans même avoir attaqué mon rapport, substituât une opinion partiale à l'opinion réfléchie de la commission.

Je le répète, que ceux qui ont par trop le désir d'invalider s'abstiennent et laissent faire aux autres. Ces autres feront un acte de justice. Comme rapporteur de la commission, messieurs, je termine en vous disant : au nom de la loyauté, au nom de la justice, la validation s'impose. *(Très bien! très bien! au centre et sur divers bancs)*

M. le président. — Personne ne demande plus la parole?... *(Non! non!)*

Je mets aux voix les conclusions de la commission qui tendent à la validation des opérations électorales du deuxième arrondissement de Paris.

Il y a une demande de scrutin, signée de MM. Rousset, Brice, Guilloteaux, Congy, Jacquey, Corrart des Essarts, Jules Auffray, Gauthier (de Clagny), Ernest Flandin, Failliot, Rudelle, Firmin Faure, d'Alsace, Engerand, de Saint-Pol.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. — MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de faire le pointage des votes.

Il va y être procédé.

(L'opération a lieu dans la forme habituelle.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du scrutin vérifié sur les conclusions de la commission tendant à la validation des opérations électorales du deuxième arrondissement de Paris.

Nombre des votants.		509
Majorité absolue		255
Pour l'adoption.	228	
Contre.	281	

La Chambre des députés n'a pas adopté.

En conséquence, les opérations électorales du deuxième arrondissement de Paris sont annulées.

Avis en sera donné à M. le ministre de l'intérieur.

[*Ici vient dans le* Journal officiel *discussion des conclusions du rapport de la commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales de la première circonscription du onzième arrondissement de Paris. Nous omettons ce compte rendu; la commission d'enquête proposait d'annuler les opérations électorales; au contraire la discussion conduisit à la validation.*]

Projets de résolution

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne connaissance à la Chambre de trois projets de résolution que j'ai reçus.

Le premier est signé de MM. Jaurès, Maujan, Henri Brisson, Charles Bos, Gouzy et Jean Codet. Il est ainsi conçu :

La Chambre, prenant acte des déclarations du Gouvernement et repoussant toute addition, (Exclamations à droite) *passe à l'ordre du jour.*

M. RIBOT. — Je demande la parole.

M. LASIES. — Je la demande également.

M. LE PRÉSIDENT. — Le second est signé de MM. Paul Constans, Vaillant, Allard, Bouveri, Chauvière, Jules Coutant, Dejeante, Delory, Dufour (Indre), Sembat, Thivrier et Walter, et est ainsi conçu :

La Chambre, applaudissant en toute occasion à la révélation de tout scandale et de tout crime qui déconsidère le militarisme et en accélère la ruine au profit du socialisme, décide une enquête sur tous les méfaits du militarisme et sur les réclamations contre les jugements des conseils de guerre.

Le troisième est ainsi conçu :

La Chambre invite le Gouvernement à s'opposer énergiquement à toute reprise de l'affaire Dreyfus.

Elle l'invite également à faire aboutir au plus tôt la réforme fiscale et la loi sur les retraites ouvrières.

Cet ordre du jour est signé de M. Magniaudé.

La priorité a été demandée pour l'ordre du jour signé de MM. Jaurès, Maujan, Henri Brisson, Charles Bos, Gouzy et Jean Codet.

M. Ribot. — Nous demandons l'ordre du jour pur et simple.

M. le président. — L'ordre du jour pur et simple est demandé.

La parole est à M. Ribot.

M. Ribot. — Je demande à la Chambre la permission de préciser le sens du vote que nous allons émettre et de dégager en même temps la responsabilité d'un certain nombre de mes amis.

J'ai entendu lire les ordres du jour motivés qui sont déposés. On peut discuter sur les nuances qui les séparent. M. Jaurès demande qu'on ouvre une enquête, si j'ai bien compris.

Un autre ordre du jour qui a la prétention peut-être d'être plus habile, plus insinuant, se borne à prendre acte de la déclaration du Gouvernement.

M. Jaurès. — C'est ce que je fais, monsieur Ribot.

M. le président. — C'est le seul qui prenne acte des déclarations du Gouvernement.

M. Ribot. — Fort bien. Nous avons assisté, ce n'est pas la première fois, à une nouvelle façon de pratiquer le régime parlementaire.

Il n'était bruit, depuis quelques jours, dans cette Chambre, que de l'intention presque unanime de la

majorité d'écarter, comme elle le doit et comme au fond elle le veut, cette misérable affaire apportée par M. Jaurès, d'accord avec M. le ministre de la guerre, et que nous avons vue rentrer avec son triste cortège de violences et de haines que l'on croyait éteintes. *(Applaudissements au centre et à droite)*

M. Maurice Viollette. — C'est M. Syveton qui l'a déchaînée.

M. Ribot. — Il n'était question, depuis quelques jours, que d'écarter toute motion, quelle qu'elle fût, qui jetterait de nouveau la Chambre dans tous les périls de cette affaire. Et hier encore un groupe, auquel je n'ai pas l'honneur d'appartenir, qui est plus près de M. Jaurès que je ne le suis, n'a pas caché sa pensée.

M. Charles Bos. — Je demande la parole.

M. Ribot. — J'ai le droit assurément de m'emparer de manifestations publiques. Ce groupe a dit — je lui rends hommage, c'était la vérité qui sortait de sa délibération — que si une motion, quelle qu'elle soit, était faite, quoi que chacun pût penser du fond de l'affaire, on serait d'accord pour dire nous n'avons pas le droit de la discuter, c'était la vérité, je n'entends, pour ma part, discuter le fond de l'affaire avec personne ici.

M. Gustave Rouanet. — Vous ne l'avez jamais discutée d'ailleurs !

M. Ribot. — Non, monsieur! je ne l'ai jamais discutée.

M. J. Thierry. — Et nous nous en honorons.

M. Ribot. — ...et, en ne la discutant pas, j'ai obéi à une loi qui eût dû s'imposer à nous tous.

Je n'ai pas voulu mêler, comme vous l'avez fait, vous,

dans un intérêt de parti, la politique à la justice. *(Applaudissements au centre et à droite)*

J'ai été de ceux qui, dès les premiers jours — et nous n'avons été que 75 dans cette Chambre — ont voté un ordre du jour disant que jamais, sous aucun prétexte, nous n'entrerions dans cette affaire, que ce n'est pas ici qu'elle devait être discutée avec nos passions, avec tout ce qui fausse, tout ce qui obscurcit notre jugement, tout ce qui fausse et tout ce qui obscurcit aussi l'œuvre de la justice. J'ai voté cet ordre du jour. Nous n'avons été que 75, je le rappelle à notre honneur. *(Très bien! très bien! au centre et à droite)* J'ai été fidèle à ce point de vue. Je n'ai pas été comme vous, monsieur Jaurès, expliquer à Lille, comme vous l'avez fait, l'intérêt que vous aviez à vous jeter dans cette affaire et comment vous travailliez pour un intérêt de parti et contre ce que vous avez appelé le militarisme et ce que j'appellerai, moi, l'esprit militaire et l'armée française. *(Applaudissements au centre et à droite)*

Je n'ai eu dans cette affaire d'autre intérêt que celui de la justice, je n'en connais pas d'autre. Et si tout à l'heure il était révélé un fait quelconque qui fût un fait nouveau et qui permît de reprendre cette affaire, mais de la reprendre, comme elle doit l'être, devant les juges compétents, avec la procédure que la loi a tracée, je serais le premier à m'en réjouir et personne ici dans cette Chambre ne pourrait s'en affliger, car la réhabilitation d'un officier français, tous nous devons la désirer de tous nos vœux, de toute notre âme. *(Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche)* Mais il faut que cela se fasse comme la loi l'a voulu, suivant les formes légales et non pas dans le

tumulte d'une mêlée parlementaire où l'on vient rappeler tous les souvenirs brûlants de la lutte électorale, toutes les haines mal assoupies, toutes les colères et toutes les passions, c'est-à-dire tout ce qui est le contraire, la négation même de la justice. *(Applaudissements sur les mêmes bancs)*

Ce que je dis là — vous le pensez tous — c'est ce qu'une dure et cruelle expérience avait appris à vos devanciers et dont vous sentez vous-mêmes la vérité.

M. Gustave Rouanet. — Il fallait le dire à la commission.

M. Ribot. — Oui, quand vos devanciers ont vu le mal que cette affaire avait fait au pays, lorsqu'on l'avait détournée du terrain judiciaire pour la porter sur le terrain politique, quand ils ont vu ce déchirement, quand ils ont vu combien nous donnions à ceux qui regardent cette malheureuse France se déchirer de ses propres mains un spectacle affligeant, ils ont pris un engagement vis-à-vis d'eux-mêmes ; ils ont dit dans un ordre du jour présenté par M. Chapuis et qui a réuni ici 425 voix contre 70 : quoi qu'on nous dise désormais à cette tribune, quelle que soit l'éloquence qui s'y épanche, non, nous n'oublierons pas ce qui s'est passé, le mal qui a été fait à notre pays ; sous aucun prétexte nous ne laisserons reprendre l'affaire sous la forme d'une agitation politique. N'est-ce pas cela que nous avons voté et que 425 voix ont ratifié ?

M. Chapuis. — Je me permettrai de dire un seul mot : vous rappelez l'ordre du jour voté par la Chambre et que j'ai eu l'honneur de présenter au cours de la législature dernière, et je ne le regrette pas.

M. Ribot. — Ni moi non plus.

M. Chapuis. — Je suis de ceux qui pensent qu'il eût été préférable de laisser en dehors du Parlement l'agitation qui se poursuit encore aujourd'hui sur l'affaire Dreyfus. *(Applaudissements sur divers bancs)*

Mais permettez-moi d'ajouter que j'ai pu à la suite de cette discussion regretter personnellement de ne pas avoir eu connaissance de la lettre du général de Pellieux. *(Applaudissements à gauche)* Car je me souviens que, au moment même de l'aveu du faux Henry, j'ai écrit une lettre au journal *l'Éclair* dans laquelle je considérais que malgré le faux Henry il ne fallait pas poursuivre la revision.

Je regrette cette lettre pour cette raison que si j'avais connu la lettre du général de Pellieux, j'aurais été de ceux qui auraient pensé, tout en différant d'opinion avec plusieurs de mes amis politiques, qu'il y avait lieu, dans l'intérêt de la justice, de faire la revision. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)*

M. Ribot. — J'applaudis d'autant plus volontiers aux paroles de l'honorable M. Chapuis, qu'il exprime un sentiment qui a été le mien. *(Bruit à gauche)*

Après la découverte de ce crime — car ce faux du colonel Henry a été un crime — il n'aurait dû y avoir qu'une voix dans ce pays pour faire la revision. Et je me permets de dire à M. Cavaignac, sans vouloir le moins du monde l'attaquer... *(Mouvements divers à l'extrême gauche)* Non, je n'ai pas à faire la besogne que vous avez faite, ce n'est pas mon rôle. Mais je puis lui dire que le jour où très courageusement il a annoncé à ce pays qu'il avait découvert ce faux qu'il avait eu le malheur de faire afficher sur les murs de la France, il eût rendu à notre pays un immense service dont nous

lui serions tous reconnaissants s'il avait lui-même pris la direction de ce procès de revision. Il l'eût fait accepter par tout le monde. *(Très bien! très bien!)*

A l'extrême gauche. — Il s'en est bien gardé !

M. Ribot. — M. Cavaignac en a pensé autrement.

M. Godefroy Cavaignac. — Puisque vous me mettez en cause dans des termes à la courtoisie desquels je rends d'ailleurs hommage, veuillez me permettre de répondre deux mots...

M. Ribot. — Très volontiers.

M. Godefroy Cavaignac. — Vous avez répété ce que vous aviez dit l'autre jour que j'avais eu le malheur de faire afficher un faux. Je ne sais pas si la formule est très exacte.

La responsabilité que j'ai prise, il faut bien le préciser, c'est celle d'apporter à la tribune, de livrer par conséquent à la discussion publique de tous, en donnant les raisons sur lesquelles j'appuyais ma conviction d'alors, une pièce qui, remarquez-le bien, avait déjà été utilisée devant la justice...

M. Jaurès. — Cela, c'est vrai !

M. Godefroy Cavaignac. — ... au procès Zola, sans qu'on en eût donné la communication au public. J'ai apporté ici loyalement le débat devant l'opinion publique et si je n'ai peut-être pas servi en le faisant — et encore cela n'est pas sûr — les intérêts du parti auquel j'appartiens, il y a une chose dont je suis bien sûr, c'est que j'ai servi les intérêts de la justice et de la vérité. *(Exclamations à l'extrême gauche et à gauche)*

Sur le second point, je n'ai qu'un mot à dire. Vous dites : Pourquoi, monsieur Cavaignac, lorsque vous avez découvert le crime et que vous en avez arraché

l'aveu, n'avez-vous pas permis de liquider l'affaire en acceptant la revision et en y donnant votre assentiment.

Ah ! monsieur Ribot, je ne l'ai pas fait parce que ma conscience était engagée par une déclaration que j'avais apportée à cette tribune même le jour où j'y ai déclaré que jamais, quant à moi, je ne ferais appel à la raison d'État ou à la raison du salut public pour maintenir au bagne un innocent; mais où j'ai déclaré en même temps que tant que j'aurais, moi, la conviction que l'homme était coupable, jamais je ne donnerais mon consentement à la revision. *(Exclamations à l'extrême gauche)*

M. Jaurès. — Vous vouliez être juge unique !

M. Godefroy Cavaignac. — Si, après la déclaration que j'avais faite, si, contrairement à ce qui était resté dans ma conscience, ma conviction, j'avais apporté alors mon adhésion à la revision, j'entends bien que toutes les attaques de ce côté *(la gauche)* auraient disparu et qu'on tiendrait aujourd'hui un autre langage. Mais j'aurais en même temps, moi qui avais déclaré ne vouloir accepter la revision que si je croyais l'homme innocent, j'aurais en même temps apporté mon témoignage à une cause que, dans ma conscience, je ne croyais pas juste. Voilà pourquoi je n'ai pas voulu engager la revision. *(Applaudissements au centre et à droite)*

M. Jaurès. — Seul juge !

M. Ribot. — L'honorable M. Cavaignac a agi sans aucun doute dans la sincérité de sa conscience; je regrette qu'il n'ait pas pu, à ce moment, avec la situation qu'il avait, mettre fin comme il convenait aux

déchirements de ce pays. Mais il remarquera et la Chambre verra le danger extrême qu'il y a à apporter devant elle, à soumettre à ses délibérations, des documents qui ne devaient pas être apportés à cette tribune. Que vous le vouliez ou non, monsieur Cavaignac, vous avez à regretter — et vous le regrettez assurément — que nous tous qui n'avions pas pu vérifier l'authenticité de ce document, qui devions croire, sur parole, le ministre responsable de la guerre, vous regrettez assurément que nous ayons donné notre vote pour faire afficher une déclaration dont la fausseté matérielle a été ensuite reconnue.

(M. Cavaignac fait un signe d'assentiment)

Qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve qu'il ne faut pas que la politique entre dans la justice. *(Applaudissements au centre et à droite)* Cela prouve que jamais, sous aucun prétexte, il ne faut que vous vous instituiez ici des juges, comme vous venez de le faire, écoutant les échos...

A l'extrême gauche. — Mais non !

M. Ribot. — Comment: non ! Mais on aurait pu croire qu'il s'agissait de l'épilogue du procès de Rennes.

M. Gustave Rouanet. — C'est l'épilogue d'une réponse à un rapport.

M. Ribot. — On apporte ici des deux côtés des plaidoiries et aussi des passions, c'était inévitable. Que peuvent faire les membres de cette Assemblée ? Comment peuvent-ils apprécier si un document est vrai ou faux ? Comment peuvent-ils en déterminer la portée judiciaire ? Est-ce là notre tâche ? Non, quand nous la prenons, nous usurpons un droit et nous introduisons dans ce pays un ferment de désordre, un germe de

danger, parce que nous sommes ici pour faire les affaires du pays, pour opposer doctrine à doctrine et non pour juger; nous ne pouvons à aucun degré juger, nous sommes trop nombreux, nous ne sommes pas préparés; nous n'avons pas les formes judiciaires, nous sommes à la merci des surprises d'une éloquence enflammée où des passions s'entrechoquent, nous ne sommes pas des juges; nous ne pouvons pas l'être. *(Applaudissements au centre et à droite)*

M. Francis de Pressensé. — Nous demandons des juges !

M. Ribot. — Ce n'est pas ici qu'il faut les demander !

M. Jaurès. — Si ! *(Exclamations au centre)*

M. Ribot. — Et voilà pourquoi, en 1900, nous avons émis ce vote si considérable par le nombre de suffrages qu'il a ralliés, et voilà pourquoi M. Waldeck-Rousseau s'emparant de ce vote, disait : J'y vois la volonté du pays, le pays ne veut plus laisser entre les mains des partis cette arme mortelle de l'affaire Dreyfus, je prends le vote et j'en tire la conséquence. — Et il a apporté au Sénat et à la Chambre une proposition d'amnistie qui devait éteindre toute haine, toute récrimination, et devait, non pas faire obstacle à une revision légale si elle apparaissait possible, mais chasser de nos délibérations tous les ferments, tous les détritus de cette misérable affaire, en abolir s'il était possible le souvenir. Je me rappelle le langage que tenait M. Waldeck-Rousseau. Il est vrai que c'est de l'histoire déjà fort ancienne et que M. Waldeck-Rousseau, s'il voit où on est en train de conduire la majorité qu'il a contribué à former de ses propres mains, doit avoir, à cette heure, bien des sujets de réflexions et peut-être d'inquiétude !

M. Jaurès. — Des inquiétudes paternelles.

M. Ribot. — En tout cas, s'il avait été aujourd'hui au banc du Gouvernement, ce n'est pas lui qui aurait tenu ou laissé tenir le langage qui a été tenu tout à l'heure. *(Interruptions à l'extrême gauche)*

M. le ministre de la guerre non seulement a accepté l'enquête qu'on ne lui avait pas encore proposée, mais il s'est précipité au devant d'elle et il a dit : Je veux être le collaborateur de M. Jaurès pour découvrir la vérité.

Quel est ce langage de la part d'un ministre de la guerre ? Est-ce qu'il est chargé de préparer les éléments de revisions futures ?

M. Aristide Briand. — C'est une question de responsabilité politique.

M. Ribot. — Non, ce n'est pas une question de responsabilité politique.

M. Aristide Briand. — Mais si !

M. Ribot. — Non, monsieur Briand. Lorsqu'un ministre fait ce que la loi ne lui permet pas de faire, vous n'avez pas le droit de le couvrir ; *(Très bien! très bien! au centre)* la constitution est violée et la loi méconnue. C'est le garde des sceaux, le garde des sceaux seul qui peut être saisi. *(Applaudissements au centre)*

M. Francis de Pressensé. — Vous connaissez les grandes enquêtes anglaises ?

M. Ribot. — Les grandes enquêtes anglaises ne portent jamais sur des questions de justice.

M. Francis de Pressensé. — En ce moment, il y a une grande enquête faite en Angleterre sur la guerre.

M. Ribot. – Quand vous voudrez faire une enquête

sur la guerre de Chine, nous serons prêts à le faire. *(Très bien ! très bien ! au centre)*

M. Francis de Pressensé. — Pourquoi sur la guerre de la Chine et pas sur autre chose ?

M. Ribot. — Il ne s'agit pas de cela, il s'agit de la procédure de revision *(Dénégations à l'extrême gauche)* que vous introduisez en ce moment contrairement à la loi ; malgré la loi, vous engagez la responsabilité de la Chambre. Voilà ce que vous faites.

Le ministre de la guerre n'a aucune compétence pour faire cette enquête. Ce qui est véritablement monstrueux, vous me permettrez de le dire, — le mot n'est pas trop fort, — c'est ce qu'a ajouté M. le général André. Je comprends que lui, qui est un militaire, ne se rende pas compte de ce qu'il nous a dit *(Mouvements divers)* et de ce qui a été sans doute ratifié par M. le président du conseil. Mais j'ai noté avec surprise les paroles que j'ai entendues. M. le ministre de la guerre nous a dit qu'il allait instituer une commission dans laquelle il appellerait des magistrats. *(Dénégations à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Simyan. — Il n'a pas dit cela.

M. Émile Combes, *président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes.* — Non !

M. Ribot. — Comment ! non ?

Au centre. — Si ! si ! il l'a dit !

M. Riotteau *et plusieurs de ses collègues.* — Nous l'avons tous entendu !

M. le président du conseil, *ministre de l'intérieur et des cultes.* — Je demande à dire un mot de ma place, si monsieur Ribot le permet.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du conseil, avec l'assentiment de M. Ribot.

M. ÉMILE COMBES, *président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes.* — Je ne me rappelle pàs très exactement les expressions dont s'est servi M. le ministre de la guerre, mais je sais ce qu'il avait mission de déclarer. *(Applaudissements à droite et au centre. — Mouvements divers. — Bruit)*

M. MASSABUAU. — Voilà le compte rendu télégraphique qui est apposé dans les couloirs ! *(Applaudissements à droite et au centre)*

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du conseil et non pas à M. Massabuau.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, *ministre de l'intérieur et des cultes.* — Il paraît que ces messieurs de la droite veulent juger sans entendre — ils en ont probablement l'habitude. Quant à moi, j'écoute toujours mes adversaires et ne les ai jamais, par des clameurs, empêchés de s'expliquer. *(Très bien! très bien! à gauche)*

A droite. — Mais nous vous écoutons !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — M. le ministre de la guerre a dit qu'il se proposait de procéder simplement à une enquête administrative, secondé par des magistrats et voici pourquoi : il s'agit, vous le savez, messieurs, d'un dossier secret qu'il ne connaît pas, dont il n'a jamais vu aucune pièce, à propos duquel il est exposé d'un jour à l'autre à des attaques qu'il ne peut pas réfuter. Ce dossier a été scellé par un magistrat de la cour de cassation ; c'est en présence de ce magistrat aidé de quelques autres qu'il pourrait ouvrir ce dossier, *(Mouvements divers)* examiner et cataloguer les pièces, si besoin en était, afin de couvrir sa responsabilité et de

n'être pas accusé, comme cela ne saurait manquer de se produire, soit d'avoir soustrait des pièces à ce dossier, soit d'en avoir introduit de nouvelles. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Anthime-Ménard. — C'est une revision alors?

M. le président du conseil. — Ce n'est pas une enquête judiciaire. Il ne s'agit pas là de la nomination d'une commission et encore moins d'un procédé en vue d'une revision.

M. Massabuau. — C'est exact!

A droite. — Alors, qu'est-ce que cela veut dire?

M. le président du conseil. — Voulez-vous me permettre d'ajouter — bien que je ne sois pas juriste — et je demande pardon à la Chambre si je me méprends sur ce point, qu'en vous disant ce qu'il se proposait de faire, M. le ministre de la guerre parlait d'une chose qu'il a le droit de faire. *(Très bien! très bien! à gauche)*

Voici d'ailleurs le passage du compte rendu télégraphique. Je lis exactement ce qu'a dit M. le ministre de la guerre : « Le ministre se fera assister par un certain nombre de magistrats dans le dépouillement des pièces qu'il aura à faire. » *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Simyan. — Le ministre de la guerre n'a pas dit autre chose!

M. Ribot. — J'accueille très volontiers l'explication de M. le président du conseil. Il me permettra de lui dire qu'elle me surprend un peu. Je ne crois pas que dans un pays comme le nôtre le ministre de la guerre, détenteur de ce dossier, ait besoin de se défendre contre les soupçons. *(Applaudissements au centre. — Exclamations à l'extrême gauche et à gauche)* Soit!...

M. Jaurès. — Vous rappelez-vous, monsieur Ribot, à quelles calomnies, à quelles inventions fut en butte non pas un individu, mais une collectivité : la chambre criminelle ? M. le ministre de la guerre a le droit de vouloir ne pas être dessaisi comme l'a été la chambre criminelle ! *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit)*

M. Ribot. — Alors, monsieur Jaurès, il faudra faire surveiller, cautionner le ministre de la guerre par les magistrats de la cour de cassation, et je pense que M. le ministre de la guerre cautionnera à son tour la chambre criminelle.

Messieurs, cela est indigne de nous ! *(Rumeurs à l'extrême gauche)* Quand on dit qu'on invitera de hauts magistrats de ce pays à faire le dépouillement d'un dossier, cela n'a jamais voulu dire qu'on les inviterait simplement à garantir qu'aucune pièce n'avait été détournée. *(Interruptions à l'extrême gauche)* Non, ce n'est pas pour cela que sont faits les magistrats. Car enfin, quel rôle leur ferez-vous jouer ? Je voudrais que M. le ministre de la justice fût à son banc, je lui demanderais ce qu'il pense de ce rôle qu'on destine aux magistrats de la République ! Je lui demanderais s'il y a un magistrat qui acceptera une pareille besogne, une fonction aussi humiliée ! *(Applaudissements au centre et sur divers bancs)*

Soit ! vous le voulez, vous ferez comme vous voudrez, mais vous entamez là une procédure illégale dans son principe, étrange dans ses procédés, qui ouvre de nouveau l'ère des agitations.

Eh bien ! vous me permettrez tout au moins de ne pas en prendre avec vous la responsabilité. *(Oui ! oui !*

à l'extrême gauche) Je ne voterai pas l'ordre du jour qui prend acte des déclarations du Gouvernement, parce qu'en le votant j'assumerais la responsabilité qu'on veut nous faire partager.

Que M. Jaurès triomphe, cela lui est permis...

M. Jaurès. — Est-ce que je triomphe ?

M. Ribot. — Vous avez le triomphe modeste, je le reconnais.

M. Jaurès. — C'est une modestie durable !

M. Ribot. — Que M. Jaurès triomphe ! il a raison, mais que direz-vous demain, vous tous qui, ces jours derniers, manifestiez votre sentiment intime et qui regrettiez que notre collègue lançât à nouveau l'affaire à la tribune et dans le pays, vous qui lui donniez un avertissement que vous aviez le droit de lui donner... *(Interruptions à l'extrême gauche)*

M. Charles Bos. — J'ai demandé la parole pour m'expliquer.

M. Ribot. — ... vous qui disiez que vous vous refusiez à le suivre et que si une motion était proposée, vous répondriez par l'ordre du jour pur et simple ?... N'est-ce pas exact ? Y a-t-il quelqu'un qui puisse le contester ?

Quelles seront demain vos réflexions à vous membres de la majorité ?

Et alors qu'est-ce que c'est donc que cette majorité ? Qu'est-ce que ce Gouvernement ? Lorsqu'un homme à qui on a prodigué les avertissements, à qui on a demandé de ne pas donner suite à son projet, de ne pas reprendre cette malheureuse affaire, et qui est allé le matin trouver le ministre de la guerre et d'accord avec lui, a organisé cette enquête... *(Bruit à l'extrême gauche)*

M. Jaurès. — Comment cela ! monsieur Ribot ?

Je vous donne ma parole que vous êtes mal informé !

M. Ribot. — Bien !

M. Jaurès. — Depuis que j'ai annoncé que j'avais l'intention à propos de l'affaire Syveton de répondre au rapport de la commission, je vous affirme que je n'ai jamais vu M. le ministre de la guerre. *(Mouvements divers)*

M. Paul Beauregard. — Ceci est une hypocrisie. *(Bruit)*

Je constate que vous n'avez nullement attaqué mon rapport.

M. Ribot. — Eh bien ! monsieur Jaurès, cela ne prouve qu'une chose, c'est que M. le ministre de la guerre a pris les devants, qu'il s'est précipité vers cette demande d'enquête que son devoir strict aurait été d'arrêter. *(Vifs applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche)*

M. Levraud. — Comment !

M. le président. — Messieurs, laissez parler M. Ribot !

M. Ribot. — Et sur quoi allez-vous enquêter, monsieur le ministre de la guerre, assisté de M. Jaurès ?

M. Lasies. — Très bien !

M. Ribot. — M. Jaurès nous l'a laissé entendre hier quand il a dit, aux applaudissements de ses amis, que la politique du faux ne pouvait pas s'arrêter au grade de lieutenant-colonel, qu'elle pouvait monter plus haut. C'est cela que vous allez chercher ? C'est pour cela que vous allez faire cette enquête ? C'est pour jeter un peu plus de soupçon...

M. Francis de Pressensé. — Voyez donc ce que le général de Pellieux écrivait dans sa lettre !

M. Ribot. — ... pour jeter, s'il est possible, un peu plus de boue sur cette malheureuse armée française. *(Vifs applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche et à gauche)*

Ah! permettez ! il faut s'expliquer ici.

A l'extrême gauche. — Esterhazy, ce n'est pas l'armée.

M. Ribot. — M. Jaurès a un mérite, il a la franchise de ses intentions et de sa politique et quand il est allé à Lille en 1900 et qu'il s'est expliqué avec Jules Guesde, il a dit : Oui, dans mon parti, il y avait les politiques qui ne voulaient pas marcher, parce qu'on était trop près des élections et parce qu'ils ne voulaient pas compromettre leur siège électoral. Moi, je me suis jeté en avant ; mais nous n'avons pas perdu notre temps parce qu'en accumulant ainsi les attaques contre l'armée... *(Interruptions à gauche et à l'extrême gauche)*

M. Francis de Pressensé. — Il n'a pas dit cela !

A droite. — Lisez le texte !

M. Ribot. — Oh ! je vais lire. *(Applaudissements au centre et à droite)*

Ce n'était pas du temps perdu, car pendant que s'étalaient ces crimes, pendant que vous appreniez à connaître toutes ces hontes, tous ces mensonges, toutes ces machinations, le prestige du militarisme descendait tous les jours dans l'esprit des hommes.

(Très bien! très bien! à l'extrême gauche)

Attendez ! vous allez voir ce que c'est que le militarisme dans l'esprit et dans le langage de M. Jaurès.

Le militarisme n'est pas dangereux, sachez-le, seulement parce qu'il est le gardien armé du capital ; il est dangereux

aussi parce qu'il séduit le peuple par une fausse image de grandeur...

(Très bien! très bien ! à l'extrême gauche)

... par je ne sais quel mensonge de dévouement et de sacrifice.

(Rumeurs au centre et à droite)

M. Jaurès. — Je maintiens cela absolument.

M. Ribot. —

Lorsqu'on a vu que cette idole, si glorieusement peinte et si superbe, lorsqu'on a vu que cette idole qui exigeait pour le service de ses appétits monstrueux des sacrifices de générations...

(Très bien! très bien! à l'extrême gauche)

... Lorsqu'on a vu qu'elle était pourrie, qu'elle ne contenait que déshonneur, trahison, intrigue, mensonge...

(Rumeurs prolongées au centre et à droite)

M. Lasies. — Vive l'armée ! *(Bruit à gauche)*

Plusieurs membres à droite et au centre. — Oui! vive l'armée ! *(Interruptions à gauche)*

M. Ribot. —

... Alors, le militarisme a reçu un coup mortel et la révolution sociale n'y a rien perdu.

Voilà comment vous parlez de l'armée en France. *(Réclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre et à droite)*

M. de Pressensé. — Pas de l'armée, du militarisme!

M. Ribot. — Eh bien! je plains le Gouvernement obligé de vous suivre comme il l'a fait.

(M. Walter interrompt violemment au milieu du bruit.)

(Vives protestations au centre et à droite. — Cris : A l'ordre. — Bruit prolongé)

M. LE PRÉSIDENT. — Je rappelle M. Walter à l'ordre. *(Bruit)*

M. LE LIEUTENANT-COLONEL ROUSSET. — Je proteste contre la parole abominable qui vient d'être prononcée.

M. LASIES. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, il y a des mots que la dignité d'une assemblée ne permet pas d'entendre. *(Réclamations à droite)* J'ai rappelé M. Walter à l'ordre.

A droite. — La censure !

M. LE PRÉSIDENT. — Vous insistez sur un mot que je n'ai pas entendu. *(Interruptions au centre et à droite)*

Plusieurs membres à droite. — Mais nous avons entendu, nous !

M. LE PRÉSIDENT. — Alors, j'invite M. Walter à s'expliquer.

A droite. — La censure ! *(Bruit prolongé)*

M. PRACHE. — C'est une honte !

M. ROGER-BALLU. — C'est une ignominie !

M. LE LIEUTENANT-COLONEL ROUSSET. — Allons-nous-en !

(Un grand nombre de membres du centre et de la droite se disposent à quitter la salle des séances. — Agitation prolongée)

M. LASIES. — Monsieur Ribot, ne continuez pas.

M. JAURÈS. — Monsieur Ribot, voulez-vous me céder une minute la parole ?

M. RIBOT. — Volontiers.

(M. Ribot quitte la tribune où il est remplacé par M. Jaurès.)

M. LE LIEUTENANT-COLONEL ROUSSET. — Ce n'est pas à vous, monsieur Jaurès, de prendre la parole.

M. Cachet. — Vous n'avez pas à expliquer la parole d'un collègue. *(Bruit prolongé)*

M. le lieutenant-colonel Rousset. — Nous avons tous entendu l'interruption.

M. Jaurès. — Qu'avez-vous entendu ?

M. le lieutenant-colonel Rousset. — M. Walter a dit qu'il y avait des m..... (1) dans l'armée, et je tiens à ce que ce soit au *Journal officiel*. *(Bruit à gauche)*

M. Walter. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Walter. *(Vives rumeurs et protestations au centre et à droite)*

Permettez à M. Walter de s'expliquer.

M. Walter. — Pour les besoins de votre cause, *(Bruit à droite)* vous avez voulu entendre autre chose que ce que j'ai dit. *(Vives réclamations sur les mêmes bancs)*

Je répète mes paroles : J'ai dit que l'on n'a jamais attaqué l'armée dans son ensemble, mais ceux qui, dans l'armée, comme Esterhazy, étaient des m..... *(Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche — Vives interruptions à droite et au centre. — Bruit prolongé)*

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Gaston Galpin. — Ce n'est pas ce que M. Walter a dit.

A droite. — La censure !

M. le président. — J'ai rappelé M. Walter à l'ordre

---

(1) M. Walter avait dit des *maquereaux*.

avec inscription au procès-verbal. Le règlement ne me permet pas d'aller plus loin. *(Bruit à droite)*

La parole est à M. Ribot.

M. Ribot. — Messieurs, je ne suis remonté à la tribune que par déférence pour M. le président de la Chambre, car j'avais fini ce que j'avais à dire.

Je terminais en plaignant sincèrement M. le président du conseil, M. le ministre de la guerre, et ce malheureux pays de France qui mériterait certainement de n'être pas ainsi troublé *(Applaudissements au centre et sur divers bancs)* par toute cette politique violente et désordonnée.

Avant-hier, M. le ministre de la guerre, qui n'assistait pas à la séance où se discutait cependant un projet de loi qui concernait son département, prenait la parole dans l'Isère. J'ai lu dans un journal radical quelques-unes des paroles qu'il a laissé tomber. Il a dit : J'obéis à l'invitation publique et je sors de mon rôle naturel de gardien de la défense nationale pour faire de la politique, et quelle politique !

Il disait :

Oui, dans ce pays de France il y a un sentiment de générosité, mais nous ne voulons pas aujourd'hui être généreux ; nous voulons mener la lutte jusqu'au bout ; nous voulons écraser nos adversaires, nous voulons établir dans ce pays le règne de la libre pensée.

Voilà le langage que tenait M. le ministre de la guerre ! *(Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche)*

Cela vous plaît ?

Qui donc parlait il y a quelques mois à ce pays d'apaisement et de concorde ? Voilà de quelle façon déri-

soire on répond à ces paroles de paix. Vous voulez pousser jusqu'au bout tous vos avantages, troubler ce pays jusque dans ses masses les plus profondes. Soit! mais le pays un jour se réveillera, jugera votre politique; vous jugera, vous, monsieur le ministre de la guerre et la politique néfaste par laquelle vous compromettez tous les intérêts les plus graves de la France. *(Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues)*

M. Magniaudé. — Je demande la parole sur mon ordre du jour.

M. le président. — La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil, *ministre de l'intérieur et des cultes.* — Avant les dernières paroles prononcées par M. Ribot, qui a nettement repoussé la politique du cabinet et posé la question sur le terrain politique, le Gouvernement pouvait hésiter... *(Exclamations au centre et à droite)*

L'ordre du jour pur et simple laissait, en effet, subsister les déclarations du Gouvernement et ne lui était pas contraire; voilà pourquoi je dis qu'avant l'intervention de M. Ribot, le Gouvernement pouvait hésiter dans la pensée de réunir sur l'ordre du jour pur et simple un plus grand nombre de voix républicaines. *(Très bien! très bien!)*

Mais après les paroles de M. Ribot portant nettement le débat sur le terrain politique, il est impossible au président du conseil de ne pas repousser l'ordre du jour pur et simple. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

A droite. — Tant mieux !

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Magniaudé sur son ordre du jour.

M. MAGNIAUDÉ. — Je suis peut-être bien osé de prendre la parole dans ce grand débat; mais j'en ai le courage parce que je sens que, d'un côté de cette Chambre comme de l'autre, on est en train de faire beaucoup de mal à mon pays et à la République.

Les dernières élections législatives ont donné une imposante majorité au parti radical et au parti radical-socialiste ; et cependant depuis un an, dans cette Chambre, on dirait qu'il n'y a que deux politiques en présence, celle que M. Ribot représente si dignement et celle que M. Jaurès représente non moins dignement.

M. HUBBARD. — Et nous, qu'est-ce que nous sommes ?

M. MAGNIAUDÉ. — Je vais vous le dire, mon cher collègue.

Cela nous vaut certainement de très nombreux discours que j'écoute avec attention et que je relis même. Mais je déplore que le parti radical et le parti radical-socialiste soient en quelque sorte étouffés entre ces deux politiques qui ne représentent pas l'opinion de la majorité du pays. *(Très bien! très bien! à droite)* Notre parti est un parti de réformes et, dans cette Chambre, on s'occupe de tout excepté des réformes. *(Applaudissements sur divers bancs à gauche)*

Si M. Jaurès, comme M. Lasies, ont des faits nouveaux à présenter dans l'affaire Dreyfus, ils n'ont, il me semble, qu'à les soumettre à M. le garde des sceaux qui fera le nécessaire. Mais quand nous voyons ce qui se passe dans cette Chambre aujourd'hui, et à propos

de cette affaire dont le débat n'est même pas ouvert, jugez ce que ce sera ensuite lorsque ce débat sera rouvert. *(Applaudissements sur divers bancs à gauche)*

Au cours des magnifiques discours que nous avons entendus, on a prononcé à différentes reprises le beau mot de justice. La justice ! nous l'appelons de tous nos vœux ; mais nous l'appelons particulièrement pour le peuple qui attend toujours avec une inlassable patience que j'admire. Nous n'avons qu'un moyen d'arriver à réaliser cette justice, c'est d'étudier de bonnes et sages lois et de les discuter avec toute la maturité qu'elles réclament. Ces lois sont dans nos esprits et dans nos cœurs, mais pour arriver à les faire aboutir, il nous faut envisager bien nettement le but que nous nous proposons. Pour l'atteindre, nous devons suivre le droit chemin, sans nous laisser détourner dans les sentiers épineux où l'on veut nous conduire...

A l'extrême gauche. — Ce sont là des mots !

M. Magniaudé. — ...en reprenant l'affaire Dreyfus qui n'a, vous l'avouerez, qu'un rapport bien éloigné avec les réformes fiscales et sociales. *(Applaudissements au centre et sur divers bancs)*

En terminant, je ne saurais mieux faire que d'évoquer le souvenir des paroles si hautes et si sages de notre très distingué président, M. Léon Bourgeois, lorsqu'il disait le 28 mai 1900 :

Je suis de ceux qui pensent qu'il n'y a actuellement qu'un parti, ou que les partisans d'une certaine politique, qui peuvent être intéressés à faire revivre et à agiter l'affaire Dreyfus. Ce sont ceux qui aperçoivent dans les phases qui l'ont accompagnée et qui recommenceront si elle renaissait, un affaiblissement pour la République elle-même.

Je suis donc résolu,

ajoutait l'honorable M. Bourgeois,

à combattre et à condamner tout acte par lequel le Gouvernement essayerait de ressusciter l'affaire Dreyfus.

(Applaudissements)

Ce sont ces paroles si sages, si clairvoyantes, si imprégnées du plus pur patriotisme, que je vous demande aujourd'hui de confirmer en votant l'ordre du jour que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre. *(Très bien ! très bien !)*

M. Émile Chautemps. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Charles Bos.

M. Charles Bos. — L'honorable M. Ribot vient de dire qu'un groupe politique très voisin de celui de l'honorable M. Jaurès avait décidé tout récemment que si l'affaire qui fit l'objet du procès de Rennes était évoquée à propos de la validation de M. Syveton, il clôturerait le débat par l'ordre du jour pur et simple. Je reconnais que M. Ribot a pu se croire autorisé à parler ainsi. Il est exact, en effet, qu'une communication a été faite à la presse, je ne sais par qui, disant que le groupe auquel j'ai fait allusion avait voté cet ordre du jour. Mais je dois rétablir les faits.

Le groupe s'est occupé du débat qui devait être soulevé par M. Jaurès, mais il n'a pris aucune décision. Chacun de ses membres s'est réservé de prendre une résolution à la suite des révélations qu'aurait apportées M. Jaurès. Les faits sont rétablis exactement et je ne crois pas qu'aucun des membres de notre groupe ayant assisté à cette réunion puisse s'inscrire en faux contre ce que je viens de dire.

L'honorable M. Ribot a parlé tout à l'heure de l'amnistie. Son langage devrait être écouté de tout le monde si on ne voulait pas interpréter contre nous seuls l'amnistie qui a été votée il y a trois ans par la Chambre.

La commission a été singulièrement imprudente en entendant MM. Lemaître et Judet, qui n'avaient rien à faire dans l'élection Syveton, et il est certain que si la commission n'avait pas recueilli ces dépositions intéressées, M. Jaurès n'aurait pas apporté ce débat à la tribune. *(Mouvements divers)*

J'explique maintenant le vote qu'un certain nombre de mes amis et moi-même allons rendre ; il nous est impossible après les révélations qu'a apportées M. Jaurès... *(Rires à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche)* de clôturer ce débat par l'ordre du jour pur et simple.

Nous voterons donc l'ordre du jour proposé par les gauches et qui prend acte des déclarations du Gouvernement, ordre du jour que le Gouvernement a accepté et par lequel nous lui demandons d'accomplir simplement des actes politiques.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Émile Chautemps.

M. ÉMILE CHAUTEMPS. — Je veux faire une simple déclaration au nom de quelques amis qui, comme moi, étaient disposés à voter l'ordre du jour pur et simple ; après la déclaration très catégorique de M. le président du conseil, ne voulant pas de crise ministérielle... *(Exclamations et rires ironiques à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche)* nous voterons l'ordre du jour accepté par le Gouvernement. M. le président du conseil, par ses déclarations, a

déplacé le débat. Tout à l'heure nous étions appelés à voter sur la question portée à la tribune par M. Jaurès, et nous ne voulions pas suivre M. Jaurès. Il s'agit actuellement d'une question de politique générale et nous restons d'accord avec le Gouvernement. *(Très bien! très bien! sur divers bancs)*

Mais il faut qu'on le sache bien, nous sommes très nombreux dans cette Chambre, infiniment plus nombreux encore dans le pays, qui avons le ferme dessein de nous en tenir, en ce qui concerne l'affaire Dreyfus, à ce mot d'un ancien ministre de la guerre : « L'incident est clos. » *(Applaudissements sur divers bancs. — Mouvements divers au centre)*

Une autre considération nous permet de voter l'ordre du jour motivé qu'adopte le Gouvernement : c'est qu'à s'en tenir à la lettre de cet ordre du jour, il s'agit simplement de prendre acte des déclarations de M. le ministre de la guerre, et non pas de les approuver. *(Exclamations ironiques au centre et à l'extrême gauche)*

Eh oui ! nous prendrons acte des déclarations du général André sans les approuver, et si nous voulions tout à l'heure voter l'ordre du jour pur et simple, c'était précisément parce que nous n'approuvions pas le ministre de la guerre de nous avoir engagés de gaieté de cœur dans une enquête qu'on ne lui demandait pas. *(Mouvements divers)* La déclaration de M. le président du conseil transforme le vote que nous allons émettre en un vote sur la politique générale du cabinet, et nous sommes plus que jamais résolus à soutenir cette politique. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs)*

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Astier.

M. ASTIER. — Tout à l'heure M. Ribot a parlé d'une communication à la presse qui faisait connaître les décisions d'un groupe important de la Chambre.

C'est moi qui, dans le groupe radical-socialiste, avant le débat qui vient de se dérouler, avais proposé de suivre la politique adoptée dans la dernière législature et de nous efforcer de laisser les affaires judiciaires sur le terrain judiciaire. *(Très bien! très bien! sur divers bancs)*

L'événement a prouvé que nous avions été clairvoyants, mais M. Jaurès avait le droit de venir ici, en réponse aux essais de justification contenus dans le rapport de M. Beauregard, soutenir la thèse qu'il a soutenue si brillamment. C'était son droit et c'était son devoir.

Mais nous, nous sommes une Assemblée politique, et comme nous voulons fermement ne pas rouvrir l'ère des discordes, nous devons ne pas entraver l'action de la justice et laisser au Gouvernement le soin de faire respecter la légalité. Nous ne voulons pas intervenir dans une affaire qui est du ressort judiciaire; mais la question a été élargie par M. Ribot, et puisque c'est la politique générale du Gouvernement qui est en jeu, je dépose un ordre du jour qui donnera sa véritable signification à ce débat :

La Chambre, confiante dans le Gouvernement et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. (Interruptions sur divers bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche)

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu un quatrième projet de

résolution, signé de MM. Chapuis et Péret. Il est ainsi conçu :

La Chambre, confiante dans le Gouvernement, et résolue à ne pas laisser sortir l'affaire Dreyfus du domaine judiciaire, passe à l'ordre du jour.

Le cinquième projet de résolution est celui de M. Astier.

L'ordre du jour pur et simple est-il maintenu ?

Au centre. — Oui ! oui !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, *ministre de l'intérieur et des cultes.* — Le Gouvernement repousse l'ordre du jour pur et simple.

M. RIBOT. — Messieurs, je voudrais bien que l'on pût voter sans équivoque. J'ai entendu tout à l'heure mon excellent ami, M. Chautemps, dont je connais l'esprit très gouvernemental, pour avoir gouverné quelque temps avec lui, donner une explication un peu singulière du vote qu'il allait émettre.

Il disait : je vais prendre acte des déclarations du Gouvernement, mais il est entendu que cela ne veut pas dire que je les approuve. *(Rires au centre)* M. Chautemps critiquait donc, sous la forme la plus aimable, les paroles et l'action de M. le ministre de la guerre.

Nous avons déposé l'ordre du jour pur et simple parce qu'il avait cette signification que nous ne voulons pas approuver l'initiative, prise dans cette séance par le ministre de la guerre, et sa résolution d'ouvrir une enquête afin de rouvrir l'affaire Dreyfus.

Voilà le sens que nous attachons à l'ordre du jour pur et simple.

Si c'est là le sens que M. Chapuis attache à son ordre

du jour, je suis tout prêt, voulant que la Chambre puisse se prononcer avec netteté, à retirer notre ordre du jour, en votant sur l'ordre du jour de M. Chapuis et en demandant la division.

Vous ne pouvez me demander de donner un vote de confiance au Gouvernement ; si j'avais voulu le lui donner ces temps derniers, j'aurais pu le faire, mais je n'ai jamais eu cette tentation ; vous conviendrez que l'attitude qu'il a tenue dans cette séance n'est pas de nature à me faire changer de résolution. La majorité peut renouveler sa confiance au ministère ; elle la renouvellera aussi souvent qu'elle voudra jusqu'au jour où elle s'apercevra où on la mène, c'est son affaire et non la mienne. Je ne voterai pas la confiance, mais je suis prêt pour épargner un trouble à ce pays... *(Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre)* oui, il y a quelque chose qui pèse plus pour moi que la question de savoir si M. Combes restera quelques semaines de plus sur les bancs du ministère, cela c'est une question contingente ; il y a une question beaucoup plus grave, c'est celle de savoir si on va troubler de nouveau le pays contre sa volonté, que vous connaissez aussi bien que moi ; eh bien, si vous le voulez, je retirerai mon ordre du jour et je vous demanderai moi-même de voter la seconde partie de l'ordre du jour de M. Chapuis ; ce sera l'ordre du jour de 1900 qui sera rappelé à cette Chambre et qui sera consacré à nouveau. Mais ce sera aussi la condamnation et la répudiation de l'initiative prise par M. Jaurès. *(Applaudissements au centre et à droite. Interruptions à gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour pur et simple est retiré.

La Chambre est appelée à se prononcer sur la priorité à accorder à l'un des cinq projets de résolution dont elle est saisie.

M. Chapuis. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Chapuis.

M. Chapuis. — Après les déclarations qui ont été faites par le Gouvernement; nous disant qu'il n'avait pas l'intention, en consultant le dossier, de rouvrir l'affaire *(Rumeurs au centre et à droite)* et de recommencer ici des discussions qui divisent le pays, j'ai déposé un ordre du jour. Contrairement à l'opinion personnelle de M. Ribot, j'ai confiance dans le Gouvernement, j'approuve sa politique. Il nous a présenté une loi contre les congrégations, et je m'honore de l'avoir votée. *(Interruptions à droite)* C'est mon affaire; vous faites la politique qu'il vous convient, je fais celle qui me semble bonne.

Désireux surtout que l'affaire Dreyfus ne sorte pas du domaine judiciaire, j'ai cru devoir l'indiquer dans mon ordre du jour. J'estime que la Chambre peut le voter; nous affirmerons ainsi d'un côté la confiance que nous avons dans le Gouvernement que nous soutenons ; nous affirmerons d'autre part la nécessité de ne pas rouvrir devant le Parlement une affaire qui nous a tant divisés. *(Très bien! très bien! à gauche)*

Je profite de ma présence à la tribune pour dire que je suis de ceux qui aiment et respectent l'armée parce qu'elle est la sauvegarde de l'indépendance de mon pays. *(Applaudissements)* Je suis de ceux qui veulent la voir forte ; mais je suis aussi de ceux qui ne pardonnent pas les fautes commises pour obtenir un jugement

au moyen de procédés contraires à toutes les règles du droit.

On a bien fait d'y mettre ordre ; on a eu raison de frapper les coupables et on devra, dans l'avenir, procéder à toutes les épurations nécessaires pour faire de cette armée une armée soumise à la République. *(Applaudissements à gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais appeler la Chambre à voter sur la priorité.

Il y a cinq ordres du jour.

La priorité a d'abord été demandée pour celui de MM. Jaurès, Maujan, Charles Bos, Henri Brisson, Gouzy et Jean Codet, qui est ainsi conçu :

La Chambre, prenant acte des déclarations du Gouvernement, passe à l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, *ministre de l'intérieur et des cultes.* — Je ne pense pas que lorsque M. Ribot parlait de prolonger de quelques semaines l'existence du cabinet, il pût croire que personnellement j'attachais la moindre importance à cette prolongation.

M. CHENAVAZ. — Nous y tenons tous.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je crois avoir prouvé dans différentes circonstances que je n'attachais au pouvoir d'autre prix que celui d'être en mesure d'accomplir la tâche que j'ai assumée. *(Applaudissements à gauche)*

Mais je comprends la tactique nouvelle de M. Ribot. Il avait présenté un ordre du jour pur et simple, sur

lequel les opinions pouvaient commencer à se compter; il en a prévu le sort et il l'a retiré pour laisser le Gouvernement face à face avec d'autres ordres du jour.

Messieurs, je constate que les ordres du jour maintenus affirment tous la confiance dans le Gouvernement. La Chambre me permettra dès lors, quelque jugement qu'on puisse porter de ce côté, *(la droite)* de ne pas prendre parti pour l'un ou pour l'autre de ces ordres du jour. *(Applaudissements à gauche. — Rires et applaudissements ironiques à droite)*

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Vazeille.

M. VAZEILLE. — Messieurs, l'heure à laquelle nous sommes arrivés m'interdit de longues explications. *(Interruptions à droite)*

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je vous en prie, si vous voulez hâter la fin de cette discussion, il faut écouter.

M. DE BOURY. — Nous pourrions tous expliquer notre vote; on n'en finirait pas.

M. VAZEILLE. — Il ne s'agit pas d'explication de vote; j'étais inscrit dans la discussion...

M. LE GÉNÉRAL JACQUEY. — Elle est close.

M. VAZEILLE. — Non, puisque nous discutons les ordres du jour.

La part que j'ai prise à la discussion de la loi d'amnistie me permettait de prendre la parole aujourd'hui pour constater, comme le faisait hier M. le président du conseil, qu'il y a une force des choses, une justice immanente plus puissante que la volonté des hommes. Et quand M. Ribot a prétendu que c'était de par notre volonté que nous entendions rouvrir l'affaire Dreyfus, il oubliait que c'est au contraire par le fait même de

l'homme qui dit : «L'incident est clos» que ce débat s'est rouvert hier.

M. Massabuau. — C'est exact.

M. Vazeille. — J'ajoute que, quoi que vous fassiez, tant que vous n'aurez pas fait la lumière complète sur cette affaire, vous la traînerez aux pieds comme un boulet. Et voilà pourquoi je m'étais proposé de déposer au cours de cette discussion, une demande d'enquête parlementaire, dans des conditions qui permettraient d'arriver à la vérité entière.

J'y ai renoncé à la suite de l'acceptation par le Gouvernement d'une enquête administrative.

La façon dont s'est déroulé ce débat ne m'a pas permis de donner les explications que j'avais à fournir. Je suis convaincu que l'occasion se représentera pour moi de les exposer intégralement à cette tribune. *(Mouvements divers)*

Sur un grand nombre de bancs. — Aux voix !

M. le président. — Je consulte la Chambre sur la priorité du projet de résolution de MM. Jaurès, Maujan, Henri Brisson, Charles Bos, Gouzy, Jean Codet, ainsi conçu :

La Chambre, prenant acte des déclarations du Gouvernement, passe à l'ordre du jour.

Il y a une demande de scrutin, signée de MM. Lassalle, Féron, Raymond Leygue, Basly, Lucien Cornet, de Pressensé, Jules-Louis Breton, Trouin, Selle, Charpentier, Bagnol, Baudin, Debaune, Sireyjol, Chamerlat, Krauss, Pajot, Bouhey-Allex, Cadenat, Aristide Briand, G. Baron, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants		530
Majorité absolue		266
Pour l'adoption.	212	
Contre	318	

La Chambre des députés n'a pas adopté. *(Applaudissements au centre et à droite)*

M. CHAPUIS. — Je demande la priorité en faveur de mon ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. — La priorité a été demandée, en second lieu, par M. Magniaudé. Insiste-il ?

M. MAGNIAUDÉ. — Je me rallie au projet de résolution de M. Chapuis et je lui cède mon tour de priorité.

M. ASTIER. — J'ai réclamé la priorité pour mon ordre du jour.

M. MAGNIAUDÉ. — C'est possible, mais j'ai demandé la priorité après M. Jaurès et j'ai cédé mon tour de priorité à M. Chapuis, me ralliant à son texte.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est exact. Je vais appeler la Chambre à se prononcer sur la priorité du projet de résolution de MM. Chapuis et Péret, dont je rappelle les termes :

La Chambre, confiante dans le Gouvernement, et résolue à ne pas laisser sortir l'affaire Dreyfus du domaine judiciaire, passe à l'ordre du jour.

M. MASSABUAU. — Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Massabuau.

M. MASSABUAU. — Je voterai l'ordre du jour de M. Chapuis d'autant plus volontiers que, comme je l'aurais dit à cette tribune si je n'avais cédé mon tour de parole à un de nos collègues qui m'en avait prié, que je m'étonne qu'on vienne chercher des responsabilités quand une loi d'amnistie les a mises hors de cause. *(Mouvements divers)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la priorité du projet de résolution de MM. Chapuis et Péret.

M. ASTIER. — Je tiens à faire observer que je maintiens mon projet de résolution.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a une demande de scrutin signée de MM. Bouctot, Fleury-Ravarin, de Castelnau, Cibiel, Lechevallier, de Caraman, Eugène Motte, Marot, de Boury, Ballande, Cornudet, Charles Benoist, Raiberti, J. Thierry, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants		545
Majorité absolue		273
Pour l'adoption	367	
Contre	178	

La Chambre des députés a adopté. *(Applaudissements au centre et sur divers bancs)*

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte la Chambre sur le fond.

Au centre. — Nous demandons la division.

M. LE PRÉSIDENT. — On demande la division après les mots :

... La Chambre, confiante dans le Gouvernement,...

Je mets aux voix cette partie du projet de résolution.

Il y a une demande de scrutin, signée de MM. Salis, Defontaine, Razimbaud, Petitjean, Louis Martin, Mirman, Gerville-Réache, Féron, Carpot, Klotz, Georges Berger, Charles Chabert, Fouquet, Coulondre, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants		499
Majorité absolue		250
Pour l'adoption	282	
Contre	217	

La Chambre des députés a adopté.

Je mets aux voix maintenant la seconde partie du projet de résolution de MM. Chapuis et Péret :

... et résolue à ne pas laisser sortir l'affaire Dreyfus du domaine judiciaire, passe à l'ordre du jour.

M. FABIEN-CESBRON. — C'est un blâme pour le ministre de la guerre ! *(Bruit à gauche)*

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a une demande de scrutin public, signée de MM. Bouctot, Cibiel, Marot, Eugène Motte, de Castelnau, de Caraman, Lechevallier, de Gontaut-Biron, Ballande, Jules Roche, Buisson, Georges Grosjean, Cornudet, Fleury-Ravarin, Arnal, Charles Benoist, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants		458
Majorité absolue.		230
Pour l'adoption.	383	
Contre	75	

La Chambre des députés a adopté.

Je mets aux voix l'ensemble du projet de résolution.

Il y a une demande de scrutin, signée de MM. Buyat, Pajot, Bussière, Jules-Louis Breton, Charles Chabert, Trouin, Debaune, Pastre, Octave Vigne, Viollette, Vazeille, Gouzy, Augé, Baudin, Chambige, Rouby, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants		325
Majorité absolue		163
Pour l'adoption.	250	
Contre	75	

La Chambre des députés a adopté.

M. LE HÉRISSÉ. — Je constate qu'il y a dans la Chambre 75 voix pour la politique de M. Jaurès et la réouverture de l'affaire Dreyfus. Il importe que le pays le sache.

Annexe au procès-verbal de la séance du mardi 7 avril

SCRUTIN

Sur les conclusions de la commission d'enquête tendant à la validation des opérations électorales du deuxième arrondissement de Paris. (Résultat du pointage)

Nombre des votants		509
Majorité absolue		255
Pour l'adoption	228	
Contre	281	

La Chambre des députés n'a pas adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Adam (Achille). Alsace (comte d'), prince d'Hénin. Amodru. Anthime-Ménard. Archdeacon. Argeliès. Arnal. Audiffred. Audigier. Auffray (Jules). Aynard (Édouard).

Ballande. Bansard des Bois. Baron (Jules) (Maine-et-Loire). Barrois. Bartissol. Baudry d'Asson (de). Beauregard (Paul) (Seine). Beauregard (de) (Indre). Benoist (de) (Meuse). Berger (Georges). Berry (Georges). Berthoulat (Georges). Bertrand (Paul) (Marne). Bignon (Paul). Bischoffsheim. Boissieu (baron de). Bonnevay. Bonte. Bonvalot. Borgnet. Boucher (Henry). Bouctot. Bougère (Ferdinand). Bougère (Laurent). Bourgeois (Paul) (Vendée). Boury (de). Brice (Jules) (Meurthe-et-Moselle). Brice (René) (Ille-et-Vilaine). Brindeau. Brisson (Joseph) (Gironde). Broglie (duc de).

Cachet. Caffarelli (comte). Capéran. Caraman (comte de). Carnot (François). Castellane (comte Stanislas de). Castelnau

(de). Cavaignac (Godefroy). Chambrun (marquis de). Charles Benoist (Seine). Chevalier. Cibiel. Cochery (Georges). Cochin (Henry) (Nord). Cornudet (vicomte). Corrart des Essarts. Coutant (Paul) (Marne).

Dansette (Jules). Darblay. Daudé. Dèche. Delafosse (Jules). Delarbre. Delaune (Marcel). Delombre (Paul). Denis (Théodore). Déribéré-Desgardes. Derrien. Desjardins (Jules). Dion (marquis de). Drake (Jacques). Duclaux-Monteil. Dujardin-Beaumetz. Dulau (Constant). Duquesnel. Durand. Dutreil.

Elva (comte d'). Engerand (Fernand). Ermant. Estourbeillon (marquis de l').

Fabien-Cesbron. Fabre (Léopold). Failliot. Faure (Firmin). Ferrette. Flandin (Ernest) (Calvados). Fleury-Ravarin. Flourens. Fontaines (de). Forest. Fouché. Fouquet (Camille). Fruchier.

Gaffier. Gailhard-Bancel (de). Gaillard (Jules). Galot (Jules). Galpin (Gaston). Gauthier (de Clagny). Gautier (Léon) (Vosges). Gayraud. Gellé. Gérard (baron Maurice) (Calvados). Gérard (Edmond) (Vosges). Gervaize (Meurthe-et-Moselle). Gévelot. Ginoux-Defermon. Gonidec de Traissan (comte le). Gontaut-Biron (comte Joseph de). Goujon (Julien). Gourd. Grandmaison (de). Grosdidier. Grosjean. Groussau. Guillain. Guilloteaux. Guyot de Villeneuve.

Halgouet (lieutenant-colonel du). Harriague Saint-Martin. Haudricourt. Hémon. Holtz.

Jacquey (général). Jules Jaluzot. Jules Legrand (Basses-Pyrénées).

Kerjégu (J. de). Krantz (Camille).

Labourdonnaye (comte de). La Chambre. Lachièze. La Ferronnays (marquis de). Lamy. Laniel (Henri). Lanjuinais (comte de). Lannes de Montebello. Largentaye (Rioust de). Laroche-Joubert. La Rochethulon (comte de). Lasies. Laurens-Castelet (marquis de). Laville. Lebaudy (Paul). Lebrun. Lechevallier. Lefas. Léglise. Legrand (Arthur). Le Hérissé. Lemire. Lepelletier (Edmond).

Lerolle. Lespinay (marquis de). Lévis-Mirepoix (comte de). Limon. Loque. Ludre (comte Ferri de).

Mackau (baron de). Mahy (de). Mando. Marot (Félix). Massabuau. Maure. Maurice Binder. Maurice Spronck. Maussabré (marquis de). Méline. Michel (Adrien) (Haute-Loire). Millevoye. Miossec. Montaigu (comte de). Montalembert (comte de). Motte. Moustier (marquis de). Mun (comte Albert de).

Ollivier. Ornano (Cuneo d'). Osmoy (comte d').

Pain. Passy (Louis). Paulmier. Périer (Germain). Périer de Larsan (comte du). Perroche. Pichat. Pins (marquis de). Plichon. Pomereu (comte de). Prache. Pradet-Balade. Proust. Pugliesi-Conti.

Raiberti. Ramel (de). Rauline. Reille (baron Amédée). Reille (baron Xavier). Renault-Morlière. Rey (Émile). Ribot. Riotteau. Ripert. Roche (Ernest) (Seine). Roche (Jules) (Ardèche). Roger-Ballu. Rohan (duc de). Roscoat (vicomte du). Rose. Rouland. Rousset (lieutenant-colonel). Rouvre (Bourlon de). Rozet (Albin). Rudelle.

Saint-Martin (de). Saint-Pol (de). Savary de Beauregard. Schneider (Eugène) (Saône-et-Loire). Sibille.

Tailliandier. Thierry. Thierry-Delanoue. Tournade. Trannoy.

Vigouroux. Villiers.

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Abel-Bernard. Albert-Poulain. Aldy. Allard. Andrieu. Antoine Gras. Arbouin. Arène (Emmanuel). Aristide Briand. Astier. Astima (colonel). Aubry. Augé. Authier.

Bachimont. Bagnol. Balandreau. Baron (Gabriel) (Bouches-du-Rhône). Barthou. Basly. Baudet (Charles) (Côtes-du-Nord). Baudet (Louis) (Eure-et-Loir). Baudin (Pierre). Baudon (Oise). Beauquier. Begey. Bellier. Bénézech. Bepmale. Bérard (Alexandre). Bersez. Berteaux. Berthet. Bertrand (Lucien) (Drôme). Bichon. Bizot. Bony-Cisternes.

Bouhey-Allex. Bourrat. Boutard. Bouveri. Braud. Breton (Jules-Louis). Brisson (Henri) (Bouches-du-Rhône). Brunard. Buisson (Ferdinand) (Seine). Bussière. Buyat.

Cadenat. Camuzet. Cardet. Carnaud. Catalogne. Cazauvieilh. Caze (Edmond). Cazeaux-Cazalet. Cazeneuve. Cère (Émile). Chaigne. Chambige. Chambon. Chanal. Chandioux. Chapuis. Charles Chabert (Drôme). Charonnat. Charpentier. Charruyer. Chastenet (Guillaume). Chaumet. Chaussier. Chautemps (Alphonse) (Indre-et-Loire). Chautemps (Émile) (Haute-Savoie). Chauvière. Chavoix. Chenavaz. Clament (Clément) (Dordogne). Clément (Martinique). Clémentel. Cloarec. Codet (Jean). Colin. Colliard. Compayré (Émile). Constans (Paul) (Allier). Constant (Émile) (Gironde). Corderoy. Cornet (Lucien). Coulondre. Coutant (Jules) (Seine). Cruppi.

Dasque. Dauzon. David (Alban) (Indre). David (Fernand) (Haute-Savoie). Debaune (Louis). Debève (François). Debième (Anatole). Debussy. Decker-David. Defontaine. Defumade. Dejeante. Delarue. Delbet. Delcassé. Deléglise. Delmas. Delory. Denêcheau. Desfarges (Antoine). Deshayes. Devèze. Dormoy. Doumer (Paul). Doumergue (Gaston). Dron. Dubief. Dubois (Émile). Dufour (Jacques). Dumont (Charles). Dunaime. Dupuy (Pierre). Dussuel.

Éliez-Évrard. Émile Chauvin. Empereur. Escanyé. Euzière.

Fernand-Brun. Féron. Ferrero. Ferrier. Fiquet. Fitte. Fournier (François).

Gabriel Denis. Gabrielli. Galy-Gasparrou. Gauvin. Genet. Gentil. Gérault-Richard. Gervais (Seine). Gerville-Réache. Girod. Godet (Frédéric). Goujat. Gouzy. Grousset (Paschal). Guieysse. Guingand. Guyot-Dessaigne.

Henrique-Duluc. Herbet. Hubbard. Hugon. Hugues (Clovis) (Seine).

Iriart d'Etchepare (d'). Isambard. Isnard.

Janet (Léon) (Doubs). Jaurès. Jeanneney. Jehanin. Jourdan (Louis). Judet. Jumel.

Klotz. Krauss.

Labussière. Lachaud. Lacombe (Louis). Lafferre. Lamendin. Lanessan (de). Larquier. Lassalle. Lauraine. Leffet. Lepez. Lesage. Le Troadec. Leygue (Honoré) (Haute-Garonne). Leygue (Raymond) (Haute-Garonne). Lhopiteau. Lockroy. Loup.

Magniaudé. Malaspina. Maret (Henry). Martin (Bienvenu) (Yonne). Martin (Louis) (Var). Maruéjouls. Mas. Massé. Maujan. Menier (Gaston). Mercier (Jules). Merlou. Meslier. Messimy. Michel (Henri) (Bouches-du-Rhône). Mil (Louis). Minier (Albert). Monfeuillart. Morlot. Mougeot. Mulac. Muteau.

Ozun.

Pajot. Pams. Pasqual. Pastre. Paul Meunier. Pavie. Pelletan (Camille). Péret. Péronneau. Perrin. Petit. Petitjean. Peureux. Pichery. Pierre Poisson. Piger. Pressensé (Francis de). Puech.

Rabier (Fernand). Ragot. Rajon (Claude). Razimbaud. Régnier. René Renoult. Réveillaud (Eugène). Ridouard. Rivet (Gustave). Rouanet. Rouby. Rougier. Rousé. Ruau.

Sabaterie. Salis. Sandrique. Sarraut (Albert). Sarrazin. Saumande. Sauzède. Schneider (Charles) (Haut-Rhin). Selle. Sembat. Sénac. Serres (Honoré). Siegfried. Simonet. Simyan. Sireyjol.

Tavé. Théron. Thivrier. Thomson. Tiphaine. Tourgnol. Tournier (Albert). Trouillot (Georges). Trouin.

Ursleur.

Vacherie. Vaillant. Vazeille. Veber (Adrien). Vialis. Vigne (Octave) (Var). Vigné (Paul) (Hérault). Villault-Duchesnois. Villejean. Viollette. Vival.

Walter.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Arago (François).
Bourgeois (Léon) (Marne).

Cardon. Carpot. Charles Bos.

Decrais. Delelis. Deloncle (François). Disleau. Dubuisson. Étienne.

La Batut (de). Laurençon. Levet (Georges). Levraud. Lozé.

Malizard. Mirman. Morel.

Syveton.

Turigny.

N'A PAS PRIS PART AU VOTE :

le député dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Congy.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Ancel-Seitz. Armez.

Babaud-Lacroze. Balitrand. Beharelle. Boyer (Antide). Brunet.

Caillaux. Castellane (comte Boni de). Castillard. Cauvin (Ernest). Chabert (Justin) (Rhône). Chamerlat. Chanoz. Coache. Cochin (Denys) (Seine). Couyba.

David (Henri) (Loir-et-Cher). Derveloy. Deschanel (Paul). Devins.

Estournelles (d').

Flandin (Étienne) (Yonne).

Gérald (Georges).

Hubert. Hugues (François) (Aisne).

Jonnart.

Le Bail. Le Mare. Le Moigne. Leroy (Modeste). Leygues (Georges) (Lot-et-Garonne).

Millerand. Mollard. Montjou (de).

Noël. Noulens.

Plissonnier. Poullan. Pourteyron.

Quilbeuf.

Richard (Pierre). Robert Surcouf. Roch.

Sarrien. Suchetet.
Thierry-Cazes. Torchut.
Vallée. Vogeli.

M. Dunaime, porté comme ayant voté *contre* dans le scrutin ci-dessus, déclare avoir voulu *s'abstenir*.

SCRUTIN

Sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Jaurès, Henri Brisson, Jean Codet et Maujan.

Nombre des votants		500
Majorité absolue		251
Pour l'adoption.	196	
Contre	304	

La Chambre des députés n'a pas adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Abel-Bernard. Albert-Poulain. Aldy. Allard. Andrieu. Antoine Gras. Arbouin. Arène (Emmanuel). Aristide Briand. Aubry. Augé. Authier.

Bachimont. Bagnol. Baron (Gabriel) (Bouches-du-Rhône). Basly. Baudet (Louis) (Eure-et-Loir). Baudin (Pierre). Baudon (Oise). Beauquier. Begey. Bénezech. Bepmale. Berteaux. Bertrand (Lucien) (Drôme). Bizot. Bony-Cisternes. Bouhey-Allex. Bourrat. Boutard. Bouveri. Braud. Breton (Jules-Louis). Brisson (Henri) (Bouches-du-Rhône). Brunard. Buisson (Ferdinand) (Seine). Bussière. Buyat.

Cadenat. Camuzet. Cardet. Carnaud. Carpot. Cazeneuve. Cère (Émile). Chambige. Chambon. Chanal. Chandioux. Charles Bos. Charles Chabert (Drôme). Charonnat. Charpentier. Chaussier. Chauvière. Chavoix. Chenavaz. Clament

(Clément) (Dordogne). Clément (Martinique). Cloarec. Codet (Jean). Colin. Colliard. Compayré (Émile). Constans (Paul) (Allier). Cornet (Lucien). Coulondre. Coutant (Jules) (Seine).

Dasque. Dauzon. Debeaune (Louis). Decker-David. Defumade. Dejeante. Delarue. Delmas. Deloncle (François). Delory. Desfargès (Antoine). Devèze. Dubief. Dubois (Émile). Dufour (Jacques). Dumont (Charles).

Émile Chauvin. Euzière.

Féron. Ferrero. Ferrier. Fiquet. Fitte. Fournier (François).

Gabrielli. Galy-Gasparrou. Genet. Gentil. Gérault-Richard. Gerville-Réache. Girod. Goujat. Gouzy. Grousset (Paschal). Guieysse. Guingand. Guyot-Dessaigne.

Herbet. Hubbard. Hugon. Hugues (Clovis) (Seine).

Isambard. Isnard.

Jaurès. Jehanin. Jourdan (Louis). Judet. Jumel.

Krauss.

Labussière. Lachaud. Lacombe (Louis). Lafferre. Lamendin. Lanessan (de). Lassalle. Lesage. Levraud. Leygue (Honoré) (Haute-Garonne). Leygue (Raymond) (Haute-Garonne). Lhopiteau. Loup.

Malaspina. Malizard. Maret (Henry). Martin (Bienvenu) (Yonne). Massé. Maujan. Merlou. Meslier. Messimy. Michel (Henri) (Bouches-du-Rhône). Mill (Louis). Minier (Albert).

Ozun.

Pajot. Pams. Pastre. Péronneau. Perrin. Petitjean. Peureux. Pierre Poisson. Piger. Pressensé (Francis de). Puech.

Rabier (Fernand). Rajon (Claude). Razimbaud. Régnier. René Renoult. Réveillaud (Eugène). Rivet (Gustave). Rouanet. Rouby.

Salis. Sarraut (Albert). Sarrazin. Saumande. Sauzède. Schneider (Charles) (Haut-Rhin). Selle. Sembat. Senac. Serres (Honoré). Siegfried. Simonet. Simyan. Sireyjol.

Tavé. Théron. Thivrier. Thomson. Tourgnol. Tournier (Albert). Trouin.

Ursleur.

Vacherie. Vaillant. Vazeille. Veber (Adrien). Vialis. Vigne (Octave) (Var). Vigné (Paul) (Hérault). Villejean. Viollette. Vival.

Walter.

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Adam (Achille). Alsace (comte d'), prince d'Hénin. Amodru. Anthime-Ménard. Archdeacon. Argeliès. Arnal. Astier. Audiffred. Audigier. Auffray (Jules). Aynard (Édouard).

Balandreau. Ballande. Bansard des Bois. Baron (Jules) (Maine-et-Loire). Barrois. Barthou. Bartissol. Baudet (Charles) (Côtes-du-Nord). Baudry d'Asson (de). Beauregard (Paul) (Seine). Beauregard (de) (Indre). Bellier. Benoist (de) (Meuse). Berger (Georges). Berry (Georges). Bersez. Berthet. Berthoulat (Georges). Bertrand (Paul) (Marne). Bignon (Paul). Bischoffsheim. Boissieu (baron de). Bonnevay. Bonte. Bonvalot. Borgnet. Boucher (Henry). Bouctot. Bougère (Ferdinand). Bougère (Laurent). Bourgeois (Paul) (Vendée). Boury (de). Brice (Jules) (Meurthe-et-Moselle). Brice (René) (Ille-et-Vilaine). Brindeau. Brisson (Joseph) (Gironde). Broglie (duc de).

Cachet. Caffarelli (comte). Caraman (comte de). Cardon. Carnot (François). Castellane (comte Stanislas de). Castelnau (de). Catalogne. Cavaignac (Godefroy). Cazauvieilh. Caze (Edmond). Cazeaux-Cazalet. Chaigne. Chambrun (marquis de). Chapuis. Charles Benoist (Seine). Charruyer. Chastenet (Guillaume). Chaumet. Chautemps (Alphonse) (Indre-et-Loire). Chautemps (Émile) (Haute-Savoie). Chevalier. Cibiel. Cochery (Georges). Cochin (Henry) (Nord). Congy. Constant (Émile) (Gironde). Corderoy. Cornudet (vicomte). Corrart des Essarts. Coutant (Paul) (Marne). Cruppi.

Dansette (Jules). Darblay. Daudé. David (Alban) (Indre). David (Fernand) (Haute-Savoie). Debève (François).

Debiève (Anatole). Dèche. Decrais. Delafosse (Jules). Delarbre. Delaune (Marcel). Delbet. Deléglise. Delelis. Delombre (Paul). Denécheau. Denis (Théodore). Déribéré-Desgardes. Derrien. Desjardins (Jules). Dion (marquis de). Dormoy. Doumer (Paul). Drake (Jacques). Dron. Dubuisson. Duclaux-Monteil. Dujardin-Beaumetz. Dulau (Constant). Dunaime. Dupuy (Pierre). Duquesnel. Durand. Dussuel. Dutreil.

Éliez-Evrard. Elva (comte d'). Empereur. Engerand (Fernand). Ermant. Estourbeillon (marquis de l').

Fabien-Cesbron. Fabre (Léopold). Failliot. Faure (Firmin). Fernand Brun. Ferrette. Flandin (Ernest) (Calvados). Fleury-Ravarin. Flourens. Fontaines (de). Forest. Fouché. Fouquet (Camille). Fruchier.

Gaffier. Gailhard-Bancel (de). Gaillard (Jules). Galot (Jules). Galpin (Gaston). Gauthier (de Clagny). Gautier (Léon) (Vosges). Gauvin. Gayraud. Gellé. Gérard (baron Maurice) (Calvados). Gérard (Edmond) (Vosges). Gervais (Seine). Gervaize (Meurthe-et-Moselle). Gévelot. Ginoux-Defermon. Gonidec de Traissan (comte le). Gontaut-Biron (comte Joseph de). Goujon (Julien). Gourd. Grandmaison (de). Grosdidier. Grosjean. Grousseau. Guillain. Guilloteaux. Guyot de Villeneuve.

Halgouet (lieutenant-colonel du). Harriague Saint-Martin. Haudricourt. Hémon. Henrique-Duluc. Holtz.

Iriart d'Etchepare (d').

Jacquey (général). Janet (Léon) (Doubs). Jeanneney. Jules Jaluzot. Jules Legrand (Basses-Pyrénées).

Kerjégu (J. de). Klotz. Krantz (Camille).

La Batut (de). La Bourdonnaye (comte de). La Chambre. Lachièze. La Ferronnays (marquis de). Lamy. Laniel (Henry). Lanjuinais (comte de). Lannes de Montebello. Largentaye (Rioust de). Laroche-Joubert. La Rochethulon (comte de). Larquier. Lasies. Lauraine. Laurençon. Laurens-Castelet (marquis de). Laville. Lebaudy (Paul). Lebrun. Lechevallier. Lefas. Leffet. Léglise. Legrand (Arthur). Le Hérissé. Lemire. Lepelletier (Edmond). Lepez.

Lerolle. Lespinay (marquis de). Le Troadec. Levet (Georges). Lévis-Mirepoix (comte de). Limon. Lockroy. Loque. Lozé. Ludre (comte Ferri de).

Mackau (baron de). Magniaudé. Mahy (de). Mando. Marot (Félix). Massabuau. Maure. Maurice Binder. Maurice Spronck. Maussabré (marquis de). Méline. Menier (Gaston). Mercier (Jules). Millevoye. Miossec. Mirman. Monfeuillart. Montaigu (comte de). Montalembert (comte de). Morel. Morlot. Motte. Moustier (marquis de). Mulac. Mun (comte Albert de). Muteau.

Ollivier. Ornano (Cuneo d'). Osmoy (comte d').

Pain. Pasqual. Passy (Louis). Paul Meunier. Paulmier. Péret. Périer (Germain). Périer de Larsan (comte du). Perroche. Pichat. Pichery. Pins (marquis de). Plichon. Pomereu (comte de). Prache. Pradet-Balade. Proust. Pugliesi-Conti.

Ragot. Raiberti. Ramel (de). Rauline. Reille (baron Amédée). Reille (baron Xavier). Renault-Morlière. Rey (Émile). Ribot. Ridouard. Riotteau. Ripert. Roche (Ernest) (Seine). Roche (Jules) (Ardèche). Roger-Ballu. Rohan (duc de). Roscoat (vicomte du). Rose. Rouland. Rousé. Rousset (lieutenant-colonel). Rouvre (Bourlon de). Rozet (Albin). Ruau. Rudelle.

Saint-Martin (de). Saint-Pol (de). Sandrique. Savary de Beauregard. Schneider (Eugène) (Saône-et-Loire). Sibille.

Taillandier. Thierry. Thierry-Delanoue. Tournade. Trannoy.

Vigouroux. Villault-Duchesnois. Villiers.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Arago (François). Astima (colonel).

Bérard (Alexandre). Bichon. Bourgeois (Léon) (Marne).

Capéran. Clémentel.

Debussy. Defontaine. Delcassé. Deshayes. Disleau. Doumergue (Gaston).

Escanyé. Étienne.

Godet (Frédéric).

Martin (Louis) (Var). Maruéjouls. Mas. Michel (Adrien) (Haute-Loire). Mougeot.

Pavie. Pelletan (Camille). Petit.

Rougier.

Sabaterie.

Tiphaine. Trouillot (Georges). Turigny.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Ancel-Seitz. Armez.

Babaud-Lacroze. Balitrand. Behareile. Boyer (Antide). Brunet.

Caillaux. Castellane (comte Boni de). Castillard. Cauvin (Ernest). Chabert (Justin) (Rhône). Chamerlat. Chanoz. Coache. Cochin (Denys) (Seine). Couyba.

David (Henri) (Loir-et-Cher). Derveloy. Deschanel (Paul). Devins.

Estournelles (d').

Flandin (Étienne) (Yonne).

Gabriel Denis. Gérald (Georges).

Hubert. Hugues (François) (Aisne).

Jonnart.

Le Bail. Le Mare. Le Moigne. Leroy (Modeste). Leygues (Georges) (Lot-et-Garonne).

Millerand. Mollard. Montjou (de).

Noël. Noulens.

Plissonnier. Poullan. Pourteyron.

Quilbeuf.

Richard (Pierre). Robert Surcouf. Roch.

Sarrien. Suchetet.

Thierry-Cazes. Torchut.

Vallée. Vogeli.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants		530
Majorité absolue.		266
Pour l'adoption	212	
Contre	318	

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN

Sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Chapuis

Nombre des votants		472
Majorité absolue.		237
Pour l'adoption.	326	
Contre	146	

La Chambre des députés a adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Adam (Achille). Alsace (comte d'), prince d'Hénin. Amodru. Anthime-Ménard. Arago (François). Archdeacon. Argeliès. Arnal. Astima (colonel). Audiffred. Audigier. Auffray (Jules). Aynard (Édouard).

Balandreau. Ballande. Baron (Jules) (Maine-et-Loire). Barrois. Barthou. Bartissol. Baudet (Charles) (Côtes-du-Nord). Baudry d'Asson (de). Beauregard (Paul) (Seine). Beauregard (de) (Indre). Bellier. Benoist (de) (Meuse). Berger (Georges). Berry (Georges). Bersez. Berthet. Berthoulat (Georges). Bertrand (Paul) (Marne). Bignon (Paul). Bischoffsheim. Boissieu (baron de). Bonnevay. Bonte. Bonvalot. Borgnet. Boucher (Henry). Bouctot.

Bougère (Ferdinand). Bougère (Laurent). Bourgeois (Paul) (Vendée). Boury (de). Boutard. Brice (Jules) (Meurthe-et-Moselle). Brice (René) (Ille-et-Vilaine). Brindeau. Brisson (Joseph) (Gironde). Broglie (duc de).

Cachet. Caffarelli (comte). Caraman (comte de). Cardon. Carnot (François). Castellane (comte Stanislas de). Castelnau (de). Catalogne. Cavaignac (Godefroy). Cazauvieilh. Caze (Edmond). Cazeaux-Cazalet. Chaigne. Chambrun (marquis de). Chapuis. Charruyer. Chastenet (Guillaume). Chaumet. Chautemps (Alphonse) (Indre-et-Loire). Chautemps (Émile) (Haute-Savoie). Chavoix. Chevalier. Cibiel. Clament (Clément) (Dordogne). Clémentel. Cochery (Georges). Cochin (Henry) (Nord). Codet (Jean). Compayré (Émile). Congy. Constant (Émile) (Gironde). Corderoy. Cornudet (vicomte). Corrart des Essarts. Coutant (Paul) (Marne). Cruppi.

Dansette (Jules). Darblay. Daudé. Dauzon. David (Alban) (Indre). David (Fernand) (Haute-Savoie). Debève (François). Debième (Anatole). Debussy. Dèche. Decrais. Defontaine. Delafosse (Jules). Delarbre. Delaune (Marcel). Delbet. Deléglise. Delelis. Delombre (Paul). Deloncle (François). Denis (Théodore). Déribéré-Desgardes. Derrien. Deshayes. Desjardins (Jules). Dion (marquis de). Disleau. Dormoy. Doumer (Paul). Drake (Jacques). Dron. Dubois (Émile). Dubuisson. Duclaux-Monteil. Dujardin-Beaumetz. Dulau (Constant). Dunaime. Dupuy (Pierre). Duquesnel. Durand. Dussuel. Dutreil.

Éliez-Evrard. Elva (comte d'). Empereur. Engerand (Fernand). Ermant. Escanyé. Estourbeillon (marquis de l').

Fabien-Cesbron. Fabre (Léopold). Failliot. Faure (Firmin). Fernand Brun. Ferrette. Flandin (Ernest) (Calvados). Fleury-Ravarin. Flourens. Fontaines (de). Forest. Fouché. Fouquet (Camille). Fruchier.

Gaffier. Gailhard-Bancel (de). Gaillard (Jules). Galot (Jules). Galpin (Gaston). Gauthier (de Clagny). Gautier (Léon) (Vosges). Gauvin. Gayraud. Gellé. Gérard (baron Maurice) (Calvados). Gérard (Edmond) (Vosges). Gervais (Seine). Gervaize (Meurthe-et-Moselle). Ginoux-Defermon.

Godet (Frédéric). Gonidec de Traissan (comte le). Gontaut-Biron (comte Joseph de). Goujon (Julien). Gourd. Grandmaison (de). Grosdidier. Grosjean. Grousseau. Guillain. Guilloteaux. Guyot de Villeneuve.

Halgouet (lieutenant-colonel du). Harriague Saint-Martin. Haudricourt. Henrique-Duluc. Holtz.

Iriart d'Etchepare (d').

Jacquey (général). Janet (Léon) (Doubs). Jeanneney. Jules Jaluzot. Jules Legrand (Basses-Pyrénées). Jumel.

Kerjégu (J. de). Klotz. Krantz (Camille).

La Batut (de). La Bourdonnaye (comte de). La Chambre. Lachièze. La Ferronnays (marquis de). Lamy. Laniel (Henri). Lanjuinais (comte de). Lannes de Montebello. Largentaye (Rioust de). Laroche-Joubert. La Rochethulon (comte de). Larquier. Lasies. Lauraine. Laurençon. Laurens-Castelet (marquis de). Laville. Lebaudy (Paul). Lebrun. Lechevallier. Lefas. Leffet. Léglise. Legrand (Arthur). Le Hérissé. Lemire. Lepelletier (Edmond). Lepez. Lerolle. Lespinay (marquis de). Le Troadec. Levet (Georges). Lévis-Mirepoix (comte de). Levraud. Lockroy. Loque. Lozé. Ludre (comte Ferri de).

Mackau (baron de). Magniaudé. Mahy (de). Mando. Martin (Louis) (Var). Mas. Massabuau. Maure. Maurice Binder. Maurice Spronck. Maussabré (marquis de). Méline. Menier (Gaston). Mercier (Jules). Michel (Adrien) (Haute-Loire). Millevoye. Miossec. Mirman. Monfeuillart. Montaigu (comte de). Montalembert (comte de). Morel. Morlot. Motte. Moustier (marquis de). Mulac. Mun (comte Albert de). Muteau.

Ollivier. Osmoy (comte d').

Pain. Pascal. Passy (Louis). Paul Meunier. Paulmier. Pavie. Péret. Perier (Germain). Périer de Larsan (comte du). Perroche. Petit. Pichat. Pichery. Pins (marquis de). Plichon. Pomereu (comte de). Prache. Pradet-Balade. Proust. Pugliesi-Conti.

Ragot. Raiberti. Ramel (de). Rauline. Reille (baron Amédée). Reille (baron Xavier). Renault-Morlière. René

Renoult. Réveillaud (Eugène). Rey (Émile). Ribot. Ridouard. Riotteau. Ripert. Roche (Ernest) (Seine). Roche (Jules) (Ardèche). Roger-Ballu. Rohan (duc de). Roscoat (vicomte du). Rose. Rougier. Rouland. Rousé. Rousset (lieutenant-colonel). Rouvre (Bourlon de). Rozet (Albin). Ruau. Rudelle.

Sabaterie. Saint-Pol (de). Sandrique. Sarrazin. Saumande. Savary de Beauregard. Schneider (Eugène) (Saône-et-Loire). Sibille. Siegfried.

Tailliandier. Thierry. Thierry-Delanoue. Tiphaine. Tournade. Trannoy.

Vigouroux. Villault-Duchesnois. Villiers.

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Albert-Poulain. Aldy. Allard. Antoine Gras. Arbouin. Aristide Briand. Astier. Aubry. Authier.

Bachimont. Bagnol. Baron (Gabriel) (Bouches-du-Rhône). Basly. Baudet (Louis) (Eure-et-Loir). Beauquier. Begey. Bénézech. Bepmale. Berteaux. Bizot. Bony-Cisternes. Bouhey-Allex. Bourrat. Bouveri. Braud. Breton (Jules-Louis). Brunard. Buisson (Ferdinand) (Seine). Buyat.

Cadenat. Camuzet. Carnaud. Carpot. Cazeneuve. Cère (Émile). Chambige. Chambon. Chanal. Chandioux. Charles Bos. Charpentier. Chauvière. Chenavaz. Cloarec. Colin. Colliard. Constans (Paul) (Allier). Cornet (Lucien). Coutant (Jules) (Seine).

Dasque. Debaune (Louis). Defumade. Dejeante. Delory. Denécheau. Desfarges (Antoine). Devèze. Dubief. Dufour (Jacques). Dumont (Charles).

Émile Chauvin. Euzière.

Féron. Ferrero. Fiquet. Fitte. Fournier (François).

Galy-Gasparrou. Genet. Gentil. Gérault-Richard. Girod. Goujat. Grousset (Paschal). Guieysse. Guingand. Guyot-Dessaigne.

Herbet. Hubbard. Hugues (Clovis) (Seine).

Isambard. Isnard.

Jaurès. Jehanin. Jourdan (Louis). Judet.

Krauss.

Labussière. Lacombe (Louis). Lafferre. Lamendin. Lassalle. Lesage. Leygue (Honoré) (Haute-Garonne). Leygue (Raymond) (Haute-Garonne). Lhopiteau. Loup.

Malaspina. Malizard. Martin (Bienvenu) (Yonne). Massé. Maujan. Merlou. Meslier. Messimy. Michel (Henri) (Bouches-du-Rhône). Mill (Louis). Minier (Albert).

Ozun.

Pajot. Pastre. Péronneau. Perrin. Petitjean. Piger. Pressensé (Francis de).

Rabier (Fernand). Rajon (Claude). Razimbaud. Régnier. Rivet (Gustave). Rouanet.

Salis. Sauzède. Schneider (Charles) (Haut-Rhin). Selle. Sembat. Sénac. Serres (Honoré). Simonel. Simyan.

Théron. Thivrier. Thomson. Tourgnol. Trouin.

Ursleur.

Vaillant. Vazeille. Veber (Adrien). Vialis. Vigne (Octave) (Var). Vigné (Paul) (Hérault). Villejean. Vival.

Walter.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Abel-Bernard. Andrieu. Arène (Emmanuel). Augé. Bansard des Bois. Baudin (Pierre). Baudon (Oise). Bérard (Alexandre). Bertrand (Lucien) (Drôme). Bichon. Bourgeois (Léon) (Marne). Brisson (Henri) (Bouches-du-Rhône). Bussière.

Capéran. Cardet. Charles Benoist (Seine). Charles Chabert (Drôme). Charonnat. Chaussier. Clément (Martinique). Coulondre.

Decker-David. Delarue. Delcassé. Delmas. Doumergue (Gaston).

Étienne.

Ferrier.

Gabrielli. Gerville-Réache. Gévelot. Gouzy.

Hémon. Hugon.

Lachaud. Lanessan (de). Limon.

Maret (Henry). Marot (Félix). Maruéjouls. Mougeot.

Ornano (Cuneo d').

Pams. Pelletan (Camille). Peureux. Pierre Poisson. Puech.

Rouby.

Saint-Martin (de). Sarraut (Albert). Sireyjol.

Tavé. Tournier (Albert). Trouillot (Georges). Turigny.

Vacherie. Viollette.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Ancel-Seitz. Armez.

Babaud-Lacroze. Balitrand. Beharelle. Boyer (Antide). Brunet.

Caillaux. Castellane (comte Boni de). Castillard. Cauvin (Ernest). Chabert (Justin) (Rhône). Chamerlat. Chanoz. Coache. Cochin (Denys). Couyba.

David (Henri) (Loir-et-Cher). Derveloy. Deschanel (Paul). Devins.

Estournelles (d').

Flandin (Étienne) (Yonne).

Gabriel (Denis). Gérald (Georges).

Hubert. Hugues (François) (Aisne).

Jonnart.

Le Bail. Le Mare. Le Moigne. Leroy (Modeste). Leygues (Georges) (Lot-et-Garonne).

Millerand. Mollard. Monjou (de).

Noël. Noulens.

Plissonnier. Poullan. Pourteyron.

Quilbeuf.

Richard (Pierre). Robert Surcouf. Roch.

Sarrien. Suchetet.

Thierry-Cazes. Torchut.

Vallée. Vogeli.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants		545
Majorité absolue.		273
Pour l'adoption	367	
Contre	178	

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN

Sur la première partie de l'ordre du jour de M. Chapuis

Nombre de votants.		485
Majorité absolue.		243
Pour l'adoption	274	
Contre	211	

La Chambre des députés a adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Abel Bernard. Albert-Poulain. Aldy. Andrieu. Antoine Gras. Arago (François). Arbouin. Arène (Emmanuel). Aristide Briand. Astier. Astima (colonel). Aubry. Auger. Authier.

Bachimont. Bagnol. Balandreau. Baron (Gabriel) (Bouches-du-Rhône). Barthou. Bartissol. Basly. Baudet (Charles) (Côtes-du-Nord). Baudet (Louis) (Eure-et-Loir). Baudin (Pierre). Baudon (Oise). Beauquier. Begey. Bellier. Bepmale. Bersez. Berteaux. Berthet. Bertrand (Lucien) (Drôme). Bizot. Bony-Cisternes. Bourrat. Boutard. Braud. Breton (Jules-Louis). Brisson (Henri) (Bouches-du-Rhône). Brunard. Buisson (Ferdinand) (Seine). Bussière. Buyat.

Camuzet. Capéran. Cardet. Cardon. Carnaud. Carpot. Catalogne. Cazauvieilh. Caze (Edmond). Cazeaux-Cazalet. Cazeneuve. Cère (Émile). Chaigne. Chambige. Chambon. Chanal. Chandioux. Chapuis. Charles Bos. Charles Chabert (Drôme). Charonnat. Charpentier. Charruyer. Chastenet (Guillaume). Chaumat. Chaussier. Chautemps (Alphonse) (Indre-et-Loire). Chautemps (Émile) (Haute-Savoie). Chavoix. Chenavaz. Clament (Clément) (Dordogne). Clément (Martinique). Clémentel. Cloarec. Codet (Jean). Colin. Colliard. Compayré (Émile). Constant (Émile) (Gironde). Cordcroy. Cornet (Lucien). Coulondre. Cruppi.

Dasque. Dauzon. David (Alban) (Indre). David (Fernand) (Haute-Savoie). Debeaune (Louis). Debève (François). Debiève (Anatole). Debussy. Decker-David. Decrais. Defontaine. Defumade. Delbet. Deléglise. Delelis. Delmas. Delombre (Paul). Deloncle (François). Denècheau. Desfarges (Antoine). Deshayes. Devèze. Disleau. Dormoy. Doumer (Paul). Dron. Dubief. Dubois (Émile). Dujardin-Beaumetz. Dumont (Charles). Dunaime. Dupuy (Pierre). Dussuel.

Éliez-Evrard. Émile Chauvin. Empereur. Escanyé. Euzière.

Fernand Brun. Féron. Ferrero. Ferrier. Fiquet. Fitte. Fournier (François).

Gabrielli. Galy-Gasparrou. Gauvin. Genet. Gentil. Gérault-Richard. Gervais (Seine). Gerville-Réache. Girod. Godet (Frédéric). Goujat. Gouzy. Grosdidier. Grousset (Paschal). Guicysse. Guingand. Guyot-Dessaigne.

Henrique-Duluc. Herbet. Holtz. Hubbard. Hugon. Hugues (Clovis) (Seine).

Iriart d'Etchepare (d'). Isambard. Isnard.

Janet (Léon) (Doubs). Jaurès. Jeanneney. Jehanin. Jourdan (Louis). Judet. Jumel.

Klotz. Krauss.

La Batut (de). Labussière. Lachaud. Lacombe (Louis). Lafferre. Lamendin. Lanessan (de). Larquier. Lassalle. Lauraine. Leffet. Lepez. Lesage. Le Troadec. Levet (Georges). Levraud. Leygue (Honoré) (Haute-Garonne).

Leygue (Raymond) (Haute-Garonne). Lhopiteau. Lockroy. Loque. Loup. Lozé.

Magniaudé. Malaspina. Malizard. Maret (Henry). Martin (Bienvenu) (Yonne). Martin (Louis) (Var). Mas. Massé. Maujan. Menier (Gaston). Mercier (Jules). Merlou. Messimy. Michel (Henri) (Bouches-du-Rhône). Mill (Louis). Minier (Albert). Monfeuillart. Morel. Morlot. Mulac. Muteau.

Ozun.

Pajot. Pams. Pasqual. Paul Meunier. Pavie. Péret. Périer (Germain). Péronneau. Perrin. Petit. Petitjean. Peureux. Pichery. Pierre Poisson. Puech.

Rabier (Fernand). Ragot. Rajon (Claude). Razimbaud. Régnier. René Renoult. Réveillaud (Eugène). Rey (Émile). Ridouard. Rivet (Gustave). Rouanet. Rouby. Rougier. Rousé. Rozet (Albin). Ruau.

Sabaterie. Salis. Sandrique. Sarraut (Albert). Sarrazin. Saumande. Sauzède. Schneider (Charles) (Haut-Rhin). Selle. Sénac. Serres (Honoré). Siegfried. Simonet. Simyan. Sireyjol.

Tavé. Théron. Thomson. Tiphaine. Tourgnol. Tournier (Albert). Trouin.

Ursleur.

Vacherie. Vazeille. Vialis. Vigne (Octave) (Var). Vigné (Paul) (Hérault). Villejean. Viollette. Vival.

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Adam (Achille). Alsace (comte d'), prince d'Hénin. Amodru. Anthime-Ménard. Archdeacon. Argeliès. Arnal. Audiffred. Audigier. Auffray (Jules). Aynard (Édouard).

Ballande. Bansard des Bois. Baron (Jules) (Maine-et-Loire). Barrois. Baudry d'Asson (de). Beauregard (Paul) (Seine). Beauregard (de) (Indre). Benoist (de) (Meuse). Berger (Georges). Berry (Georges). Berthoulat (Georges). Bertrand (Paul) (Marne). Bischoffsheim. Boissieu (baron de). Bonnevay. Bonte. Bonvalot. Borgnet. Boucher (Henry). Bouctot. Bougère (Ferdinand). Bougère (Laurent). Bourgeois

(Paul) (Vendée). Boury (de). Brice (Jules) (Meurthe-et-Moselle). Brice (René) (Ille-et-Vilaine). Brindeau. Brisson (Joseph) (Gironde). Broglie (duc de).

Cachet. Caffarelli (comte). Caraman (comte de). Carnot (François). Castellane (comte Stanislas de). Castelnau (de). Cavaignac (Godefroy). Chambrun (marquis de). Charles Benoist (Seine). Chevalier. Cibiel. Cochery (Georges). Cochin (Henry) (Nord). Congy. Cornudet (vicomte). Corrart des Essarts. Coutant (Paul) (Marne).

Dansette (Jules). Darblay. Daudé. Dèche. Delafosse (Jules). Delaune (Marcel). Denis (Théodore). Déribéré-Desgardes. Derrien. Desjardins (Jules). Dion (marquis de). Drake (Jacques). Duclaux-Monteil. Dulau (Constant). Duquesnel. Durand. Dutreil.

Elva (comte d'). Engerand (Fernand). Ermant. Estourbeillon (marquis de l').

Fabien-Cesbron. Fabre (Léopold). Failliot. Faure (Firmin). Ferrette. Flandin (Ernest) (Calvados). Fleury-Ravarin. Flourens. Fontaines (de). Forest. Fouché. Fouquet (Camille). Fruchier.

Gaffier. Gailhard-Bancel (de). Gaillard (Jules). Galot (Jules). Galpin (Gaston). Gauthier (de Clagny). Gautier (Léon) (Vosges). Gayraud. Gellé. Gérard (baron Maurice) (Calvados). Gérard (Edmond) (Vosges). Gervaize (Meurthe-et-Moselle). Gévelot. Ginoux-Defermon. Gonidec de Traissan (comte le). Gontaut-Biron (comte Joseph de). Goujon (Julien). Gourd. Grandmaison (de). Grosjean. Groussau. Guillain. Guilloteaux. Guyot de Villeneuve.

Halgouet (lieutenant-colonel du). Harriague Saint-Martin. Haudricourt. Hémon.

Jacquey (général). Jules Jaluzot. Jules Legrand (Basses-Pyrénées).

Kerjégu (J. de). Krantz (Camille).

La Bourdonnaye (comte de). La Chambre. Lachièze. La Ferronnays (marquis de). Lamy. Laniel (Henri). Lanjuinais (comte de). Lannes de Montebello. Largentaye (Rioust de).

Laroche-Joubert. La Rochethulon (comte de). Lasies. Laurens-Castelet (marquis de). Laville. Lebaudy (Paul). Lebrun. Lefas. Léglise. Legrand (Arthur). Lemire. Lepelletier (Edmond). Lerolle. Lespinay (marquis de). Lévis-Mirepoix (comte de). Ludre (comte Ferri de).

Mackau (baron de). Mahy (de). Mando. Marot (Félix). Massabuau. Maurice Binder. Maurice Spronck. Maussabré (marquis de). Méline. Michel (Adrien) (Haute-Loire). Millevoye. Miossec. Montaigu (comte de). Montalembert (comte de). Motte. Moustier (marquis de). Mun (comte Albert de).

Ollivier. Ornano (Cuneo d'). Osmoy (comte d').

Pain. Passy (Louis). Paulmier. Périer de Larsan (comte du). Perroche. Pichat. Pins (marquis de). Plichon. Pomereu (comte de). Prache. Pradet-Ballade. Proust. Pugliesi-Conti.

Raiberti. Ramel (de). Rauline. Reille (baron Amédée). Reille (baron Xavier). Renault-Morlière. Ribot. Riotteau. Ripert. Roche (Ernest) (Seine). Roche (Jules) (Ardèche). Roger-Ballu. Rohan (duc de). Roscoat (vicomte du). Rose. Rousset (lieutenant-colonel). Rouvre (Bourlon de). Rudelle.

Saint-Martin (de). Saint-Pol (de). Savary de Beauregard. Schneider (Eugène) (Saône-et-Loire). Sibille.

Tailliandier. Thierry-Delanoue. Tournade. Trannoy.

Villiers.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Allard.

Bénézech. Bérard (Alexandre). Bichon. Bignon (Paul). Bouhey-Allex. Bourgeois (Léon) (Marne). Bouveri.

Cadenat. Chauvière. Constans (Paul) (Allier). Coutant (Jules) (Seine).

Dejeante. Delarbre. Delarue. Delcassé. Delory. Doumergue (Gaston). Dubuisson. Dufour (Jacques).

Étienne.

Laurençon. Lechevallier. Le Hérissé. Limon.

Maruéjouls. Maure. Meslier. Mirman. Mougeot.

Pastre. Pelletan (Camille). Piger. Pressensé (Francis de).

Rouland.

Sembat.

Thivrier. Trouillot (Georges). Turigny.

Vaillant. Veber (Adrien). Vigouroux. Villault-Duchesnois.

Walter.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Ancel-Seitz. Armez.

Babaud-Lacroze. Balitrand. Beharelle. Boyer (Antide). Brunet.

Caillaux. Castellane (comte Boni de). Castillard. Cauvin (Ernest). Chabert (Justin) (Rhône). Chamerlat. Chanoz. Coache. Cochin (Denys) (Seine). Couyba.

David (Henri) (Loir-et-Cher). Derveloy. Deschanel (Paul). Devins.

Estournelles (d').

Flandin (Étienne) (Yonne).

Gabriel (Denis). Gérald (Georges).

Hubert. Hugues (François) (Aisne).

Jonnart.

Le Bail. Le Mare. Le Moigne. Leroy (Modeste). Leygues (Georges) (Lot-et-Garonne).

Millerand. Mollard. Montjou (de).

Noël. Noulens.

Plissonnier. Poullan. Pourteyron.

Quilbeuf.

Richard (Pierre). Robert Surcouf. Roch.

Sarrien. Suchetet.

Thierry-Cazes. Torchut.

Vallée. Vogeli.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants		499
Majorité absolue.		250
Pour l'adoption	282	
Contre	217	

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN

Sur la seconde partie de l'ordre du jour de M. Chapuis

Nombre des votants		435
Majorité absolue		218
Pour l'adoption.	357	
Contre	78	

La Chambre des députés a adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Adam (Achille). Alsace (comte d'), prince d'Hénin. Amodru. Anthime-Ménard. Arago (François). Archdeacon. Arène (Emmanuel). Argeliès. Arnal. Astima (colonel). Audiffred. Audigier. Auffray (Jules). Aynard (Édouard).

Balandreau. Ballande. Bansard des Bois. Baron (Jules) (Maine-et-Loire). Barrois. Barthou. Bartissol. Baudet (Charles) (Côtes-du-Nord). Baudet (Louis) (Eure-et-Loir). Baudin (Pierre). Baudry d'Asson (de). Beauquier. Beauregard (Paul) (Seine). Beauregard (de) (Indre). Bellier. Benoist (de) (Meuse). Berger (Georges). Berry (Georges). Bersez. Berthet. Berthoulat (Georges). Bertrand (Paul) (Marne). Bignon (Paul). Bischoffsheim. Boissieu (baron de).

Bonnevay. Bonte. Bonvalot. Borgnet. Boucher (Henry). Bouctot. Bougère (Ferdinand). Bougère (Laurent). Bourgeois (Paul) (Vendée). Boury (de). Boutard. Brice (Jules) (Meurthe-et-Moselle). Brice (René) (Ille-et-Vilaine). Brindeau. Brisson (Joseph) (Gironde). Broglie (duc de). Brunard. Bussière.

Cachet. Caffarelli (comte). Caraman (comte de). Cardon. Carnot (François). Carpot. Castellane (comte Stanislas de). Castelnau (de). Catalogne. Cavaignac (Godefroy). Cazauvieilh. Caze (Edmond). Cazeaux-Cazalet. Cazeneuve. Chaigne. Chambon. Chambrun (marquis de). Chanal. Chapuis. Charles Benoist (Seine). Charruyer. Chastenet (Guillaume). Chaumet. Chaussier. Chautemps (Alphonse) (Indre-et-Loire). Chautemps (Émile) (Haute-Savoie). Chavoix. Chevalier. Cibiel. Clament (Clément) (Dordogne). Clémentel. Cochery (Georges). Cochin (Henry) (Nord). Compayré (Émile). Congy. Constant (Émile) (Gironde). Corderoy. Cornudet (vicomte). Corrart des Essarts. Coutant (Paul) (Marne). Cruppi.

Dansette (Jules). Darblay. Daudé. David (Alban) (Indre). David (Fernand) (Haute-Savoie). Debève (François). Debiève (Anatole). Debussy. Dèche. Decker-David. Decrais. Defontaine. Delafosse (Jules). Delarbre. Delaune (Marcel). Delbet. Deléglise. Delelis. Delmas. Delombre (Paul). Deloncle (François). Denécheau. Denis (Théodore). Déribéré-Desgardes. Derrien. Deshayes. Desjardins (Jules). Dion (marquis de). Disleau. Dormoy. Doumer (Paul). Drake (Jacques). Dron. Dubois (Émile). Dubuisson. Duclaux-Monteil. Dujardin-Beaumetz. Dulau (Constant). Dunaime. Dupuy (Pierre). Duquesnel. Durand. Dussuel. Dutreil.

Éliez-Evrard. Elva (comte d'). Empereur. Engerand (Fernand). Ermant. Escanyé. Estourbeillon (marquis de l').

Fabien-Cesbron. Fabre (Léopold). Failliot. Faure (Firmin). Fernand Brun. Ferrette. Flandin (Ernest) (Calvados). Fleury-Ravarin. Flourens. Fontaines (de). Forest. Fouché. Fouquet (Camille). Fruchier.

Gabrielli. Gaffier. Gailhard-Bancel (de). Gaillard (Jules). Galot (Jules). Galpin (Gaston). Gauthier (de Clagny). Gautier (Léon) (Vosges). Gauvin. Gayraud. Gellé. Gérard

(baron Maurice) (Calvados). Gérard (Edmond) (Vosges). Gervaize (Meurthe-et-Moselle). Gévelot. Ginoux-Defermon. Godet (Frédéric). Gonidec de Traissan (comte le). Gontaut-Biron (comte Joseph de). Goujon (Julien). Gourd. Grandmaison (de). Grosdidier. Grosjean. Groussau. Guillain. Guilloteaux. Guyot de Villeneuve.

Halgouet (lieutenant-colonel du). Harriague Saint-Martin. Haudricourt. Hémon. Henrique-Duluc. Holtz. Hugon.

Iriart d'Etchepare (d'). Isambard.

Jacquey (général). Janet (Léon) (Doubs). Jeanneney. Jules Jaluzot. Jules Legrand (Basses-Pyrénées). Jumel.

Kerjégu (J. de). Klotz. Krantz (Camille).

La Batut (de). La Bourdonnaye (comte de). La Chambre. Lachaud. Lachièze. La Ferronnays (marquis de). Lamy. Lanessan (de). Laniel (Henri). Lanjuinais (comte de). Lannes de Montebello. Largentaye (Rioust de). Laroche-Joubert. La Rochethulon (comte de). Larquier. Lasies. Lauraine. Laurençon. Laurens-Castelet (marquis de). Laville. Lebaudy (Paul). Lebrun. Lechevallier. Lefas. Leffet. Léglise. Legrand (Arthur). Le Hérissé. Lemire. Lepelletier (Edmond). Lepez. Lerolle. Lespinay (marquis de). Le Troadec. Levet (Georges). Lévis-Mirepoix (comte de). Levraud. Lhopiteau. Lockroy. Loque. Lozé. Ludre (comte Ferri de).

Mackau (baron de). Magniaudé. Mahy (de). Mando. Marot (Félix). Martin (Louis) (Var). Mas. Massabuau. Maure. Maurice Binder. Maurice Spronck. Maussabré (marquis de). Méline. Menier (Gaston). Mercier (Jules). Michel (Adrien) (Haute-Loire). Millevoye. Miossec. Mirman. Monfeuillart. Montaigu (comte de). Montalembert (comte de). Morel. Morlot. Motte. Moustier (marquis de). Mulac. Mun (comte Albert de). Muteau.

Ollivier. Ornano (Cuneo d'). Osmoy (comte d').

Pain. Pasqual. Passy (Louis). Paul Meunier. Paulmier. Péret. Perier (Germain). Périer de Larsan (comte du). Perroche. Petit. Peureux. Pichat. Pichery. Pins (marquis de). Plichon. Pomereu (comte de). Prache. Pradet-Balade. Proust. Puech. Pugliesi-Conti.

Ragot. Raiberti. Ramel (de). Rauline. Reille (baron Amédée). Reille (baron Xavier). Renault-Morlière. René Renoult. Réveillaud (Eugène). Rey (Émile). Ribot. Ridouard. Riotteau. Ripert. Roche (Ernest) (Seine). Roche (Jules) (Ardèche). Roger-Ballu. Rohan (duc de). Roscoat (vicomte du). Rose. Rouby. Rougier. Rouland. Rousé. Rousset (lieutenant-colonel). Rouvre (Bourlon de). Rozet (Albin). Ruan. Rudelle.

Sabaterie. Saint-Martin (de). Saint-Paul (de). Sandrique. Sarrazin. Saumande. Savary de Beauregard. Schneider (Eugène) (Saône-et-Loire). Sibille. Siegfried.

Tailliandier. Tavé. Thierry. Thierry-Delanoue. Tiphaine. Tourgnol. Tournade. Trannoy.

Vacherie. Vigouroux. Villault-Duchesnois. Villiers. Viollette. Vival.

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Albert-Poulain. Aldy. Andrieu. Arbouin. Aristide Briand. Aubry.

Bachimont. Bagnol. Baron (Gabriel) (Bouches-du-Rhône). Baudon (Oise). Begey. Berteaux. Bouhey-Allex. Bourrat. Breton (Jules-Louis).

Camuzet. Cardet. Carnaud. Chambige. Chandioux. Charles Bos. Charpentier. Cloarec. Colliard.

Dasque. Debaune (Louis). Defumade. Desfarges (Antoine). Devèze. Dubief.

Émile Chauvin.

Ferrero. Fiquet. Fitte. Fournier (François).

Galy-Gasparrou. Genet. Gérault-Richard. Girod. Goujat. Gouzy. Grousset (Paschal). Guieysse.

Hubbard. Hugues (Clovis) (Seine).

Isnard.

Jaurès. Jehanin. Judet.

Krauss.

Labussière. Lassalle. Lesage. Loup.

Massé. Maujan. Merlou. Messimy. Michel (Henri) (Bouches-du-Rhône). Mill (Louis).

Pajot. Pastre. Pressensé (Francis de).

Razimbaud. Rouanet.

Salis. Sauzède. Sénac. Simonet. Simyan. Sireyjol.

Théron. Tournier (Albert). Trouin.

Ursleur.

Vazeille. Veber (Adrien). Vigné (Octave) (Var).

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Abel-Bernard. Allard. Antoine Gras. Astier. Augé. Authier.

Basly. Bénézech. Bepmale. Bérard (Alexandre). Bertrand (Lucien) (Drôme). Bichon. Bizot. Bony-Cisternes. Bourgeois (Léon) (Marne). Bouveri. Braud. Brisson (Henri) (Bouches-du-Rhône). Buisson (Ferdinand) (Seine). Buyat.

Cadenat. Capéran. Cère (Émile). Charles Chabert (Drôme). Charonnat. Chauvière. Chenavaz. Clément (Martinique). Codet (Jean). Colin. Constans (Paul) (Allier). Cornet (Lucien). Coulondre. Coutant (Jules) (Seine).

Dauzon. Dejeante. Delarue. Delcassé. Delory. Doumergue. (Gaston). Dufour (Jacques). Dumont (Charles).

Étienne. Euzière.

Féron. Ferrier.

Gentil. Gervais (Seine). Gerville-Réache. Guingand. Guyot-Dessaigne.

Herbet.

Jourdan (Louis).

Lacombe (Louis). Lafferre. Lamendin. Leygue (Honoré) (Haute-Garonne). Leygue (Raymond) (Haute-Garonne). Limon.

Malaspina. Malizard. Maret (Henry). Martin (Bienvenu) (Yonne). Maruéjouls. Meslier. Minier (Albert). Mougeot.

Ozun.

Pams. Pavie. Pelletan (Camille). Péronneau. Perrin. Petitjean. Pierre Poisson. Piger.

Rabier (Fernand). Rajon (Claude). Régnier. Rivet (Gustave).

Sarraut (Albert). Schneider (Charles) (Haut-Rhin). Selle. Sembat. Serres. (Honoré).

Thivrier. Thomson. Trouillot (Georges). Turigny.

Vaillant. Vialis. Vigné (Paul) (Hérault). Villejean.

Walter.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Ancel-Seitz. Armez.

Babaud-Lacroze. Balitrand. Beharelle. Boyer (Antide) Brunet.

Caillaux. Castellane (comte Boni de). Castillard. Cauvin (Ernest). Chabert (Justin) (Rhône). Chamerlat. Chanez. Coache. Cochin (Denys) (Seine). Couyba.

David (Henri) (Loir-et-Cher). Derveloy. Deschanel (Paul). Devins.

Estournelles (d').

Flandin (Étienne) (Yonne).

Gabriel Denis. Gérald (Georges).

Hubert. Hugues (François) (Aisne).

Jonnart.

Le Bail. Le Mare. Le Moigne. Leroy (Modeste). Leygues (Georges) (Lot-et-Garonne).

Millerand. Mollard. Montjou (de).

Noël. Noulens.

Plissonnier. Poulan. Pourteyron.

Quilbeuf.

Richard (Pierre). Robert Surcouf. Roch.

Sarrien. Suchetet.

Thierry-Cazes. Torchut.

Vallée. Vogeli.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants		458
Majorité absolue.		230
Pour l'adoption	383	
Contre	75	

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN

Sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Chapuis

Nombre des votants.		305
Majorité absolue.		153
Pour l'adoption	235	
Contre	70	

La Chambre des députés a adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Amodru. Anthime-Ménard. Arago (François). Arène (Emmanuel). Argeliès. Astier. Astima (colonel). Audiffred. Augé.

Balandreau. Barrois. Barthou. Bartissol. Baudet (Charles) (Côtes-du-Nord). Baudet (Louis) (Eure-et-Loir). Baudin (Pierre). Baudon (Oise). Beauquier. Bellier. Berry (Georges). Berscz. Berthet. Berthoulat (Georges). Bichon. Bignon (Paul). Bischoffsheim. Bonnevay. Bonte. Boucher (Henry). Boutard. Braud. Brisson (Henri) (Bouches-du-Rhône). Brunard. Bussière.

Caffarelli (comte). Capéran. Caraman (comte de). Cardon. Carnot (François). Castellane (comte Stanislas de).

Catalogne. Cazauvieilh. Caze (Edmond). Cazeaux-Cazalet. Cazeneuve. Chaigne. Chambon. Chapuis. Charonnat. Charruyer. Chastenet (Guillaume). Chaumet. Chaussier. Chautemps (Alphonse) (Indre-et-Loire). Chautemps (Émile) (Haute-Savoie). Chavoix. Clament (Clément) (Dordogne). Clémentel. Cloarec. Cochery (Georges). Codet (Jean). Compayré (Émile). Constant (Émile) (Gironde). Corderoy. Cornudet (vicomte). Cruppi.

Dauzon. David (Alban) (Indre). David (Fernand) (Haute-Savoie). Debève (François). Debième (Anatole). Debussy. Decker-David. Decrais, Defontaine. Defumade. Delarue. Delaune (Marcel). Delbet. Deléglise. Delelis. Delmas. Delombre (Paul). Deloncle (François). Denécheau. Déribéré-Desgardes. Desfarges (Antoine). Deshayes. Disleau. Dormoy. Doumer (Paul). Dron. Dubois (Émile). Dubuisson. Duclaux-Monteil. Dujardin-Beaumetz. Dulau (Constant). Dunaime. Dupuy (Pierre). Durand. Dussuel.

Éliez-Evrard. Empereur. Escanyé.

Fernand Brun. Féron. Ferrier. Fleury-Ravarin. Fruchier.

Gabrielli. Gaffier. Galy-Gasparrou. Gauvin. Gellé. Gérard (Edmond) (Vosges). Gervais (Seine). Gerville-Réache. Godet (Frédéric). Gontaut-Biron (comte Joseph de). Goujon (Julien). Grosdidier. Guillain.

Harriague Saint-Martin. Haudricourt. Henrique-Duluc. Holtz. Hugon.

Iriart d'Etchepare (d'). Isambard.

Janet (Léon) (Doubs). Jeanneney. Jehanin. Judet. Jules Legrand (Basses-Pyrénées). Jumel.

Kerjégu (J. de). Klotz. Krantz (Camille).

La Batut (de). Lachaud. Lachièze. Lacombe (Louis). Lanessan (de). Larquier. Lauraine. Laurençon. Lebaudy (Paul). Lechevallier. Lefas. Leffet. Léglise. Le Hérissé. Lepez. Lerolle. Le Troadec. Levet (Georges). Levraud. Lhopiteau. Lockroy. Loque. Lozé.

Magniaudé. Malaspina. Mando. Martin (Bienvenu). (Yonne). Martin (Louis) (Var). Mas. Maure. Méline. Menier

(Gaston). Mercier (Jules). Mill (Louis). Minier (Albert). Mirman. Monfeuillart. Morel. Morlot. Motte. Moustier (marquis de). Mulac. Muteau.

Osmoy (comte d').

Pams. Pasqual. Paul Meunier. Pavie. Péret. Perier (Germain). Périer de Larsan (comte du). Péronneau. Perrin. Perroche, Petit. Peureux. Pichery. Pierre Poisson. Prache. Pradet-Balade. Proust. Puech.

Ragot. Raiberti. Régnier. Renault-Morlière. René Renoult. Réveillaud (Eugène). Rey (Émile). Ridouard. Roche (Jules) (Ardèche). Rouby. Rougier. Rouland. Rousé. Rouvre (Bourlon de). Rozet (Albin). Ruau.

Sabaterie. Sandrique. Sarrault (Albert). Sarrazin. Saumande. Schneider (Charles) (Haut-Rhin). Sibille. Siegfried. Simonet. Sireyjol.

Tavé, Thierry-Delanoue. Tiphaine. Tourgnol. Trannoy.

Vigouroux. Villault-Duchesnois. Villejean. Viollette.

ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Albert-Poulain. Aldy. Andrieu. Arbouin. Aristide Briand.

Bachimont. Bagnol, Baron (Gabriel) (Bouches-du-Rhône) Basly. Bepmale. Berteaux. Bouhey-Allex. Bourrat. Breton (Jules-Louis).

Camuzet. Carnaud. Chandioux. Charles Bos. Charpentier. Colliard.

Dasque. Debaune (Louis). Devèze. Dubief.

Émile Chauvin.

Ferrero. Fiquet. Fitte. Fournier (François).

Genet. Gérault-Richard. Girod. Goujat. Gouzy. Grousset (Paschal).

Hubbard. Hugues (Clovis) (Seine).

Isnard.

Jaurès.

Krauss.

Labussière. Lafferre. Lamendin. Lassalle. Lesage. Leygue (Honoré) (Haute-Garonne). Leygue (Raymond) (Haute-Garonne). Loup.

Massé. Maujan. Merlou. Messimy.

Pajot. Pastre. Pressensé (Francis de).

Razimbaud. Rouanet.

Salis. Sauzède. Selle. Sénac. Serres (Honoré). Simyan.

Théron. Tournier (Albert).

Ursleur.

Vazeille. Veber (Adrien). Vigne (Octave) (Var). Vigné (Paul) (Hérault).

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Abel-Bernard. Adam (Achille). Allard. Alsace (comte d'), prince d'Hénin. Antoine Gras. Archdeacon. Arnal. Aubry. Audigier. Auffray (Jules). Authier. Aynard (Édouard).

Ballande. Bansard des Bois. Baron (Jules) (Maine-et-Loire). Baudry d'Asson (de). Beauregard (Paul) (Seine). Beauregard (de) (Indre). Begey. Bénézech. Benoist (de) (Meuse). Bérard (Alexandre). Berger (Georges). Bertrand (Lucien) (Drôme). Bertrand (Paul) (Marne). Bizot. Boissieu (baron de). Bonvalot. Bony-Cisternes. Borgnet. Bouctot. Bougère (Ferdinand). Bougère (Laurent). Bourgeois (Léon) (Marne). Bourgeois (Paul) (Vendée). Boury (de). Bouveri. Brice (Jules) (Meurthe-et-Moselle). Brice (René) (Ille-et-Vilaine). Brindeau. Brisson (Joseph) (Gironde). Broglie (duc de). Buisson (Ferdinand) (Seine). Buyat.

Cachet. Cadenat. Cardet. Carpot. Castelnau (de). Cavaignac (Godefroy). Cère (Émile). Chambige. Chambrun (marquis de). Chanal. Charles Benoist (Seine). Charles Chabert (Drôme). Chauvière. Chenavaz. Chevalier. Cibiel. Clément (Martinique). Cochin (Henry) (Nord). Colin. Congy.

Constans (Paul) (Allier). Cornet (Lucien). Corrart des Essarts. Coulondre. Coutant (Jules) (Seine). Coutant (Paul) (Marne).

Dansette (Jules). Darblay. Daudé. Dèche. Dejeante. Delafosse (Jules). Delarbre. Delcassé. Delory. Denis (Théodore). Derrien. Desjardins (Jules). Dion (marquis de). Doumergue (Gaston). Drake (Jacques). Dufour (Jacques). Dumont (Charles). Duquesnel. Dutreil.

Elva (comte d'). Engerand (Fernand). Ermant. Estournelles (d'). Étienne. Euzière.

Fabien-Cesbron. Fabre (Léopold). Failliot. Faure (Firmin). Ferrette. Flandin (Ernest) (Calvados). Flourens. Fontaines (de). Forest. Fouché. Fouquet (Camille).

Gailhard-Bancel (de). Gaillard (Jules). Galot (Jules). Galpin (Gaston). Gauthier (de Clagny). Gauthier (Léon) (Vosges). Gayraud. Gentil. Gérard (baron Maurice) (Calvados). Gervaize (Meurthe-et-Moselle). Gévelot. Ginoux-Defermon. Gonidec de Traissan (comte le). Gourd. Grandmaison (de). Grosjean. Groussau. Guieysse. Guilloteaux. Guingand. Guyot-Dessaigne. Guyot de Villeneuve.

Halgouet (lieutenant-colonel du). Hémon. Herbet.

Jacquey (général). Jourdan (Louis). Jules Jaluzot.

La Bourdonnaye (comte de). La Chambre. La Ferronnays (marquis de). Lamy. Laniel (Henry). Lanjuinais (comte de). Lannes de Montebello. Largentaye (Rioust de). Laroche-Joubert. La Rochethulon (comte de). Lasies. Laurens-Castelet (marquis de). Laville. Lebrun. Legrand (Arthur). Lemire. Lepelletier (Edmond). Lespinay (marquis de). Lévis-Mirepoix (comte de). Limon. Ludre (comte Ferri de).

Mackau (baron de). Mahy (de). Malizard. Maret (Henry). Marot (Félix). Maruéjouls. Massabuau. Maurice Binder. Maurice Spronck. Maussabré (marquis de). Meslier. Michel (Henri) (Bouches-du-Rhône). Michel (Adrien) (Haute-Loire). Millevoye. Miossec. Montaigu (comte de). Montalembert (comte de). Mougeot. Mun (comte Albert de).

Ollivier. Ornano (Cuneo d'). Ozun.

Pain. Passy (Louis). Paulmier. Pelletan (Camille). Petitjean. Pichat. Piger. Pins (marquis de). Plichon. Pomereu (comte de). Pugliesi-Conti.

Rabier (Fernand). Rajon (Claude). Ramel (de). Rauline. Reille (baron Amédée). Reille (baron Xavier). Ribot. Riotteau. Ripert. Rivet (Gustave). Roche (Ernest) (Seine). Roger-Ballu. Rohan (duc de). Roscoat (vicomte du). Rose. Rousset (lieutenant-colonel). Rudelle.

Saint-Martin (de). Saint-Pol (de). Savary de Beauregard. Schneider (Eugène) (Saône-et-Loire). Sembat.

Tailliandier. Thierry. Thivrier. Thomson. Tournade. Trouillot (Georges). Trouin. Turigny.

Vacherie. Vaillant. Vialis. Villiers. Vival.

Walter.

ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Ancel-Seitz. Armez.

Babaud-Lacroze. Balitrand. Beharelle, Boyer (Antide). Brunet.

Caillaux. Castellane (comte Boni de). Castillard. Cauvin (Ernest). Chabert (Justin) (Rhône). Chamerlat. Chanoz. Coache. Cochin (Denys) (Seine). Couyba.

David (Henri) (Loir-et-Cher). Derveloy. Deschanel (Paul). Devins.

Estournelles (d').

Flandin (Étienne) (Yonne).

Gabriel (Denis). Gérald (Georges).

Hubert. Hugues (François) (Aisne).

Jonnart.

Le Bail. Le Mare. Le Moigne. Leroy (Modeste). Leygues (Georges) (Lot-et-Garonne).

Millerand. Mollard. Montjou (de).

Noël. Noulens.

Plissonnier. Poullan. Pourteyron.

Quilbeuf.
Richard (Pierre). Robert Surcouf. Roch.
Sarrien. Suchetet.
Thierry-Cazes. Torchut.
Vallée. Vogeli.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.		325
Majorité absolue.		163
Pour l'adoption.	250	
Contre	75	

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Rectifications portées au Journal officiel *du jeudi 9 avril :*

C'est par suite d'une erreur matérielle que le nom de M. le marquis de l'Estourbeillon ne figure dans aucune des catégories du scrutin du 7 avril sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Chapuis; l'honorable membre *s'était volontairement abstenu* et son nom devait être inscrit dans la liste des membres *n'ayant pas pris part au vote* aux lieu et place de celui de M. d'Estournelles qui, régulièrement excusé, figure d'ailleurs dans la liste des *absents par congé.*

Dans le scrutin du 7 avril sur les conclusions de la commission d'enquête tendant à la validation des opérations électorales du deuxième arrondissement de Paris :

M. Capéran, porté comme ayant voté *pour*, déclare avoir voulu voter *contre.*

Dans le scrutin du 7 avril, sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Jaurès, Henri Brisson, Jean Codet et Maujan :

M. Jehanin déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *pour*, et qu'en réalité il avait voté *contre.*

M. Pavie déclare qu'il a été porté par erreur comme *n'ayant pas pris part au vote*, et qu'en réalité il avait voté *contre.*

M. Paul Meunier déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *contre*, et qu'en réalité il avait voté *pour.*

Dans le scrutin du 7 avril, sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Chapuis :

M. Capéran déclare qu'il a été porté par erreur comme *n'ayant pas pris part au vote*, et qu'en réalité il avait voté *pour.*

M. Jehanin déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *contre*, et qu'en réalité il avait voté *pour*.

M. Paul Meunier déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *pour* et qu'en réalité il avait voté *contre*.

Dans le scrutin du 7 avril, sur la seconde partie de l'ordre du jour de M. Chapuis :

M. Capéran déclare qu'il a été porté par erreur comme *n'ayant pas pris part au vote*, et qu'en réalité il avait voté *pour*.

M. Jehanin déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *contre*, et qu'en réalité il avait voté *pour*.

M. Pavie déclare qu'il a été porté par erreur comme *n'ayant pas pris part au vote*, et qu'en réalité il avait voté *pour*.

M. Isnard déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *contre*, et qu'en réalité il avait voté *pour*.

Dans le scrutin du 7 avril, sur la seconde partie de l'ordre du jour de M. Chapuis :

M. Louis Debaune déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *contre*, et qu'en réalité il avait voté *pour*.

Dans le scrutin du 7 avril, sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Chapuis :

M. Vacherie déclare qu'il a été porté par erreur comme *n'ayant pas pris part au vote*, et qu'en réalité il avait voté *pour*.

M. Isnard déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *contre*, et qu'en réalité il avait voté *pour*.

M. Méline déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *pour* l'ensemble de l'ordre du jour de M. Chapuis, et qu'en réalité il *s'est abstenu*.

M. Pierre Poisson déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *pour* l'ensemble de l'ordre du jour de M. Chapuis et qu'en réalité il *s'est abstenu*.

Rectifications portées au Journal officiel *du vendredi 10 avril :*

Dans le scrutin du 7 avril sur la deuxième partie de l'ordre du jour de M. Chapuis :

M. Lafferre déclare qu'il a été porté par erreur comme *n'ayant pas pris part au vote*, et qu'en réalité il avait voté *contre*.

M. Decker-David, absent au moment du vote et porté par erreur comme ayant voté *pour*, déclare que s'il avait été présent, il *se serait abstenu*.

Dans le scrutin du 7 avril sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Chapuis :

M. Jules Roche (Ardèche) déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *pour*, et qu'en réalité il *s'était abstenu*.

M. Anthime-Ménard déclare qu'il a également été porté par erreur comme ayant voté *pour*, et qu'en réalité il *s'était volontairement abstenu*.

M. Paul Lerolle fait la même déclaration.

M. Debaune déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *contre*, et qu'en réalité il avait voté *pour*.

M. Cloarec, empêché d'assister à la séance du 7 avril, déclare que, s'il avait été présent, contrairement à ce qui a été porté par erreur, il aurait voté : 1° *contre* la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Jaurès, Henri Brisson, Jean Codet et Maujan : 2° *pour* la priorité en faveur de l'ordre du jour Chapuis; 3° *pour* la seconde partie du même ordre du jour.

M. Carpot déclare qu'il a été porté par erreur, dans les scrutins du 7 avril, comme ayant voté *pour* la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Jaurès, Henri Brisson, Jean Codet et Maujan, comme ayant voté *contre* la priorité en faveur de l'ordre du jour Chapuis, et comme *s'étant abstenu*

sur l'ensemble du même ordre du jour, et qu'en réalité il s'était *abstenu* dans les deux premiers scrutins et avait voté *pour* dans le dernier.

Dans le scrutin du même jour sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Jaurès, Henri Brisson, Jean Codet et Maujan, M. François Arago déclare qu'il a été porté par erreur comme *n'ayant pas pris part au vote* et qu'en réalité il avait voté *contre.*

Rectifications portées au Journal officiel *du samedi 11 avril :*

Dans le scrutin du 7 avril sur la seconde partie de l'ordre du jour de M. Chapuis :

M. Emmanuel Arène déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *pour*, et qu'en réalité il *s'était abstenu.*

Dans le scrutin du 7 avril sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Jaurès, Henri Brisson, Jean Codet et Maujan :

M. Gervais (Seine) déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *contre*, et qu'en réalité il avait voté *pour.*

M. Buyat déclare qu'il a été porté, dans les scrutins du 7 avril,... comme ayant voté *pour* la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Jaurès, Henri Brisson, Jean Codet et Maujan ; comme *n'ayant pas pris part au vote* sur la seconde partie de l'ordre du jour de M. Chapuis ; comme ayant voté *contre* la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Chapuis ; comme *n'ayant pas pris part au vote* sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Chapuis, et qu'en réalité il avait eu l'intention de *s'abstenir* dans le premier et le deuxième scrutin et de voter *pour* dans les trois autres.

Rectifications portées au Journal officiel *du dimanche 12 avril :*

Dans le scrutin du 7 avril sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Jaurès, Henri Brisson, Jean Codet et Maujan :

M. Saumande déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté *pour*, et qu'en réalité il avait voté *contre*.

Dans le scrutin du 7 avril sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Chapuis :

M. Claude Rajon déclare qu'il a été porté par erreur comme *n'ayant pas pris part au vote*, et qu'en réalité il avait voté *pour*.

M. Albert Sarraut déclare que, momentanément absent de la salle des séances, il a été porté dans les scrutins du 7 avril, comme *s'étant abstenu* sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Chapuis et sur la seconde partie du même ordre du jour ; comme ayant voté *pour* l'ensemble du même ordre du jour, et que s'il avait été présent, il aurait voté *contre* dans les deux premiers scrutins et se *serait abstenu* dans le troisième.

Rectifications portées au Journal officiel *du mercredi 15 avril :*

C'est par suite d'une erreur matérielle que M. d'Estournelles a été porté comme *absent par congé* dans les scrutins de la séance du 7 avril. En réalité, l'honorable membre avait voté *pour* la priorité de l'ordre du jour de MM. Jaurès, Henri Brisson, Jean Codet et Maujan. Il s'était *abstenu* sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Chapuis ; il avait voté *pour* la première partie de cet ordre du jour et s'était *abstenu* sur la seconde partie ainsi que sur l'ensemble.

M. Mas, porté dans la séance du 7 avril comme *s'étant abstenu* sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Jaurès, Henri Brisson, Jean Codet et Maujan, déclare qu'il était absent au moment du scrutin et que, s'il avait été présent, il aurait voté *pour*. L'honorable membre déclare également que, porté comme ayant voté *pour* la priorité de l'ordre du jour de M. Chapuis il aurait voté *contre* s'il avait été présent. Enfin, porté comme ayant voté *pour* la seconde partie de l'ordre du jour de M. Chapuis, il aurait voté *contre*.

Rectifications portées au Journal officiel *du jeudi 16 avril :*

M. Peureux déclare qu'il avait été empêché d'assister à la séance du 7 avril et que, s'il avait été présent, il *se serait abstenu* dans le scrutin sur la validation des opérations électorales du deuxième arrondissement de Paris. L'honorable membre déclare également qu'il aurait voté *contre* la priorité de l'ordre du jour de M. Jaurès et *pour* la priorité de l'ordre du jour de M. Chapuis.

Nous avons donné le bon à tirer après corrections pour deux mille exemplaires de ce dix-septième cahier le mardi 28 avril 1903.

Le Gérant : CHARLES PÉGUY

Ce cahier a été composé et tiré au tarif des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE DE SURESNES (E. PAYEN, administrateur), 9, rue du Pont. — 7407

BINDING LIST DEC 1 1931

AP
20
C15
sér.4
no 17

Cahiers de la quinzaine

CIRCULATE AS MONOGRAPH

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY